TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 943 — DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 4 AVRIL 1980

AUX ÉTATS-UNIS

Le taux des crédits bancaires est porté à 20 %

LIRE PAGE 30

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les querelles européennes

Paris et Bonn s'en prennent vivement au président de la Commission des Neuf

La querelle s'aggrave au sein de la Communauté européenne au sujet de la contribution budgétaire britannique. Paris et Bonn s'en prennent vivement à M. Jenkins après les propos qu'il a tenus mardi devant la commission politique de l'assemblée européenne.

Les gouvernements français et allemand considèrent manifestement que le président (britannique) de la Commission européenne cherche à leur forcer la main. En revanche, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, s'efforce de réduire la controverse entre la Grande-Bretagne et ses partenaires.

Parlant mardi à Bruxelles, M. Jenkins s'était employé à minimiser l'objet du litige né des revendications britanniques. Il avait estimé, après les concessions qu'il présumait chacun prêt à faire, que la somme restant à trouver équivalait à deux semaines de dépenses agricoles communautaires. Les « milieux informés » (proches de M. Jenkins) avaient précisé, chiffres à l'appui, le calcul sur lequel se fondait cette estimation.

A Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré, ce jeudi 3 avril, que l'« on s'étonne » des propos de M. Jenkins. Il a ajouté : « *Ces indications ne correspondent à aucune réalité, s'agissant à tout le moins de la position de la France. Aucun examen approfondi n'a d'ailleurs pris place au conseil des ministres de la Communauté, qui est l'instance normale de la préparation du prochain conseil européen* (où seront débattues les revendications britanniques). *Il est à noter, d'autre part, que la discussion ne saurait être ramenée à un débat de chiffres.* »

(Lire la suite page 6.)

L'eurocommunisme moribond

On savait l'eurocommunisme malade, en particulier depuis l'invasion soviétique en Afghanistan. Ne doit-on pas aujourd'hui le considérer comme moribond ?

Le parti communiste italien a confirmé son intention de ne pas prendre part à la conférence sur la paix et le désarmement organisée à Paris par le P.C.F. et le parti ouvrier unifié polonais. Il avait été précédé dans cette voie par les communistes espagnols.

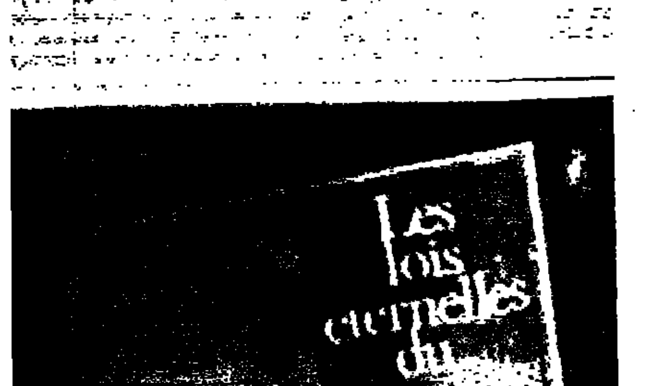
La préparation de cette conférence pourrait d'ailleurs accentuer également certains clivages entre pays socialistes. Les communistes yougoslaves ont indiqué qu'ils n'assisteraient pas non plus à une rencontre « qui servirait seulement la propagande soviétique ». On s'interroge, d'autre part, sur l'attitude qu'adopteront les Roumains, qui n'ont pas ménagé leurs critiques implicites à Moscou au sujet de l'Afghanistan. Quant aux Polonais, le fait qu'ils soient les co-organisateurs de la conférence apparaît, sinon en contradiction formelle, du moins peu en conformité avec leurs démarches insistantes en faveur d'une conférence européenne sur la détente militaire et le désarmement.

Mais cette initiative a surtout mis à nu et aggravé les divergences entre le P.C.F. et ses partenaires eurocommunistes qui étaient apparues à propos de l'affaire afghane. Les raisons avancées par les communistes italiens et espagnols pour justifier leur refus sont significatives. On insiste en effet, à Madrid et à Rome, sur le fait qu'une telle réunion donnerait l'« impression trompeuse » d'un alignement des participants « sur les positions que le pacte de Varsovie soutient en matière européenne », écrit le P.C.E., et risquerait d'accréditer l'idée que l'ensemble des partis communistes constitue une « organisation internationale » dotée d'un « centre de décision » unique, comme le note le P.C.I.

Le second grief adressé par les communistes italiens aux organisateurs français de la conférence est non moins important. Le P.C.I. estime que les questions de désarmement ne doivent pas être débattues entre les seuls partis communistes, ni ceux-ci demeurer à l'écart du « vaste débat incluant socialistes, sociaux-démocrates, organisations chrétiennes et groupes d'autres tendances » qui s'est ouvert en Europe à ce sujet.

C'est là un ton qui contraste singulièrement avec celui qu'emploient M. Marchais et ses amis pour parler des partis socialistes (à commencer naturellement par le P.S. français) et sociaux-démocrates, à nouveau accusés de plus en plus fréquemment de se ranger dans le camp de Washington en matière diplomatique et dans celui du patronat et des pouvoirs « bourgeois » sur le plan économique et politique. Sans doute les amis de M. Berlinguer ont-ils mis une intention particulière dans cette dernière remarque, compte tenu de l'attaque qu'avait value au secrétaire général du P.C.I., de la part des communistes français, sa récente rencontre avec M. Mitterrand à Strasbourg.

Mais on ne peut se contenter d'y voir une sorte de réponse ironique à une condamnation qui a surpris à Rome plus encore qu'elle n'a agacé. En fait, sur le double terrain de l'allégeance à Moscou et du choix d'une stratégie — dont l'éventail possible va de l'union de la gauche au « compromis historique », — l'affaire de la conférence de Paris, après les événements d'Afghanistan, incite à penser que l'eurocommunisme, si son acte de décès n'est pas encore dressé (pas plus que ne l'avait été son acte de naissance), ne se relèvera probablement pas du retour du P.C.F. dans le giron soviétique.



Menace de crise en Belgique

M. Martens demande au roi Baudouin de regagner précipitamment Bruxelles

Un an après la formation du gouvernement de M. Wilfried Martens, une nouvelle crise politique paraît sur le point de s'ouvrir en Belgique à la suite du rejet, mercredi 2 avril, par le Sénat, d'un article capital du projet de refonte de l'Etat belge en trois régions fédérées.

Le premier ministre a convoqué, mercredi, un conseil des ministres extraordinaire, et demandé au roi Baudouin, qui était en vacances en Espagne, d'abréger son séjour pour regagner Bruxelles. M. Martens devait informer, ce jeudi, les présidents des Chambres de sa décision, après s'être entretenu avec le souverain.

De notre correspondant

Bruxelles. — Parce que les sénateurs sociaux-chrétiens flamands n'ont pas voulu faire confiance à leur ancien président, l'actuel premier ministre M. Wilfried Martens, le cabinet est virtuellement démissionnaire.

Le chef du gouvernement a demandé au roi Baudouin, qui vient de subir une intervention chirurgicale, d'interrompre sa convalescence dans sa propriété de Motril, en Espagne. Le souverain devait rentrer à Bruxelles d'urgence et recevoir le chef du gouvernement à 12 heures, ce jeudi 3 avril.

Les événements se sont précipités mercredi, lors de la dernière séance du Sénat avant la trêve pascale. La Haute Assemblée devait procéder à un vote qualifié d'historique : celui du projet de loi relatif à la réforme transitoire de l'Etat.

Il y a plusieurs jours déjà, les sociaux-chrétiens flamands avaient exprimé des réserves et rejeté l'article 5 du projet, qui concerne le statut de Bruxelles. Ils jugeaient insuffisantes les garanties accordées aux néerlandophones de la capitale (*le Monde* du 1er avril). Quatre sénateurs du C.V.P. avaient refusé de voter cet article après une première lecture, privant ainsi le gouvernement de la majorité requise des deux tiers des voix pour la réforme constitutionnelle.

Le premier ministre, comptant sur son crédit dans le parti qu'il avait présidé jusqu'au printemps de 1979, avait négocié depuis le début de la semaine et semblait sûr d'obtenir la majorité voulue en échange d'un engagement public et solennel : dans une déclaration à la tribune du Sénat, mercredi matin, il promettait personnellement que des garanties seraient accordées aux Flamands de la capitale lors de l'élaboration ultérieure d'une solution globale pour Bruxelles.

PIERRE DE VOS.

(Lire la suite page 6.)

La concertation franco-africaine

Le drame tchadien pèse sur la réunion de la conférence des ministres des affaires étrangères à Paris

Tandis que, ce jeudi matin 3 avril, les combats de rue faisaient rage à N'Djamena, c'est dans un climat assombri par la crise tchadienne que s'est ouverte à Paris la troisième conférence franco-africaine des ministres des affaires étrangères.

Dans son discours inaugural, M. Jean François-Poncet a exprimé « des vœux ardents pour que le Tchad puisse retrouver rapidement la paix civile » *et évoqué* « le droit à la paix et à la sécurité de tous les Etats africains ».

Cette réunion de deux jours, destinée à préparer la conférence franco-africaine des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra les 8 et 9 mai, à Nice, regroupe les représentants de vingt-cinq pays.

Au cercle traditionnel des Etats francophones viennent se joindre pour ces assises de nouveaux venus : la Guinée-Equatoriale, la Sierra-Leone et le Liberia, la Somalie. Comme la Guinée-Bissau et le Maroc, ces pays ne participent à la réunion qu'à titre d'observateurs.

D'autre part n'ont pas donné de réponse à l'invitation qui leur avait été adressée, ou se sont faits excuser, le Cameroun, la République malgache, les Seychelles, les Républiques du Cap-Vert et de Sao-Tome-et-Principe. Le Cameroun est resté fidèle au principe de non-appartenance à tout regroupement politique autre que l'Organisation de l'unité africaine. Les dirigeants malgaches marquent, de leur côté, leur volonté de plus en plus affirmée de prendre leurs distances à l'égard de l'ancienne métropole. L'absence de toute représentation seychelloise est la conséquence d'une tension qui persiste depuis novembre dernier entre Paris et Mahé après l'arrestation d'un coopérant, accusé de participation à un complot et détenu soixante-treize jours (*le Monde* du 13 janvier). Tout en ayant décliné l'invitation à participer à la réunion ministérielle de Paris, le gouvernement cap-verdien a confirmé qu'il participerait au prochain sommet de Nice. On remarque enfin l'absence de la République de Guinée avec laquelle la France a pourtant renoué solennellement à l'occasion de la visite officielle effectuée dans ce pays en décembre 1978 par le président Giscard d'Estaing.

Bien que ne soit envisagée en principe l'étude d'aucune question purement politique, il est clair que le drame tchadien pèsera sur l'ensemble des débats. Après avoir envisagé l'envol à Paris de M. Acyl Ahmat, ministre des affaires étrangères, le gouvernement de N'Djamena s'est finalement fait représenter par M. Djono Golo, ministre de la justice, personnalité « sudiste », comme le colonel Kamougue, chef de file des forces armées tchadiennes (FAT) et vice-président du « *gouvernement d'Union nationale transitoire* ». Au moment où les chefs d'Etat africains multiplient les appels à la trêve, du président du Cameroun M. Ahidjo à celui du Togo, le général Eyadema, le représentant tchadien ne manquera pas d'être longuement interrogé par ses collègues sur la situation dans son pays.

Ph. D.

(Lire la suite page 5.)

LE REBONDISSEMENT DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

La question subsidiaire

par PHILIPPE BOUCHER

Au chapitre du flegme, les Français sont en train de battre les Britanniques à plates coutures. Les scandales succèdent aux « affaires », les tripotages électoraux venus d'outre-mer aux accusations les plus précises, sans que de tels faits provoquent davantage que de brefs ricanements ou de désinvoltes ou « méprisantes » mises au point.

Dernier en date de ces mécomptes — restons dans l'euphémisme de la Ve République, — la publication par *le Canard enchaîné* de documents, non contestés à ce jour, établissant que la police connaissait les menaces qui pesaient sur la vie de Jean de Broglie, notabilité s'il en fût du régime, familier politique de l'actuel chef de l'Etat et autrefois négociateur des accords d'Evian. Pour qui sait lire, ces documents conduisent tout naturellement à porter contre la police une accusation de meurtre par abstention, exactement de meurtre par défaut de surveillance.

Mais on ne peut pas dire que la police en éprouve beaucoup d'émotion, de honte encore moins ; que la justice s'en afflige ou que le gouvernement s'en inquiète. Le gouvernement se tait, « *au nom*, précise-t-il, *de la sagesse* ». Ce qui, chacun en conviendra, n'a exactement aucun sens. Sinon celui du dédain manifesté à l'égard des parlementaires pourtant légitimement interrogateurs. Ce dédain n'est pas nouveau. Il a maintenant vingt-deux ans, l'âge de la Ve République.

(Lire la suite page 9.)

Lire page 4 :

L'Afrique vingt ans après

IV. - Mon colonel... mon président...

par PHILIPPE DECRAENE.

En égrenant les Petites Antilles

Anguilla, Saint-Martin, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Barbade, Grenade... Comme les pages d'un abécédaire, les grains d'un chapelet ou une escadre en ordre de marche, les Petites Antilles se succèdent, du nord au sud, entre les îles Vierges et Trinidad. Une trentaine de terres émergées, formant une dizaine d'entités — Etats indépendants, territoires autonomes, départements d'outre-mer... Un écheveau de races, de langues, de statuts. Un espace stratégique, économique, politique, culturel et... onirique. Un modèle réduit du tiers-monde avec ses déchirements, la même lutte pour l'indépendance, la recherche passionnée d'une identité.

Et, sous les apparences de la nonchalance tropicale, un tragique né de la petitesse, de l'isolement, de l'horizon borné. Nous commençons la publication d'une série de sept articles de notre envoyé spécial dans les Petites Antilles.

I. — L'indépendance n'est plus ce qu'elle était

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

The Valley. — Au nord, rien ; au sud, rien ; à l'est, rien ; à l'ouest, rien. Au centre... un minuscule terrain d'atterrissage. La tentation vient, lorsque le Piper s'immobilise à Small Wall Blake Airport, de prier le pilote de remettre aussitôt les gaz ; après tout, Saint-Martin, d'où partent les petits avions de la Valley Air Service, n'est qu'à dix minutes, visible malgré la légère brume de chaleur de cette fin de matinée...

De loin, on peut en rêver de cette île de poupée ; en sourire de ce monde lilliputien : 3 000 mètres de large, puis plus rien jusqu'aux Bermudes, à 2 000 kilomètres plus au nord. Sur place, c'est un peu angoissant. Un couple d'Américains, également passagers du Piper, en demeure comme égaré. Ils ont volé, la veille, de New-York à Philipsburg, « capitale » de l'île voisine. Ils ont loué pour huit jours un petit quelque chose au Cul-de-Sac Hôtel. Si l'amour n'est pas au rendez-vous, ce peut être long !

Anguilla — prononcer : « *Angou-i-la*, — lit-on dans les guides de voyage qui consentent à la mentionner, « *n'est qu'une seule et immense plage* ». Tout est dit, en effet. Une plage de sable blanc éblouissant, bordant une mer d'une merveilleuse transparence. A peu près dépourvue de cocotiers, cependant : l'île, trop plate pour retenir même les nuages, est sèche comme un coup de trique.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Le marais noir

Le millier d'élus bretons qui voulaient être reçus à Paris par le président de la République ont été accueillis par des C.R.S., lesquels font désormais partie de leur paysage familier. Evidemment, les conditions du dialogue en étaient quelque peu compromises, mais, si l'Elysée demeurait ainsi porte close, peut-être était-ce pour n'avoir pas grand-chose à répondre à nos frères de l'Ouest.

Il est vrai que, en ce qui concerne la Bretagne, si on ne manque ni de pétrole ni d'atome, on semble manquer cruellement d'idées. D'ailleurs, en ce domaine et d'un bout à l'autre de l'horizon politique, tout le pays barbote actuellement dans un beau marais noir.

BERNARD CHAPUIS.

KARAJAN A SALZBOURG

La puissance, la vitesse et la grâce

Herbert von Karajan a toujours aimé la vitesse, dans la vie et au pupitre. Mais il a trouvé une nouvelle manière de raccourcir les œuvres : en coupant les applaudissements d'un geste de main impérieux, ou même sans aucun geste... Il joue maintenant du public avec la même efficacité que de la Philharmonique de Berlin ! Cela nous a gagné une bonne demi-heure pour les trois actes de Parsifal, *tout en fournissant une copie de qualité à nos confrères allemands. Et il a récidivé mardi en interdisant tout bravo après le* Requiem *de Mozart, supprimant de plus l'entracte avant le* Te Deum *de Verdi ; en une heure vingt tout était dit.*

Musicalement, toutefois, on ne pouvait souhaiter une interprétation plus belle du Requiem, *pleine de grâce, émouvante, avec tout à coup ce vent de Toussaint passant en rafales sur le* Dies irae, *le murmure immatériel des chœurs du* Rex tremendae, *le* Confutatis *gravé comme un Dürer, le* Sanctus *déployé de la terre jusqu'au ciel dans toute sa puissance. Entre les mains de Karajan, l'admirable Singverein de Vienne (chantant par cœur) est un instrument aussi souple et chatoyant que la Philharmonique de Berlin et les voix des solistes s'entrelaçaient comme les laines d'une tapisserie : voix d'argent rayonnante d'Anna Tomowa-Sintow, couleurs d'aquarelle de la merveilleuse Agnès Baltsa, trait d'or acéré de Francisco Araiza, graves accents d'émotion contenue de Victor von Halem (le Titurel de* Parsifal*).*

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 20.)

Le Monde

idées

PAQUES

VUES ET REVUES

Un et un font un

par YVES FLORENNE

IL est curieux qu'une époque qui sécrète l'agnosticisme, et même un agnosticisme mou, soit spontanément et comme innocemment gnostique, à sa manière, en ce qu'elle croit à la connaissance absolue par la science et, surtout, en ce qu'elle est d'instinct profondément, voire frénétiquement, dualiste et donc manichéenne. Il est vrai que nous pouvons ignorer en toute tranquillité une contradiction qui réside principalement dans l'étymologie, laquelle n'est plus à la mode. Et tout est pour le mieux.

Autre contradiction, plus particulière mais qui n'est pas sans se rattacher à la première — ou ne serait-ce pas plutôt une compensation ? — le recours aux religions et philosophies orientales et l'engouement inquiétant pour les sectes, mages, gourous et chamans de toutes sortes. Contradiction encore, celle qui fait dénoncer tout ce qui ressemble à un « matin des magiciens », cependant qu'on ne se tient pas de guetter du coin de l'œil quelque lueur à l'Orient.

On se souvient de la revue *Planète* disparue du ciel, mais depuis a surgi *Question de*, qui doit provoquer un semblable attrait et les mêmes critiques. Après tout, si l'irrationnel d'aujourd'hui restera pour une large part irrationnel, *il y a quelque chance que le rationnel de demain s'y tienne caché*. En tout cas, la dernière *Question de* traite, dans la perspective la plus historique, d'un événement très actuel en ce qu'il va avoir deux mille ans, et qu'on le commémore comme chaque année en ce moment même : c'est Pâques (1). Il s'agit aussi d'une découverte qui, pour n'avoir, elle, que quarante ans, vient d'être publiée en français dans son texte.

En 1941, pour mettre à l'abri les trésors du musée du Caire chers à Malraux, on dut s'employer à dégager les profondes carrières d'où fut tirée la pierre des monuments pharaoniques, ce qui amena la mise au jour d'un autre trésor : des rouleaux de papyrus, parmi lesquels un traité d'Origène *Sur la Pâque* (2). Ce Père d'une Eglise pour laquelle il fut torturé et mourut peut passer aussi pour un précurseur, puisqu'il fut condamné à titre posthume, après trois siècles de réflexion, pour *certains aspects de sa doctrine*, touchant notamment au dogme de la Trinité, ce qui n'est pas sans quelque rapport avec telles vues de théologiens « contestataires ». Apport mince en volume à une œuvre qui comporte quelque deux mille ouvrages, le traité est de grande importance.

Par son commentaire, Jean Chevalier éclaire brièvement en quoi cet écrit « *montre qu'une discussion sur une fête liturgique met en cause toute une doctrine religieuse ; bien plus, toute une vision de l'avenir humain* ». C'est Origène qui non seulement prononce la rupture de la Pâque nouvelle avec la Pâque juive, mais surtout opère *un déplacement chargé de sens* : célébration, non plus de la Passion, mais de la Résurrection (sur ce point, il est d'une orthodoxie intégrale et n'annonce plus les théologiens auxquels nous faisions allusion). Enfin, il est « unitaire » : dans sa lecture des Ecritures, dans l'affirmation que ce qu'elles rapportent n'est pas de l'histoire ancienne, mais une histoire continue, vécue en chaque homme. Et son dualisme *est fort réduit* : au passage, à l'exil terrestre, à l'« alourdissement », pour un instant, des âmes préexistantes, donc non pas seulement immortelles mais éternelles comme la matière même. C'est cette doctrine qui sera condamnée : préexistance, éternité des âmes (mais non plus l'éternité des peines, de *l'enfer*) *et éternité de cette matière* particulière qu'est le corps, dans leur unicité, à un bref accident près

En complément logique à cet exposé, Philippe Clémençot traite de la résurrection du Christ. Il évoque, bien entendu, le débat actuel à l'intérieur de l'Eglise, ou, plus exactement, les interprétations que rejette l'Eglise, sans pour autant rejeter ceux de ses membres qui les professent. L'auteur ne *saurait prétendre, il va sans dire*, à approfondir ce débat : il l'expose clairement à l'intention des lecteurs qui n'ont pas le loisir ou la capacité d'affronter directement les théologiens. Il renvoie d'ailleurs à des études plus développées bien que très accessibles, publiées récemment. On pourra retenir pour conclusion quelques lignes d'une portée plus générale : « *Ce qui est sans doute pour notre époque particulièrement difficile, c'est d'accepter d'élargir notre champ d'investigation existentiel, donc aussi spirituel, au-delà des limites tracées par une certaine conception de la raison.* »

Lecture du cinquième Évangile

Lorsqu'ils commencèrent de paraître, nous avions signalé les *Cahiers Méthanoïa* (3), qui appellent l'attention et la sympathie comme tout ce qui *se tient à distance du conformisme* et de l'orthodoxie traditionnelle, et qui constitue en outre une recherche totalement désintéressée. Et très ambitieuse, d'aucuns diront téméraire, puisque, par ses *Cahiers* (et ses éditions), l'association Métanoïa ne vise à rien de moins qu'à « *faire connaître le véritable enseignement de Jésus* ».

Ne soyons pas trop sceptique, nous *qui croyons aux textes*. *Métanoïa* s'est vouée à l'illustration de l'Evangile de Thomas, source elle aussi jaillie de terre peu après celle d'Origène. Une certaine prudence considère cet Evangile comme apocryphe (il est d'ailleurs des apocryphes, si l'on ose dire, fort authentiques) Toutefois, à propos de sa traduction et de son commentaire de ce cinquième Evangile, l'un des « pères » de l'« *exégèse indépendante* », Philippe de Suarez (4), pouvait citer la synopse des quatre Evangiles, signé de P. Benoit et M.-E. Boisnard, de l'Ecole biblique de Jérusalem ; ceux-ci écrivent, du texte attribué à Thomas : « *Il semble qu'il permette d'atteindre une forme de la tradition antérieure à la rédaction des Evangiles canoniques. Son témoignage serait alors très important pour reconstituer l'histoire de la transmission des paroles du Christ.* » Ce n'est pas rien.

Les *Cahiers* sont principalement une réflexion continue et spontanée sur cet Evangile. Je ne sais ce qu'en pense l'exégèse autorisée, mais elle a en tout cas le grand mérite de fixer l'attention sur un texte qu'elle distille de cahier en cahier. Or, le dernier se rapporte très précisément à notre propos. Ce logion 29 a, en outre, la beauté d'un poème en sept versets : « *Jésus dit*, dit l'évangéliste : *Si la chair fut, à cause de l'esprit, c'est une merveille ; — mais si l'esprit fut à cause du corps, — c'est la merveille des merveilles — Mais moi, je m'émerveille de ceci : comment cette grande richesse habite cette pauvreté.* »

On peut bien lire que chair-corps et esprit, et que cette pauvreté et cette richesse, ne sont distingués *ici que pour mieux ne faire qu'un*

Le texte et son commentaire multiple sont précédés d'un rappel historique et philosophique sur les notions de corps, chair, âme, esprit, de Platon à Plotin, et que les prochains *Cahiers* poursuivront dans le christianisme, à travers la Gnose ou : du balancement de la dualité à *l'un*, en passant par le dualisme radical. On ne pouvait fermer le cahier sans donner la parole à Mᵉ Eckhart, maître d'abord de la *non-dualité, qui fut exemplaire, mais* presque sans exemple, dans l'Occident chrétien.

Sinon peut-être les spécialistes, du moins les lecteurs apprécieront la simplicité de langage de ces *Cahiers*, qui ne sont d'ailleurs pas qu'austérité. On trouvera dans celui-ci un article sur l'humour mystique.

Toute recherche du « véritable enseignement » de Jésus ne pourra que s'imposer d'abord de rendre à Paul ce qui n'est qu'à Paul. *Métanoïa* n'y saurait manquer, et son directeur, Emile Gillabert a consacré un ouvrage à cette restitution (5). Dans le mouvement des idées d'aujourd'hui, et avec l'insurrection des femmes, *saint Paul risque d'être de* plus en plus rendu à lui-même.

(1) Mars-avril. Retz édit., 114, avenue des Champs-Elysées. 25 F.

(2) Traduit et présenté par O. Guéraud et P. Nautin. Beauchesne édit. Paris 1979.

(3) Nº 20. Marsanne 26200 Montélimar. Voir *le Monde* daté 19-20 septembre 1976.

(4) (5) Editions Métanoïa. Ibid.

La résurrection et les incroyants

par HENRI FESQUET

LES « événements » relatés par les évangélistes durant la période pascale sont susceptibles de *maintes interprétations*. Qu'ont dit les écrivains, qu'ont-ils voulu dire ? Quelle est la part faite à l'histoire, à l'allégorie, au mythe, à la spiritualité, à la volonté de survie d'une nouvelle religion ?

Depuis tant de siècles, mais surtout depuis un ou deux, ces documents fondateurs du christianisme sont — plus que tout autre — passés au crible de la critique. En se situant si possible au-delà des écoles exégétiques, on peut considérer Pâques du point de vue de la foi ou du point de vue de l'incroyance. Cette seconde méthode est non seulement valable, mais elle est éclairante. Valable, car l'Evangile offre prise à l'histoire, les homélies qui le composent n'étant pas de pures *légendes*. *Eclairante parce que* l'incroyant a un autre regard que son frère chrétien ; ses préjugés sont différents ; ses tentations opposées et, finalement, ses conclusions risquent d'être à la fois plus ouvertes et plus circonspectes. De toute façon, le Nouveau Testament n'appartient pas aux seuls croyants et chacun peut y trouver son bien.

Il est loisible d'approcher les récits de Pâques d'une tout autre façon. A *la manière d'un amateur* d'art considérant un tableau ou une symphonie. Ici l'objectivité change, pour ainsi dire, de champ. Il ne s'agit plus de savoir si ce que l'on lit est exact, mais si c'est beau et si l'on est profondément ébranlé. Le plus subjectif devient le plus vrai.

Notre époque, férue de relativisme et de psychologie, et qui a brisé les moules traditionnels de la connaissance objective, est accessible aux événements de Pâques même si elle n'adhère pas à leur contenu factuel. L'Evangile, malgré ses difficultés, nous fait pénétrer dans une vérité humaine supérieure où les ombres et les conflits ne sont pas absents, mais qui, en fin de compte, débouche dans la lumière et la paix d'un amour universel auxquelles il est difficile de résister. Voilà l'arme absolue de l'Evangile : tout homme sait qu'il ne vit pas seulement de pain, mais de la reconnaissance par autrui de ce qu'il a de plus intime. Les plus belles idéologies ne peuvent rien contre ce désir.

Entre les croyants et les incroyants, il y a ce dénominateur commun inaliénable. Les saints ne sont pas forcément des gens meilleurs que les autres ; ce n'est pas la morale qui suffit à les distinguer, mais la spiritualité. Chacun connaît des athées qui sont plus exigeants en ce domaine que les hommes de foi. La césure est ailleurs : elle est dans la reconnaissance ou dans le rejet d'un homme qui s'est fait l'égal de Dieu.

Le croyant comme l'incroyant perçoivent que les paroles de Jésus sont des scalpels et que ses commandements sont insurpassables.

Pâques est l'histoire d'une folle espérance. Peu importe pour notre propos de savoir si le Christ ressuscité est ou non le produit *d'une foi subjective et incontrôlable*. Chacun est libre de douter de sa résurrection physique et du tombeau vide qui a l'air d'être un coup de pouce apologétique. L'important n'est pas là, quoi qu'en aient dit certains. L'important est que, depuis dix-neuf siècles, Jésus reste vivant parce que, dès *les premiers jours qui ont suivi* son décès sur la croix, ses disciples ont ressenti l'évidence intérieure que leur maître n'avait pas disparu et qu'ils se devaient de prendre le relais ainsi qu'ils en avaient reçu la consigne.

Pâques a vaincu le Golgotha : voilà le fait historique. Dans un fabuleux raccourci, Jésus a dit à Marthe : « *Je suis la résurrection et la vie. Quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais* » (Jean XI 26). Serait-il interdit de s'en tenir à ce texte lorsque l'on n'est pas disposé à aller plus loin ? A chacun selon sa mesure. *Le propre* du christianisme est d'avoir haussé l'homme jusqu'à Dieu en la personne du Christ et, en un sens dérivé, chaque homme est *fils de Dieu*, mais on peut saisir quelque chose du message de Jésus sans adhérer à ces apogée. La *foi* n'est pas monolithique.

L'homme le plus trivial pressent que, fils unique de Dieu ou non, Jésus a atteint un tel sommet que les portes de la mort s'en sont trouvées ébranlées et que la justice a cédé le pas à l'amour. Il devine que l'objection de conscience a trouvé ses assises *et que* César n'aura plus jamais le dernier mot. Il devine que le « *Si tu veux* » de Jésus a jeté un discrédit définitif sur le « *Crois ou meurs* » des tyrans. Le départ de Jésus est un formidable tremplin pour la responsabilité humaine.

Avant de devenir éventuellement l'opium de la multitude, le christianisme a été, à son origine, un foyer de résistance à toutes les dictatures. Ni Néron, ni Hitler, ni Staline, ne s'y sont trompés.

Aimer, c'est ressusciter

Mais que sont les tyrannies collectives en comparaison des *passions individuelles, sources de* fléaux sociaux ? En faisant de la conversion des esprits le pivot de son enseignement, Jésus touche l'essentiel. De cette résurrection intérieure dépend le sort de l'homme et des collectivités. Personne ne le conteste : voilà le plus difficile et le plus déterminant. Jésus se veut le maître de la conversion, cette conquête obscure, tragique, transfigurante.

Jésus a appris aux hommes que l'amour, tel l'Esprit, venait d'ailleurs pour aller ailleurs. Que personne n'appartient à personne, ni l'homme à la femme, *ni les enfants à leurs parents*, ni le citoyen à la patrie. Le don est le maître mot de l'amour, mais il implique réciprocité et irréductibilité. Les liens tissés par un amour authentique sont d'une étrange nature, puisque non seulement ils n'entravent pas les mouvements ou les initiatives, mais ils fortifient la liberté *et* délivrent de diverses *inhibitions*.

L'amour élargit l'espace vital entre les êtres. L'attachement n'est pas synonyme d'amour. En un sens, il serait même son contraire, car le dévouement et le sacrifice supposent le détachement, la distance, la désappropriation. Il n'est nul autre moyen pour accéder à la communion. Les tragédies de l'amour sont presque toujours le fruit de l'égocentrisme et de l'immaturité.

On peut risquer qu'il y a une identité entre la Résurrection du Christ et son Amour. Car, en *toute rigueur de terme, aimer*, c'est ressusciter. Il est peu d'hommes ou de femmes qui n'en aient fait l'expérience. Jésus a tellement aimé les hommes qu'il est mort pour eux, mais il ne s'est agi que d'une étape permettant de faire éclater la puissance de l'amour.

Un tropisme permanent

Pour des raisons mal élucidées mais historiquement vérifiées, Jésus a pris une telle dimension dans le souvenir et dans l'esprit de ceux qui l'ont connu, il a laissé une telle brûlure dans le cœur de ses disciples, il a tenu de son vivant de tels propos sur la psychologie et la spiritualité, qu'un rameau que l'on croyait mort reverdit.

Du temps des juifs, la résurrection était une idée reçue. On la retrouve entre autres chez Isaïe, chez Daniel, et chez Ezechiel (1). Mais elle culmine avec Jesus qui lui donne une portée universelle, ambiguë, certes, mais déterminante. Jésus est le maître de la Résurrection, parce qu'il est le maître de l'Amour. Nul ne peut se vanter de connaître le sens de l'expression vie éternelle. Mais tout un chacun peut vivre dès à présent, croyant ou incrédule, l'abîme qui sépare l'homme d'amour de l'homme du mépris, l'homme de la communion de celui de la solitude. Quelque part en Jordanie, un homme crucifié à Jérusalem vers l'an 30 a dit aux hommes qu'il valait mieux perdre l'univers que son âme. Il a prêché les Béatitudes : douceur, esprit d'enfance, miséricorde, pardon, etc. Ses disciples ont affirmé l'avoir vu après sa mort. Le plus grand miracle n'est sans doute pas les prodiges qu'on lui a prêtés à tort ou à raison, *ni les faits* rapportés par le Nouveau Testament entre le matin de Pâques et une Ascension mystérieuse, mais la permanence de ce tropisme exercé par celui qui a dit : « *Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi.* »

Pâques est la fête des relevailles de l'humanité. Elle ne peut laisser indifférent que ceux qui ignorent l'histoire ou qui confondent la spiritualité avec des querelles doctrinales intestines. Les hommes ne sont-ils pas devenus suffisamment adultes pour dégager des grands textes inspirés (la *Bible* n'est pas le seul) ce qui peut donner le cœur de marcher jusqu'au soir, peut-être assez avant pour rencontrer un nouveau *matin* ?

(1) Ezéchiel, chap. XXXVII. Le prophète évoque une plaine couverte d'ossements desséchés. Tout à coup, les os s'articulent entre eux et se forment progressivement des nerfs, de la chair et de la peau. Enfin, sous l'action de l'Esprit, la vie pénètre en eux.

Le sang des martyrs

par VINCENT COSMAO (*)

DANS la déclaration finale de leur quatrième rencontre, qui s'est tenue à Sao-Paulo du 20 février au 2 mars 1980 (1), les théologiens du tiers-monde mettaient en évidence que le « don de la vie » à la « suite du Christ » est dans la logique de l'engagement de l'Eglise en solidarité avec les pauvres : engagement vécu d'une manière exemplaire dans les communautés ecclésiales de base ou communautés chrétiennes populaires ; l'Evangile y est annoncé aux pauvres, par les pauvres, comme la Bonne Nouvelle de leur libération ; Dieu leur apparaît comme leur libérateur quand ils deviennent *les acteurs de leur libération*.

L'assassinat de Mgr Romero vient sceller ce texte qui faisait déjà parler les innombrables martyrs d'Amérique latine, appelant l'Eglise à les célébrer comme les témoins authentiques de sa foi. A Puebla, de nombreux évêques lui avaient écrit une lettre, digne de l'Eglise primitive, où ils le désignaient déjà comme leur témoin, comme leur martyr, en l'assurant de leur solidarité. Maintenant qu'il est tombé au pied de l'autel, victime de son engagement aux côté des pauvres, il entre dans *la Gloire. Il est* vivant, et sa parole retentira à la face de ce monde qui tue les prophètes parce qu'ils révèlent le fond des cœurs et les structures de la domination.

Il est vivant ! C'est à l'instant même de leur mort que les martyrs sont vainqueurs de la mort dans le Christ ressuscité. C'est dans l'acte même du don de leur *vie qu'ils réalisent en plénitude* la vérité dont ils témoignent, la vérité de Dieu qui fait vivre les morts, qui libère les pauvres et les opprimés.

Depuis que l'Eglise a redécouvert « le combat pour la justice (...) comme une dimension constitutive de la prédication de l'Evangile » (synode des évêques, 1971), il devient chaque jour plus clair que Dieu est le garant des droits des pauvres, que la prise en compte de la relation à Dieu est indissociable de l'organisation de la vie collective selon le critère fixé une fois pour toutes : que personne ne manque du nécessaire (*Mat.* 25).

C'est au nom de ce Dieu — Dieu de Moïse, qui fit de la Loi la contrepartie de l'Alliance, Dieu de Jésus, *annonciateur de la* Bonne Nouvelle aux pauvres — que Mgr Romero dénonçait l'injustice et la violence institutionnalisée, y voyant, comme les prophètes, l'équivalent de l'idolâtrie : Dieu de justice et Dieu d'amour, de justice parce que Dieu d'amour, Dieu qui donne la terre à tous et qui exige que tous aient leur part de ses fruits.

Toutes les circonstances montrent que cet assassinat n'est ni un accident ni un incident dans la confrontation qui se durcit entre l'Eglise et les régimes autoritaires en Amérique latine, qu'ils se réclament ou non de la doctrine de la sécurité nationale. La *bénédiction de l'Eglise leur serait* nécessaire pour leur légitimité, dussent-ils se soumettre à ses exigences de respect des droits de l'homme. Quelles qu'aient été les tentations ou les tentatives d'orientation de l'institution ecclésiale ou de l'appareil ecclésiastique en ce sens, les jeux semblent faits à contre-courant d'un tel retour en « chrétienté ». Le prix risque d'être lourd pour cette Eglise qui se veut l'Eglise des pauvres. En se refusant à sacraliser *le désordre établi, elle se* désigne elle-même comme la cible de ceux qui sont prêts à tout pour la défense de leurs privilèges.

Mais les pauvres qui prennent la parole savent désormais que « César n'est pas Dieu » : ne reconnaissant d'autre Dieu que Dieu et Jésus qu'il a fait Seigneur, ils n'ont plus peur. Rassemblés autour de leurs martyrs, ils tiennent tête à l'idole, assurés dans la foi d'être déjà vainqueurs de la mort dans la victoire sur la peur de la mort.

Surgissant de la pratique des pauvres qui prennent conscience de leurs droits, la parole de cette Eglise désignait *déjà comme* « athée » celui qui opprime son frère ». Ce nouveau martyr devient son porte-parole, mettant ainsi l'Eglise universelle devant son véritable enjeu : dire Dieu dans l'histoire où tout est à faire pour construire dans la justice la société mondiale structurée dans *l'injustice. Il ne s'agit plus d'une* histoire d'un autre monde : c'est dans les libérations historiques que se révèle et se réalise le Royaume ; s'il doit trouver sa plénitude quand Dieu sera tout en tous, il se construit dans la résistance active à l'inégalité qui conduit à l'injustice et dans le *refus de la soumission* à quelque ordre divin des choses.

Symboliques au plus haut degré, sacramentelles en ce sens, la *mort de ce vivant*, la *vie de ce* mort, mettent au cœur de l'actualité la Résurrection du Seigneur dans la plénitude de son mystère. Au-delà de tous les débats sur son interprétation, elle réalise ce qu'elle signifie, mettant des peuples debout pour la conquête de leur humanité de fils unique de Dieu.

Il est vivant. Il fait vivre les morts. C'est ce que proclament, par leur mort, ceux qui ne plient pas devant la Bête, devant l'idole : ceux qui, sachant que Jésus est Seigneur, osent affirmer que tout homme est un homme, *que tout homme est libre*, que tout homme a droit à s'accomplir en humanité pour s'accomplir en fils de Dieu.

(1) *Foi et Développement*, 9, rue Guénégaud, 75006 Paris, nº 76, avril 1980.

(*) Dominicain, directeur du Centre Lebret foi et développement.

ion et les incroyants

Le Monde

étranger

ASIE

Thaïlande

Plus de cent trente mille réfugiés cambodgiens vivent dans une insécurité croissante

De notre envoyé spécial

Khao-I-Dang. — Au cours des dernières semaines, pour les quelque cent trente mille réfugiés khmers misérablement entassés dans le camp thaïlandais de Khao-I-Dang, la terreur est venue s'ajouter au malheur et au désespoir. Toute une série de causes, qui ne sont pas toutes nouvelles, expliquent cet état de frayeur, proche, chez certains interlocuteurs, de la panique : insécurité et insalubrité croissantes, multiplication des incidents meurtriers à l'initiative des forces armées thaïlandaises, pressions et recrutement en vue de *« rapatriements volontaires »* vers des zones de la résistance anticommuniste, annonce du prochain transfert de la moitié de la population réfugiée vers d'autres camps, peur d'un nouveau refoulement forcé du type de celui de juin 1979 et prise de conscience de l'indifférence de plus en plus marquée de l'opinion publique et des gouvernements étrangers.

Depuis une quinzaine de jours, tous les soirs, après le départ des représentants des organisations internationales (H.C.R. et C.I.C.R.) et des agences humanitaires, le camp, isolé en rase campagne, à une douzaine de kilomètres de la frontière, est la proie de gangs armés qui pillent, rançonnent et brutalisent les familles terrées dans leurs cahutes de bambou et qui, souvent, violentent les femmes, affirment les réfugiés.

L'armée thaïlandaise, en position aux alentours de Khao-I-Dang, ouvre le feu sur tout ce qui bouge. Depuis deux semaines aussi, un groupe paramilitaire, la Task Force 80 (*le Monde* du 27 mars), installé dans le camp, impose une discipline excessivement rigoureuse. Cette équipe, qui ne porte pas l'uniforme réglementaire des forces armées royales, mais dont les membres sont armés, interdit désormais toute entrée et sortie « illégales » du camp, jusqu'à présent tolérées. La Task Force 80 a ouvert le feu à plusieurs reprises sur des réfugiés qui allaient ramasser du bois hors des limites du camp, sur d'autres qui sortaient pour aller s'approvisionner auprès des marchands thaïlandais des environs.

D'autre part, toujours selon les nombreuses personnes que nous avons interrogées pendant deux jours à Khao-I-Dang, l'armée a tiré à plusieurs reprises sur des groupes de fugitifs cambodgiens, parfois forts de plusieurs centaines de civils, qui tentent, chaque nuit, de s'introduire dans le camp. Ces malheureux, hommes, femmes et enfants, fuient les zones frontalières, où ils sont restés agglutinés depuis des mois, mais qui sont de plus en plus fréquemment ensanglantées par les affrontements entre groupes khmers serei rivaux. Ils tentent de parvenir ici avec l'aide de passeurs rétribués, qui, après les avoir guidés à travers la forêt, les abandonnent à proximité des premières lignes de l'armée. Selon les réfugiés, plusieurs dizaines d'entre eux auraient été tués depuis deux semaines.

Une jeune femme, arrivée l'avant-veille dans un groupe, affirme qu'il y a des cadavres de réfugiés dans les bois, entre la frontière et le camp. Interrogé sur ces allégations, un médecin étranger employé à Khao-I-Dang s'est dérobé, affirmant *« avoir reçu des consignes de ne pas parler aux journalistes »*. Les autorités militaires ont interdit, le 28 mars, l'usage d'appareils photographiques dans le camp. Le problème de la sécurité dans ce secteur, nous a-t-on dit par ailleurs, se complique du fait de la présence, derrière les collines de Khao-I-Dang, d'un groupe de communistes thaïlandais qui opérait jusqu'à l'année dernière dans la zone frontalière en étroite coopération avec les Khmers rouges. Isolé, coupé de ses bases arrière au Cambodge et privé de ravitaillement, ce groupe aurait tenté à diverses reprises de pénétrer dans le camp pour s'y approvisionner. Dans cette atmosphère d'insécurité généralisée, les soldats thaïlandais ouvrent le feu sur tout groupe tentant d'approcher Khao-I-Dang sous couvert de la nuit.

Des otages indésirables

A Bangkok, dans les milieux proches des organisations internationales, on admettait, mardi 1er avril, que *« la situation s'est détériorée à Khao-I-Dang »*. On estime cependant qu'il s'agit d'incidents isolés et non pas d'une politique systématique, et qu'il est exagéré de parler de dizaines de morts. On précise, de mêmes sources, que le H.C.R. *« s'efforce depuis plusieurs jours d'obtenir du haut-commandement et du gouvernement thaïlandais qu'ils laissent entrer librement sur leur territoire, et plus particulièrement à Khao-I-Dang, les fugitifs cambodgiens, dont l'existence sur la frontière est intenable et dangereuse »*.

Le gouvernement de Bangkok n'a pas officiellement mis fin à sa politique d'accueil, prétendument illimitée, annoncée en octobre dernier. Cependant, dans la pratique, diverses mesures ont été mises en place dès le début de cette année pour limiter les entrées sur le territoire du royaume et pour maintenir l'essentiel des fugitifs cambodgiens le long de la frontière, dans des poches malsaines et dangereuses sous le contrôle de pseudo-résistants. Depuis six mois, beaucoup de civils ont été tués dans ces secteurs sans cesse en proie à des combats entre groupes rivaux et à des actes de pillage de l'aide internationale.

La politique de dissuasion des admissions a été possible grâce à la terreur qu'ont fait régner ces petits chefs sur les populations déracinées et grâce aux distributions d'aide alimentaire de l'UNICEF et du C.I.C.R., qui ont renforcé le pouvoir de ces gangs et permis de fixer les populations sur place. Le but était, et reste encore, de créer le long de la frontière des zones protégées et internationalisées par la présence d'observateurs de l'ONU. Le H.C.R., qui avait organisé des navettes d'autocars pour transférer les réfugiés de la frontière jusqu'aux camps construits pour eux en Thaïlande, avait dû cesser cette noria dès le mois de janvier à la demande de Bangkok.

A l'époque, les responsables thaïlandais et ceux des organisations internationales allaient répétant que les Khmers agglutinés à la frontière ne voulaient absolument pas passer dans les camps en Thaïlande, ce qui était sans doute vrai pour une partie d'entre eux. Cependant, de telles affirmations peuvent aujourd'hui susciter un étonnement légitime lorsque l'on constate les risques énormes pris chaque nuit par des centaines de fugitifs établis à la frontière pour s'introduire à Khao-I-Dang ; on se borne à répondre, de source proche du H.C.R., que *« les données de la situation ont changé »*.

On sait que le gouvernement thaïlandais a décidé de dégonfler le camp congestionné de Khao-I-Dang avant l'arrivée de la saison des pluies ; un porte-parole du haut-commandement a de nouveau affirmé lundi que la moitié environ des réfugiés de cette agglomération de cahutes insalubres, de plus en plus difficile à administrer et à contrôler malgré les efforts des organisations humanitaires, vont être prochainement soit transférés dans d'autres camps de moindre importance, soit rapatriés. Le même jour, le maréchal Sitthi Sawetsila, ministre des affaires étrangères, affirmait pour sa part le maintien de la politique d'accueil du gouvernement. Si ces deux options, partiellement contradictoires, étaient simultanément appliquées, la politique de la porte ouverte deviendrait une « politique de la porte-tambour », expulsant des réfugiés d'un côté, en accueillant d'autres ailleurs.

Constamment pris entre deux feux, ballottés, écartelés et décimés au gré des événements, des revirements continuels de la politique des uns et des autres à leur égard, les réfugiés cambodgiens restent partout, et à de rares exceptions près, des otages indésirables, taillables, corvéables et recrutables à merci. Il est évident aujourd'hui, comme il y a un an, que l'énorme machine humanitaire internationale qui les assiste n'est guère en mesure de les protéger durablement.

R.-P. PARINGAUX.

Afghanistan

Washington « rejette catégoriquement » les accusations de Kaboul sur l'appartenance de l'ancien président Amin à la C.I.A.

Washington a « rejeté catégoriquement », mercredi 2 avril, les allégations « grossières et indécentes » faites récemment par le régime prosoviétique de Kaboul, selon lesquelles l'ancien président afghan Hafizullah Amin, assassiné en décembre dernier, était un agent de la C.I.A.

Ces accusations étaient contenues dans une nouvelle version de l'assassinat de l'ambassadeur américain à Kaboul, M. Adolf Dubs, en février 1979. Les autorités assurent que le diplomate avait été enlevé par des musulmans rebelles qui voulaient que M. Dubs révèle publiquement l'appartenance de M. Amin à la centrale américaine ; M. Amin aurait, pour éviter d'être démasqué, ordonné l'assaut de la chambre d'hôtel où était détenu le diplomate, qui a été tué au cours de la fusillade. Le porte-parole du département d'État a aussi déclaré que *« la version des événements fournis officiellement par Kaboul ne fait en rien état du rôle opérationnel joué par les conseillers militaires soviétiques »*.

D'autre part, M. Babrak Karmal a annoncé mercredi, au cours d'une conférence de presse, que l'Afghanistan aurait désormais deux drapeaux, *« conformément aux vœux du peuple »* : il s'agit *« du drapeau rouge, symbole du parti démocratique populaire, et du drapeau rouge, noir, vert, symbole de la liberté et de l'indépendance de l'Afghanistan »*. L'agence Tass a annoncé le même jour que le conseil des ministres afghan avait adopté une réforme de l'enseignement.

En outre, l'administration américaine s'apprête à lancer une vigoureuse campagne en faveur du boycottage des Jeux olympiques de Moscou, décidé pour protester contre l'invasion de l'Afghanistan : *« Un petit groupe d'obstinés négligent à la fois l'engagement pris en février par le Comité* (olympique américain) *de ne pas participer aux Jeux), l'opinion publique américaine et la nécessité de ne pas laisser l'Union soviétique obtenir un nouveau succès de propagande*, a déclaré un haut fonctionnaire du département d'Etat. — *(A.F.P., U.P.I., Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

CRÉATION D'UN « FRONT NATIONAL » EN EXIL DIRIGÉ CONTRE LE PRÉSIDENT SADATE

Beyrouth *(A.P., A.F.P.)*. — Le général Saadedine Chazli, ancien chef d'état-major égyptien, a déclaré, mercredi 2 avril, au cours d'une conférence de presse, que le Front national égyptien, mouvement d'opposition dont il a annoncé la création la semaine dernière à Damas, s'efforcerait d'obtenir le renversement du président Anouar El Sadate *« par des méthodes démocratiques... et, à défaut, par la violence révolutionnaire »*.

Le général Chazli est le secrétaire général du Front qui regroupe plusieurs formations de l'opposition égyptienne à l'étranger, dont une formation nassérienne basée en Libye, des musulmans « progressistes », le parti communiste égyptien (clandestin) et une coalition d'intellectuels de gauche résidant à Beyrouth. Il a annoncé que la Syrie, la Libye, l'Algérie, le Sud-Yémen et l'O.L.P. avaient déjà reconnu le Front national égyptien et lui avaient promis de l'aider *« dans notre croisade pour saper de l'intérieur le processus de paix déclenché à Camp David »*.

Le général Chazli, quarante-sept ans, qui était chef d'état-major de l'armée égyptienne au début de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, avait été limogé par le président Sadate après le succès de la contre-offensive israélienne. Il avait alors été nommé ambassadeur à Londres, puis à Lisbonne, avant de démissionner en 1978 à la suite du voyage de M. Sadate à Jérusalem. Depuis, le général Chazli vit à Alger.

Dans sa conférence de presse, le général Chazli a accusé le président Sadate d'avoir fomenté les récents désordres confessionnels, au cours desquels des coptes ont été attaqués par des extrémistes musulmans à Assiout.

Le général Chazli avait été introduit au Liban mardi par la résistance palestinienne, sans en référer aux autorités libanaises. A l'entrée du territoire libanais, un détachement palestinien lui avait rendu les honneurs militaires.

Iran

LES OTAGES VONT ÊTRE REMIS AU CONSEIL DE LA RÉVOLUTION réaffirme M. Bani Sadr

Washington *(A.F.P.)*. — Les otages, détenus depuis cinq mois à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, vont être transférés sous la garde du Conseil de la révolution d'ici quelques jours, a réaffirmé, jeudi 3 avril, M. Bani Sadr à la chaîne de télévision américaine ABC. Le président iranien a refusé de préciser si les otages seront maintenus dans les locaux de l'ambassade américaine. Il a souligné que le Conseil de la révolution *« avait les moyens »* de faire appliquer ses décisions.

Les dirigeants américains se sont engagés, d'autre part, mercredi 2 avril, à faire preuve de « modération » dans leurs efforts destinés à aboutir à la libération de leurs compatriotes tant que des progrès seront perceptibles dans la négociation, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, M. Jody Powell.

Alors qu'on lui demandait si le président Carter avait fixé une date limite pour une solution de la crise avant d'imposer de nouvelles sanctions à l'Iran comme il en avait manifesté l'intention, M. Powell a répondu aux journalistes : *« Je vous demande à tous de ne pas fixer de date limite à notre place. Gardons notre sang-froid, pour le moment du moins. De toute évidence, ils* (les Iraniens) *feront ou ne feront pas ce qu'ils ont annoncé vouloir faire, et c'est alors que nous tirerons les conclusions qui s'imposent. »*

De graves affrontements se sont produits mardi en Azerbaïdjan occidental, faisant au total dix morts. Selon une source kurde à Téhéran, un groupe de Pechmergas (combattants kurdes) a attaqué la compagnie de gendarmerie de Nagadeh, tuant quatre gendarmes. D'autre part, un groupe d'hommes armés non identifié s'en est pris à des voyageurs sur la route reliant Nagadeh à Oroumieh, assassinant plusieurs personnes. Radio-Téhéran avait rendu compte de cet incident en indiquant que les assaillants avaient attaqué le poste de gendarmerie situé sur la route, et en chiffrant à six le nombre des civils tués au cours de l'opération.

● *Le sort des étudiants iraniens aux États-Unis.* — Le service de naturalisation et d'immigration a annoncé mercredi 2 mars, à Washington, que dix-neuf étudiants iraniens, sur les six mille neuf cent six trouvés en situation irrégulière, avaient été déjà expulsés. — *(U.P.I.)*

Egypte

« Front du refus mondain » contre les Israéliens

De notre correspondant

Le Caire. — *Qui l'eût cru ? Le grand souci des ambassades et des maîtresses de maison étrangères au Caire est, depuis quelques semaines, de ne plus mettre en contact des Israéliens avec des Egyptiens, afin de ne pas provoquer d'incident. Là, c'est une réception donnée par un journaliste américain d'où tous ses confrères égyptiens — sauf un, — comme un vol de moineaux effarouchés, partent à l'arrivée d'un diplomate israélien. Ailleurs, c'est un grand dîner d'où se décommandent à la dernière minute tous les invités égyptiens, parce qu'ils ont appris que des Israéliens doivent y assister.*

La chronique mondaine du Caire ayant enregistré plusieurs cas semblables, des épouses de diplomates étrangers, pour éviter des déconvenues, ont constitué une liste de couples égyptiens de la haute société, qui accepteraient de souper en compagnie d'Israéliens. Elle ne compte pas plus d'une dizaine de noms, et certains ne sont pas sûrs !

La réconciliation égypto-israélienne butera-t-elle là où on s'y attendait le moins, sur des obstacles huppés, dans une atmosphère proustienne que corsent encore les raisonnements de l'âme orientale ?

Le « Front du refus mondain » a, en tout cas, des arguments recevables. « Moi, j'ai toujours soutenu la paix de Sadate, mais chaque fois qu'en lisant mon journal je découvre que Begin, pour narguer les Arabes, et nous les Egyptiens en premier chef, crée une nouvelle colonie en Cisjordanie, c'est comme si je recevais une énorme gifle », *commente un haut fonctionnaire cairote. Le plus connu des chroniqueurs diplomatiques égyptiens, Hamdi Fouad, écrit dans* Al Ahram *du 2 avril :* « L'isolement dans lequel vit l'ambassadeur d'Israël au Caire (...) est dû aux mesures prises par le cabinet Begin sur la rive occidentale (du Jourdain) et à Gaza, qui découragent les Palestiniens (de ces deux territoires) de participer au processus de paix, comme le demande l'Egypte. »

L'écrivain de gauche Mohamed Sid-Ahmed — qui fut l'un des premiers Egyptiens à dialoguer avec des intellectuels israéliens « colombes », comme M. Uri Avneri — refuse aujourd'hui tout contact, « même avec des communistes israéliens ». « Sur le plan humain, c'est sans doute regrettable, *reconnaît-il,* mais je dois respecter la discipline du Rassemblement progressiste égyptien, auquel j'appartiens. »

Des Israéliens de bonne volonté : opposants à M. Begin, universitaires éminents, membres du mouvement la Paix maintenant, effectuant leur premier séjour en Egypte, se voient fermer toutes les portes, même celles réputées auparavant amies.

« Je suis à fond pour la paix et contre le refus arabe, mais, en tant qu'Egyptien, je n'ai pas pu admettre le ton de donneur de leçons sur lequel Eliahou Ben Elissar *(l'ambassadeur d'Israël au Caire)* a annoncé qu'il allait nous expliquer les avantages du sionisme », *raconte un étudiant qui a refusé de rencontrer un professeur de Tel-Aviv.*

Le gouvernement du Caire, tout en honorant ses engagements en matière de normalisation — ainsi la libre circulation des automobilistes entre l'Egypte et Israël devrait être réalisée, — encourage lui-même ses ressortissants éminents, par des discrètes consignes, à ne pas recevoir d'Israéliens « tant que le premier ministre israélien continuera ses provocations dans les affaires palestiniennes ».

Il reste une consolation en Egypte aux visiteurs d'outre-Sinaï : l'accueil des « gens sans importance », *qui reste chaleureux à leur endroit en dépit de la disparition de l'effet de nouveauté.* « Pourvu que ça dure ! », *disent les Israéliens.*

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

Israël

Les nouvelles facilités offertes par les États-Unis à l'immigration des juifs soviétiques inquiètent le mouvement sioniste

De notre correspondant

Jérusalem. — La ratification par le président Carter de la nouvelle loi sur les réfugiés qui facilite considérablement l'installation des juifs soviétiques aux Etats-Unis a suscité une vive émotion en Israël. Cette loi octroie en effet aux émigrants une aide dans le domaine du travail, de la santé et de l'éducation et facilite l'obtention de la citoyenneté américaine. Il s'agit d'une loi destinée aux réfugiés de toute origine, mais le gouvernement d'Israël et les organisations sionistes ont tiré la sonnette d'alarme. Cette loi « risque de porter un coup sévère à l'immigration vers Israël de juifs soviétiques », a déclaré le président de l'organisation sioniste mondiale et de l'Agence juive, M. Arieh Dulcin.

Selon les dernières statistiques, sept mille juifs soviétiques parmi les dix mille qui ont quitté l'U.R.S.S. pendant les trois premiers mois de cette année se sont rendus aux Etats-Unis. Le taux des « défections » inquiète les organisations sionistes. Un nouveau *record* a été enregistré, la semaine dernière, lorsque quatre émigrés juifs soviétiques sur les cent deux qui étaient arrivés à Vienne de Moscou ont choisi Israël, les quatre-vingt-dix-huit autres ayant préféré les Etats-Unis et le Canada. Le gouvernement israélien craint donc que la nouvelle loi américaine incite les juifs soviétiques à préférer l'Amérique, malgré le fait que les visas qui leur sont accordées prévoient uniquement des *« réunions de famille »* en Israël.

La commission de l'émigration et de l'absorption de la Knesset a débattu dimanche du danger qui pèse sur l'immigration des juifs soviétiques vers Israël, à la suite de la nouvelle loi américaine. La plupart des députés ont fait appel au premier ministre pour qu'il évoque cette *« menace »* lors de son entretien avec le président Carter. D'autres députés ont demandé au gouvernement et à l'Agence juive de rompre les relations philanthropiques et humanitaires juives, la HIAS et le Joint, qui s'occupent de l'aide aux émigrés juifs en Amérique.

Toutefois, l'éditorialiste du quotidien indépendant *Haaretz* se dresse contre *« la tentative inhumaine de priver d'aide les juifs soviétiques qui préfèrent les Etats-Unis à Israël »*.

Davar, travailliste, déplore lui aussi le fait que la grande majorité des juifs soviétiques ne se rendent pas en Israël, qui a tant fait pour leur ouvrir les portes, afin qu'ils puissent sortir de l'U.R.S.S. *« Une tentative pour amener l'administration américaine à fermer les portes devant les juifs soviétiques salira notre image aux yeux des juifs qui aspirent à l'immigration »*, écrit-il cependant.

La nouvelle loi américaine a été ratifiée à la veille de Pâques, ce qui a amené le caricaturiste de *Haaretz* à montrer Carter comme un nouveau Moïse qui dirige le peuple d'Israël dès la sortie de l'U.R.S.S. vers la statue de la Liberté à New-York, tandis que les représentants d'Israël regardent avec consternation ce triste spectacle.

Entre-temps, l'émigration des Israéliens vers l'étranger a atteint des chiffres très élevés. Le président de la commission de l'immigration de la Knesset évalue le nombre de ces émigrés à quatre cent mille personnes depuis la création de l'Etat, à savoir quelque 13 % de la population juive du pays. Le nombre de départs depuis 1975 a atteint cent quarante mille.

(Intérim.)

AFRIQUE

VINGT ANS D'INDÉPENDANCES

IV. — Mon colonel, mon président...

par PHILIPPE DECRAENE

La naissance, il y a vingt ans, des Etats africains issus de la colonisation française a donné lieu à une « mythologie » de l'émancipation déformant quelque peu les intentions du célèbre « discours de Brazzaville ». La nature des liens qui relient l'ensemble francophone à la France et leur personnalisation surprend les anglophones. Sur le plan économique, le bilan enregistre presque partout un désintérêt des autorités pour le secteur agricole, prioritaire seulement dans les discours (« le Monde » des 1er, 2 et 3 avril).

Bien que, au terme de deux décennies d'indépendance, douze des dix-sept pays issus des anciens empires coloniaux français et belge soient passés, avec d'éphémères retours au régime civil, sous la loi de prétoriens, à peu près tout les distingue profondément les uns des autres. Et tout d'abord les conditions mêmes d'accession au pouvoir des nouvelles équipes. Lorsque, dans la nuit du 31 décembre 1965 au 1er janvier 1966, Jean-Bedel Bokassa contraignit le président Dacko, redevenu chef de l'Etat en septembre dernier, à démissionner, il se comportait uniquement en putschiste. Son seul but était la confiscation pure et simple de l'appareil d'Etat à des fins personnelles.

En revanche, l'accession au pouvoir, en janvier 1966, à Ouagadougou de l'équipe d'officiers dirigée par l'actuel général Lamizana est l'aboutissement d'un processus radicalement différent. Ce sont les syndicats voltaïques qui, après avoir suscité de puissantes manifestations de rue contre le président Maurice Yaméogo, ont demandé aux militaires de recueillir un héritage qu'ils ne se sentaient point capables d'assumer eux-mêmes. De même, six années plus tard, lors du « mai malgache » de 1972, lorsque le général Ramanantsoa recueillera le pouvoir laissé en déshérence par Philibert Tsiranana, ce ne sera pas en putschiste qu'il se comportera mais en nationaliste conséquent et responsable.

Quelles caractéristiques communes trouver entre le régime malien, né du coup d'Etat de novembre 1978 au cours duquel un groupe de jeunes sous-lieutenants renversa le président Modibo Keita, et le régime voltaïque qui a porté à la tête de l'Etat le militaire « le plus ancien dans le grade le plus élevé » ? On comprendra, en tout cas, que des situations aussi dissemblables aient commandé une évolution différente, l'autorité de la junte malienne conservant nécessairement un caractère collégial et celle du président voltaïque puisant sa légitimité dans le respect de la hiérarchie.

Si dans la majorité des Etats sud-sahariens la plupart des coups d'Etat militaires ont été perpétrés à peu près sans effusion de sang, certaines exceptions spectaculaires n'en auront pas moins marqué l'histoire de l'Afrique contemporaine. Ce fut le cas notamment du coup d'Etat de janvier 1966 au Nigéria au cours duquel le premier ministre fédéral El Hadj Abubakar Tafewa Balewa et plusieurs autres ministres fédéraux furent sauvagement massacrés en même temps que trois ministres régionaux. En septembre 1974, la prise du pouvoir par l'armée en Ethiopie et ses conséquences furent également sanglantes.

Des contre-pouvoirs

Même lorsque les nouveaux dirigeants accèdent à la direction des affaires publiques dans des conditions aussi brutales, il existe souvent, à peu près immédiatement, de sérieux contrepoids à l'autorité ainsi établie. Les structures politiques des Etats africains modernes, comme celles des sociétés africaines traditionnelles qui y ont laissé leur empreinte, se caractérisent, en effet, par l'existence de véritables contre-pouvoirs.

Dans les chefferies, l'autorité personnelle du chef a toujours été tempérée, qu'elle qu'ait pu être son étendue dans le domaine politique comme sur le plan religieux, par celle de grandes familles, d'associations ou de sociétés. Ainsi, chez les Mende de Sierra-Leone, par exemple, c'est avec la société secrète du Poro, qui regroupe tous les mâles initiés, que doivent composer les chefs. Au Libéria, par suite d'un subtil et complexe mélange entre modernisme et tradition, la franc-maçonnerie et les sociétés des classes d'âge et d'initiés pèsent sur le pouvoir présidentiel, trop peu tempéré par un système bipartite qui ne fonctionne qu'imparfaitement. Chez les Bamileké du Cameroun, où le chef est pourtant réputé immortel, c'est le Kamwe, une société formée de neuf membres censés descendre des ancêtres fondateurs du groupe, qui décide de la conduite des affaires et qui désigne le successeur du chef.

En fait, oligarchie et démocratie cohabitent et concourent à préserver une certaine forme de liberté dans des institutions traditionnelles aussi centralisées et aussi diverses que la chefferie des Mossi en Haute-Volta ou des Bagandas en Ouganda. Le moro-naba de Ouagadougou, qui étend sa souveraineté sur un million de Mossi, ou le yatenga-naba de Ouahigouya, par exemple, tiennent étroitement compte de l'avis de leurs ministres, les naba avant de prendre une décision importante.

Face aux nouvelle institutions, issues les unes du suffrage universel, les autres de la force des baïonnettes, les cadres traditionnels ont une influence très différente suivant les pays. Celle-ci est désormais nulle dans des pays comme la Guinée, où, dès 1957, M. Sekou Touré a brisé le pouvoir politique et religieux des Almamy peul du Fouta-Djalon, ou bien le Ghana, où le président Nkrumah avait ruiné l'autorité de l'ashantebene, chef supérieur des Ashantis.

Cependant, certains gouvernements ont adopté une politique opposée à celle des dirigeants guinéens ou ghanéens. Au Cameroun, divers textes législatifs préservent les droits des chefs et les Lamido du Nord comptent dans leurs-rangs de puissantes personnalités dont le Baba de Reï Bouba. Au Tchad, procédant à une vaste réorganisation administrative, le président Tombalbaye avait, cinq ans avant sa mort, restauré l'autorité des chefs traditionnels tchadiens. C'est une politique analogue qui parait avoir été adoptée dans plusieurs Etats, dont le Togo et le Nigéria.

Dans les rangs des courtisans qui entourent les chefs traditionnels comme dans ceux des membres des bureaux politiques des partis uniques, la palabre africaine, considérée par les spécialistes de science politique comme l'un des cadres les plus parfaits d'expression du consensus populaire, conserve à peu près toute sa vigueur. Mais la palabre a connu des fortunes diverses au cours des deux dernières décennies dans la mesure où la vie politique des Etats africains a été soumise à une évolution que l'on pourrait ainsi synthétiser : passage du pluripartisme hérité de la phase de la conquête de l'indépendance nationale au parti unique et, progressivement, à ce que les politicologues anglo-saxons appellent le *one man system*, dans lequel le pouvoir s'identifie ou s'incarne en un homme plus ou moins charismatique ; confiscation du pouvoir par les militaires et mise en hibernation lente de toute forme d'activité politique publique ; enfin, retour à certaines formes de démocratie politique.

Avant même d'avoir redonné (très récemment) vie aux activités parlementaires, le président Mobutu déclarait en 1977 au cours d'une émission télévisée : « *En Afrique, il y a le chef et il y a le groupe. L'un et l'autre s'expriment...* » On a trop souvent tendance à ne voir que les ruptures d'équilibre entre le groupe et le chef, au profit de ce dernier, lorsqu'il prétend, étant l'incarnation du groupe et agissant de ce fait en son nom, ne plus avoir à s'y référer. Mais, en fait, bien que cela se fasse parfois dans l'anonymat des antichambres présidentielles, souvent loin des capitales dans tel ou tel village de brousse que son passé a chargé d'histoire, plus le groupe impose sa loi au chef, en étroite conformité avec une longue tradition qui remonte aux temps les plus anciens de l'histoire des sociétés africaines.

Quelles que soient les justifications du système du parti unique, plus conforme, disent beaucoup de dirigeants africains, à la mentalité africaine que les systèmes pluralistes directement « importés » d'Europe, celui-ci reste étroitement soumis à de nombreux éléments de pression. En dépit de l'autorité morale considérable des présidents Senghor au Sénégal et Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire, de la centralisation du pouvoir à Dakar et à Abidjan, de la pesanteur du parti socialiste sénégalais, parti gouvernemental, et de celle du parti démocratique de Côte-d'Ivoire, parti unique, les pouvoirs locaux imposent une certaine limitation au pouvoir central dans les deux Etats. Le rôle pondérateur des ethnies est particulièrement important en Côte-d'Ivoire, pays qui compte une soixantaine de tribus. Mais l'explication n'est pas seulement à base tribale, comme en atteste le cas sénégalais, au sujet duquel M. Habib Thiam, président du groupe parlementaire socialiste, écrit : « *La réalité, et c'est de là qu'il faut partir, est que les personnes dans les sociétés africaines sont insérées dans plusieurs réseaux de solidarité : ethnique, religieuse, professionnelle, idéologique, et peut-être de classe. Dès lors, la question est de mettre sur pied des structures étatiques respectant ces diverses solidarités dans ce qu'elles ont de positif...* (1). »

Même s'ils sont largement minoritaires, des Etats africains s'efforcent avec succès de maintenir l'existence d'un régime de pluralité des partis. L'exemple le plus connu est celui du Sénégal, dont la Constitution a d'abord institutionnalisé le tripartisme, puis, depuis 1979, le quadripartisme. Certes, cette limitation du nombre des formations politiques déconcerte les uns, entraîne de véhémentes critiques de la part d'une petite élite marxiste-léniniste très active à Dakar. Mais, au Sénégal, plus qu'en aucun autre Etat négro-africain, on trouve des organismes élus à tous les niveaux de la vie publique. L'Assemblée sert de cadre à de véritables débats, comme c'est le cas au Zaïre depuis quelques mois. Le conseil des ministres siège de façon régulière.

Le parti gouvernemental tient congrès tous les deux ans, tandis que son comité central se réunit mensuellement et son bureau politique chaque semaine. Considérés comme des excès de pouvoir, certains actes gouvernementaux peuvent être légalement contestés : comme certains résultats électoraux. La réalité de la séparation des pouvoirs fait que les requêtes des plaignants ne sont pas condamnées à rester sans suite. C'est un magistrat sénégalais qui assurera, dans une remarquable indépendance, la présidence de la commission des juristes africains, organisme dont l'enquête sur les massacres de Bangui a été, l'année dernière, à l'origine de la chute de Bokassa Ier.

En Haute-Volta, le général Lamizana a encouragé, l'an dernier, l'institutionnalisation du tripartisme ; mais, en réalité, le régime voltaïque est allé beaucoup plus loin dans le sens du libéralisme, et le pays connaît une liberté d'expression, d'opinion, de réunion à peu près totale, reflet fidèle du pluripartisme et du plurisyndicalisme.

D'autre part, en dépit de l'incontestable militarisation des systèmes politiques africains, on assiste à un certain retour de la démocratie. Cela s'explique par le fait que, à l'expérience, les régimes militaires se sont révélés aussi instables que ceux auxquels ils avaient succédé. Les tensions graves qu'a connues le Nigéria de 1966 à 1979, les difficultés du Ghana et celles de la Sierra-Leone, qui connut trois putschs successifs au cours de l'année 1966, ont bien indiqué que la prise du pouvoir par l'armée ne résolvait pas tous les maux.

Régimes différents, problèmes identiques : pas plus que leurs collègues rwandais ou béninois, les militaires burundais ou maliens ne sont parvenus à assurer le décollage économique de leurs pays respectifs, auquel les équipes civiles semblaient avoir renoncé ; comme leurs camarades nigérians ou tchadiens, les militaires zaïrois et mauritaniens restent, comme leurs prédécesseurs civils, confrontés aux querelles régionales et tribales. Civils et militaires, qu'ils se réclament du socialisme scientifique comme les Congolais, ou du libéralisme comme les Togolais, ne sont parvenus à éradiquer aucun des maux chroniques les plus graves qu'ils prétendaient guérir.

Une évolution encourageante

C'est sans doute ce qui explique que les autocraties militaires ne se perpétuent pas plus que les présidentialismes qu'elles ont renversés. « L'histoire immédiate » africaine semble pour l'instant tournée vers des formes plus libérales d'exercice du pouvoir, notamment depuis deux ans. Au cours du seul mois de janvier 1978 par exemple, les dirigeants du Ghana, de la Haute-Volta, du Nigéria et même de l'Ouganda, ont paru soucieux de rechercher un consensus populaire ; ne vit-on pas, à cette époque, le fantasque et sanglant dictateur Idi Amin Dada éprouver le besoin de donner une légitimité formelle à ses actes en convoquant à Kampala un forum national ?

L'évolution constatée en 1979 est relativement encourageante puisque, en douze mois, l'Afrique a perdu autant de tyrans que tous les autres continents réunis. La chute de l' « *ogre de Kampala* » en avril, celle de Macias Nguema en Guinée Equatoriale en août, puis celle de Bokassa Ier en septembre ont fait lever de grandes espérances. Pourtant, ni à Kampala, ni à Malabo, ni à Bangui, les démocrates ne trouvent matière à entière satisfaction. Dans ces trois capitales, la démocratie avance encore à tâtons, comme au Ghana, au Nigéria, au Togo, au Mali où les dirigeants affirment pourtant aspirer à un retour à la légitimité républicaine.

Il est significatif en tout cas qu'à la seule date du 31 décembre, trois pays aient convoqué les électeurs aux urnes : le Togo et la Somalie, pour un référendum constitutionnel et des élections législatives, le Gabon pour le renouvellement de son Parlement et la réélection de son président.

Au Ghana, le 18 juin, et au Nigéria, le 11 août, les militaires ont loyalement tiré le leçon de l'échec de leur gestion et décidé de donner la parole au peuple.

Au seuil de la troisième décennie des indépendances africaines, on se prend à espérer que l'Afrique sud-saharienne n'est pas inexorablement vouée, par une sorte de fatalité, aux putschs, aux régimes militaires, à une forme d'autocratie spécifique qui puiserait sa raison d'être aux sources de l' « authenticité africaine ». Aux présidents ont succédé les colonels, auxquels succèdent à leur tour aujourd'hui les présidents...

(1) *Ethiopiques*, n° 12, octobre 1977, Dakar.

Prochain article :

POÉSIE ET VÉRITÉ
par P.-J. FRANCESCHINI.

La grand-messe du parti unique

Après cet événement, « *votre pays, auquel le dictionnaire Larousse consacre trois lignes, va trouver une place de choix dans le concert international* », affirme dans un bel élan le délégué ivoirien. Ils sont tous à la tribune officielle, les représentants « *des partis et des pays frères* » — Africains, Chinois, Nord-Coréens, émissaires français des formations de la majorité, dont l'un a eu l'honneur de prendre le premier la parole — pour le congrès du Rassemblement du peuple, fête du parti unique.

La première des trois « *journées de travail* » a surtout été consacrée à leurs allocutions. Les Africains connaissent la règle du jeu ; ils savent comment réveiller la salle après quatre heures consécutives de discours. Il suffit de prononcer le nom du président. Alors, les trois mille personnes réunies dans le grand amphithéâtre de la Maison du parti se lèvent et acclament en chœur le « *guide providentiel* ». Si l'orateur sait bien « chauffer » son public, c'est le délire. Les hommes et les femmes des « *groupes d'animation* », mélangés aux délégués régionaux du parti, se trémoussent en chantant une mélopée qui promet : « *Guide bien-aimé, tu resteras toujours au pouvoir* » Le chef des « *animateurs* » officie lui-même au micro, la voix amplifiée par la sono au maximum de sa puissance. C'est un personnage plus important qu'un ministre. *Dialogue*, la revue dont le fondateur est le président lui-même, l'explique : « *La danse et la chanson seront les principaux supports de cette institution qu'est l'animation politique, dont les buts sont la sensibilisation aux idéaux du Rassemblement du peuple et la participation.* »

Après les discours des invités, il y a la lecture des messages d'allégeance des étudiants à l'étranger et de sections du parti non représentées. Des militants de province « *font des réserves sur l'instauration d'un régime parlementaire* », comme si ce « *danger* » était en vue... Puis le président s'exprime. C'est un général ; il l'est devenu depuis ce jour où, selon le secrétaire administratif du parti, « *le peuple, n'en pouvant plus, est descendu dans la rue pour demander à l'armée de prendre le pouvoir* ». Au nom de tous, il réaffirme « *notre option pour le parti unique où toutes les idéologies viendront se confondre* ». De fait, il emprunte aussi bien à Marx qu'à de Gaulle : « *Le précédent régime était rongé par ses contradictions internes* » ; « *Dans notre pays, finie la politique politicienne* ».

« Elections » par applaudissements

Le deuxième jour, quand on en a terminé avec la lecture des rapports d'activité des différents responsables du Rassemblement du peuple, il reste bien peu de temps pour ces fameux « *travaux en commission à huis clos* », au cours desquels la fiction veut qu'on traite les choses sérieusement. Au sein du parti unique, qui convient mieux, nous dit-on, à la mentalité africaine, c'est en principe le moment où s'expriment les différentes tendances. Dans le programme du troisième jour, seulement deux heures sont prévues pour la poursuite du dialogue en petits comités, avant l'installation des « *militants animateurs* » pour la séance plénière et finale.

Il est bien difficile de trouver trace de ces si importants débats en commissions dans le « *rapport de synthèse* ». Le délégué d'une lointaine circonscription, qui fait mine de prendre une initiative personnelle, va au micro et lit la liste des hommes qu'il « *propose* » pour diriger le parti. L'assistance applaudit, avec des nuances de vivacité, chacun de ces noms C'est ce qu'on appelle ici « *l'élection des membres des différents organes supérieurs du Rassemblement du peuple* ».

Il reste une journée de festivités, clôturée par un grand banquet en plein air dans le camp militaire où vit habituellement le chef de l'Etat. Champagne. Danses. Bonne musique africaine. Peut-être les derniers condamnés pour complot — dont on dit que le président veut les « *garder sous la main* » dans le camp — entendent-ils les flonflons depuis leur cellule.

Cela se passait à Lomé, en novembre dernier. Mais, chaque année, à quelques variantes près, de tels congrès se déroulent de la même façon dans plusieurs capitales d'Afrique noire. Le président du Togo n'est ni meilleur ni pire que la plupart des « *chefs d'Etat de la francophonie* ». Il est au pouvoir depuis quatorze ans, mais il ne se fait sans doute pas d'illusions sur le « *soutien populaire* » qui s'est exprimé au congrès. Combien de présidents n'ont-ils pas été renversés quelques mois après la « *grand-messe* » du parti unique.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

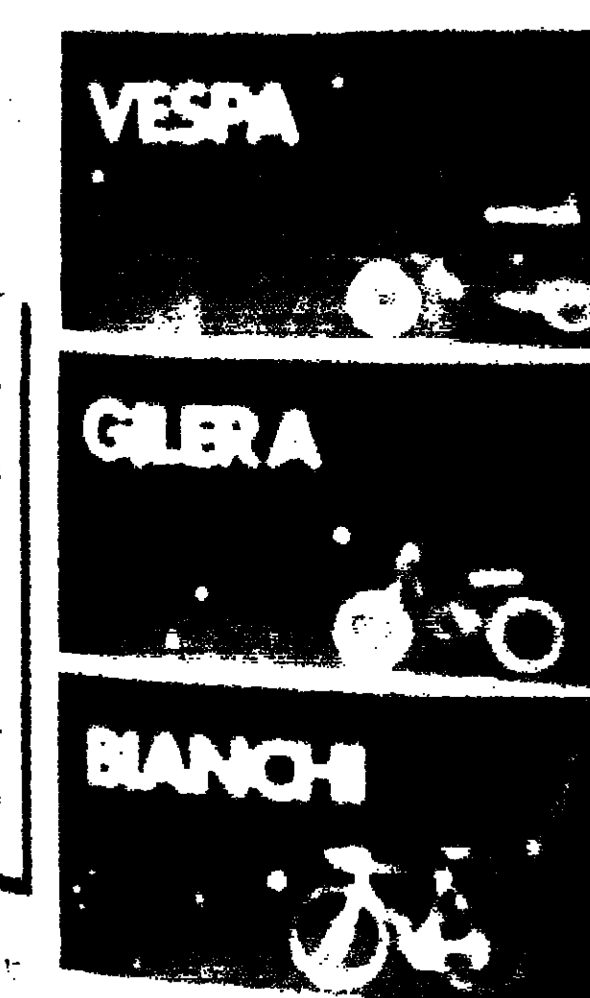
Pas d'impôts, pas d'État

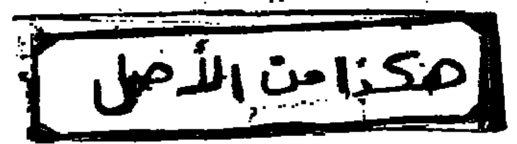
« *Messieurs, vous allez être amenés à construire un Etat, et vous serez jugés sur la façon dont vous aurez réussi ou non à construire cet Etat.* » Apostrophant les dirigeants de la Fédération du Mali, qui rassemblait alors le Sénégal et le Soudan (aujourd'hui, la République du Mali), au début de l'été 1960 à Dakar, le général de Gaulle faisait cette utile recommandation. Mais un Etat se bâtit sur un budget. Or, très vite, en dépit d'un sensible accroissement de la pression fiscale, dans les pays les plus pauvres d'abord, dans presque tous les autres ensuite, les budgets tendirent à devenir de simples « états des soldes ». Chaque fin de mois, quand tous les fonctionnaires eurent touché leur paie, il ne resta à peu près rien dans les caisses publiques pour permettre d'acheter, ou de renouveler, le minimum de matériel indispensable à la bonne marche de leurs services. Quant au financement des projets de développement, il ne dépendit bientôt plus, et pour l'essentiel, que du bon vouloir des investisseurs étrangers, publics et privés, quoi qu'en donnent d'ordinaire à penser les préambules incantatoires des plans à long ou à court terme régulièrement élaborés çà et là par des économistes débordant de bonne volonté.

Aujourd'hui, cette situation déjà désolante s'est encore aggravée, et ce stade a été en maints endroits dépassé. A peu près partout, conséquence soit d'un développement insuffisant, soit de l'étatisation de bien des entreprises — les deux phénomènes étant très souvent liés, — l'assiette des impôts et des droits de douane a tendu à se rétrécir inexorablement — de même que leur perception, pour des raisons analogues Les budgets prévisionnels ont été de ce fait de plus en plus mal exécutés en recettes, alors que leurs dépenses, de personnels pour l'essentiel, demeuraient incompressibles et même s'accroissaient régulièrement. Aujourd'hui, au moins une demi-douzaine d'Etats ne sont plus en mesure de payer chaque mois la totalité des traitements de leurs fonctionnaires sur leurs ressources propres. Quoique les intéressés soient évidemment très discrets là-dessus, on peut avancer que cela a été en particulier le cas, depuis trois à quatre ans et au moins à divers moment, du Bénin, du Centrafrique, du Congo, du Mali, de la Mauritanie et du Tchad, et il est à craindre que la liste ne s'allonge rapidement quelque peu. Il a donc fallu aller tirer subrepticement des sonnettes étrangères — à Alger, à Paris, à Ryad ou à Tripoli — au gré des affinités politiques.

Si cette évolution, apparemment inexorable, se poursuit, des appareils d'Etat dignes de ce nom risquent fort de ne subsister que dans les quelques pays où l'assiette fiscale n'aura pas achevé de se réduire comme peau de chagrin, c'est-à-dire dans ceux-là seulement qui possèdent des richesses aisément imposables, en particulier des ressources minières exportables. Or celles-ci sont exploitées par un très petit nombre de sociétés à fortes participations étrangères — au Cameroun, au Gabon, en Guinée et au Niger, par exemple. Ailleurs, derrière la coquille évidée d'une administration à l'occidentale, des formes plus traditionnelles d'organisations sociales commencent à resurgir. Les échanges « internationaux » sans la douane, la sécurité sans gendarmes, la survie sans dispensaires, le repli général sur les solidarités familiales et tribales, bref l'existence sans l'Etat.

PIERRE BIARNÈS.





LA GUERRE CIVILE AU TCHAD

Les combats font rage à N'Djamena

Tandis que les combats de rue font rage à N'Djamena, le président Goukouni, chef de l'Etat tchadien, a envoyé mercredi 2 avril, selon la radio de Tripoli, un message écrit au colonel Kadhafi pour réclamer son aide (nos dernières éditions du 3 avril).

De son côté, M. Ahidjo, président du Cameroun, a demandé une nouvelle fois aux combattants, de déposer les armes.

Enfin, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) a chargé son représentant à Yaoundé de se rendre à la frontière du Tchad et du Cameroun, où affluent les réfugiés.

De notre envoyée spéciale

N'Djamena. — La situation s'est encore aggravée à N'Djamena, où les combats qui opposent les forces armées populaires du président Goukouni aux forces armées du Nord, de M. Hissène Habré, ont repris avec une extrême violence, mercredi 2 avril, après la relative accalmie des quarante-huit heures précédentes. L'hôpital de la base militaire française a enregistré un record d'admissions de blessés, cent neuf pour cette seule journée, alors que la « moyenne » quotidienne depuis le début de la bataille se situait aux alentours de soixante.

Mesures de sécurité renforcées à la base française

A la base militaire française, des mesures de sécurité renforcées ont été prises, et l'évacuation de tous les civils non indispensables a été effectuée. Il ne reste plus, maintenant, sur l'enceinte de la base qu'environ quatre-vingts civils, essentiellement le personnel diplomatique français, des coopérants techniques et une quarantaine de personnes assurant des tâches sanitaires. Tous les diplomates étrangers qui y résidaient ont décidé de partir.

L'ambassadeur d'Egypte et le chargé d'affaires saoudien, qui avaient participé avec l'ambassadeur de France à toutes les réunions de conciliation entre les deux parties, ont eux aussi quitté le Tchad, ce qui confirme que les négociations sont totalement suspendues. L'ambassadeur d'Union soviétique et son collègue de Corée du Nord, qui étaient demeurés en ville ont, eux aussi, emprunté le bac militaire français pour gagner le Cameroun.

Les combats qui se déroulent maintenant près de la piste d'aviation au nord de la ville se sont dangereusement rapprochés de la base aérienne française et un adjudant-chef a été blessé par une balle perdue.

De la *« balle perdue »* à l'*« erreur de tir »* puis à la provocation pure et simple, l'armée française, dont la neutralité a été récemment rappelée par le chef de l'Etat, ne risque-t-elle pas d'être entraînée dans un conflit qu'elle se contente d'observer à défaut de pouvoir le faire cesser par la négociation. Certes, ni le président Goukouni, ni M. Hissène Habré ne semblent, jusquà maintenant, vouloir en arriver là. Mais des provocations sont toujours possibles, et jusqu'où pourrait aller la riposte ? C'est une question que l'on se pose à N'Djamena où la neutralité française risque de devenir de plus en plus difficile à respecter.

FRANÇOISE CHIPAUX.

LE ROLE DE LA BASE MILITAIRE FRANÇAISE

Neuf cent soixante-dix « non-Tchadiens » ont été recueillis sur la base française de N'Djamena entre le début de la bataille dans la capitale tchadienne et le mardi 1er avril, indiquait-on mercredi au Quai d'Orsay : 871 ont été évacués soit vers la France, soit vers le Cameroun ; 678 blessés, presque tous Tchadiens, dont 115 civils, ont été soignés sur la base. L'antenne médicale française à Kousseri, au Cameroun a, en outre, soigné 131 Tchadiens. Le nombre de Tchadiens réfugiés dans les environs de cette ville s'élèverait à 60 000 ou 80 000 personnes.

D'autre part, le contingent congolais qui stationnait à N'Djamena continue de transiter par la base française pour être évacué vers Brazzaville par des Antonov de l'armée congolaise. L'évacuation de ce contingent devrait être terminée ce jeudi 3 avril.

● *Suspension provisoire des relations postales avec le Tchad.* — L'administration des P.T.T., se trouvant actuellement dans l'impossibilité d'acheminer le courrier destiné au Tchad, est contrainte d'en suspendre provisoirement l'admission.

La concertation franco-africaine

(Suite de la première page.)

La guerre civile du Tchad n'est pas la seule cause du climat de scepticisme et de morosité dans lequel s'ouvrent ces brèves assises, dont la clôture est prévue vendredi.

L'aggravation de la crise économique et financière mondiale et ses lourdes répercussions sur l'ensemble des économies africaines suscitent, en effet, l'inquiétude tant à Paris que dans la plupart des capitales sud-sahariennes. Les conséquences de la crise pétrolière en Afrique feront d'ailleurs l'objet de larges échanges de vues. De même les ministres feront le point des diverses tentatives de relance du dialogue Nord-Sud menées par la France au sein des organisations internationales. Ils discuteront des projets de création d'un fonds commun de soutien aux matières premières et évoqueront les résultats de la récente conférence tenue à Yamoussoukro par les pays d'Afrique producteurs de cacao.

La conférence de Paris sera la première occasion d'un échange de vues approfondi sur l'Action concertée pour le développement en Afrique (ACDA), organisme créé en décembre dernier par la Belgique, le Canada, la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la République fédérale allemande, afin de coordonner leurs aides à l'Afrique. La coopération bilatérale ne sera pas négligée pour autant, la France continuant d'envoyer annuellement trente mille experts et assistants techniques en Afrique, dont onze mille au sud du Sahara. M. Robert Galley, ministre de la coopération, fait d'ailleurs partie, comme M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la délégation française qui est présidée par M. Jean François-Poncet.

Enfin, le Rwanda, qui assure la présidence de la conférence depuis les assises tenues à Kigali l'année dernière, a été chargé de préparer un rapport proposant la création d'un secrétariat permanent, tandis que le représentant du Sénégal exposera un projet du président Senghor intéressant la francophonie. Militant depuis plus de vingt ans pour la création d'un *« Commonwealth à la française »*, le chef de l'Etat sénégalais souhaite la création de nouvelles structures francophones différentes de celles de l'Agence de coopération technique et culturelle (A.C.C.T.). Quelques dirigeants africains sont favorables à ces thèses De son côté, la France n'y est point hostile, mais de nombreuses difficultés techniques, financières et même politiques, parmi lesquelles l'épineux problème de la représentation du Québec, hypothèquent encore la réalisation de ce projet à long terme. — Ph. D.

LES VINGT-CINQ PARTICIPANTS

Les vingt-cinq participants à la conférence de Paris sont le Bénin, le Burundi, le Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte-d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, la Haute-Volta, le Liberia, le Mali, le Maroc, l'Ile Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra-Leone, la Somalie, le Tchad, le Togo, le Zaïre et la France, pays hôte.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par jugement définitif du 3 mai 1978, la 17e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris a retenu que :

DEFRANOUX Nicole et BEGUIER ont été cités afin de répondre du délit de diffamation publique envers un particulier, Georges BEZA, commis, en publiant un livre intitulé « la Garde de fer ».

La partie civile a fait valoir qu'elle a toujours combattu de toutes ses forces les idées et les atrocités commises par la Garde de Fer qui l'a même condamnée à mort le 5 avril 1936, en raison de ses activités et écrits de journaliste et homme politique contre le nazisme allemand sur le territoire roumain.

PAR CES MOTIFS

Déclare DEFRANOUX Nicole coupable du délit de diffamation publique envers particulier, portant atteinte à l'honneur et à la considération de Georges BEZA.

Déclare BEGUIER coupable, en tant que complice du délit.

Les condamne solidairement à payer à M. BEZA Georges la somme de 6 000 F à titre de dommages et intérêts.

Ordonne la publication du présent jugement dans deux journaux au choix de la partie civile, aux frais des deux prévenus.

Pour extrait :
Maître Olivier J. BRANE,
avocat à la Cour.

A travers le monde

Cambodge

● LA COMMISSION EUROPEENNE A DEMANDE, MERCREDI 2 AVRIL, au conseil des ministres de la C.E.E. et au Parlement européen de se prononcer sans délai sur l'attribution d'une aide d'urgence de 61 millions de dollars à la population cambodgienne. Cette somme serait la contribution des Neuf au programme d'assistance internationale au Cambodge d'avril à décembre 1980. La mise en œuvre de ce plan, dit-on à Bruxelles, dépend de l'exécution satisfaisante du premier programme ; il faudrait aussi obtenir un assouplissement de l'attitude du gouvernement de Phnom-Penh en ce qui concerne le contrôle de la distribution effective de l'aide aux populations. — *(A.F.P.)*

Mauritanie

● PLUSIEURS DIRIGEANTS DU MOUVEMENT DES « HARRATINES » arrêtés récemment *« vont être déférés à la justice »*, a annoncé, mardi 1er avril à Nouakchott dans une allocution radiodiffusée, M. Moulaye Ould Boukreiss, ministre mauritanien de l'intérieur.

Le mouvement des *« harratines »* ou *« affranchis »* est un groupe qui s'est signalé depuis plusieurs mois comme le *« porte-parole des anciens esclaves »*, revendiquant pour ceux-ci *« une égalité totale avec le reste de la population »*. — *(A.F.P.)*

Sénégal

● STATUT DIPLOMATIQUE POUR LA MISSION DE L'O.L.P. — Le Sénégal a décidé de conférer au bureau de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), installé à Dakar, un statut diplomatique, au niveau d'ambassade, *« avec tous les privilèges et immunités d'usage dévolus aux missions diplomatiques accréditées au Sénégal »*, annonce un communiqué du ministère sénégalais des affaires étrangères. Le Sénégal a été le premier pays de l'Afrique noire à autoriser l'installation sur son sol d'un bureau de l'O.L.P., et M. Yasser Arafat, chef de l'organisation palestinienne, avait effectué un séjour dans ce pays en juin 1977. — *(A.F.P.)*

Tunisie

● LES CONDAMNES A MORT DE GAFSA. — Neuf personnes ont commencé mercredi 2 avril à Paris, au foyer évangélique de la rue d'Avre, une grève de la faim pour obtenir du président Bourguiba la grâce des quinze Tunisiens condamnés à mort le 27 mars pour avoir participé à l'attaque de Gafsa. D'autre part, des représentants de nombreuses associations humanitaires, contre la torture, ou de Tunisiens d'opposition, ont demandé en vain à être reçus par l'ambassadeur de Tunisie, pour lui faire part de leur *« profonde inquiétude après le verdict de Gafsa »*.

● DIX MILITAIRES TUES ACCIDENTELLEMENT. — Le ministre tunisien de la défense, M. Rachid Sfar, a indiqué mercredi 2 avril que dix militaires tunisiens ont trouvé la mort dans l'accident d'hélicoptère, survenu dimanche dernier, au large de la Tunisie, au cours d'une *« mission de vigilance »*. Le ministre a laissé entendre que le but de cette mission était la protection des frontières tunisiennes contre d'éventuelles menaces de la Libye. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Union soviétique

Les autorités continuent le « nettoyage » pré-olympique

Moscou. — S'il était permis de douter que le « nettoyage » pré-olympique avait bien commencé en U.R.S.S., les arrestations et condamnations des dernières semaines dissipent les interrogations. Depuis cinq mois, une vingtaine de personnes appartenant de près ou de loin au mouvement contestataire ont été soit arrêtées, soit condamnées à des peines de détention dans des camps de travail, envoyées en exil ou en hôpital psychiatrique. Encore ne s'agit-il que de cas connus de gens qui ont quelques liens avec les dissidents de Moscou et qui peuvent ainsi faire parvenir des informations sur leurs parents ou leurs amis aux journalistes étrangers.

De notre correspondant

On a appris le mercredi 2 avril que Mme Olga Matioussevitch, trente ans, avait été arrêtée *le* 12 février à Kiev ; son mari, Nicolas Matioussevitch, membre du groupe ukrainien de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, se trouve dans un camp de travail près de Perm. Il a été condamné en 1978 à sept ans de camp plus cinq ans d'exil pour « *activité anti-soviétique* ». Sa femme, qui, depuis l'arrestation de son mari, avait demandé en vain le droit d'émigrer aux Etats-Unis, est accusée de « *diffusion de calomnies antisoviétiques* » ; elle risque trois ans de camp. Le fait que cette arrestation du 12 février n'ait été connue que récemment à Moscou illustre la réussite des autorités soviétiques qui sont parvenues à distendre les liens entre les différents groupes de dissidents. Les sanctions qui ont frappé l'académicien André Sakharov ont notamment détruit le système d'information fonctionnant entre les divers groupes participant au mouvement des droits de l'homme en U.R.S.S.

Par ordre chronologique, et sans que cette liste soit exhaustive, ont été arrêtés depuis le 1er novembre 1979 : Mme Tatiana Velikanova ; l'historien lituanien Antonas Cerlekas ; les prêtres orthodoxe Yakoumine et Doudko, ainsi que trois participants au « séminaire orthodoxe », groupe religieux en rupture avec l'Eglise officielle. Quelques semaines plus tard, trois redacteurs de la revue clandestine *Poïski (Recherches)* étaient arrêtés par les autorités. Il s'agit de MM. Valeri Abramkine, Viktor Nekipelov et Vladimir Sokirko. Le 10 décembre, quatre baptistes ukrainiens : Ivan Kirillouk, Viatcheslav Zalats, Viktor Litovtchenko et Viktor Drago, étaient condamnés à des peines allant de trois à douze ans de camp de travail. Au début du mois de janvier de cette année, les organes de sécurité ont arrêté le géologue lituanien Vitalda Skodis, qui avait signé un appel en faveur de l'autodétermination des peuples des républiques baltes. Le 22 janvier, jour où M. André Sakharov était interpellé, alors qu'il se rendait, comme tous les mardis, au séminaire de l'Académie des sciences, avant d'être assigné à résidence dans la ville de Gorki, à 400 kilomètres à l'est de Moscou, on apprenait la mort dans un camp du P. Chelkov, un prêtre âgé de quatre-vingt-quatre ans, qui avait passé vingt-cinq années de sa vie en détention. Quelques jours plus tard était interpellé M. Viktor Kapitantchouk, qui avait pris la place du Père Yakounine dans le comité de défense des croyants. Mme Malva Landa, membre du groupe moscovite de surveillance de l'application des accords d'Helsinki et administratrice du Fonds d'aide aux prisonniers politiques et à leurs familles, a été condamnée à cinq ans de relégation, pour diffusion de calomnies antisoviétiques.

Enfin, trois membres du syndic libre (SMOT) ont été sanctionnés. Un ingénieur de trente ans, M. Michel Sokolov, a été condamné, le mardi 1er avril, à trois ans de camp de travail pour « *houliganisme et provocation au désordre sur la voie publique* ». Il avait été arrêté au mois de décembre dernier après avoir prononcé à haute voix dans un trolleybus des paroles hostiles à M. Brejnev et au système soviétique. Selon des témoins, il aurait interpellé ainsi des voyageurs qui le bousculaient : « *Troupeau soviétique, quand allez-vous cesser de lécher le c... de Brejnev ?* »

Le mathématicien Mark Morozov, cinquante ans, qui purgeait une peine de cinq ans de relégation à Vorkhouta (région du cercle polaire), a été arrêté et inculpé de « *diffusion de calomnies sur le système politique et social de l'U.R.S.S.* ». Il risque dix ans de camp en tant que « *récidiviste* ». Enfin, M. Vladimir Borissov, trente-six ans, électricien, a été arrêté à Leningrad et envoyé immédiatement dans *un hôpital psychiatrique.*

DANIEL VERNET.

● *La C.I.S.L. demande au B.I.T. d'enquêter sur le cas de MM. Borissov et Morozov.* — La Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) a demandé, mercredi 2 avril au Bureau international du travail (B.I.T.) de Genève d'examiner sous la procédure d'urgence le cas des deux activistes du SMOT. La C.I.S.L. « *proteste contre les violations répétées des droits syndicaux et des droits de l'homme et appelle l'U.R.S.S. à relâcher tous les prisonniers politiques et tous les syndicalistes emprisonnés et à respecter la convention de l'organisation internationale du travail* ». Elle rappelle ses plaintes contre l'U.R.S.S. dans les cas d'autres syndicalistes libres, MM. Youri Grimm (arrêté le 23 janvier dernier), N. Nikitine, condamné le 23 octobre 1979 à un an et demi de camp, Mme Lev Volokhonski, condamnée le 12 juin 1979 à deux ans de camp et Vladimir Skvirski, condamné le 16 mai 1979 à cinq ans de relégation.

● *Le danseur soviétique Youri Stepanov*, qui avait fait défection aux Etats-Unis en janvier dernier, a été autorisé à rentrer en Union *soviétique, a déclaré le département* d'Etat. Il a regagné Moscou le mercredi 2 avril après avoir proclamé qu'il y rentrait de son *plein gré. — (Reuter.)*

Pologne

M. Gierek voudrait parvenir à une « convergence de vues » avec la France pour la détente en Europe

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — *M. Gierek a réaffirmé avec force*, mercredi 2 avril, devant le Parlement polonais, le rôle moteur que la Pologne entend jouer dans la préservation de la détente et la place particulière qu'elle accorde à cet effet à ses relations avec la France. « Nous comptons, a-t-il dit, approfondir dans le plus proche avenir » les consultations avec Paris afin de parvenir à une « convergence des points de vue » qui permettrait de donner vie *à la proposition faite par le premier secrétaire*, le 11 février, de réunir à Varsovie une conférence européenne sur « la détente militaire et le désarmement en Europe ».

Cette déclaration donne un relief nouveau à la proposition de M. Gierek dans la mesure où, au-delà de l' « *accord de principe* » déjà exprimé par la France, les conceptions des deux capitales restent profondément différentes. Contrairement à Varsovie, Paris considère en effet, d'une part, que l'Union soviétique devrait participer à cette conférence et, de l'autre, *que les armes nucléaires ne* devraient pas être incluses dans la négociation. Si l'on voit mal, dans ces conditions, comment pourraient être *définis les « fondements d'une action commune »*, il reste donc que c'est une disponibilité à des concessions importantes que vient d'exprimer le chef du parti polonais devant les députés élus le 23 mars.

Relance d'une proposition faite à l'origine par le Pacte de Varsovie, le projet de M. Gierek a reçu l'approbation de l'ensemble du bloc socialiste — notamment de Berlin-Est et, cette semaine, de Bucarest, à l'occasion d'une visite du ministre tchécoslovaque des affaires étrangères. Il répond sans aucun doute au vœu de Moscou de tenter de privilégier le dialogue avec les membres européens de l'Alliance atlantique et de développer sur le continent une détente compromise dans d'autres régions du monde.

Mais pour la Pologne, il ne s'agit pas seulement d'une répartition des rôles (tacite ou organisée), c'est une question d'intérêt majeur : la défense des relations économiques avec l'Occident, vitale dans la crise qu'elle traverse. On ne joue bien qu'un rôle pour lequel on est fait et, comme en février devant son congrès, M. Gierek a usé, mercredi, d'un ton singulièrement modéré en évoquant la *tension internationale* sans jamais s'en prendre aux Etats-Unis ni prononcer le nom de l'Afghanistan.

Rompant avec l'usage *qui commande* de faire dépendre la paix et la détente de l'unité du camp socialiste, le premier secrétaire est allé jusqu'à dire que les efforts de la Pologne tendaient à développer son potentiel, à resserrer ses liens avec « *nos amis* » socia*listes et « dans le même temps »* à concentrer tous ses efforts sur la préservation de la détente et des avantages qu'elle apporte aux nations.

Trois mois après le coup de force de Kaboul, cette peu orthodoxe présentation de la politique étrangère de Varsovie met en relief les nuances que l'on continue à déceler dans les démocraties populaires vis-à-vis de l'intervention soviétique. Le soutien absolu apporté à l'U.R.S.S. par Prague, Sofia et Berlin-Est est plus marqué dans ces deux *premières capitales que dans la* troisième et se différencie de la solidarité officielle de la Hongrie, du ton réservé de Varsovie et de *la « dissidence » de la Roumanie.*

Le Parlement polonais qui poursuit ses travaux ce jeudi devrait entériner (« *les temps nouveaux demandent des hommes nouveaux* », a dit M. Gierek) un remaniement du gouvernement de M. Babiuch, reconduit mercredi dans les fonctions de premier ministre qu'il exerce depuis que, en février, il a remplacé M. Jaroszewicz. De même, M. Henryk Jablonski, président du Conseil d'Etat (présidence collégiale de la République), a été réélu à ce poste qu'il occupe depuis 1972.

BERNARD GUETTA.

Yougoslavie

● *La Banque mondiale* a accordé un prêt de 125 millions de dollars à la Yougoslavie. D'une durée de quinze ans et assorti d'un intérêt de 8,25 %, ce prêt aidera au financement de six tronçons de la route trans-yougoslave. Le coût de ce projet est estimé à 785 millions de dollars. — *(Reuter.)*

Danemark

Les projets économiques du gouvernement sont mal accueillis par les syndicats

De notre correspondante

Copenhague. — Le premier ministre danois, M. Anker Joergensen, a présenté aux dirigeants de la puissante centrale syndicale L.O (plus d'un million de cotisants) le projet du nouveau plan d'intervention *que son gouvernement a entrepris* ces dernières semaines de mettre au point, non sans mal, et qu'il compte présenter au Parlement à la session qui s'ouvrira au lendemain des fêtes de Pâques. Ce plan prévoit des augmentations de taxes et d'impôts divers (sur l'électricité, l'essence, les automobiles, les voyages en charters, etc.), une série de compressions *budgétaires* (beaucoup plus modestes d'ailleurs que prévu) et d'autres mesures destinées en principe à relancer la vie économique. Le plan a été accueilli plus que froidement par le président de la L.O., M. Tomas Nielsen, dont nul n'ignore les rapports tendus et parfois tumultueux avec M. Joergensen, lui-même ancien syndicaliste.

De ce fait, les commentateurs locaux commencent de nouveau à *parler de l'éventualité d'élections* générales anticipées ; les dernières remontent à octobre 1979. Pour l'instant, le gouvernement minoritaire social-démocrate ne peut compter sur aucune majorité de soutien au Folketing, car les partis situés au centre *sont de moins en moins disposés à* coopérer, comme ils l'avaient fait autrefois avec le cabinet au pouvoir depuis octobre 1979. Ils ne veulent pas, en fait, s'associer à des projets particulièrement impopulaires dans l'opinion, c'est-à-dire aux économies sur les dépenses sociales.

CAMILLE OLSEN.

Grande-Bretagne

De violents affrontements ont opposé de jeunes Jamaïquains à la police de Bristol

De notre correspondant

Londres. — Des heurts violents ont opposé durant six heures quelques centaines de jeunes Jamaïquains aux forces de l'ordre, *mercredi 2 avril au sol*, à Bristol, dans le sud-ouest de l'Angleterre, à la suite d'une descente de police dans un café du quartier Saint-Paul, le plus pauvre de la ville. Vingt-cinq personnes, dont dix-neuf policiers, ont été blessées par des jets de pierres ou de bouteilles, quatre bâtiments ont été incendiés, six voitures de police brûlées et plusieurs magasins dévastés et pillés. Après avoir fait intervenir des renforts accompagnés de chiens policiers, les forces de l'ordre ont préféré se retirer, leur présence ne faisant apparemment qu'accroître l'excitation de leurs adversaires. Elles ont investi le quartier plus tard dans la nuit, une fois le calme revenu.

Cette explosion de violence, dans un ghetto jamaïquain où le *chômage* et la *prostitution* sont florissants, rappelle aux Britanniques, qui ont parfois tendance à l'oublier, le fait qu'ils vivent *dans une société* multiraciale.

La présence de près de deux millions d'immigrés de couleur dont une majorité d'Antillais, mais aussi des Indiens, des Pakis*tanais, des Bengalis et des Afri*cains, crée de sérieuses difficultés en Grande-Bretagne. Dans tous les quartiers d'immigrés, à Londres ou dans sa banlieue, à Birmingham, à Leicester ou à Wolverhampton dans le centre de l'Angleterre, à Bradford ou à Leeds dans le Nord, les relations de ces populations avec la police sont tendues.

(Intérim.)

R. F. A.

Les Allemands à l'heure d'été

De notre correspondant

Bonn. — Pour la première fois depuis sa création, la R.F.A. s'associe cette année, à partir de Pâques, à ceux des pays voisins qui ont, depuis un certain temps déjà, adopté le système de l'heure d'été.

Pourquoi y a-t-il eu tant de réticences ? Ce problème, qui, dans d'autres pays, est abordé sous l'angle essentiellement pratique, est vu ici, depuis la fin de la guerre, d'une tout autre façon. Les dirigeants de Bonn ont toujours tenu à maintenir entre les deux Allemagnes le trait d'union que constitue le *fait d'avoir la même heure*. L'argument selon lequel un écart de soixante minutes entre les horaires de Berlin-Est et de Berlin-Ouest poserait des problèmes insurmontables dans l'ancienne capitale du Reich semblait relever du romantisme plutôt que du réalisme. Il a, de toute façon, perdu son objet : Bonn s'est résolue à adopter provisoirement l'heure d'été, maintenant que la R.D.A. s'est ralliée à ce système.

Les arguments avancés ici contre une nouvelle ordonnance *du travail durant l'été* n'ont certes rien d'original : les paysans affirment que les vaches ne s'habitueront pas à être traites une heure plus tôt, les industriels proclament que les ouvriers mal réveillés travaillent plus mal, et les instituteurs leur font écho. De leur côté, les experts économiques soutiennent que l'introduction de l'heure d'été ne permettra pas d'économiser plus de 0,3 % de la consommation d'électricité, mais qu'il faudra, en revanche, dépenser 50 millions de marks au moins pour régler les horloges publiques ainsi que les ordinateurs programmant le rythme des feux tricolores.

L'hostilité des syndicats

Les syndicats ouvriers, toujours hostiles à l'heure d'été, ont cependant trouvé le moyen d'en tirer profit : dans les entreprises à temps continu, l'heure de travail qui va être perdue à Pâques leur sera payée. En septembre, lorsque les mêmes ouvriers travailleront une heure de plus, ils auront droit au tarif des heures supplémentaires et aux *primes spéciales prévues pour* le dimanche.

Ce sont toutefois les autorités responsables de l'état civil qui ont eu à résoudre le problème le plus sérieux, avec toute *la minutie qui fait leur réputation*. Le passage de l'un à l'autre système se faisant à 2 heures du matin, il est clair qu'aucune naissance et aucun décès n'interviendront avant 3 heures, dans la nuit de dimanche de Pâques. Mais que se passera-t-il en automne, lors du retour à la normale, lorsque cent vingt minutes s'écouleront entre 2 et 3 heures ? Après des études approfondies, les autorités ont décidé que pour les enfants qui viendront au monde durant la *première moitié de cette tranche horaire*, l'heure de la naissance comportera la mention A, les suivants seront classés dans la catégorie B.

Restent les problèmes qui relèvent de la *politique internationale*. Dans cette affaire, en effet, la Confédération helvétique manifeste sa neutralité en maintenant l' « heure vraie », envers et contre tous ses voisins. Or, aux environs du lac de Constance, la frontière germano-suisse passe au beau milieu de nombreuses agglomérations. Les *commerçants ouest-allemands* redoutent donc que, pendant tout l'été, leur clientèle profite du fait que, du côté suisse, les magasins et les bistrots resteront ouverts une heure plus tard.

JEAN WETZ.

DIPLOMATIE

PARIS ET BONN S'EN PRENNENT A M. JENKINS

(Suite de la première page.)

« *Des principes fondamentaux de la Communauté sont en effet en cause dans cette affaire* (1), *comme en est certainement convaincu le président d'une institution dont la tâche prepremière est de veiller au respect des traités communautaires* », a ajouté le porte-parole du Quai d'Orsay.

A Bonn, M. Ertl, ministre ouest-allemand de l'agriculture, a déclaré mercredi : « *Je ne pense pas, et je le dis ouvertement, qu'il soit très bon qu'un président britannique de la Commission explique les choses de cette manière.* » Ses déclarations, a poursuivi M. Ertl, « *sont des arguments polémiques indignes d'un président de la C.E.E. (...) Si M. Jenkins estime que la politique agricole est erronée, il appartient à la commission qu'il préside de faire des propositions afin de supprimer les excédents. Le style de M. Jenkins ne me convient pas* ».

Cependant, à Londres, le ministre des affaires étrangères parlant devant la Chambre des lords a dit que la crise actuelle n'était pas une querelle franco-britannique et que les divergences entre Paris et Londres « *n'allaient pas en s'accélérant* ». Il s'agit — a ajouté lord Carrington — d'un problème que tous les membres de la Communauté doivent « *résoudre ensemble* ». Le ministre considère que les partenaires de la Grande-Bretagne ont pris récemment conscience de sa gravité. Son gouvernement — a-t-il poursuivi — entend les traiter « *séparément* ».

(1) Notamment la préférence pour les produits communautaires.

M. JACQUES DE FOLIN EST NOMMÉ AMBASSADEUR A DUBLIN

Le *Journal officiel* du vendredi 4 avril publiera la nomination de M. Jacques de Folin comme ambassadeur à Dublin, en remplacement de M. Jacques Dupuy, récemment nommé ambassadeur à Varsovie.

[Né en 1919, ancien élève de l'Ecole navale, engagé dans les Forces françaises combattantes, M. Jacques de Folin est entré aux affaires étrangères en 1945. Il a été en fonction à plusieurs reprises à l'administration centrale (accords techniques, secrétariat général à la direction d'Europe à deux reprises). Il a été également à la délégation permanente à l'ONU, auditeur à l'Institut des hautes études de la défense nationale, chef adjoint du cabinet du ministre (Robert Schuman, 1952), chef de cabinet du ministre (M. Georges Bidault, 1953 ; puis Mendès France, 1954), conseiller à Londres, conseiller auprès du secrétaire général du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il a été ensuite consul général à Saigon *(1970)*, ambassadeur en Jordanie (1973), directeur d'Amérique à l'administration centrale (1975) et ambassadeur en Grèce (1977).]

Belgique

Menace de crise

(Suite de la première page.)

Un incident a cependant suffi à déclencher la crise. Au nom du *groupe socialiste* francophone, qui fait partie de la majorité, le sénateur Delmotte a approuvé la déclaration de M. de Martens, en ajoutant toutefois que des garanties étaient également indispensables pour les autres minorités, et notamment pour les *francophones installés dans les communes* flamandes de la périphérie bruxelloise. Ce parallèle a provoqué une brusque colère du groupe social-chrétien flamand, irrité que la population néerlandophone de la capitale soit assimilée aux autres mino*rités du pays.*

Le vote s'est ensuite déroulé dans la fièvre, et six sénateurs C.V.P. se sont prononcés contre le projet, tandis que deux autres s'abstenaient. Malgré son engagement personnel, M. Martens n'a donc pu obtenir le vote qu'il recherchait depuis près d'un an. Désavoué par les siens, le premier ministre convoquait mercredi une réunion du cabinet restreint, puis un conseil des ministres extraordinaire, et demandait au roi de rentrer.

« Des conséquences dramatiques »

Remettra-t-il la démission de son gouvernement au souverain ? En temps normaux, cela ne ferait aucun doute. Mais, comme le remarquait le président du parti social-chrétien, M. Paul Vanden Boeynants, « *nous vivons un temps de crise, et la vacance du pouvoir aurait des conséquences dramatiques* ». Il y a actuellement près de trois cent vingt mille chômeurs dans le pays, le taux le plus élevé de la Communauté européenne après l'Irlande, avec environ 9 % de la population active. Fin *mars*, le gouvernement avait proposé des restrictions budgétaires draconiennes, qui ne pourront être appliquées. L'adoption par la Chambre de *la loi d'austérité, proposée en vain* par le gouvernement depuis l'automne dernier, est compromise. En outre, le franc belge est perpétuellement menacé.

Dans l'hypothèse — qui paraissait ce jeudi matin la plus probable — où le roi refuserait la démission de M. Martens, le gouvernement chercherait une autre issue. Mais laquelle ? L'ajournement de *l'article 5* du projet de régionalisation paraît déjà impossible. Le porte-parole du groupe socialiste francophone du Sénat a déclaré, dès mercredi soir, que ses amis politiques ne l'admettraient pas. Ceux-ci ont, d'autre part, *lié leur vote en faveur de la régionalisation* au Sénat à l'adoption de la loi-programme d'austérité par la Chambre. « *Pas de régionalisation, pas de sacrifices* », ont-ils déclaré.

A supposer que le premier ministre réussisse à sortir de l'impasse, à *ramener dans le troupeau les six ou* huit brebis égarées des sociaux-chrétiens flamands et à faire voter la régionalisation au Sénat au lendemain de Pâques, à supposer aussi qu'il obtienne ainsi l'adoption de la loi d'austérité par la Chambre, il ne sera pas pour autant au bout de ses peines. La régionalisation, après avoir été approuvée par le Sénat, devra en effet être soumise à l'approbation de la Chambre. Or, la coalition des socialistes et des sociaux-chrétiens dispose à la Chambre des députés d'une majorité plus faible qu'au Sénat. Pour obtenir les deux tiers des voix, il faudrait donc gagner le concours d'une *partie de l'opposition*. Or celle-ci paraît bien décidée à ne faire aucune concession à M. Martens. C'est d'ailleurs ce qu'avait remarqué le nouveau président des sociaux-chrétiens flamands, M. Tindemans, en laissant entendre *mardi que le vote de la régionalisation* par le Sénat « *ne signifiait rien et ne réglait rien* ».

M. Tindemans a cependant une réputation de plus en plus affirmée de « négativiste » ; on l'accuse de vouloir renverser coûte que coûte *M. Martens pour redevenir lui-même* chef du gouvernement. Le porte-parole des socialistes flamands est même allé plus loin, mercredi soir, en déclarant que M. Tindemans était le véritable responsable de l'échec au Sénat : « *Il est le champion olympique du reniement de la parole donnée*, a-t-il dit. *Il ne veut pas qu'il y ait un accord sur la régionalisation. Il veut devenir le maître de la Flandre et de la Belgique.* »

PIERRE DE VOS.

AMÉRIQUES

El Salvador

Une trêve précaire semble s'être instaurée à l'occasion de la semaine sainte

L'assassinat de Mgr Romero et les conditions dans lesquelles ont été tuées une quarantaine de personnes qui assistaient dimanche 30 mars aux obsèques de l'archevêque de San-Salvador continuent à susciter de nombreuses réactions à travers le monde. Le pape Jean-Paul II a évoqué mercredi à Rome « les événements tragiques qui ont marqué ces obsèques » *et a* « demandé au Seigneur de rendre à la raison ceux qui croient atteindre leur but en tuant d'autres êtres humains ».

De retour du Salvador où il représentait l'épiscopat français à l'enterrement du prélat assassiné, Mgr Jacques Ménager, archevêque de Reims, président de la commission épiscopale Justice et Paix a décrit mercredi au cours d'une conférence de presse les événements dont il a été témoin ; Mgr Ménager a estimé que la fusillade qui a éclaté lors des obsèques était une provocation de l'extrême droite. « Dans un pays où la pauvreté est extrême, où 80 % des terres appartiennent à 2 % de la population, je crains une guerre civile à une échéance imprévisible », *a-t-il ajouté.*

De son côté, Mgr Esquivel, coordonnateur de l'organisation Paix et Justice pour l'Amérique latine, fondateur de l'Assemblée des droits de l'homme en Argentine a exprimé mercredi à Paris sa douleur après l'assassinat de Mgr Romero et affirmé que « la violence n'était pas naturelle aux Latino-Américains ». *Des organisations françaises telles que les Chrétiens dans le monde rural et le Syndicat national de l'enseignement supérieur ont condamné à leur tour l'assassinat du prélat salvadorien.*

La situation a été relativement calme mercredi au Salvador où une trêve précaire semble s'être instaurée à l'occasion de la semaine sainte. Les processions taditionnelles de Pâques ont été annulées. La capitale est presque déserte et la plupart des boutiques sont fermées. Le seul incident de la journée a été la tentative d'enlèvement de l'ancien directeur général de la police, le colonel Augustin Martinez Varela. Un des agresseurs a été tué et deux autres ont été blessés. L'ancien chef de la police, pour sa part, n'a été que légèrement touché par un éclat de grenade.

Les événements du Salvador préoccupent les gouvernements des pays de la région, en particulier le Mexique comme nous l'indique notre envoyé spécial.

Le Mexique critique les positions de Washington face à la crise en Amérique centrale

De notre envoyé spécial

Mexico. — Les dirigeants mexicains, qui ont énergiquement condamné l'assassinat de Mgr Romero étudient la possibilité de rompre leurs relations avec la junte civile et militaire au pouvoir à San Salvador et critiquent la thèse soutenue par Washington selon laquelle l'aggravation de la crise dans la petite République d'Amérique centrale est fomentée par les Cubains. La rupture des relations avec un autre pays d'Amérique latine serait un geste tout à fait inhabituel. Le Mexique a constamment maintenu des rapports normaux avec Cuba après la condamnation de La Havane par l'Organisation des Etats américains sous l'influence de Washington mais la rupture avec San Salvador est réclamée avec insistance depuis quelque jours par les secteurs les plus radicaux du P.R.I. (parti révolutionnaire institutionnel) et par les formations de gauche maintenant légales, au premier rang desquelles le parti communiste mexicain.

Le président Lopez Portillo nous a déclaré la semaine dernière, au cours d'un entretien, ne pas craindre la contagion de la violence qui se développe en Amérique centrale, aux portes de son pays. Il ne cache pas cependant un souci accru de vigilance. Le président mexicain attend un rapport détaillé sur les derniers événements au Salvador avant de prendre une décision mais il compte, dit-on dans les milieux informés, mettre en garde les Etats-Unis contre une politique erronée en Amérique centrale. « *Les Américains*, dit-on ici, *ont tendance à discerner l'influence de Cuba et de l'Union soviétique dans toutes les crises qui secouent les pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale en particulier. C'est une vision simpliste qui est cause d'erreurs. Les conditions socio-économiques au Salvador ou au Guatemala, pour ne prendre que ces deux exemples, sont suffisamment graves pour expliquer la montée des violences dans ces deux pays.* »

Le rôle de Cuba

M. Castaneda, ministre mexicain des affaires étrangères, qui nous a développé cette même thèse au cours d'un entretien à bâtons rompus, estime que « *le peuple salvadorien, et lui seul, doit pouvoir décider de son destin* ». Allant plus loin, il affirme que « *la répression ne résoudra jamais les graves problèmes sociaux dans la République du Salvador* ». Il juge que Cuba n'est pas en tout cas la *puissance* qui mène le jeu actuellement dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale. « *En réalité*, dit-il, *et pour plusieurs raisons Cuba joue plutôt un rôle modérateur. D'abord parce que Fidel Castro est président en exercice pour trois ans et ensuite, parce que les dirigeants cubains font face à des difficultés politiques et économiques nouvelles.* » Il y a selon M. Jorge Castaneda, un quatrième facteur : « *L'Union soviétique*, dit-il, *n'est pas intéressée à avoir en Amérique latine d'autres Etats clients qu'elle devrait soutenir comme elle soutient Cuba, et cela à un coût très élevé. Cuba représente déjà une très lourde charge pour l'U.R.S.S. et je ne crois pas qu'elle veuille ou qu'elle soit intéressée à multiplier ses charges dans un contexte géopolitique en outre très difficile. D'autre part, l'U.R.S.S. continue de favoriser et de soutenir la normalisation, largement amorcée en dépit des apparences, entre Cuba et les Etats-Unis.* »

Les dirigeants mexicains affichent donc le plus grand scepticisme à l'égard de la thèse exposée à plusieurs reprises ces derniers jours par le Pentagone, selon laquelle un intense trafic d'armes cubaines à destination des organisations révolutionnaires du Salvador transite par le Honduras. Le « *trésor de guerre* » de ces organisations révolutionnaires, amassé à l'occasion des nombreux enlèvements de personnalités salvadoriennes ou étrangères, se monterait à au moins 100 millions de dollars. Les problèmes posés à ces groupes de gauche et d'extrême gauche, dit-on ici, sont d'un autre ordre : ils doivent tout d'abord renforcer une unité et une coordination qui sont loin d'être parfaites. Ils doivent éviter de tomber dans les pièges de la provocation tendus quotidiennement par les activistes de l'extrême droite et par les secteurs ultras de l'armée dirigés par le général Garcia.

Les groupes révolutionnaires du Salvador, dit-on encore dans les milieux bien informés de la capitale mexicaine, doivent affronter un autre danger grave. Certaines formations, comme l'Armée révolutionnaire du peuple (E.R.P.), mise en place il y a six ans par le parti communiste orthodoxe qui « parraine » elle-même des ligues populaires du 28 février (une organisation de masse), seraient « infiltrées » par de nombreux agents de la C.I.A. nord-américaine soucieux de favoriser les divisions au sein de l'extrême-gauche.

Une fois de plus, et dans un contexte dramatique, les rivalités de clans qui s'opposent à Washington pour la définition d'une politique claire et cohérente dans les pays d'Amérique latine se retrouvent sur le terrain, hier au Nicaragua, aujourd'hui au Salvador. Au Nicaragua, les Etats-Unis ont eu tendance à valoriser l'action et l'influence de Cuba alors que le rôle du Venezuela de Carlos Andres Perez, du Panama d'Omar Torrijos et des organisations de gauche installées au Mexique a été, et de loin, déterminant dans l'aide apportée aux dirigeants du Front sandiniste.

Au Salvador, les Etats-Unis soutiennent très officiellement la junte civile et militaire (Alliance des militaires libéraux et des démocrates-chrétiens). Ils viennent de renouveler leur aide militaire et économique à deux conditions : 1) conclure une trêve de fait entre l'armée et la junte ; 2) restaurer l'ordre intérieur avant de procéder à des réformes de structures économiques et sociales.

On estime encore à Mexico que la stratégie nord-américaine se heurte à deux obstacles nouveaux : 1) la fuite des capitaux (plus d'un milliard de dollars) met en évidence la position « défensive » d'une oligarchie jadis toute-puissante et qui ne croit plus aujourd'hui possible de durer très longtemps ; 2) l'assassinat de Mgr Romero renforce le courant émotionnel en faveur de l'alliance entre révolutionnaires de gauche — issus pour la plupart d'un parti communiste salvadorien qui agit aujourd'hui sous l'Union démocratique nationale (U.D.N.) — et chrétiens libéraux ulcérés par la répression sans pitié contre un peuple sans défense.

MARCEL NIEDERGANG.

En égrenant les Petites Antilles

(Suite de la première page.)

Une seule route la traverse. Soit un chauffeur de taxi extrêmement prudent, disert au point de mentionner le plus modeste toponyme, scrupuleux jusqu'à décrire le moindre lieu où l'histoire locale s'est attardée : un tel mentor ne saurait mettre plus d'une heure et demie pour aller de West-End-Village à Island-Harbour, le point le plus à l'est, et retour à The Valley.

The Valley ! Il y a, d'évidence, tromperie sur le nom : qui a bien pu voir une « *vallée* » dans ces parages que jamais ne fit verdoyer la moindre rivière ? Pour le reste, la « capitale » d'Anguilla fait penser à ces westerns où le héros, descendu du train à Cactus Sation ou Junction Point, s'aperçoit, en sortant de la gare, que c'est, devant lui, l'immensité vide, à perte de vue.

Le seul *must* d'Anguilla — « *trois étoiles : vaut le voyage* », nous avait-on dit — c'est le *commissioner*, un Anglais de soixante et un ans, qui « *sert sa reine et sa patrie* » à 7 000 kilomètres, au bas mot, de son *pub* londonien favori. Malheureusement, c'est aujourd'hui samedi. Et, comme tous les samedis, le gouverneur est allé, par le cotre régulier, faire ses courses à Marigot, Saint-Martin.

Pour le tourisme, il faudra repasser ! Que faire, dès lors, sinon explorer le « pays profond » ! Eh bien, c'est aussi agité, passionnant et compliqué que partout ailleurs sur la planète. C'est les Indes à soi seul, Anguilla !

Une « attaque sauvage »

Commencera-t-on par le spirituel ? Ce n'est pas aberrant, dans un tel lieu. Une terre ainsi placée au bout de tout, une île qui paraît plus que d'autres encore... entourée d'eau de toutes parts, suscite inévitablement la soif d'un au-delà de l'horizon. Les six mille cinq cents Anguillais se partagent en neuf confessions et sectes officiellement recensées ! Parmi elles, colonisation oblige, l'Eglise anglicane se taille la part du lion. Mais les méthodistes, les baptistes, les adventistes du septième jour ne sont pas mal placés non plus.

Quant aux catholiques romains, ils gardent vivante la foi d'un groupe d'Irlandais qui, en 1698, tentèrent traîtreusement de s'emparer de l'île, possession de la couronne britannique depuis un demi-siècle. Cette « attaque sauvage » échoua ; mais quelques-uns des assaillants, qui ne furent pas occis, s'établirent à Anguilla. Plus que les Anglais (qui, comme l'on sait, ne se commettent guère), ils contribuèrent à métisser, oh ! très légèrement, la modeste population d'esclaves noirs déportés d'Afrique sur ces terres ingrates pour y faire pousser la canne à sucre.

En politique, rien n'est simple non plus dans ces parages. Le parti populaire progressiste (P.P.P.), sorte de travaillisme à la mode locale, s'était taillé la part du roi lors des élections de 1976 : il avait remporté six des sept sièges. Son leader, M. Ronald Webster, héros de cette « guerre d'indépendance » dont il faudra bien reparler, avait été désigné comme le premier des ministres — il n'y en a que deux autres ! Dix mois plus tard, rien n'allait plus à The Valley : l'Assemblée législative votait une motion de défiance contre le *chief minister*. Nous avons interrogé trois personnes sur les raisons de cette tempête contre M. Webster : aucune ne se les remémorait clairement. Toujours est-il que le commissaire de Sa Majesté, conformément à l'article 24 de la Constitution, révoqua le chef du gouvernement et désigna pour lui succéder M. Emile Gumbs, élu P.P.P. du cinquième district et « *le parlementaire le plus apte, à son avis, à rassembler la majorité des voix de l'Assemblée* ». Depuis lors, M. Gumbs est au gouvernail d'Anguilla, et M. Webster prépare sa revanche.

Comment peut-on être Anguillais ? Très concrètement : de quoi vit-on lorsqu'on est né sur le dos de cette « *anguille* » (nom donné à l'île en raison, semble-t-il, de sa forme très allongée). « *Les Anguillais comptent parmi les meilleurs constructeurs de bateaux de la Caraïbe* », lit-on dans *Carribean Year Book 1978-1979*. Shooners, sloops, yachts, ketsches — aucun modèle d'embarcation n'a de secret pour ces habiles charpentiers. Mais ce n'est pas là leur principale ressource, et de loin. C'est que, aussi habiles à manœuvrer les bateaux qu'à les assembler, les Anguillais sont de fameux pêcheurs. Et comme il se trouve que les parages septentrionaux de l'île comptent parmi les zones les plus poissonneuses de toutes les Antilles...

Exportées vers les Etats-Unis, Porto-Rico et les îles Vierges, les langoustes, monstrueuses et savoureuses, forment, d'assez loin, la première ressource d'Anguilla. Deux marais salants, en évaporation au sud-ouest de l'île, fournissent en abondance une matière première exportée pour la pétrochimie de Trinidad. Un peu d'élevage, un peu de maïs, de patates douces et de sorgho, et point final.

Les Anguillais ont depuis longtemps fait leurs calculs : ces ressources additionnées ne peuvent faire vivre six mille cinq cents personnes. Quels appoints trouver ? Le tourisme ? Moins de deux mille visiteurs l'année dernière ! Alors, il faut partir.

Ce n'est pas nouveau. En 1680 déjà, trente ans après l'arrivée sur l'île des premiers occupants, un groupe d'Anguillais partit à bord du *Sea-Flower* coloniser Las Virgines — ce splendide semis de cailloux, vers l'ouest, que Christophe Colomb avait baptisé « vierges » en mémoire des onze mille compagnes de sainte Ursule persécutées par les Huns à Cologne... Depuis lors, les natifs d'Anguilla sont allés plus loin. On en trouve à Miami et à New-York ; ils sont aussi au Canada et en Angleterre. Certains ont bien réussi. Ils reviennent alors, fortune faite, pour investir au pays. L'un a monté le Valley Air Service ; un autre songe à développer un complexe touristique ; un autre encore a acheté Dog Island — un des lots adjacents.

Dog Island. Ce bout de corail à l'ouest de l'île-mère commence à attirer l'attention dans la région. Bien ennuyée de l'agitation entretenue autour de sa présence sur l'îlot de Vieques, à l'est de Porto-Rico, où ses tirs cassent les oreilles des habitants et sabotent le travail des pêcheurs, la marine américaine est à la recherche d'un autre terrain d'entraînement. Elle croit l'avoir trouvé à Dog Island !

Des émissaires de la *navy* sont donc venus trouver le premier ministre à The Valley. Ils lui ont fait remarquer qu'Anguilla n'avait ni réseau convenable d'électricité, ni assez d'eau pour tous ses habitants, ni aéroport digne de ce nom. Si Dog Island pouvait être louée pour les besoins de la cause, on pourrait envisager de créer une usine de dessalement de l'eau de mer, de produire des kilowatts en abondance, de construire une piste capable d'accueillir des jets bourrés de touristes européens. Sans compter que les marins américains en goguette ne sont pas économes de leurs dollars...

On en est là. Ces projets ne font pas l'affaire de tout le monde. En particulier, les autorités, hollandaises et françaises, de la voisine Saint-Martin s'inquiètent pour leurs pêcheurs, qui fréquentent les eaux anguillaises proches de Dog-Island. En outre, elles se demandent si les touristes, qui viennent de plus en plus nombreux à Philipsburg et à Marigot, seraient aussi empressés si des avions s'en venaient raser les parasols.

Mais avons-nous le choix, se demande-t-on à The Valley. Car un événement se profile dans la vie publique, qui oblige à tirer sérieusement des plans sur la comète : l'indépendance. Il ne s'agit pas d'une plaisanterie, et les Anguillais sont bien les derniers à en rire. Maîtresse, il y a cent ans, par ce qu'elle croyait un décret de la providence, du quart de la planète, la Grande-Bretagne ne peut plus désormais voir une pierre exotique sur laquelle ait flotté l'Union Jack sans être prise de l'envie frénétique d'en faire un Etat à part entière. On vient d'apprendre que les Turks et les Caycos — une dizaine d'îles, 6 000 habitants, à la remorque de l'archipel des Bahamas — y auraient droit en 1982. Dès cette année, Antigua-Barbuda, 75 000 habitants, devrait être indépendante, de même que Saint-Kitts-Nevis. Le cas de Montserrat (15 000 habitants) sera réglé un peu plus tard. Ainsi, toutes les Leewards (Iles sous le Vent) seraient-elles, après trois cent cinquante ans de présence britannique, livrées à leur propre et fragile destin.

La « dame de fer » qui gouverne à Londres se dit sans doute qu'il n'est pas de petites économies : la Grande-Bretagne ne couvre-t-elle pas, année après année, une part notable du déficit budgétaire anguillais — 2 millions de francs environ... Les citoyens de la petite île devront donc se faire une raison. Plus question de se raccrocher à la couronne : de gré ou de force, ils seront indépendants.

A The Valley, on médite sur les étranges retournements de l'histoire. En 1967, en effet, les Anguillais avaient, une première fois, proclamé leur indépendance. Les Anglais leur avaient alors dépêché, non pour fêter mais pour empêcher cela, trois navires de guerre, une grappe de « bérets rouges » et un escadron de « barbouzes » de Scotland Yard. L'opération « Peau de mouton », avait-on appelé ce martial déploiement ! Sept cents hommes ! Contre « *quelques douzaines de voyous* », selon le joli mot du Foreign Office, c'était tout de même beaucoup.

Soucieux de ne pas trop « balkaniser » leurs « Indes occidentales », les Britanniques avaient acordé l'autonomie interne non à chaque île, mais à des « ensembles » — formés à l'époque où les natifs n'avaient pas leur mot à dire. Saint-Kitts, Nevis et Anguilla constituaient certainement un ensemble contre nature. Déjà Nevis, qui n'est qu'à 3 km de Saint-Kitts, l'île-capitale, ne veut plus rien avoir à faire avec elle ! Quels n'étaient pas dès lors les griefs d'Anguilla, située à... 150 km de ses deux sœurs !

Le premier ministre « fédéral » de l'époque, feu Robert Bradshaw, n'était pas un parangon de diplomatie qui, de son bureau de Basseterre, à Saint-Kitts, parla de « *mater les Anguillais* ». Le 30 mars 1967, trente-trois jours après la création de l'Etat associé tripartite, l'unique député d'Anguilla au Parlement de Basseterre rentrait à The Valley. Cependant, ses compatriotes expulsaient *manu militari* les policiers kittisiens et désignaient un conseil local pour gérer leurs affaires. Le 11 juillet, ils s'accordèrent l'indépendance par 1 813 « oui » contre 5 « non ».

A Londres pourtant on songea au déplorable précédent ainsi créé. A Washington on s'inquiéta d'un tel esprit de dissidence — si près de Cuba. On assura que la Mafia avait fait main basse sur l'île. Lorsque le président Webster, héros de tout cet épisode, choisit de faire expulser, une mitraillette dans les reins, le sous-secrétaire d'Etat britannique qui était venu parlementer à The Valley, c'en fut trop pour Londres.

Malgré la martiale promesse du « président » Webster de faire de ses 95 kilomètres carrés de terre émergée « un petit Vietnam », l'affrontement se réduisit à peu de chose : un commissaire de police anglais... mordit une Anguillaise qui l'avait griffé, sous l'œil de dizaines de journalistes dépêchés sur les lieux, B.B.C. en tête. Dès lors, tout s'apaisa.

La Grande-Bretagne reprit formellement l'administration de la petite île. Le 10 février 1976, l'actuelle Constitution était adoptée. Les Anguillais avaient eu toute satisfaction : ils n'obéiraient plus à des décisions prises à Saint-Kitts. Pour eux, l'« indépendance » c'était cela.

On comprend alors l'actuelle perplexité des Anguillais. Seuls dans le vaste monde. A la dérive sur une mer immense. Coincés, à l'ONU, entre les Angolais et les Argentins... Comment s'étonner qu'on ait vu récemment des drapeaux français flotter à certains balcons de Blawing-Point, juste en face de Saint-Martin, et sur quelques maisons de The Valley ? Comment s'indigner, même, que des Anguillais puissent envisager d'aliéner, sitôt indépendants, une partie de leur territoire au profit d'une marine étrangère ?

JEAN-PIERRE CLERC.



Prochain article :

SAINT-MARTIN SAINT-MAARTEN ET AUTRES LIEUX

Paraguay

Une vingtaine de paysans ont été tués par les forces de sécurité

annonce Amnesty International

Londres (*A.F.P.*). — Une vingtaine de paysans ont été tués et plusieurs centaines arrêtés par les forces de sécurité paraguayennes, a annoncé mercredi 2 avril Amnesty International à Londres. Trois cents paysans ont été amenés à un centre de torture, à Asuncion, a ajouté l'organisation humanitaire, selon laquelle un certain nombre de paysans sont également retenus dans les villes de Villarrica et Paraguari. Parmi ces prisonniers se trouve une fillette blessée de douze ans.

Selon Amnesty, ces actions des forces de sécurité sont une reprise des campagnes répressives qui ont suivi les tentatives des paysans de s'organiser. Elles ont été menées par environ 5 000 soldats, miliciens et partisans du gouvernement, selon les témoignages recueillis par l'organisation humanitaire.

Cette opération — dont a déjà fait état la presse brésilienne — a été déclenchée au début du mois de mars après qu'un petit groupe de paysans armés (qualifiés de « bandits » par les autorités du Paraguay) eut arrêté un autobus et demandé à être conduit à Asuncion pour attirer l'attention sur leurs conditions de vie et sur la mort de plusieurs enfants par malnutrition.

Amnesty International (*le Monde* du 19 mars), qui précise qu'un membre du comité œcuménique du Paraguay a été arrêté après avoir voulu rendre visite aux prisonniers, a envoyé un télégramme au président Stroessner, réclamant « *une explication publique des assassinats et des arrestations, et la restitution des corps des victimes pour qu'ils soient enterrés religieusement* ».

Le Monde

politique

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Mexandeau (P.S.) : aucun débat d'ensemble n'a eu lieu depuis cinq ans sur les problèmes scolaires et universitaires

La seconde session parlementaire ordinaire de 1979-1980 a été ouverte le mercredi 2 avril par M. Chaban-Delmas. Le président de l'Assemblée nationale a ensuite donné lecture de la composition du bureau de l'Assemblée. Les six vice-présidents sont : MM. Hector Rivierez (R.P.R., Guyane), Jean Brocard (U.D.F., Haute-Savoie), André Delehedde (P.S., Pas-de-Calais), Lucien Villa (P.C., Paris), Bernard Stasi (U.D.F., Marne), Pierre Lagorce (P.S., Gironde). Les trois questeurs sont : MM. Raoul Bayou (P.S., Hérault), Roger Corrèze (R.P.R., Loir-et-Cher), Jean Bégault (U.D.F., Maine-et-Loire). Les douze secrétaires sont : MM. Jacques Brunhes (P.S., Hauts-de-Seine), Robert-Félix Fabre (U.D.F., Hérault), Pierre Giacomi (R.P.R., Haute-Corse), Daniel Goulet (R.P.R., Orne), Emmanuel Hamel (U.D.F., Rhône), Alain Hautecœur (P.S., Var), Jacques Jouve (P.C., Haute-Vienne), Raymond Julien (app. P.S., Gironde), Mme Chantal Leblanc (P.S., Somme), MM. Jean-François Mancel (R.P.R., Oise), Jean-Pierre Pierre-Bloch (U.D.F., Paris), Marcel Tassy (P.C., Bouches-du-Rhône).

Six députés prennent ensuite successivement la parole pour des rappels au règlement. M. Jagoret (P.S., Côtes-du-Nord) déplore que, selon lui, aucune séance ne soit prévue cette semaine pour les questions d'actualité et pour les questions orales sans débat. Rappelant le naufrage du pétrolier *Tanio* et la pollution qui a souillé le littoral breton, il demande que ce problème vienne en discussion vendredi.

Après l'intervention de M. Defferre sur l' « affaire » de Broglie, M. Mexandeau (P.S., Calvados), évoquant la situation de l'éducation nationale, déclare : « *Aucun débat d'ensemble n'a eu lieu depuis cinq ans sur les problèmes scolaires et universitaires.* » Il réclame des crédits supplémentaires pour l'enseignement à la faveur d'un collectif budgétaire.

M. Guermeur (R.P.R., Finistère) demande que l'Assemblée soit informée des suites qui ont été réservées aux propositions de la *commission d'enquête sur le* naufrage du pétrolier *Amoco Cadiz*. Après M. Robert-André Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), qui souligne la « *situation scandaleuse de la faculté de Vincennes*, M. Dudebout (P.S., Isère) dénonce « *la situation non moins scandaleuse qui a été créée à l'université de Grenoble, où le gouvernement a imposé aux étudiants étrangers un examen injustifiable* ». — L. Z.

MM. BALLANGER ET DEFFERRE RÉÉLUS PRÉSIDENTS DES GROUPES P.C. ET P.S.

Les groupes communiste, socialiste et U.D.F. de l'Assemblée nationale ont élu, mercredi 2 avril, les membres de leurs bureaux :

— M. Robert Ballanger (Seine-Saint-Denis) a été réélu président du groupe communiste, qui a choisi ses quatre vice-présidents : MM. André Lajoinie (Allier), Guy Ducoloné (Hauts-de-Seine), Marcel Rigout (Haute-Vienne) et Mme Hélène Constans (Haute-Vienne) ;

— M. Gaston Defferre a été réélu président du groupe socialiste, qui a cinq vice-présidents : MM. Maurice Brugnon (Aisne), André Chandernagor (Creuse), Pierre Joxe (Saône-et-Loire), André Labarrère (Pyrénées-Atlantiques) et Jacques-Antoine Gau (Isère) ;

— M. Roger Chinaud avait été réélu président du groupe U.D.F. le 21 mars dernier. MM. Loïc Bouvard (Morbihan), Alain Mayoud (Rhône) et André Rossi (Aisne) ont été reconduits, mercredi 2 avril, à leurs postes de premiers vice-présidents et M. Jean Delaneau (Indre-et-Loire) à celui de trésorier. Six vice-présidents ont été élus ou réélus : MM. Paul Alduy (Pyrénées-Orientales), Maurice Arreckx (Var), Didier Bariani (Paris), Pierre-Alexandre Bourson (Yvelines), Henri Colombier (Seine-Maritime) et Maurice Ligot (Maine-et-Loire).

LE P.C. PROPOSE PLUSIEURS INITIATIVES EN FAVEUR « DE LA VÉRITÉ ET DE LA TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE »

M. Robert Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a annoncé, mercredi 2 avril, plusieurs initiatives du groupe communiste pour la rentrée parlementaire. Outre un certain nombre de propositions de loi sur la situation économique et sociale, les députés communistes entendent faire « *des propositions concrètes en faveur de la vérité et de la transparence de la vie politique française* ».

Ils demandent ainsi :

1) « *Que la lumière soit faite sur le comportement de tous les hommes politiques importants pendant la seconde guerre mondiale et durant les guerres coloniales.* » M. Ballanger a précisé à ce sujet qu'il ne s'agissait pas « *d'esprit de vengeance* », mais du souci de « *rétablir la vérité historique* ».

2) « *Que soit créée une commission d'enquête parlementaire sur tous ceux, quelques responsabilités qu'ils occupent, qui ont soutenu, cotoyé ou bénéficié des activités criminelles de Bokassa.* »

3) « *Que les hommes politiques et les dirigeants des grandes sociétés nationales fassent connaître leurs revenus et leurs patrimoines réels, y compris ceux de leur conjoint, au moment où ils commencent une fonction publique ou un mandat politique.* »

4) « *Que tous les partis politiques et les organes de presse acceptent la vérification de leurs comptes et l'origine de leurs ressources.* » Pour M. Ballanger, c'est, notamment, la Cour des comptes qui pourrait se livrer à de tels vérifications, à condition de rendre publiques ses conclusions.

L'activité de M. Marchais en 1955

LA C.G.T. PRÉSENTE DES DOCUMENTS

M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., ainsi que des représentants des Unions départementale et régionale C.G.T. de Paris et de l'Ile-de-France, ont présenté à la presse, jeudi 3 avril, les documents évoqués la veille par *l'Humanité*, et qui tendent à prouver que M. Marchais n'est pas allé en Union soviétique à la fin de l'année 1955, contrairement à ce que continue d'affirmer *le Matin de Paris*.

La C.G.T. a notamment fourni aux journalistes présents une photographie de la tribune du congrès de l'Union des syndicats C.G.T. de la Seine (24, 25, 26 et 27 novembre 1955), sur laquelle figure M. Georges Marchais. Ce document a été publié par *la Vie ouvrière* du 29 novembre 1955. *Le Matin*, qui affirme que M. Marchais n'a pas assisté à ce congrès, avait maintenu, dans son numéro du 1er avril, sur la foi d'un témoignage émanant de Bernard Jourd'hui, ancien responsable de la Fédération de la Seine du P.C.F., aujourd'hui décédé, que M. Marchais était à Moscou courant novembre 1955.

A l'intention des « *chercheurs lamentables de minables petites histoires* », M. Krasucki a déclaré : « *ceux qui essaient aujourd'hui d'utiliser Bernard Jourd'hui à titre posthume, sans scrupules, pour des machinations politiciennes, font bien du tort à son souvenir. Il ne méritait pas cela (...) Il y a des choses qui ne se font pas quand on a un peu d'honneur et d'humanité* ».

Le Matin, estime M. Krasucki, « *s'est déshonoré* ». Le leader de la C.G.T. a ajouté qu'il n'entretiendrait plus de relations personnelles avec ce *journal*.

Mme MICHÈLE LEGRAS DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Mme Michèle Legras, conseiller référendaire à la Cour des comptes, secrétaire général adjoint du groupe central des villes nouvelles (direction de l'urbanisme et des paysages), vient d'être nommée directeur du cabinet du ministre de l'éducation, en remplacement de M. Maurice Niveau, nommé recteur de l'académie de Lyon au conseil des ministres du 26 mars.

[Née le 20 janvier 1938 à Paris, Mme Michèle Legras est ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration. De 1963 à 1965, elle est administrateur civil au ministère de l'éducation (direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif), avant d'appartenir à plusieurs cabinets ministériels de février 1968 à juillet 1973. Elle est notamment conseiller technique au cabinet de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation de 1969 à 1972.

Mme Legras est l'auteur d'un rapport sur l'organisation et le financement des transports en commun dans la région parisienne. Elle est membre du comité économique et social de la région Ile-de-France.]

LE GÉNÉRAL DE GAULLE JUGEAIT « TOUT A FAIT INDIQUÉ » QUE GEORGES POMPIDOU FUT CANDIDAT A LA PRÉSIDENCE.

M. Edouard Balladur, ancien secrétaire général de la présidence de la République, a présenté, mercredi 2 avril, au cours d'un hommage rendu par TF 1 à la mémoire de Georges Pompidou, le manuscrit de la lettre adressée le 30 avril 1969 par le général de Gaulle à son ancien premier ministre, dans laquelle le chef de l'Etat approuvait la déclaration de candidature faite par celui-ci

Le général de Gaulle écrivait à Georges Pompidou :

« *Mon cher ami,*

» *Après ce que je vous ai dit maintes fois naguère et ce que j'ai déclaré publiquement à votre sujet, vous êtes certainement fondé à croire que j'approuve votre candidature. Je l'approuve en effet. Sans doute eût-il mieux valu que vous ne l'ayez pas annoncée plusieurs semaines à l'avance. Ce qui a fait perdre certaines voix aux « oui », vous en fera perdre quelques-unes à vous-même et surtout pourra vous gêner un peu dans votre personnage si vous êtes élu. Mais dans les circonstances présentes, il est archinaturel et tout à fait indiqué que vous vous présentiez.*

» *J'espère donc vivement votre succès et je pense que vous l'obtiendrez. Il va de soi qu'au cours de la campagne, tenant compte des dimensions de tout, je ne me manifesterai d'aucune façon. En particulier votre lettre du 28 avril et ma réponse d'aujourd'hui resteront entre nous. Veuillez, je vous prie, présenter à Mme Pompidou mes très respectueux hommages, auxquels ma femme joint de tout cœur son meilleur souvenir. Pour vous, mon cher ami, l'assurance de mon très cordial et fidèle attachement.* »

M. Balladur avait rappelé plusieurs fois, l'existence de cette lettre, à l'occasion de la polémique suscitée par le livre d'Anne et Pierre Rouanet — *les Trois Derniers Chagrins du général de Gaulle* — à propos de la fameuse déclaration de candidature faite à Rome, le 17 janvier 1969, par Georges Pompidou (*le Monde* du 4 mars).

Ce texte avait été déjà publié intégralement il y a six ans par Raymond Tournoux dans son ouvrage, *le Tourment et la Fatalité*, paru en 1974 (page 352).

LA PRÉPARATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. Michel Debré fera connaître sa décision au mois de septembre

M. Michel Debré a adressé, mercredi 2 avril, une lettre à chacun des députés et sénateurs R.P.R. Il annonce son intention de poursuivre son « action d'information, par la plume et par la parole », *malgré l'incident qui avait provoqué son départ, le 28 mars, des journées parlementaires R.P.R. de Saint-Raphaël. Le mercredi 26 mars, au cours d'un dîner de presse, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, avait déclaré qu'à son avis* « M. Chirac est le meilleur candidat pour la France ». *M. Debré s'était considéré comme* « offensé » *par cette prise de position pour le moins prématurée à ses yeux.* « Critiques, attaques, vilenies et calomnies (...) n'entament pas ma résolution », *écrit-il aux élus nationaux de sa formation.*

Certains députés gaullistes avaient pris l'incident de Saint-Raphaël pour un « accès de mauvaise humeur » *de l'ancien premier ministre, l'expression des* « états d'âme » *d'un homme qui caresse le projet d'être candidat à l'élection présidentielle et qui n'accepterait pas que ses amis lui en préfèrent un autre. M. Debré espère que sa lettre effacera cette fâcheuse impression* — « Il est trop tôt pour parler des personnes » *dit-il, — et manifestera sa détermination à se préparer pour la campagne de 1981. L'entourage de M. Chirac l'a compris ainsi, comme une tentative d'apaisement.*

M. Debré fera connaître sa décision de présenter ou non sa candidature « le moment venu », *c'est-à-dire au mois de septembre précise-t-on dans son entourage. D'ici là, il poursuivra ses contacts hebdomadaires avec des représentants des différentes catégories socio-professionnelles et se déplacera en province, notamment dans le Finistère et le Morbihan au début du mois de mai et en Corse au mois de juin.*

Dans sa lettre, M. Michel Debré écrit notamment :

« La France doit, au-delà de son indépendance affirmée, s'élever au niveau des défis qui lui sont opposés et marquer tout à la fois sa résolution en tant que nation, sa capacité en tant qu'Etat et son espérance humaine en tant que peuple.

» L'élection du président de la République n'est donc pas d'abord une question d'hommes. En 1981, moins que jamais — car aucune élection n'est semblable, et les précédentes ne sont pas une référence pour demain. La prochaine élection sera avant tout un choix sur l'orientation nationale de la prochaine décennie. Le peuple doit être mis en mesure de juger. Un républicain, de nos jours, doit tenir ce langage pour témoigner, certes, mais aussi pour gagner.

» Je n'ai jamais fait parler le général de Gaulle. Comme l'a dit un jour son plus ancien collaborateur (1), ce sont ceux qui ont été mêlés de plus près à sa pensée et à son action qui ont écrit le moins sur lui et qui évoquent le moins son nom dès lors qu'il s'agit d'apprécier une politique. Mais il est une leçon que le général de Gaulle a apprise aux Français de notre siècle, c'est à eux qu'incombe la responsabilité de la France, et cette France n'est elle-même qu'en affirmant son influence. Dans les temps que nous vivons, être un pays libre signifie se placer en tête des pays qui mettent leur capacité intérieure et leur action diplomatique au service de la liberté.

» Ceux qui croient les Français hors d'état de supporter les paroles de vérité, hors d'état de soutenir l'action déterminée d'une France indépendante, hors d'état de comprendre une politique nationale globale n'ont pas de la République la haute idée qu'il me paraît nécessaire d'avoir. Et pourtant que de modestes militants nous donnent, à cet égard, un exemple émouvant, fait à la fois de perspicacité et de dévouement ! Ils nous apprennent que le redressement de la France se fera avec les Français.

» J'ai donc l'intention de poursuivre mon action d'information par la plume et par la parole. Critiques, attaques, vilenies et calomnies, certes, ne me laissent pas indifférent. Mais elles n'entament pas ma résolution. Quant à la prochaine élection présidentielle, si le temps est venu d'ouvrir le débat sur les orientations nationales dont elle sera la très noble occasion, il est trop tôt pour parler des personnes. C'est en fonction de ma réflexion et des circonstances que je ferai connaître, le moment venu, ma décision. »

(1) M. Debré fait référence à M. Gaston Palewski, ancien ministre, qui a été directeur du cabinet du général de Gaulle à Londres, Alger et Paris, de 1942 à 1946.

● *Interrogé mercredi en fin d'après-midi* dans les couloirs de l'Assemblée nationale, M. Labbé a estimé que la lettre adressée par M. Debré aux parlementaires R.P.R. « *tendait à mettre fin à l'incident* » de Saint-Raphaël. « *Je constate avec satisfaction*, a-t-il ajouté, *que c'est une démarche apaisante.* »

M. CRÉPEAU HÉSITERAIT A VOTER POUR M. MARCHAIS AU SECOND TOUR

M. Michel Crépeau, président du Mouvement des radicaux de gauche, qui était l'invité, mercredi 2 avril, sur France Inter, de l'émission « Face au public », a expliqué qu'il « *se désisterait toujours pour un candidat communiste à une élection municipale, législative ou cantonale* ». Mais, a-t-il ajouté, « *confier à Georges Marchais — avec le discours qu'il tient — le soin de rassembler l'ensemble de la nation française avec, notamment, la responsabilité de la police et du téléphone rouge, me poserait un cas de conscience* ».

« *Le message de révolution dont les communistes sont porteurs*, a ajouté M. Crépeau, *ne les qualifie pas pour représenter l'ensemble de la nation française à l'élection présidentielle.* »

M. Crépeau constate que M. Rocard a approuvé « le projet socialiste » qui lui paraît dépassé. « *Si Michel Rocard est capable de tenir un autre langage, à ce moment-là, nous verrons.* »

Le président du M.R.G. a également reproché à M. Mitterrand de commettre une « *erreur stratégique* » en « *tenant un discours constant suivant lequel le P.S., seul, représente des chances d'alternative* ». Selon M. Crépeau, dans le cas d'une élection présidentielle, « *le candidat ne doit pas représenter un seul parti, mais les grandes composantes de la nation française* ».

● *L'amiral François Flohic*, ancien aide de camp du général de Gaulle, a été reçu mardi 1er avril par M. Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris. L'amiral Flohic a déclaré que, s'agissant des idéaux gaullistes, il « *avait toujours fait confiance à M. Chirac pour assurer leur pérennité* ».

Au bureau exécutif du P.S.

M. Rocard est mis en cause au sujet du Québec et de la décentralisation

Le bureau exécutif du parti socialiste s'est réuni mercredi 2 avril et a discuté de la prise de position de M. Michel Rocard en faveur du projet sur la souveraineté-association du Québec (*le Monde* du 2 avril). Le député des Yvelines avait adressé, à ce sujet, au ministre des affaires intergouvernementales du Québec, une lettre qui a été publié dans le journal *la Presse* de Montréal.

Le bureau exécutif rappelle les termes du projet socialiste concernant ce problème et qui énonce : « *Les socialistes considèrent avec une particulière sympathie l'effort des Québécois francophones pour échapper à la colonisation économique et affirmer leur identité sociale et culturelle.* » Et il précise : « *Quelle que soit la voie que choisira le Québec, la France maintiendra donc et s'efforcera de développer son appui à cette communauté.* »

En raison de l'absence de M. Michel Rocard, le bureau exécutif a souhaité que celui-ci transmette le document qu'il a rédigé au secrétariat national chargé des relations internationales et précise les conditions dans lesquelles il a été élaboré.

Une mise au point de M. Mitterrand

A l'occasion de cette réunion, M. Mitterrand est intervenu « *dans un souci de clarté* » pour demander « *que les positions du parti socialiste, et en particulier les siennes, ne soient pas caricaturées par tel ou tel responsable du parti* ».

Il a pris notamment comme exemple celui de la décentralisation, rappelant qu'il a été personnellement à l'initiative de plusieurs propositions à ce sujet *sur la vie communale et régionale*, la suppression des préfets.

« *Il est donc caricatural*, estime M. Mitterrand, *de présenter les choses d'une façon différente ou inverse.* »

En ce qui concerne les minorités régionales auxquelles le parti socialiste reconnaît pleinement le droit à la différence, le premier secrétaire du P.S. a souligné qu'il « *était partisan de la plus large décentralisation, mais qu'il ne souhaitait pas, lui, mettre en cause d'unité nationale* ».

« *Si certains voulaient aller plus loin, il conviendrait alors d'en saisir le parti.* »

En conclusion, le leader socialiste a déclaré que « *les positions de chacun en ce domaine comme dans d'autres doivent être connues pour ce qu'elles sont* ».

[Cette mise au point vise M. Rocard, qui a, une nouvelle fois, développé l'idée, en intervenant samedi 29 mars à R.T.L., qu'il incarne un courant axé sur la décentralisation, alors que M. Mitterrand représenterait une tradition socialiste privilégiant l'appareil d'Etat (« le Monde » du 1er avril).]

LE DÉPUTÉ DES YVELINES : ne rien faire contre l'unité du parti.

(*De nos correspondants.*)

Lille. — Au cours de sa deuxième journée dans le Nord, M. Michel Rocard s'est rendu, mercredi, à Saint-Omer, à Dunkerque, à Lille et à Douai. Il s'est entretenu avec les dockers dunkerquois et notamment leur leader, M. Roger Gouvart (C.G.T.).

Devant les élus de la région dunkerquoise, le député des Yvelines a évoqué le problème nucléaire à propos de la centrale de Gravelines : « *Le nucléaire, moins on en fait et mieux on se porte, mais on ne pourra pas cependant l'éviter totalement...* » Dans une conférence de presse, il a jugé que le projet Rhin-Rhône était actuellement « *aventureux et déraisonnable* » et a défendu l'opération Seine-Nord *en prenant parti pour la modernisation du canal du Nord*

Après avoir rencontré des syndicalistes d'Usinor et des Chantiers navals, il s'est rendu dans la commune de Grande-Synthe visiter les réalisations municipales.

M. Michel Rocard, qui, visiblement, toute la journée, s'est efforcé de ne faire aucune déclaration qui puisse susciter quelques remous au P.S., s'est dit en parfait accord avec le secrétaire fédéral du Nord : « *Je répète que, en aucun cas, je ne ferai quoi que ce soit contre l'unité du parti qui est notre bien commun le plus précieux.* »

● *M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale*, a indiqué, mercredi 2 avril, dans les couloirs du Palais-Bourbon, après son entrevue avec le premier ministre dans l'après-midi, qu'une réunion entre M. Barre et les représentants des deux groupes de la majorité aura lieu jeudi 10 avril à l'hôtel Matignon, à propos des deux textes sur la participation qui doivent être examinés au cours de la session parlementaire de printemps.

LE COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 2 avril, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Il a traité des questions suivantes : le revenu minimum familial; la politique énergétique ; la fonction publique et les prix agricoles (*le Monde* du 3 avril). Il a aussi examiné les problèmes concernant :

● **PÊCHE MARITIME**

Le ministre des transports après avoir exposé la situation économique et sociale de la pêche maritime a proposé des mesures pour assurer son développement à moyen terme.

La pêche française, qui emploie vingt-cinq mille marins et occupe cent mille personnes à terre, constitue un secteur très diversifié, à la fois artisanal et industriel, dont il convient de renforcer les structures et les moyens, en particulier pour réduire le déficit de nos échanges extérieurs.

Le programme approuvé par le gouvernement comporte des mesures destinées à assurer le développement technologique, des efforts pour abaisser les coûts de fonctionnement des navires et mieux exploiter les ressources existantes et des aides financières pour maintenir et adapter les flotilles. l'ensemble des mesures nouvelles proposées porte, pour 1980, sur 45 millions de francs qui s'ajouteront aux 130 millions de francs déjà prévus, soit une augmentation de 35 % des concours budgétaires à la pêche.

La modernisation de la flotille artisanale engagée depuis deux ans sera ainsi accélérée et les armements industriels pourront passer avec l'Etat des contrats de développement concernant notamment la structure de leur flotte, les économies de carburant et leur redéploiement vers des lieux de pêche nouveaux. Ce programme sera complété par des actions en faveur de la conserverie. Le gouvernement poursuivra ses démarches internationales pour aboutir en particulier à un règlement européen de la pêche satisfaisant.

(*Lire page 25.*)

● **APPRENTISSAGE INDUSTRIEL**

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) a présenté une communication sur la mise en place d'une « formation alternée dans l'industrie ».

Ce projet s'appuie sur un double constat : d'une part, l'apprentissage dans l'industrie occupe une place relativement modeste : vingt mille apprentis sur un total d'environ deux cent dix mille, pour près de cent mille entreprises ; d'autre part, il est souhaitable que des jeunes plus nombreux reçoivent une formation de qualité leur permettant de trouver plus facilement un emploi dans l'industrie.

Ce nouveau type de formation ne portera pas atteinte aux autres formes d'apprentissage. Il sera institué par des conventions conclues entre l'Etat et les branches industrielles. Il concernera au moins dix mille jeunes dès la rentrée 1980.

La « formation alternée dans l'industrie » fera l'objet de dispositions incluses dans le projet de loi relatif aux « formations professionnelles alternées » qui sera discuté au Parlement au cours de la présente session.

● **ACCORD FRANCO-CANADIEN**

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi approuvant l'accord entre la France et le Canada sur la Sécurité sociale du 9 février 1979 et l'« entente » *entre la France et le gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale signée le 12 février 1979 qui vise des domaines qui ne sont pas de compétence fédérale.* Ces deux textes lient, pour la première fois dans leur histoire, la France et le Canada dans le domaine de la sécurité sociale ; ils bénéficieront en particulier aux quelque cent mille Français résidant au Canada et aux cent cinquante mille qui s'y rendent chaque année en voyage.

● **MESURES INDUSTRIELLES**

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre de la défense :

— Le général de division aérienne Jean Maffre est nommé inspecteur des armements nucléaires ;

— Le général de division aérienne Jean Anquetil est nommé directeur de l'infrastructure de l'air ;

— Le général de brigade aérienne Jean-Marie de Buretel de Chassey est *nommé commandant du premier* groupement de missiles stratégiques.

En outre, le conseil des ministres a adopté diverses mesures relatives à la formation, à l'affectation et à la situation administrative d'officiers supérieurs et d'officiers généraux *de l'armement, de l'armée* de terre, de la marine, de l'armée de l'air et du service de santé des armées.

Sur proposition du ministre de l'éducation :

— M. Claude Dreyfus, inspecteur d'académie, est *nommé directeur* des personnels enseignants des lycées en remplacement de M. Pierre Vandevoorde.

Sur proposition du ministre des transports :

— M. Daniel Tenebaum, ingénieur en chef de l'armement, est nommé directeur des programmes aéronautiques civils à la direction générale de l'aviation civile en remplacement de M. Gérard Guibe.

SÉPARATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. Michel Debré fera connaître sa décision au mois de septembre



APRÈS LA PUBLICATION PAR « LE CANARD ENCHAINÉ » DE DOCUMENTS SUR LE MEURTRE DE JEAN DE BROGLIE

« Rien n'a été caché au juge d'instruction »

affirme le directeur de la police judiciaire

M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, est catégorique : « *Rien n'a été caché au juge d'instruction. Tous les renseignements obtenus sur l'affaire de Broglie ont été portés à la connaissance de la justice.* » Ce policier, directement mis en cause par *le Canard enchaîné* à travers la publication de deux documents confirmant qu'il était au courant du projet d'assassinat de Jean de Broglie (*le Monde* du 3 avril), ajoute que, si les documents en question (deux rapports de la 10e brigade territoriale) ne figurent pas dans le dossier d'instruction, les informations qu'ils contenaient « *ont été portées verbalement et en totalité à la connaissance du juge d'instruction, M. Guy Floch* ».

M. Ducret nie d'autre part l'existence de deux autres rapports des renseignements généraux du mois de novembre 1976 dont fait état l'hebdomadaire et concernant « *les risques courus par de Broglie* ». Pour le reste, le directeur de la police judiciaire réserve ses explications à la justice en raison, précise-t-il, « *du secret de l'instruction* », et conclut en indiquant que tout cela « *est une affaire politique destinée à gagner du temps* ».

M. Ducret ne veut pas en dire plus. Mais il est clair pour lui que l'on veut provoquer l'ouverture d'une nouvelle information afin de retarder le procès, pour que celui-ci ait lieu juste avant les élections présidentielles. Il en veut pour preuve la question écrite posée par Mme Marie Jacq, député du Finistère (P.S.), et le fait « *que les avocats relancent l'affaire* ». Le procès est en principe prévu pour l'automne prochain.

Il n'empêche, alors que l'instruction est maintenant terminée depuis le 21 mars, qu'une nouvelle, une autre question est posée clairement après les confirmations apportées par *le Canard enchaîné* : pourquoi n'a-t-on rien fait en haut lieu pour empêcher l'assassinat de Jean de Broglie ? Il est en effet évident que certaines autorités savaient. M. Ducret ne nie d'ailleurs pas qu'il était au courant. Une phrase du deuxième rapport de la 10e brigade territoriale est suffisamment explicite :

« *A la suite d'une indélicatesse commise par l'homme politique* (Jean de Broglie) *lors d'une affaire précédente portant sur plusieurs millions, ce dernier devait être abattu par des hommes de main dans les jours prochains...* » C'était le 24 septembre 1976.

Trois mois plus tard, jour pour jour, l'ancien négociateur des accords d'Evian était « supprimé » après une ou deux tentatives avortées rue Blanche à Paris (9e). Or, depuis le 24 septembre, étrange coïncidence, les filatures de certains des protagonistes de l'affaire ont commencé. Quelques-uns auraient même été placés sur écoutes téléphoniques. Les policiers étaient remontés jusqu'à Guy Simoné, l'ancien policier. Celui-ci s'en était rendu compte (*le Monde* du 27 janvier et du 1er mars 1977). Ces filatures cesseront le 8 décembre, le jour même où figurait sur l'agenda de la victime la mention d'un dîner prévu avec M. Poniatowski.

Mais la version de la police n'a jamais varié : oui, c'est vrai, ces filatures ont eu lieu, reconnaît-on maintenant, bien qu'on n'en ait jamais soufflé mot lors de la fameuse conférence de presse du 29 décembre 1976 où le ministre de l'intérieur a affirmé « *que le coup de filet était complet* » et que les mobiles du crime étaient connus. Oui, c'est vrai, elles ont été arrêtées début décembre, car Guy Simoné avait repéré les policiers. Mais jamais le lien entre les projets d'assassinat et les hommes surveillés n'a été fait, précise-t-on. M. Ducret parle de « *coïncidences* ». Ils étaient simplement soupçonnés de préparer un hold-up. Ils ont été arrêtés aussi rapidement et tout simplement parce que M. Pierre Ottavioli, alors chef de la brigade criminelle, avait obtenu un renseignement confidentiel.

L'identité de cet indicateur n'a jamais été révélée, pas plus que celle de celui qui a mis les policiers de la 10e brigade territoriale sur la piste des futurs meurtriers de Jean de Broglie. Deux hommes providentiels, qui savaient certainement beaucoup de choses, et qui, sans aucun doute, devaient être proches des auteurs du meurtre. A moins que ce ne soit un seul et même individu. Un individu qui était au courant qu'une affaire de faux bons du Trésor était en préparation, et qui parle de « gros bonnet » et d'avocat du barreau parisien.

De source policière, l'avocat en question n'est pas Me Marc Ben Noha, comme on l'a tout d'abord cru (*le Monde* du 3 avril) — les deux affaires étant totalement différentes. — mais M. de Varga lui-même, qui aimait à se présenter comme tel en raison du titre juridique dont il se prévalait. Le « gros bonnet » dont il est fait état était-il Jean de Brolgie ? C'est possible. Ce qui est sûr, c'est que ce trafic de faux bons du Trésor n'a, semble-t-il, jamais été mis sur pied. Il reste cependant que, trois mois avant l'assassinat, trois personnages-clés sont déjà connus de la police : la victime, ainsi que MM. de Varga et Allenet de Ribemont. Les autres seront identifiés au cours des filatures précédant le meurtre. Si l'on tient compte du fait, comme l'affirme *le Canard enchaîné*, que quatre services de police étaient au courant du projet d'assassinat, on voit mal comment la police, en raison de l'importance du personnage visé, n'a pu établir aucun lien entre toutes ces informations.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Selon son entourage

M. PONIATOWSKI « N'A JAMAIS EU CONNAISSANCE D'UN ÉVENTUEL PROJET D'ASSASSINAT »

M. Michel Poniatowski « *n'a jamais eu connaissance d'aucune note, document ou information concernant un éventuel projet d'assassinat du député Jean de Broglie avant la disparition de celui-ci* », précise-t-on, jeudi 3 avril, dans l'entourage de l'ancien ministre de l'intérieur.

Trois ans et trois mois d'instruction

Négociateur des accords d'Evian en 1962, ancien secrétaire d'Etat, député (R.I.) de l'Eure, Jean de Broglie, cinquante-cinq ans, est assassiné, le 24 décembre 1976, vers 9 h. 30, par un inconnu, alors qu'il venait de quitter l'immeuble situé au 2, rue des Dardanelles, à Paris (17e), où habitent deux de ses relations d'affaires, MM. Pierre de Varga et Patrick Allenet, dit de Ribemont.

Dès le lendemain, les premiers éléments de l'enquête de police semblent indiquer que la cause du meurtre doit être recherchée dans les difficultés financières du député de l'Eure et dans les relations d'affaires que Jean de Broglie entretenait avec MM. de Varga et de Ribemont.

Le 29 décembre, six personnes sont gardées à vue : les deux hommes d'affaires, un inspecteur de police âgé de trente-trois ans, M. Guy Simoné, Gérard Frèche, âgé de trente et un ans, sans emploi, auteur présumé du meurtre, et deux complices, Serge Tessèdre et Simon Kolkowicz.

Quelques heures plus tard, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, entouré de M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, et de M. Pierre Ottavioli, alors chef de la brigade criminelle, annonce, au cours d'une conférence de presse, que « *toutes les personnes impliquées dans le meurtre de M. Jean de Broglie ont été arrêtées* ». « *C'est un coup de filet complet* », ajoute-t-il.

Au cours de cette même conférence de presse, la version officielle du meurtre du député de l'Eure, qui ne variera pas au fil des années, est longuement détaillée : la cause indirecte de l'assassinat est un restaurant parisien du huitième arrondissement, la Rôtisserie de la reine Pédauque. MM. de Varga et de Ribemont se sont, en effet, rendus propriétaires du restaurant, mais ils cherchent un prêt de 4 millions de francs. Jean de Broglie a accepté de servir d'aval pour cet emprunt bancaire, contre le versement d'une commission. Le contrat passé entre les trois hommes d'affaires prévoit que, en cas de disparition du député de l'Eure, les dettes sont couvertes par des assurances.

Les deux hommes d'affaires sont alors soupçonnés d'être les commanditaires du meurtre, et Guy Simoné, l'organisateur. Une septième personne, Michel Leyris, suspectée de complicité, est écrouée à son tour.

Le lendemain de la conférence de presse de M. Poniatowski, une partie de la presse, les défenseurs des *inculpés*, la chancellerie et des magistrats reprochent au ministre de l'intérieur et aux policiers d'avoir violé le secret de l'instruction.

Les mois passent. Chargé du dossier, M. Guy Floch, juge d'instruction au tribunal de Paris, doit faire la lumière dans une affaire qui se complique à loisir au fil des jours. Les inculpés se rejettent mutuellement les responsabilités.

Le 29 mai 1978, M. Poniatowski, qui a quitté le ministère de l'intérieur, annonce, par lettre, au juge d'instruction qu'il ne répondra pas à la convocation délivrée par M. Guy Floch, qui souhaite entendre son témoignage.

En 1977, plusieurs articles de presse avaient déjà laissé entendre (*le Monde* du 18 octobre 1977) que la police savait, quelques jours avant le meurtre, qu'on cherchait à tuer Jean de Broglie.

L'instruction reprise par un autre magistrat, Mlle Martine Anzani, est close à la fin du mois de mars 1980 (*le Monde* daté 23-24 mars) : l'information sur le meurtre de Jean de Broglie est renvoyée devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris : trois des inculpés ont fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu, MM. Patrick de Ribemont, Simon Kolkowicz et Albert Leyris. Le procès de l'« affaire de Broglie » doit, en principe, avoir lieu à l'automne prochain.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« Où est-il, l'ambassadeur itinérant ? »

« Il est mort, le pauvre. Qu'est-ce que vous voulez faire ? » *Rien. Le décès remonte à plus de trois ans, l'instruction est close depuis le 21 mars. Rien à faire. A moins de rire un peu des suites policières de la disparition, le 24 décembre 1976, de Jean de Broglie. D'autant que l'affaire a été relancée par* le Canard enchaîné, *hebdomadaire satirique. On ne porte pas le deuil si longtemps dans les couloirs de l'Assemblée nationale.*

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement — « Il est mort, le pauvre », *c'est de lui — ne savait pas qu'on en rirait. A vrai dire, il ne savait rien du tout. M. Limouzy présente en toutes circonstances le visage épanoui de la parfaite bonne foi. Il n'avait pas lu* le Canard enchaîné. *Il ne se doutait pas le moins du monde que le président du groupe socialiste, M. Gaston Defferre, qui n'avait pas du tout envie de rire, demanderait au gouvernement de faire* « toute la lumière » *sur les révélations du* Canard *selon lesquelles la police était avertie du projet d'assassinat de Jean de Broglie, et les rapports qui en faisaient état n'ont pas été communiqués au juge d'instruction.*

Si le secrétaire d'Etat avait été au courant, bien entendu, il se « serait renseigné ». Et *puis, dit-il,* « si le Parlement se mêle des affaires judiciaires, alors les tribunaux n'ont plus qu'à faire les lois ». *Le règlement de l'Assemblée nationale n'obligeait pas M. Limouzy à répondre à M. Defferre. Il n'a donc pas répondu.*

L'Assemblée s'est pourtant mêlée de l'affaire, dans les couloirs du Palais-Bourbon. Cible des moqueurs : M. Michel Poniatowski. Ministre de l'intérieur au moment des faits, M. Poniatowski avait participé, en compagnie des responsables de l'enquête, à une conférence de presse, cinq jours après le meurtre, pour annoncer, plusieurs personnes ayant été arrêtées : « Le coup de filet est complet. »

« Puisque la police était au courant, ils auraient pu organiser leur conférence de presse avant que Jean de Broglie soit tué », *a ironisé un député R.P.R.* « Je croyais Ponia intelligent. Il ne l'est pas, m'a-t-on dit », *a confié un proche collaborateur de M. Jacques Chaban-Delmas avant d'ajouter :* « Il y a cinq ans, on m'avait déjà dit à propos de Jean de Broglie : « Celui-là, il va se faire flinguer un jour. »

Au fait, « où est-il Poniatowski, l'ambassadeur itinérant ? ». *M. Philippe Seguin, député (R.P.R.) des Vosges, s'est posé la question. Pour rire, bien sûr.* — J.-Y. L.

M. DEFFERRE SOULIGNE L'EXISTENCE DE POINTS « OBSCURS ET INQUIÉTANTS »

Lors de la rentrée parlementaire à l'Assemblée nationale, M. Gaston Defferre (P.S., Bouches-du-Rhône) a dénoncé « *un très grave manquement à l'application des règles essentielles de nos institutions* ». Rappelant l'assassinat de Jean de Broglie et la publication par *le Canard enchaîné* de rapports de police « *faisant état de menaces pesant sur la vie de M. de Broglie* » (*le Monde* du 3 avril), bien avant la mort de celui-ci, il a souligné que cette affaire a été close précipitamment par le ministre de l'intérieur de l'époque (M. Poniatowski) et a ajouté : « *Si le ministre de l'intérieur a eu connaissance de ces documents et s'est abstenu de les transmettre à la justice, il a commis un très grave manquement à ses devoirs.* »

« *Nous nous trouvons*, a-t-il ajouté, *devant une situation que nous ne pouvons tolérer.* » M. Defferre a souligné qu'il y a dans cette affaire « *des points obscurs particulièrement inquiétants* » et demandé « *ce que compte faire le gouvernement* ».

M. CHINAUD (U.D.F.) : un coup monté.

M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a qualifié, mercredi 2 avril, de « *coup monté* » les rappels au règlement faits par l'opposition lors de la séance d'ouverture de la session de printemps (le P.S. a fait quatre rappels au règlement et le R.P.R. deux). De son côté, M. Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a estimé qu'il s'agissait d'une « *tentative de rétablir un type d'interpellation en vigueur sous les précédentes républiques* ». « *Le règlement veut que le gouvernement ne réponde pas à de tels rappels, et cela est sage* », a-t-il ajouté.

[La procédure des rappels au règlement est régie par l'article 58 du règlement de l'Assemblée nationale. Les alinéas 1 et 2 de cet article disposent notamment : « (...) La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur-le-champ, soit, si un orateur a la parole, à la fin de son intervention. Si, manifestement, son intervention n'a aucun rapport avec le règlement ou le déroulement de la séance, ou si elle tend à remettre en question l'ordre du jour fixé, le président lui retire la parole. » En aucune manière le règlement ne « veut que le gouvernement ne réponde pas à de tels rappels », comme l'indique M. Limouzy.

Il est vrai que la procédure des rappels au règlement est souvent détournée de son objet, tant par les députés de la majorité que par ceux de l'opposition ; comme ce fut le cas mercredi. Mais M. Limouzy est peut-être imprudent en déclarant que le gouvernement est « sage » de ne pas répondre. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, si sagesse il y a, celle du gouvernement, par le passé, a été souvent prise en défaut. M. Limouzy, avec la courtoisie qu'on lui connaît, répond en effet très souvent aux rappels au règlement. Si l'« affaire de Broglie » et la mise en cause d'un ancien ministre de l'intérieur ne constituent pas un sujet digne de réponse, on se demande ce qui pourra, à l'avenir, ébranler la « sagesse » du gouvernement. — L. Z.]

● *Dans une question écrite adressée*, mercredi 2 avril, à M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, Mme Marie Jacq, député socialiste du Finistère, évoque l'assassinat de Jean de Broglie. Elle indique notamment : « Le Canard enchaîné *vient de faire état de deux rapports de police portant sur l'assassinat, le 24 décembre 1976, du prince Jean de Broglie, alors député républicain indépendant de l'Eure et laissant prévoir ce meurtre. La confirmation serait ainsi apportée que ce dossier avait été prématurément clos. En effet, ces documents, qui n'auraient, semble-t-il, jamais été communiqués aux juges d'instruction chargés de l'affaire, ni par le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Michel Poniatowski, ni par le directeur de la police judiciaire, constituent sans nul doute des éléments déterminants pour la bonne marche de la justice.* »

Mme Jacq demande au garde des sceaux quelles mesures il entend prendre pour permettre au parquet de demander un complément d'enquête et de rouvrir l'instruction.

La question subsidiaire

(*Suite de la première page.*)

Pour sa part, le directeur de la police judiciaire se défausse sur un juge d'instruction à qui, assure-t-il, aurait été communiquée (après coup...) la nature des risques encourus par Jean de Broglie. Communication verbale, on s'en serait un peu douté. La tradition est éprouvée de ces affirmation dont la sincérité et l'authenticité découleraient comme logiquement de ce qu'on ne peut les prouver. A moins que le juge d'instruction « informé » ne dise son mot à ce sujet, ce qui serait bien étonnant.

La (bonne) parole viendra-t-elle de M. Michel Poniatowski, que l'on connut si disert à l'époque du meurtre, si fier qu'en cinq jours la police eût arrêté « *toutes les personnes impliquées dans le meurtre de M. Jean de Broglie* ». Evidemment. A la lumière des confirmations apportées par *le Canard enchaîné*, on comprend mieux le prompt succès de la police. Peut-être l'ancien ministre de l'intérieur — qui voyage beaucoup — fournira-t-il quelques explications, à son retour en France. On ne sait jamais...

Ce que l'on sait, en revanche, c'est le cas qui est fait de l'autorité judiciaire lorsque surviennent les affaires épineuses. A l'occasion du meurtre de Jean de Broglie, comme à l'occasion de l'assassinat du leader de l'opposition marocaine Mehdi Ben Barka, on est resté entre gens sérieux... et discrets. La police en a débattu avec son ministre et laissé la justice hors jeu. Les affaires d'Etat sont affaires de grandes personnes. Le juge d'instruction, M. Guy Floch, enfin informé, il serait très souhaitable que ce magistrat fasse savoir comment il a réagi en apprenant l'interruption des filatures dont étaient l'objet les candidats meurtriers ? Quelle réflexion en tire-t-il sur le comportement de la police ?

En admettant que cette question est, au fond, négligeable, une série d'autres viennent à l'esprit, qui le sont moins. De deux choses l'une : ou bien le gouvernement ne connaissait pas des dangers courus par l'ancien ministre, ou bien il les connaissait. Dans le premier cas, peu vraisemblable, cela revient à constater que le gouvernement ne contrôle pas sa police et que celle-ci se moque des autorités tant politiques qu'administratives comme d'une guigne.

Le second cas conduit à une deuxième alternative. Première hypothèse : le ministre s'en est remis à la... sagesse de ses collaborateurs pour assurer la protection du député de l'Eure. Ce n'est ni plausible ni admissible. Il n'est jamais heureux de permettre par négligence, qu'on tue les parlementaires, fussent-ils égarés dans des pratiques financières incertaines, comme des lapins.

Deuxième hypothèse : le ministre (sinon plus, vu la notoriété de la victime virtuelle) a pris les décisions lui-même dans les circonstances majeures. D'où la question essentielle : interrompre la filature de meurtriers possibles était-elle une décision majeure ? Répondre « oui » n'est pas déraisonnable.

Dans tous les concours de pronostics figure rituellement une question subsidiaire qui, aujourd'hui, pourrait être celle-ci : sachant qu'a été sciemment supprimée une mesure de contrôle visant des meurtriers possibles, quelle certitude avait-on qu'ils renonceraient à leur projet — ou qu'ils n'y renonceraient pas ? Et, dans cet ultime cas de figure, « *is fecit cui prodest* » ? Puisque, comme l'écrivait (à peu près) Montaigne, « *il est de ces choses qui ne se disent qu'en latin* ».

PHILIPPE BOUCHER.

Dans un communiqué

LA FAMILLE DÉPLORE QU'AUCUNE MESURE DE SÉCURITÉ N'AIT ÉTÉ PRISE

La famille de Jean de Broglie Mme Jean de Broglie, et MM. Victor-François, Philippe-Maurice et Louis-Albert de Broglie déclarent dans un communiqué publié jeudi 3 avril par l'intermédiaire de Me Robert Badinter, leur avocat :

« — *Qu'ils ont pris connaissance, avec une vive émotion, des informations récemment publiées par la presse.*

— *Qu'ils rappellent que, depuis l'assassinat du prince Jean de Broglie, ils se sont volontairement abstenus de toute déclaration au sujet des diverses hypothèses, même les plus odieuses, qui ont été avancées à propos des mobiles ayant inspiré ceux qui ont fait tuer le prince Jean de Broglie.*

— *Qu'ils entendent observer la même attitude à l'égard des allégations absurdes selon lesquelles le prince de Broglie aurait pu être impliqué dans un trafic de faux bons du Trésor, ce qui aurait entraîné son assassinat.*

— *Que, par contre, ils constatent que, pour la première fois depuis le début de l'information, des documents dont l'authenticité n'a pas été déniée ont été publiés, selon lesquels divers services de police auraient été avisés, bien avant l'assassinat du prince de Broglie, que celui-ci devait être abattu par des hommes de main.*

— *Qu'ils constatent avec peine que, si ces informations se révèlaient exactes, il apparaîtrait que, pour des raisons qu'il conviendrait d'élucider, les autorités responsables n'auraient pris, en connaissance de cause, aucune mesure de sécurité à l'égard du prince de Broglie et ne l'auraient même pas avisé des risques mortels qu'il encourait.*

— *Que, en conséquence, et pour que toute la lumière soit faite, les avocats de la famille de Broglie, partie civile, demanderont, à la chambre d'accusation actuellement saisie du dossier, qu'il soit procédé au supplément d'information nécessaire.* »

Dans la presse parisienne

L'HUMANITE : rouvrir l'enquête.

« Charles Bignon, ancien député R.P.R., proche collaborateur du prince dans divers ministères, de 1961 à 1967, mais aussi son ami d'enfance, en savait peut-être beaucoup. Mais, huit jours après la clôture de l'instruction, il vient de mourir, le 29 mars, sur l'autoroute A 10, près de Rambouillet : à 1 h. 45 du matin, les feux de sa voiture se sont brutalement éteints. Il s'est arrêté sur le bas-côté et un camion a surgi, qui a broyé son véhicule. »

(CLAUDE KROES.)

RIPOSTE (P.S.) : le libéralisme du « laissez-tuer ».

« Certes, il n'est pas glorieux pour un parti, pour un gouvernement, pour un président, de devoir reconnaître que l'un des siens trempait dans des opérations louches, était associé avec des truands et... truandait lui-même. Surtout si ces petits trafics et ces grosses combines avaient profité au mouvement politique auquel il appartenait. Car si l'on peut être prince et truand, l'on peut aussi être généreux... ou prudent.

» La prudence d'en face peut commander alors de préférer le silence. Eternel. Après le libéralisme du « laissez-faire », celui du « laissez-tuer ». En oraison pour un autre ministre défunt, le président l'avait bien dit : « *Laissons les morts ensevelir les morts.* » Et qu'on n'en parle plus. »

(GEORGES FILLIOUD.)

LE FIGARO : guerre des polices ?

« Michel Poniatowski, alors ministre de l'intérieur, a-t-il été informé de ce qui se tramait, et Jean de Broglie a-t-il été prévenu des risques qu'il encourait ? Mais il n'est pas impossible qu'une « guerre des polices » entre services concurrents ait contribué à masquer certains déroulements de cette affaire. (...) Il est toujours difficile de faire la part de la volonté délibérée et celle de la négligence. »

LA LETTRE DE LA NATION : la police était informée.

« Qui ne serait pas troublé par les dernières révélations — non démenties jusqu'ici — sur l'assassinat de Jean de Broglie ? Ce ne serait qu'un fait divers — en dépit de la personnalité de l'intéressé — si le ministre de l'intérieur de l'époque, Michel Poniatowski, n'avait pas jugé bon de proclamer publiquement que cette affaire était sans mystère et tous ses rouages connus. On constate aujourd'hui qu'il n'en est rien. Les déclarations du directeur de la police judiciaire le confirment : la police était informée de l'assassinat avant qu'il n'ait eu lieu. Alors ? »

(PIERRE CHARPY.)

Le Monde

société

JUSTICE

Les députés vont débattre du viol

A l'Assemblée nationale, la conférence des présidents devait fixer, ce jeudi après-midi 3 avril, la date du débat sur diverses propositions de lois tendant à modifier certaines dispositions du code pénal et du code de procédure pénale relatives aux crimes de viol. L'une de ces propositions a été adoptée par le Sénat en juin 1978 (« le Monde » des 29 et 30 juin 1978).

« Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis ou tenté sur la personne d'autrui par violence, contrainte et surprise », constitue un viol : c'est probablement la définition que donnera bientôt le code pénal, c'est celle qui va être proposée aux députés, adoptée par le Sénat et reprise par la commission des lois de l'Assemblée nationale dans le rapport fait par M. François Massot, député (apparenté socialiste) des Alpes-de-Haute-Provence.

Jusqu'alors le viol était défini, selon les commentateurs du code pénal, comme *« un coït illicite avec une femme qu'on sait n'y point consentir »*. *« Un des objectifs initiaux des auteurs des propositions de lois*, indique M. Massot, *était d'infléchir cette définition du viol en tant que crime commis exclusivement sur une femme et impliquant un élément matériel démontrable : la conjonction sexuelle — ce que la présidente de l'association Choisir a appelé la sacralisation du vagin. »*

Il est aujourd'hui nécessaire, souligne le rapporteur de la commission des lois, de *« rajeunir et compléter un dispositif juridique dont la finalité a changé »*. Il faut notamment aménager les règles de procédure. Trois mesures adoptées par le Sénat sont reprises dans le rapport de la commission des lois.

La première relève les médecins de leur secret professionnel lorsqu'ils ont constaté des sévices laissant présumer un viol. La seconde habilite certaines associations à se porter partie civile en ce qui concerne *« les attentats aux mœurs concernés par le présent texte »*. Enfin la dernière réaménage les règles du huis clos dans les affaires de viol ou d'attentats à la pudeur.

Toutes ces mesures ont en commun d'exiger un accord explicite de la victime. Le huis clos, en particulier, sera maintenant de droit si la victime, ou l'une des *victimes partie civile*, le demande. En revanche, en l'absence d'une telle demande, les victimes disposeront d'un droit de veto et pourront ainsi faire obstacle à la décision de huis clos prise par la cour. Il est ainsi fait droit à la demande de nombreuses femmes qui se plaignaient *de décisions de huis clos prononcées* contre leur volonté par les présidents des cours d'assises. Elles estiment, en effet, que la répression du viol ne résoudra rien et que seule la possibilité de débats publics peut permettre aux femmes de faire comprendre les raisons de leur lutte contre le *viol*.

L'une des questions essentielles du débat de l'Assemblée nationale portera sur l'échelle des *peines en matière de viol. La* législation actuelle prévoit des peines allant jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle. Les sénateurs avaient souhaité que la peine maximale fût réduite de moitié — un traitement particulier étant réservé au viol collectif, toujours passible de la réclusion criminelle à perpétuité. Certaines associations féministes, notamment Choisir que président Mmes Gisèle Halimi et Michèle Chevalier, avaient *protesté*, affirmant que *« si on réduisait l'échelle des peines de moitié en matière de viol, on devait la réduire pour tous les autres crimes, puisqu'il est anormal qu'on risque plus de prison pour avoir percé un coffre-fort que pour avoir violé une femme »*.

Le rapport de la commission des lois prévoit le maintien de l'échelle des peines en matière de viol. Cependant les groupes d'opposition ont toujours fait savoir qu'ils étaient favorables à un allègement des peines. Dans la discussion de la commission des lois, le rapporteur, après s'être déclaré favorable à une définition légale très large du viol, ainsi qu'à la réduction de la durée des peines, s'est prononcé contre la réintroduction, préconisée par le Sénat, d'un délit d'attentat à la pudeur avec violence qui légaliserait, selon lui, *« la pratique contestable de la correctionnalisation de certains viols »*. Contrairement à l'avis du rapporteur, la commission des lois a retenu, comme l'avait fait le Sénat, le principe du maintien des deux incriminations : celle de viol et celle d'attentat à la pudeur avec violence.

JOSYANE SAVIGNEAU.

L'Assemblée du conseil de l'Europe est saisie d'une résolution demandant l'abolition de la peine de mort

La commission juridique de l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe, présidée par M. Percy Grieve, un conservateur britannique, vient d'adopter un rapport et un projet de résolution demandant l'abolition de la peine de mort dans vingt et un pays membres. Ce projet sera soumis à discussion lors de la prochaine session de l'Assemblée, du 21 au 25 avril.

La commission a indiqué que la décision avait été prise à une forte majorité, et le rapporteur du projet, M. Carl Lidbom, un social-démocrate suédois, s'est félicité de *« cette victoire pour les abolitionnistes »*. La commission a, en outre, proposé de modifier la convention européenne des droits de l'homme, qui, pour l'instant, n'interdit pas la peine de mort.

Cette peine est maintenue dans les textes de loi de sept des pays membres du conseil de l'Europe : Belgique, Chypre, France, Grèce, Irlande, Liechtenstein, Turquie. Cependant, un seul pays — la France — procède encore à des exécutions capitales pour des crimes commis en temps de paix.

D'autre part, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, membre de l'Assemblée parlementaire européenne et vice-président du Mouvement des radicaux de gauche, a déposé le 14 mars une proposition de résolution portant abolition de la peine de mort dans l'ensemble de la Communauté européenne. M. Schwartzenberg déclare que *« l'Europe des Neuf n'est pas seulement un marché commun, mais elle est aussi une civilisation commune fondée sur des valeurs communes, comme d'abord le respect de la dignité et de la vie humaine, même chez ceux qui y ont attenté (...), et il ne reste qu'un seul État dans la Communauté européenne qui continue d'appliquer la peine capitale. »* Le parlementaire ajoute : *« Il serait intéressant, à cette occasion, de demander le vote nominal, pour savoir comment voteront les députés U.D.F. et R.P.R. sur ce problème de conscience. »*

D'autre part MM. Pierre Bas, député (R.P.R.) de Paris, et Bernard Stasi, député (U.D.F.) de la Marne, président et vice-président du comité parlementaire pour l'abolition de la peine de mort, ont réclamé, mercredi 2 avril, que la proposition de loi de suppression de la guillotine adoptée par la commision des lois de l'Assemblée nationale soit inscrite à l'ordre du jour de la *session de printemps*.

CORRESPONDANCE

Les grandes entreprises à la Semaine de la jeunesse

Nous avons reçu de Mme Francine Londez, secrétaire générale de la 2e Semaine de la jeunesse, la lettre suivante :

Je voudrais apporter un certain nombre de rectifications ou de précisions à différents articles parus dans *le Monde* à propos de la 2e Semaine de la jeunesse (...) :

1) Dans un article de M. Nicolas Beau, paru le 25 mars, il est écrit : *« En fait, les 15 000 mètres carrés de l'exposition sont occupés essentiellement par de grosses entreprises, de la régie Renault à E.D.F., du Crédit du Nord à Thomson. »*

En réalité, la totalité des grandes entreprises *présentes* à la Semaine de la jeunesse n'occupent, en comptant très large, pas plus de 600 mètres carrés sur 15 000 mètres carrés, soit 4 % de la surface totale. L'activité qui occupe — et de très loin — la plus grande surface est le sport, avec environ 4 000 mètres carrés, suivie par les associations de jeunesse (culture, sciences, loisirs, environnement, relations internationales), qui occupent environ 1 500 mètres carrés ;

2) *Le Monde* du 28 mars, se faisant l'écho des prises de position du C.N.A.J.E.P. concernant la 2e Semaine de la jeunesse, indique que *« moins de cinq des deux cent cinquante associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées par le ministère ont participé à cette manifestation »*. En fait, trente-quatre associations agréées y sont présentes ;

3) D'autre part, *le Monde* du 29 mars indique que *« le bureau national du centre confédéral de la jeunesse C.G.T. dénonce l'ostracisme des organisateurs de la Semaine »*.

Je vous précise que dans l'enceinte de l'exposition et d'animation de la 2e Semaine de la jeunesse nous n'avons admis, en tant qu'exposants, aucune organisation politique ou syndicale. Il n'y a donc pas d'ostracisme particulier de notre part à l'égard de telle ou telle tendance.

∴

Le GRECE n'est pas raciste

M. Pierre Vial, secrétaire général du Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE), nous écrit :

M. Lévy, au cours du congrès du M.R.A.P., a qualifié l'action du GRECE de « raciste » *(le Monde* du 28 mars).

Il s'agit de propos diffamatoires dont le M.R.A.P. est coutumier. A tel point que le GRECE a engagé plusieurs actions en justice contre le M.R.A.P. Confiant en la justice française, le GRECE ne doute pas que ces actions auront la même heureuse issue que celle qu'il avait intentée contre la LICRA, qui a été condamnée le 19 mars par la première chambre civile du tribunal de Paris *(le Monde* du 23 mars).

UN ARRÊT DE LA COUR D'APPEL D'ANGERS

Les limites de la liberté d'honoraires des avocats

***La cour d'appel d'Angers* vient de ramener de 14 000 à 7 500 francs les honoraires qu'un avocat avait demandés *à un client*. Venant après les attaques lancées contre le coût excessif du divorce par consentement mutuel *(« le Monde » du 11 mars)*, cette décision risque d'être mal accueillie par une profession qui, depuis l'accroissement du salariat de fait, voit dans la liberté d'honoraires une des dernières raisons de se dire libérale.**

L'affaire jugée à Angers opposait les représentants de quatre enfants mineurs dont le père avait été tué dans un accident de la route. Après les démarches de leur avocat, Mᵉ X..., les quatre enfants avaient obtenu 48 000 F d'une compagnie d'assurances et, *sur décision du tribunal de grande instance*, une indemnité de 52 000 F chacun, à laquelle les juges avaient ajouté 90 000 F en faveur de leur mère.

Aux yeux de l'avocat, les 14 000 F qu'il sollicitait comme rémunération étaient donc justifiés. Saisi d'une première contestation, le bâtonnier de l'ordre des avocats avait fixé les honoraires réclamés à 15 000 F. Opposé à cet arbitrage le tribunal de Laval avait ramené la somme à 7 500 F. C'est ce jugement que vient de confirmer la cour d'Angers présidée par M. Henri Kauffer.

La cour explique qu'en vertu du décret du 2 avril 1960 relatif aux honoraires d'avoués, applicable aujourd'hui aux avocats, ceux-ci ne peuvent exiger, pour les actes précédant la plaidoirie, que les sommes fixées par un barème officiel. Ce barème distingue un droit de correspondance (papeterie, timbres-poste, etc.) de 96 F, un droit d'instruction de 16 F et un droit fixe de 43,20 F, auxquels s'ajoute une somme proportionnelle aux intérêts en jeu et, lorsque cet intérêt n'est pas chiffrable, un droit égal à vingt fois le droit fixe. Pour un divorce, par exemple, ces différentes sommes représentent un total d'un peu plus de 1 000 F.

Même dans le cas où l'intérêt est chiffrable, les honoraires imposés aux avocats ne couvrent que très partiellement les dépenses et le temps consacré à cette procédure. Heureusement, il y a le procès lui-même et la plaidoirie, dont la facturation est libre. Ou plutôt l'était jusqu'à cette décision de la cour d'Angers.

Pour justifier sa note — qu'on peut effectivement juger élevée — l'avocat faisait remarquer qu'il avait consacré trente-cinq heures *à ce dossier. La cour l'admet*, mais estime que, pour l'essentiel, ces heures représentent le temps passé à satisfaire aux exigences de la procédure dont la rémunération est fixée par décret. Un avocat, explique-t-elle, peut demander plus, mais seulement pour la plaidoirie et la préparation de celle-ci. Or, concluent les magistrats, Mᵉ X... n'y a sûrement pas consacré autant d'heures.

Dans le commentaire fort critique qu'il a consacré, dans *la Gazette du Palais* datée 17-19 février à cette affaire, Mᵉ André Damien, président de la conférence des bâtonniers, explique que la liberté d'honoraires laissée aux avocats pour les plaidoiries, est le seul moyen de compenser les injustices du barème qu'il qualifie de *« dérisoire »*.

Faut-il donc laisser quelques avocats gruger leurs clients et d'autres se livrer à un véritable *dumping* (dans certains secteurs la concurrence est vive) ? Plusieurs barreaux, dont celui de Paris, conseillent à leurs membres d'appliquer un tarif horaire qui varie selon les affaires. Mais cette recommandation ressemble fort à une pratique anticoncurrentielle qui, si l'on n'y prend garde, risque à la longue de nuire aux clients. La commission de la concurrence ne s'y est pas trompée qui a demandé à l'administration une enquête sur cette affaire.

A Versailles, on a tourné la difficulté en fixant, pour chaque catégorie de dossiers, une « fourchette » : de 3 à 5 000 F pour un divorce, de 800 à 4 000 F pour une affaire correctionnelle, etc. Le client sait d'avance à quoi s'en tenir et, explique Mᵉ Damien, cela permet de rémunérer l'avocat à la juste mesure de son talent et des services rendus. Car, écrit-il, *« on ne paie pas un artiste de la Comédie-Française au même prix qu'un ringard de faubourg »*.

Cette solution a le mérite de mettre un peu d'ordre dans un domaine où règne une grande anarchie. Mais on est encore loin de la gratuité totale dont devraient bénéficier les justiciables *les plus démunis*. Ceux qui bénéficient de l'aide judiciaire sont en nombre insuffisant. Mais de cela l'État ne veut entendre parler, pas davantage qu'il n'est question d'un relèvement du barème des actes de procédure. Cela est contradictoire, car on ne peut imposer aux avocats le manque à gagner résultant de la prise en charge des justiciables bénéficiant de l'aide judiciaire, et refuser en même temps de modifier ce barème qui date de vingt ans et n'a été révisé qu'une seule fois — de 20 % — en 1975.

BERTRAND LE GENDRE.

MOTARDS EN FLAGRANT DÉLIT

Pour un képi et une machine à écrire

De notre correspondant régional

Lyon. — Inculpés de *« violation de domicile public avec voies de fait et vol »*, neuf motards, dont deux avaient été *placés sous mandat de dépôt*, répondaient, le mercredi 2 avril, à l'audience des flagrants délits de la cinquième chambre du tribunal de grande instance de Lyon, d'une « action » qu'ils avaient menée, dans la nuit du 27 au 28 mars, au commissariat du deuxième arrondissement de la ville.

Mince affaire en réalité, en dépit d'un dossier réunissant cinquante procès-verbaux, de la longueur de l'audience et des moyens policiers déployés autour du palais de justice pour en assurer la tranquillité. Elle avait pour origine des incidents qui s'étaient produits, le dimanche 23 mars, à la fin des manifestations suscitées par la présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, venu inaugurer la Foire de Lyon. Des motocyclistes avaient été alors molestés, et leur fédération avait déposé une plainte contre X. Comme celle-ci n'avait pas été enregistrée, une cinquantaine de motards décidaient *« pour marquer le coup »* cette *« visite »* au commissariat. En peu de temps, mais sans violences réelles, on s'emparait d'un képi et d'une machine à écrire, qui *devaient être restitués quelques* heures plus tard.

« On est en pleine métaphysique », devaient plaider Mᵉˢ Bernard Aupetit et Michel Lenoir, tandis que le président, M. Yves Ladreyt, était le premier à dire aux prévenus : *« Le tribunal sait bien que vous n'êtes pas des bandits. »* Sur le fond, répondant au ministère public qui a requis des peines de principe, la défense a soutenu l'inexistence des délits reprochés en se référant à une décision de... 1818 selon laquelle la soustraction d'objets par plaisanterie n'est pas un vol.

Jugement le 4 avril mais, d'ores et déjà, le tribunal a *rendu la liberté aux deux prévenus* en détention. L'un de ceux-ci, M. Gilles Gauthier, animateur du mouvement Moto-*Liberté, devait confier au président : « Pendant mes trois jours de prison, j'ai appris comment on jouait au tarot, comment on cambriolait une voiture et comment l'on pouvait imiter des tampons administratifs... »*

CLAUDE REGENT.

Faits et jugements

Le P.F.N. perd son procès contre M. Defferre.

Lyon. — M. Gaston Defferre, député (P.S.) des Bouches-du-Rhône, maire de Marseille, poursuivi pour *« diffamation »* par le parti des forces nouvelles (P.F.N.), qu'il avait qualifié de *« parti de dictature, de l'antisémitisme et du racisme »* dans un article du journal *le Provençal*, le 1er novembre 1979 *(le Monde* du 20 mars), a été relaxé par un jugement du tribunal de grande instance de Lyon. M. Defferre avait, à l'audience, bénéficié du soutien actif de nombreuses personnalités, dont MM. Jacques Chaban-Delmas et François Mitterrand. Le tribunal a estimé que la qualification juridique de paroles *considérées comme diffamatoires* dépend *« de la personne qui les profère, de son milieu, de ses origines, de son passé et de son éducation »*. Ainsi, le passé de M. Defferre a pu lui permettre de porter des appréciations qui peuvent être considérées comme des injures, des offenses mais pas comme une *diffamation*.

Le tribunal a relaxé M. Defferre en considérant que la citation du P.F.N. n'avait pas donné la bonne qualification aux propos du maire de Marseille. — *(Corr.)*

● *Deux voitures du corps diplomatique soviétique ont été incendiées* dans la nuit du mercredi 2 avril au jeudi 3 avril, à l'aide de cocktails Molotov, rue des Sablons (Paris-16e), où résident plusieurs ressortissants soviétiques. Dans un appel téléphonique à l'A.F.P., une voix anonyme a revendiqué ces attentats au nom du Groupe Youri-Choukevitch, inconnu jusqu'à présent ce groupe entendait, a-t-il précisé, *« protester contre le viol des droits nationaux et humains perpétrés sur l'Ukraine par le Kremlin »*.

Suicide de deux détenus.

Un détenu, M. Jean-Baptiste François, âgé de cinquante-cinq ans, s'est donné la mort, dimanche 30 mars, à la maison d'arrêt de la Talaudière (Loire), en se pendant à la tuyauterie de la salle de douches. M. François, *magasinier* à l'usine Creusot-Loire de Saint-Chamond, avait été écroué le 24 mars pour incendie volontaire. Il avait tenté, le 23 mars, de mettre le feu à la maison d'un de ses voisins, avec lequel il avait un différend. Le sinistre avait été rapidement maîtrisé.

Un autre prisonnier, M. Daniel Bueno, vingt-huit ans, incarcéré à la prison de Fresnes, a été découvert pendu dans sa cellule vendredi après-midi 28 mars. Il avait été condamné à deux ans d'emprisonnement pour port d'arme prohibée.

● *Le fichage des militaires du contingent.* — M. Henri Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme, accompagné notamment de M. Alain Richard, député (P.S.) du Val-d'Oise, et de M. Charles Pistre, député (P.S.) du Tarn, s'est présenté le mercredi 2 avril devant le siège de la sécurité militaire, place Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris (7e). Il voulait évoquer le fichier que posséderait la direction de la sécurité militaire sur plusieurs milliers de soldats incorporés ou proches de l'incorporation *(le Monde* du 1er mars). Ce fichier *contiendrait des renseignements* sur l'engagement politique et syndical des appelés. M. Noguères n'a pas été reçu, mais a fait une demande officielle d'audience. M. Noguères a annoncé que trente-deux personnes qui auraient vu la photocopie de la fiche à leur nom ont porté plainte contre X...

2,8 kilos d'héroïne saisis à Roissy.

Quatre personnes portant 2,8 kilos d'héroïne, d'une valeur de revente de 2 800 000 F, ont été arrêtées, samedi 29 mars, par les douaniers de l'aéroport de Roissy, a-t-on appris mercredi 2 avril, alors qu'elles arrivaient de Thaïlande. Il s'agit de MM. Meki Amoura (trente-cinq ans), Jean Foucauld (vingt-cinq ans) et Mmes Marie-Christine Dupont (vingt-quatre ans) et Nicole Martin (vingt-cinq ans), tous domiciliés à Argenteuil (Val-d'Oise). *Lors d'une perquisition* au domicile de M. Amoura, les policiers ont interpellé MM. Roger Rabethge (vingt-quatre ans) et Jean-Claude Torres (vingt-quatre ans). Les trafiquants revendaient la drogue à Nanterre, à Courbevoie et à Colombes (Hauts-de-Seine). Les six personnes ont été *inculpées de trafic de stupéfiants* et écrouées.

● *Le sort de M. Urbain Galkar n'a pas été fixé* le 26 mars, comme il avait été prévu, par la dixième chambre de la cour d'appel de Paris. Le défenseur de ce Togolais, poursuivi pour *infraction* à un arrêté d'expulsion, Mᵉ Michel Baloup, s'était appuyé sur une consultation de M. Georges Vedel pour contester la légalité de cet arrêté *(le Monde* du 1er mars). Mais le préfet a déposé un déclinatoire de compétence pour soutenir que le problème relève de la compétence des juridictions administratives. La cour d'appel doit statuer le 28 mai sur ce déclinatoire qui pourrait conduire le tribunal *des conflits* chargé, comme son nom l'indique, de trancher les conflits de compétence entre les tribunaux judiciaires et administratifs, à examiner cette affaire.

DÉFÉRÉS A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Dix-neuf terroristes présumés ont été écroués

Au terme de leur garde à vue, quinze membres ou sympathisants présumés du groupe Action directe (qui a revendiqué depuis le mois de *mai 1979 une dizaine* d'attentats à l'explosif et de mitraillage) ont été présentés à M. Michel Legrand, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'État, au cours de la nuit du mardi 2 au mercredi 3 avril. Le magistrat instructeur les a inculpés d'attentats par explosifs, de *tentative de meurtre et d'association de malfaiteurs* (crimes en relation avec une entreprise consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'État). Les quinze personnes ont été écrouées.

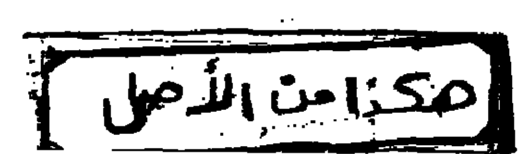
Il s'agit de Mlles Olga Girotto, vingt-trois ans, ressortissante italienne, *sans domicile et sans* emploi ; François Grosbonnet, vingt et un ans, standardiste intérimaires ; Suzanne Courtin, vingt-deux ans, sans emploi ; Martine Moulin, vingt-sept ans, sans profession ; Mireille Munoz, vingt-deux ans, sans emploi, et Mme Nicole Leclerc, trente-trois ans, employée de banque, et de MM. Luc Gautry, vingt-quatre ans, employé de banque ; Alex Gautry, trente-quatre ans, préparateur *en pharmacie* ; Carlos Jaureguy-Azzilaga, vingt-six ans, sans emploi ni domicile fixe ; Paul Alonso, vingt-deux ans, motocycliste de presse ; Pascal Trillat, vingt-deux ans, étudiant ; Thierry Caparros, vingt-six ans, photocompositeur sans emploi ; Raymond Manzanos y Busto, vingt ans, artisan plombier ; Serge Fassi, trente ans, artisan sellier, et Mohand Hamani, vingt-cinq ans, ressortissant algérien. Au terme du délai de garde à vue, quatre personnes ont ainsi été remises en liberté.

D'autre part, dans un appel *téléphonique* à l'agence France-Presse, mercredi 2 avril, un correspondant anonyme, se réclamant du groupe Action directe, a proféré des menaces à l'encontre de MM. Jean Foyer, député *(R.P.R.) de Maine-et-Loire*, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, et Jacques Piot, député (R.P.R.) de l'Yonne et vice-président de la commission des lois. *« Nous entendons punir le pouvoir pourri par leur intermédiaire*, a déclaré le correspondant, *de manière à nous faire connaître encore mieux et prouver que nous existons. »* La personne a conclu, avant de raccrocher : *« Foyer et Piot, tremblez. Action directe veille »*.

M. Piot a déclaré mercredi 2 avril : *« Ce ne sont pas les nazillons qui me feront reculer. J'assumerai comme toujours les tâches qui me seront confiées. »* Le député de l'Yonne rappelle qu'il avait été rapporteur au Sénat de la loi dite anti-casseurs et, à l'Assemblée *nationale*, du régime de sécurité concernant les détenus. *« Je suis prêt*, a-t-il dit, *à rapporter d'autres lois pour assurer le respect de l'ordre républicain. »*

M. Legrand, a aussi inculpé les quatre ressortissants italiens arrêtés le 28 mars à Toulon d'association de malfaiteurs et de vols qualifiés. Il s'agit de MM. Franco Pinna, vingt-neuf ans ; Enrico Bianco, vingt-huit ans, et Luigi Amadori, vingt-huit ans, lauréat de sociologie, et de l'épouse de Bianco, Mme Oriana Marchionni, vingt-huit ans. Tous quatre ont été écroués.

On indique enfin, de source policière, qu'un local situé dans le 13e arrondissement, à Paris, a été découvert mercredi dans le cadre de l'enquête sur le groupe Action directe. Les enquêteurs y ont notamment trouvé la machine qui a servi à la fabrication de fausses cartes d'identité italiennes.



Le Monde DES LIVRES

Entre la plainte et l'appel

● *Les discrètes nostalgies de Roger Grenier*

ROGER GRENIER écrit comme pour réveiller, du bout de la plume, une page de cœur assoupie par le temps. Il l'effleure, l'interroge, la sonde, étonné, un peu déçu, de ne pas souffrir davantage. Mais a-t-il vraiment tant souffert ? Voilà qu'il en doute, sa douleur appartient à une autre époque, presque à quelqu'un d'autre. *Le silence, le Palais d'hiver, Ciné-roman, Un air de famille,* une quinzaine de livres tirent d'anciennes blessures un chagrin imaginaire qui ne saurait s'effacer, peut-être parce que détaché de l'auteur, il s'adresse au lecteur qui découvre au présent les souvenirs passés, qui n'en est pas, lui, « revenu ».

La Follia, le dernier roman, tire toute sa force de sa banalité. Je l'aime, elle m'aime, m'aime-t-elle encore ? Comment ne plus l'aimer ? Ou, tout simplement, comment vivre ? Un peintre discret, marié à une femme ambitieuse, s'éprend d'une dame du monde. Elle l'entraîne aux antipodes, dans le seizième arrondissement dont l'accent le séduit, le décor et le style le déroutent, les plaisirs et le brio l'étourdissent. Il se laisse faire, funambule souriant qui n'ose se pincer pour y croire, de crainte de se retrouver tout seul devant ses toiles inachevées.

L'action se déroule au lendemain de la seconde guerre, les noctambules se ruent sur les caves, s'amusent à bouchées doubles, « *comme s'ils savaient qu'ils n'en auraient bientôt plus la force ni le goût* », que demain l'âge les contraindrait à rester chez eux avec les disques, la télé, voire le bridge ! En attendant, les bandes courent les fêtes. Dans le sillage de sa belle, notre héros rencontre un champion de football, une vedette de music-hall, un poète engagé. La tête lui tourne un peu. Il tente de s'accrocher au bonheur, de retenir la princesse lointaine qui lui glisse entre les bras à qui il voudrait dire : « *Je vous prie, ne vous évaporez pas !* », mais si elle l'avait écouté aurait-il été de taille à supporter le poids de « *cette âme en peine sortie de Harper's Bazaar* » ? Son désir ne s'épanouit que dans le regret.

« *Tu es un raté* », lui dit sa femme.

A quoi il répond : « *Comme je ne m'étais fixé aucun objectif, je n'ai rien pu rater.* » Ce désintérêt le protège et le prive des passions qui rôdent autour de lui. Emu mais jamais impliqué, il les regarde qui s'affrontent, qui vont jusqu'à tuer sous ses yeux, et il se réfugie frileusement dans son œuvre. Il y est chez lui, parmi les formes abstraites, les taches de couleur, cette lumière pareille à « *celle des jours annonçant la pluie où l'air est si transparent qu'il semble qu'on va toucher de la main les montagnes d'habitude lointaines* ». Il peint comme Roger Grenier écrit, sans avoir l'air d'y toucher. Parfois, il reçoit la visite de son voisin de palier, un petit juif solitaire dont plus personne ne connaît le prénom et qui n'en a nul besoin puisque tous ceux qui pouvaient s'en servir sont morts dans les camps. C'est un sage pour qui toute la philosophie tient dans ce précepte de Rozanov, son auteur favori : « *Rester chez soi, à la maison, ne fût-ce que pour fourrager dans son nez et contempler le coucher du soleil.* » N'empêche que lui aussi, dans une autre vie, avant le déluge, il a subi la tentation du bonheur.

Et les années s'écoulent, les amours s'éloignent, la solitude resserre son étreinte. Le temps de se demander : « *Suis-je encore un jeune peintre ?* », le héros a changé de génération. L'heure approche de quitter la scène sur laquelle il n'aura joué que le rôle modeste mais indispensable de témoin. « *Où sont nos promesses ?* », soupire-t-il, avant de s'avouer qu'il n'y en eut jamais.

Ainsi s'achève *la Follia* ou Folie d'Espagne, nom d'une ancienne danse dont les partenaires se croisent sans se toucher. Ils dérivent au fil de la musique qui les conduit à sa guise, plus qu'à la leur. Trois petits tours et puis s'en vont. Pourtant, du livre refermé, des ombres s'évadent, un murmure s'élève, entre la plainte et l'appel. C'est la voix de Roger Grenier qui suggère ce qu'on ne peut ni dire, ni montrer, ce qui n'a pas eu lieu, ou si peu qu'il n'en subsiste qu'une poussière dorée, mais elle nous prend à la gorge.

GABRIELLE ROLIN.

★ LA FOLLIA, de Roger Grenier. Editions Gallimard, 185 pages. Environ 40 F.

★ *Dessin de Zoran ORLIC.*

Le roman juif américain

● *L'analyse d'une littérature vieille d'un siècle.*

D'EMBLEE, la question fondamentale est posée : une littérature juive — en langue américaine — est-elle possible ? Et, au-delà, une littérature minoritaire — en langue hégémonique — est-elle concevable ? Rachel Ertel répond par l'affirmative, s'opposant ainsi aux intégristes du culturalisme persuadés qu'il n'y a pas de littérature minoritaire sans langue minoritaire et aux intégristes du sionisme convaincus qu'il n'y a pas de littérature juive sans langue juive (l'hébreu) et sans territoire (Israël). La thèse centrale est que l'existence de l'Etat d'Israël n'abolit pas la Diaspora et n'épuise pas les modes d'*être juif,* mais, au contraire, qu'elle les multiplie. Le premier postulat — magistralement démontré — est qu'il existe une littérature juive de la Diaspora et, d'une façon plus générale, qu'une littérature minoritaire peut être transterritoriale et translinguistique.

Le second postulat, c'est que la littérature, comme la langue, est indissociablement liée au groupe social et à son histoire, qu'elle est le fruit d'un « producteur collectif », et, selon la formule de Theodore Reik, « *la façon dont une société parle d'elle-même à elle-même* ». Cette conception ne nie pas l'individualité de l'artiste, mais la restitue dans la communauté religieuse et morale. Elle n'ignore pas la structure de l'œuvre, mais l'inscrit dans l'histoire. Histoire et éthique sont deux constantes de la pensée juive — particulièrement précieuses à une époque où la nouvelle pensée conservatrice, aux Etats-Unis comme en France, s'installe dans le « pré-historique » (indo-européen, par exemple) ou dans le « post-idéologique », voire le « post-philosophique ».

Rejoignant les thèses de Richard Marienstras pour qui « *désormais,* être juif *ne pourra en tout état de cause se définir que par le dialogue avec ce qui n'est pas lui, ce qui n'est pas* en lui, *ce qui* n'est pas autour de lui » (1), Rachel Ertel remarque que l'écrivain juif américain se trouve au confluent de traditions multiples et souvent antagonistes. La littérature juive américaine apparaît comme un dialogue difficile, tendu, contradictoire, mais aussi fascinant, fructueux et vital entre l'écrivain et son groupe, le groupe et la culture d'origine, l'écrivain et le groupe d'accueil, la culture d'origine et la culture *dominante,* la langue minoritaire et la langue hégémonique, etc. Liée à la culture d'accueil dans un rapport dialectique, se pliant à ses exigences avec une étonnante souplesse, cette littérature offre néanmoins un décalage perceptible par l'apport de matériaux spécifiques ou par des combinaisons particulières d'éléments d'emprunt.

La spécificité de la littérature juive américaine ne résulte pas de l'appartenance raciale ou même théologique ni du choix des thèmes (même si certains sont privilégiés comme la famille, l'exil, la mémoire collective), ni de la préférence pour un genre (malgré la prédilection du roman d'idée, mais aussi de la chronique familiale, du picaresque, des éducations...), ni de la récurrence de certains personnages comme l'intellectuel, le *luftmentch,* le *shlemiehl.* Elle est liée à une façon — laïque, sociale, politique, morale, etc., — d'être juif : ce que Albert Memmi (2) appelle la « judéité » par opposition à la « judaïcité » (l'ensemble des personnes juives) et au « judaïsme » (l'ensemble des doctrines et institutions juives).

PIERRE DOMMERGUES.

(Lire la suite page 16.)

(1) Richard Marienstras, *Etre un peuple en Diaspora,* Maspero, 1975.
(2) Albert Memmi, *Portrait d'un Juif,* NRF, 1962.

Comment peut-on être protestant?

● *Le portrait psychologique, social et historique d'une minorité.*

LES Français, dont la culture est fondamentalement unanimiste, connaissent fort mal la principale minorité religieuse de leur pays. Quelques images d'Epinal leur tiennent lieu de points de repère : la Saint-Barthélemy, la grande banque protestante, l'austérité compassée. Mais ils ignorent tout des réformés français, depuis leur importance numérique (toujours exagérée) jusqu'à leur organisation ecclésiastique ou leur théologie en passant par leur histoire.

Aussi doit-on se réjouir de la publication de l'essai de Janine Garrisson-Estèbe, *l'Homme protestant.* En deux cent quarante et une pages alertes et qui se lisent d'une traite, l'auteur sait fort bien nous introduire au cœur du monde réformé français d'hier et d'aujourd'hui.

La première partie de l'ouvrage est à juste titre un survol historique. Il n'y a pas là déformation de la spécialiste du seizième siècle protestant. Mais il est impossible de comprendre la mentalité huguenote la plus contemporaine sans faire référence à l'histoire, une histoire qui, après avoir été un court instant maîtrisée, a été longtemps perdue... D'un passé complexe, Janine Garrisson-Estèbe a l'art de dégager les traits essentiels, sans manquer au passage de bousculer quelques idées reçues. Elle explique ainsi que, dès l'origine, la société protestante n'est pas la « réduction de la société globale » : non pas que les idées nouvelles aient uniquement recruté leurs adeptes chez les notables. De nombreux artisans ont été touchés, mais il s'agit de l'élite des milieux populaires, nous parlerions aujourd'hui de petite bourgeoisie ; les catégories sociales les plus modestes sont restées allergiques à la Réforme. De même souligne-t-elle que l'édit de Nantes traditionnellement présenté comme un chef-d'œuvre de tolérance était un poison lent pour les religionnaires ; ceux-ci ont manqué de lucidité en croyant compenser les limites apportées à la liberté du culte par des « super-privilèges féodaux », qui heurtaient un pays en train de se ranger à l'ordre monarchique.

La République perdue

Le développement le plus suggestif dans cette partie reste, cependant, celui où l'auteur décrit le contre-Etat huguenot qui suit la Saint-Barthélemy, ce que Jean Delumeau appelait déjà les « Provinces-unies du Midi ». Cette « République en haillons » ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est tombée ; elle offre, en effet, une tentative d'organisation originale, à la fois novatrice et traditionnelle où le pouvoir émane de la base, et l'historienne de conclure : « *Offrons-nous un rêve : si les protestants du Midi avaient conquis le royaume, s'ils avaient gagné... ? La France serait alors devenue ce pays décentralisé et traditionaliste, assemblage de petits groupes responsables et actifs dont tous les observateurs du mal français, de Renan à Peyrefitte, déplorent l'absence ! Le huguenot gardera à travers les siècles la nostalgie de cet Etat communal et princier, même si, dans les institutions de son Eglise, il a pu conserver comme un reflet de la République perdue.* » Est-ce donc alors un hasard, si l'homme politique le plus favorable aujourd'hui à la décentralisation et à la régionalisation, je veux parler de Michel Rocard, est d'origine et de culture protestantes ?

De l'analyse historique, le livre glisse à une description des traits permanents du protestant. On saura gré ici à Janine Garrisson-Estèbe de ne pas reprendre le problème wébérien trop rebattu des rapports éventuels entre protestantisme et capitalisme, mais plus subtilement de montrer comment le pessimisme sur la nature humaine n'entraîne pas, à la différence du jansénisme, un retrait du monde ; se sentant au contraire sauvé et donc libéré une fois pour toute de l'angoisse de l'au-delà, le protestant « *est plein de force et d'enthousiasme pour la réalisation de la vie terrestre (...), l'ici-bas du réformé est une annexe temporelle de la demeure céleste* ». Cette réalisation ne se confond pas avec une quête du bonheur ; c'est la poursuite du perfectionnement, ce qui ne va pas « *sans exigence personnelle ni contrainte extérieure, respect des interdits et observations de règles morales* ».

L'homme protestant est aussi un arracheur de masque : le journal intime et la confession publique semblent une spécialité réformée de Rousseau à André Gide en passant par Amiel ou Benjamin Constant. De cette description, on retiendra encore la forte cohésion du noyau familial huguenot autour du père de famille, et l'ambiguïté de l'attitude vis-à-vis de la femme. D'un côté l'influence paulinienne semble renforcer la sujétion de celle-ci à l'homme, mais de l'autre « *en posant l'institution du mariage comme le fondement social et religieux de la civilisation moderne, les pères réformateurs ont revêtu la femme d'une dignité nouvelle* » et puis, les persécutions ont souvent conduit les huguenotes à prendre le relais des hommes.

PHILIPPE JOUTARD.

(Lire la suite page 14.)

« Histoires pour dire autre chose »
« La Relevée des herbes »
Max-Pol Fouchet à l'affût du temps

IL devient courant que les auteurs confirmés, comme pour doubler les chances qu'on parle d'eux, publient deux livres en même temps. Hier, c'était Daniel Boulanger, Claude Mauriac, Marcel Schneider. Voici le tour de Max-Pol Fouchet.

On a beau s'en tenir à ce qu'on lit, il est impossible d'oublier le visage et la voix de certains auteurs, quand la télévision nous les a rendus plus familiers que nos familiers. Quoi qu'il publie, Max-Pol Fouchet, c'est d'abord un visage de cocher à la Dickens, de cuistot ravi, ou des réclames de la Bière du Lion qui fleurissaient avant guerre. Les habitués de « Lectures pour tous », puis d'« Ouvrez les guillemets », goûtaient son habileté chaleureuse à raconter les romans étrangers, surtout latino-américains, et à exalter leurs messages humanistes. Fouchet parlait avec une ardeur égale de la poésie, que sa revue *Fontaine* a tant servie, et de la peinture, dont traitent les meilleurs de ses livres.

J'avais été moins convaincu par le retour au roman que marquait, il y a quelques années, *la Rencontre de Santa-Cruz.* Je ne le suis pas davantage par les textes d'aujourd'hui, sous-titrés nouvelles ou romans, mais qu'il eût mieux fait de rassembler, dépouillés de leur peu de fiction, comme autant de souvenirs d'enfance.

EXCEPTION faite d'une méditation sur les signes de ponctuation, les quatorze *Histoires pour dire autre chose* tirent leur unité d'un même narrateur, évoquant la chronique d'un même village d'autrefois. Ce pourrait être *Clochemerle,* ou plutôt du Pagnol, vu le climat méditerranéen, si ne régnait sur chaque anecdote, achevant de les unir, une tristesse sans nom. Il n'est question que d'enterrements, de cercueils, de fossoyeurs, de cimetières, de morts lentes ou subites. S'il s'agit de repas, c'est au sortir de funérailles !

L'ennui d'un tel sujet, outre qu'il afflige, c'est qu'on ne peut pas en dire grand-chose de neuf, sinon allonger la liste des lieux communs répertoriés par Henri Monnier. Max-Pol

par Bertrand Poirot-Delpech

Fouchet n'échappe pas à cette loi, fatale comme la mort même. Sur d'autres sujets, effleurés en moraliste, il ne brille pas non plus par l'inédit. On savait que « les héros ont réponse à tout » ou que « la fidélité ne va pas sans mimétisme »...

La faute en revient peut-être au style endimanché que l'auteur s'impose. Il y a une façon de bien écrire, avec imparfaits du subjonctif, références de bon aloi et soucis euphoniques, qui finit par manquer des aspérités nécessaires à l'attention. L'intérêt et le charme renaissent chaque fois que, au lieu de moraliser avec le laconisme de tradition, Fouchet s'abandonne à des images — les couvercles de glaciers ambulants comparés à des clochers russes, ou les chalands à des plumiers d'écolier — et aux méandres imprévus de phrases moins raisonnées, plus musicales (exemple : la nouvelle intitulée *Mouvement de sonate*).

LES thèmes de *la Relevée des Herbes* auraient justifié que la sensualité l'emporte une bonne fois sur les concepts. L'auteur raconte, en effet, ses repas d'enfant, détaille ses plats préférés, glisse à divers souvenirs de pommes volées, de taureau bondissant, de vélos, de bandes rivales. Morceau de bravoure : une expédition punitive contre des camelots du roi, obligés de rentrer au village en caleçon, après une baignade forcée.

Mais la gravité revient au galop, comme le naturel. Fouchet se souvient que le chef royaliste a été fusillé, par la suite, comme résistant communiste. Il revoit d'autres copains tombés près de lui à la guerre. La mort, de nouveau, étend son ombre, seule perspective capable de rappeler aux hommes leur solidarité.

Le livre s'achève en beauté par des songeries sur les fenaisons d'autrefois et le courant qui couche les herbes d'une rivière retrouvée après cinquante ans, images du temps partout à l'œuvre. Après Camus, Jules Roy, Jean Daniel, tant d'autres, Fouchet confirme que les pays de soleil, loin d'assurer la gaieté éternelle à ceux qui y sont nés, leur inspire une sorte de ferveur tragique.

Mais il n'y a pas de quoi prétendre, comme il est écrit au dos du livre, que l'auteur serait « notre nouveau Diderot ». Les éditeurs feraient mieux d'utiliser ces textes de couverture pour informer, en adulte, l'acheteur éventuel, de préférence sous la responsabilité des écrivains eux-mêmes, au lieu d'adresser à ces derniers des éloges cousus de fil blanc, et dont l'excès confine au ridicule.

★ HISTOIRES POUR DIRE AUTRE CHOSE, de M.-P. Fouchet, Grasset, 256 pages, environ 49 F.

★ LA RELEVEE DES HERBES, de M.-P. Fouchet, Grasset, 158 pages, environ 38 F.

la vie littéraire

Place aux fous...

Une adaptation française de *la Nef des fous*, long poème du Strasbourgeois Sébastien Brant, vient de paraître chez Seghers. Due à Madeleine Horst et préfacée par Philippe Dollinger. Cette édition très soignée devrait permettre au lecteur français de mieux connaître une œuvre apparue à Bâle, en 1494, durant le carnaval — la Saison des fous — et qui connut un succès foudroyant. Des versions adaptées de l'original alsacien virent le jour en latin, français, flamand, etc. Il est difficile de chiffrer un tel succès, mais on sait que *la Nef des fous* fut l'un des best-sellers européens du seizième siècle.

Ce poème satirique écrit en vers octosyllabiques à rimes plates, divisé en cent douze chapitres, évoque la nef symbolique vers laquelle se précipitent les insensés, ceux que leur comportement contraire à la loi divine voue à la perdition. Savoureuse galerie de portraits, qui dénonce avec une rigueur toute moralisatrice nos défauts, notre et nos folies. Chacun y reconnaîtra (facilement) la sienne...

La Nef des fous fut illustrée, à l'époque, d'un certain nombre de gravures sur bois, placées en tête de chacun des chapitres et contrôlées personnellement par Brant. L'édition française reprend cette iconographie malicieuse, anonyme encore aujourd'hui. — F. W.

La Bible sous le regard de Rembrandt

Heureuse idée que d'illustrer une Bible avec des œuvres de Rembrandt. Certes, le peintre n'a pas eu lui-même cette intention, et l'on ne saurait faire correspondre directement les images et le sens des textes. Mais selon Paul Baudiquey, Rembrandt est davantage l'« *hôte de la Bible, son commensal, son inspiré* ».

Paul Baudiquey parle de son peintre avec une étonnante chaleur ! « *Son visage*, dit-il, *est volcan ; ses laves même refroidies témoignent à l'envi de l'ardeur et des séismes dont il est visité. Ecrivain biblique, Rembrandt l'est aussi — surtout peut-être — au nom de sa religion du visage.* »

Au total plus de 1 400 pages ; préface de Paul Baudiquey ; texte biblique d'Osty et de Trinquet ; 32 hors-texte en quatre couleurs ; 136 en une couleur ; 100 dessins et eaux-fortes ; 36 reproductions. Format 21,5×26,5, jaquettes quatre couleurs, reliure pleine toile, 510 francs environ (deux volumes). — H. F.

Schopenhauer en France

Schopenhauer n'a jamais trouvé en France la place qui aurait dû lui revenir. Méconnu par les philosophes, il fut annexé par les écrivains naturalistes et, au gré de la fantaisie de chacun, il devint tantôt un positiviste, tantôt un sceptique désabusé, tantôt un consolateur fraternel.

Dans un livre à la fois érudit et fort agréable à lire : *Schopenhauer en France : un mythe naturaliste* » (Presses universitaires de Lyon ; 230 p.), René-Pierre Colin retrace l'histoire de l'introduction de Schopenhauer en France, non seulement sur le plan philosophique, mais aussi comme figure mythique, « *réjouissante pour les amis du pittoresque* », comme l'écrivait Barine en 1885.

Se limitant au XIXᵉ siècle, R.-P. Colin suggère dans sa conclusion qu'il serait utile de rechercher la fortune française du philosophe dans la littérature du XXᵉ siècle : il y a fort à parier qu'elle apparaîtrait, elle aussi, comme l'histoire d'une infortune, la personnalité du pessimiste continuant à être réduite à une caricature et sa pensée à quelques aphorismes désenchantés. — R. J.

vient de paraître

Romans

TONY CARTANO : *Blackbird*. — Le récit à deux voix d'un malade et de son psychiatre et aussi un pèlerinage dans les hauts lieux de la culture européenne et encore une réflexion sur l'énigme de la Création. Par l'auteur du *Singe hurleur*. (Buchet/Chastel, 333 p.)

JEAN LAHOUGUE : *Comptine des Height*. — Les hôtes de lady Height, au domaine de Chorlen House, sont assassinés au cours de sept terribles journées. Du côté d'Agatha Christie. Par l'auteur de *Non-lieu dans un paysage*. (Gallimard, 325 p.)

KARINE BERRIOT : *Parlez-moi de Louise*. — Sur les traces de la poétesse de la Renaissance Louise Labé, un homme renoue le fil d'un amour de jeunesse et se réconcilie avec soi-même. Par l'auteur de *la Maison dans l'arbre*. (Seuil, 183 p.)

PIERRE GRIPARI : *Pierrot la lune*. — L'amour pour une mère, la haine du père, la découverte de l'homosexualité : trois aveux au centre de ce récit autobiographique, publié pour la première fois en 1963. Par l'auteur des *Contes de la rue Broca*. (La Table ronde, 310 p.)

MAURICE ROCHE : *Maladie mélodie*. — Reprises, répétitions de la mort considérée comme un spectacle, « mises en pages » par Maurice Roche. Par l'auteur de *Macabré*. (Seuil, coll. « Tel quel », 140 p.)

CLEMENT LEPIDIS : *la Conquête du fleuve*. — Le calvaire de soldats chargés d'attaquer à découvert l'ennemi embusqué au-delà d'un fleuve. Par l'auteur de *l'Arménien*. (Seuil, 157 p.) — Du même auteur, en collaboration avec Robert Doisneau pour les photographies, une évocation de Paris au temps des bals musettes : *le Mal de Paris*. (Arthaud, 60 p.)

SERGE LIVROZET : *Java de Nazareth*. — L'histoire d'un extra-terrestre « pas comme les autres venu sur terre pour tenter de mettre un terme aux folies du monde. Par l'auteur du *Sang à la tête*. (192 p.), 42 F franco, en vente chez l'auteur, 41 bis, quai de la Loire, 75019 Paris.)

Récit

JACQUES LACARRIERE : *le Pays sous l'écorce*. — Sous l'écorce de l'arbre, la découverte du monde animal et de ses sensations par un hominien bucolique. Par l'auteur de *Chemin faisant*. (Le Seuil, 190 p.)

Témoignage

JEAN-MARC TISSERANT : *la Nuit du peyotl*. — Un témoignage rapporté dans un style singulier sur un hallucinogène et ses effets. (Editions de la Différence, 158 p.)

Essai

JEAN-LUC GODARD : *Introduction à une véritable histoire du cinéma*. — Premier volume d'une série de trois ouvrages relatant les conceptions du célèbre cinéaste. Préface de Joël Farges. (Albatros, 265 p., illustrations.)

Littérature étrangère

NODAR DOUMBADZE : *la Loi de l'éternité*. — Humour géorgien, par un romancier et poète né en 1928. Trad. du russe par Svetlana Delmotte. (Pygmalion, 222 p.)

A.B. YEHOSHUA : *Au début de l'été 1970*. — Trois nouvelles de l'excellent écrivain israélien né en 1936, auteur de *l'Amant*, publié chez le même éditeur. Traduit de l'hébreu par Guy Seniak. (Calmann-Lévy, 184 p.)

ASSIA DJEBAR : *Femmes d'Alger dans leur appartement*. — Des nouvelles algériennes qui disent le quotidien des femmes depuis vingt ans, traduites, nous dit l'auteur, « d'un arabe féminin, autant dire d'un arabe souterrain ». (Editions des Femmes, 196 p.)

BASIL DAVIDSON : *l'Afrique au XXᵉ siècle*. — Un siècle d'histoire africaine : du bouleversement des mentalités à l'éveil du nationalisme et de ses combats. Traduit de l'anglais par Michel Janin. (Editions Y.A., 446 p.)

Histoire

SERGE GRAFTEAUX : *Jean sans Peur*. — Dans la série « Le défi des ducs », l'auteur fait revivre le souverain bourguignon dans l'intimité et au milieu de son entourage. (Jean-Pierre Delarge, 285 p.)

MARC FERRO : *Des soviets au communisme bureaucratique*. — A partir de documents, souvent inédits, une analyse du passage au totalitarisme. (Gallimard - Julliard, coll. « Archives », 265 p.)

MARTIN MALIA : *Comprendre la révolution russe*. — Une réflexion sur l'histoire et le système soviétique. La mise en forme d'un cours professé au Collège de France en 1974. (Le Seuil, coll. « Points », 245 p.)

VALERIE-ANNE MONTASSIER : *les Années d'après-guerre (1944-1949)*. — A partir des volumes de *l'Année politique*, une chronologie du développement historique. Dans la même série sont déjà parues *les Années 50*, et doivent paraître *les Années 60*. (Fayard, 375 p.)

JEAN-JACQUES BLOCH et MARIANNE DELORT : *Quand Paris allait « à l'expo »*. — Les expositions universelles françaises, de 1855 à 1937. (Fayard, 200 p.)

Souvenirs

CARLOS SEMPRUN MAURA : *Franco est mort dans son lit*. — A travers son itinéraire personnel, l'auteur se livre à une critique de la gauche qui annonçait, naguère, l'effondrement du régime de Franco « pour demain ». (Hachette, 208 p.)

Document

ABOL-HASSAN BANI SADR : *Quelle révolution pour l'Iran ?* — Les conceptions de l'économiste, du sociologue et de l'historien devenu président de la République islamique iranienne. Préface de Paul Vieille. (Fayolle, 338 p.).

Recueil

JEAN-EDERN HALLIER : *Un barbare en Asie du Sud-Est*. — Un recueil des reportages de J.-E. Hallier en Asie du Sud-Est, publiés dans *Paris-Match*. Préface inédite de l'auteur. (Nouvelles éditions Oswald, 224 p., illustrations.)

Société

ANTOINE SYLVERE : *Toinou, le cri d'un enfant auvergnat*. — La Belle-Epoque, siècle de fer, jugée par un fils de métayer. (Plon, coll. « Terre humaine », 400 p.)

Religion

JEAN RILLIET : *Lettre à Jean Calvin sur l'état de l'Eglise aujourd'hui*. — L'auteur prend à témoin le grand réformateur de ses propres perplexités et espérances en ce siècle qui, selon lui, ressemble comme un frère jumeau au seizième. (Tribune Editions, 172 p.)

Philosophie

COLLECTIF : *Philosopher*. — Sous la direction de Christian Delacampagne et de Robert Maggiori, quarante intellectuels répondent, selon leur spécialité, aux « interrogations contemporaines ». (Ed. Fayard, 132 p.)

en poche

« Family life » en Italie du Sud

LA référence à l'analyse (freudienne), en prélude à un témoignage personnel, ne rend pas forcément service au texte qu'elle prétend définir. Récemment, le titre même d'*Un bébé en analyse* (par Mariella Colin, Editions Pierre Horay), beau récit sur les fantasmes et le quotidien d'une femme enceinte, rebutait un certain nombre de ses lecteurs (et lectrices) potentiels. Aujourd'hui, il en est de même pour *Analyse en famille*. On croit ouvrir un docte traité, c'est en fait un document concret écrit, quelque peu négligemment quant au style, par une mère de famille italienne. Cette enseignante, mariée à un professeur d'origine sicilienne, décrit avec un impudeur tranquille et provocante les problèmes qu'elle a rencontrés dans son couple et avec ses deux enfants qui ont l'un et l'autre traversé, au cours de leur croissance, une grave période d'anorexie.

Que signifient ces symptômes ? Comment les interpréter ? Et pourquoi de nombreux malaises physiques touchent-ils successivement chacun des membres de la famille ?

Pour répondre à ces questions, Maria Marcone se lance dans une quête éperdue d'identité et de liberté, examinant au microscope mari, parents et enfants. Elle interroge le passé et retrouve le poids de la société patriarcale, ses effets traumatisants sur tous et... les mots pour le dire. Mots souvent éclairants, mais qui s'égarent, parfois, dans des considérations oiseuses, et, qui, comme par hasard, ne mettent jamais en cause le personnage même de la mère-écrivain et, à l'en croire, super-star de l'analyse.

EVELINE LAURENT.

★ ANALYSE EN FAMILLE, par Maria Marcone. Traduit de l'italien par Robert Maggiori. Ed. Payot, « P.B.P. », 190 pages. Environ 27 F.

● PARMI LES REEDITIONS : l'essai de Roland Barthes, *Sade, Fourier, Loyola* (« Points ». Le Seuil) : la thèse du doctorat en médecine de Jacques Lacan, *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité* (« Points ». Le Seuil) ; *les Relations autour du monde* de James Cook (Petite Collection Maspero) ; les romans de Tahar Ben Jelloun, *Moha le fou Moha le sage* (« Points ». Le Seuil) et d'Antonine Maillet, *les Cordes de bois* (Le livre de poche).

en bref

● **LE JURY DU « BEC ET LA PLUME »**, composé uniquement de lecteurs, a donné son prix à Marie-José Neuville, pour « la Source perdue » (Gallimard).

● **LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU LIVRE DE NICE**, qui se tiendra du 9 au 14 mai, donnera une place importante aux libraires (français, francophones) et étrangers. On discutera, notamment, des mesures gouvernementales sur le prix des livres.

● **Le SIXIEME FESTIVAL POPULAIRE DE POESIE** aura lieu à Suresnes les 19 et 20 avril prochains. (Renseignements : Annie Thomas, 77, rue de l'Abbé-Carton, 75014 Paris.)

● **A L'OCCASION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE MAURICE MARTIN DU GARD**, la ville de Versailles organise, jusqu'au 17 avril, une exposition consacrée à son souvenir et à l'histoire des « Nouvelles littéraires », qu'il fonda en 1922, et dirigea jusqu'en 1936. A travers plus de deux cents pièces — lettres, manuscrits, photos des plus grands écrivains de l'entre-deux-guerres, — c'est un panorama de la vie littéraire de 1918 à 1939 qui sera ainsi présenté. « Maurice Martin du Gard et « les Nouvelles littéraires ». Office du Tourisme, 7, rue des Réservoirs, Versailles. Tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée libre.

● **UN COLLOQUE PUBLIC LINGUISTIQUE ET DE SEMIOLOGIE** aura lieu du 24 au 26 avril à l'université de Saint-Etienne. Les communications porteront sur trois thèmes : recherches linguistiques, bilans, pistes actuelles, perspectives ; linguistique, littérature, peinture, cinéma ; linguistique et pédagogie. (Renseignements : M. Louis Roux, directeur du CIEREC, 1, rue de la Convention, 42100 Saint-Etienne.)

● **LE PREMIER NUMERO DU « BULLETIN DE LA SOCIETE DES AMIS DE THEOPHILE GAUTIER »** est paru. On peut se procurer ce bulletin annuel qui réunit des études et indique les travaux en cours à l'étranger sur Théophile Gautier, en envoyant un chèque de 15 F à l'ordre de la « Société Théophile Gautier » à Mme Lacoste, université Paul-Valéry, route de Mende, B.P. 5043-34032 Montpellier Cedex. Tél. (67) 63-91-16.

CORRESPONDANCE

A propos de Régis Debray

Suite au feuilleton du 21 mars sur le Scribe *de Régis Debray (Grasset) dans lequel B. Poirot-Delpech s'étonnait que, après avoir publié* le Pouvoir intellectuel *chez Ramsay, l'auteur ait rejoint le « fief » des « nouveaux philosophes », moyennant un « bon contrat », Claude Durand, directeur général des Editions Grasset, nous prie de préciser :*

1) Il est vrai que notre maison s'honore de publier des auteurs que la presse a rangés sous cette appellation. Mais le mot « fief » tend à impliquer quelque domination occulte d'un courant de pensée ; or les lecteurs savent que les Editions Grasset publient nombre d'essayistes dont les convictions sont étrangères, voire hostiles, à celles des premiers ;

2) Je puis attester que Régis Debray, pour chacun des ouvrages qu'il a l'intention de publier chez nous, n'a pas obtenu de conditions sensiblement différentes de celles que lui avaient faites les Editions Ramsay pour *le Pouvoir intellectuel en France* ;

3) Les Editions Grasset ont publié de Régis Debray *La neige brûle*, prix Femina, et sont donc, par rapport à Ramsay, l'éditeur d'origine de cet auteur.



romans

Les ambiguïtés de Jean Cau

● ***Le paradis et l'enfer.***

UN enfant joue, avec des copains, à la prise de Zanzibar, d'après les albums du grand-père Zig. Devenu adulte, il amplifie ce souvenir jusqu'à rêver de partir à nouveau à la conquête de l'Afrique et d'en reconstituer, d'en mimer les préparatifs et les péripéties. Cela se termine de la façon la plus prévisible, par deux infirmiers en blouse blanche et une clinique psychiatrique.

On imagine ce que Marcel Aymé eût tiré de cette folie : quelque nouveau Clérambard en casque colonial, short et saharienne, tyrannisant une pauvre pensionnaire noire d'une maison hospitalière. Ou Anouilh, et ses ricanements cochons. Ou Céline et ses emportements furieux. Ou Genet et ses délires.

Avec Jean Cau, on ne sait pas. Il joue sur l'ambiguïté. Il nous avait déjà fait le coup avec *Une passion de Che Guevara*. Admirait-il ? N'admirait-il pas ? Et avec Aragon dans *Une nuit à Saint-Germain-des-Prés*. Aimait-il ? N'aimait-il pas ?

Ici, fait-il le procès des nostalgiques de la grandeur impériale, du colonialisme, de la xénophobie et du racisme ? Ou, au contraire, en tresse-t-il le dithyrambe ?

On pourrait le croire à suivre le défilé litanique des poncifs, des lieux communs propres à la mentalité revancharde d'un sous-off' de la coloniale qui noierait ses rêves anciens dans le pastis et la rodomontade...

... Si, de temps à autre, une ironie, un clin d'œil, un trait trop poussé, ne nous plongeaient dans le trouble.

Et si Jean Cau était toujours un homme de gauche qui ne feignait d'épouser les idées de la droite que pour mieux la et les ridiculiser.

Et s'il n'était qu'un nègre — de l'esprit — qui ne s'affublerait d'un masque de Blanc que pour mieux en discréditer l'espèce par ses outrances, ses grimaces.

En tout cas, après *la Conquête de Zanzibar*, le doute n'est plus permis et la cause entendue :

Jamais, au grand jamais, nous ne reconquerrons l'Afrique.

La confirmation de cette dualité nègre-Blanc chez Jean Cau, on la trouvera dans le recueil de nouvelles qu'il fait paraître simultanément : *Nouvelles du paradis*. Ce sont des récits de l'enfance, tendres, cruels, drôles, vivement troussés, avec parfois, mais parfois seulement, un zeste de vulgarité, mais toujours une émotion sous-jacente.

L'une est particulièrement significative et s'intitule *Aspirine*. Elle met en scène l'amitié de deux jeunes pensionnaires d'un internat de province : un Blanc et un Noir. Le Noir est l'objet des mauvais traitements d'un de ses camarades. Le Blanc voudrait l'aider. Mais le Noir refuse cette aide. Il parodie au contraire l'extrême soumission du nègre esclave vis-à-vis de son tortionnaire. Jusqu'au jour où, demeuré seul en période de vacances avec son camarade, le jeune Blanc renouvelle son offre. « *Tu ne peux pas*, lui répond le Noir, *tu n'es pas assez costaud. Moi*, ajoute-t-il, *je suis méchant.* »

Allons, élève Jean Cau, enlevez cette tête de fauve que vous vous êtes mis pour faire peur à vos petits camarades.

Vous n'êtes pas un lion.

Ni un tigre, mais un zèbre. Un drôle de zèbre, si vous voulez.

Ou un drôle de zigue.

PAUL MORELLE.

★ LA CONQUETE DE ZANZIBAR et NOUVELLES DU PARADIS, de Jean Cau, Gallimard, 220 p. et 230 p. Environ 48 F et 39 F.

Inspirée et mal élevée

« *LA Guenon qui pleure*, encore un livre de femme ! J'ai bien peur que la lectrice ou le lecteur en quête d'un bouquin pense ça en parcourant le prière d'insérer du livre d'Hortense Dufour. Oui, en effet, c'est un livre écrit par une femme mais ce n'est pas « encore un livre de femme ! ». C'est un livre, voilà tout.

On peut dire que *la Guenon qui pleure* est l'histoire des deux accouchements d'Hortense Dufour. On peut dire ça. Mais, en réalité, en même temps que se narrent deux mises au monde, ce sont bien d'autres choses qui sont écrites dans ce livre : la durée, les saisons, la solitude, les chats, le linge, le système hospitalier, les médecins, le père, l'homme, le fils... et aussi l'amour, la passion, la matière, ... et encore le civilisé et le sauvage.

Je trouve que c'est un livre important, bien écrit, très bien écrit même. Son grand défaut est de venir maintenant, après le raz de marée des livres féministes, des livres féminins, cet énorme flux de pages noircies qui témoignent de vies féminines. Flux nécessaire, bouleversant, capital, mais étouffant à la longue ; on a envie que vienne l'autre vague...

J'avoue que, à cause de cela, j'ai eu du mal à ouvrir *la Guenon qui pleure*, mais, ensuite, je ne l'ai plus lâché. Hortense va au bout de ce que toutes, d'une manière ou d'une autre, nous avons entrepris d'exprimer, en France, depuis une décennie. Elle va au bout des idées, et surtout elle va au bout de ses mots — étonnant voyage parcouru parmi eux depuis ses premiers livres. Elle est inspirée et mal élevée, Hortense Dufour, elle se moque pas mal du qu'en dira-t-on et du qu'en pensera-t-on. Elle fonce ! Elle enfourche son écriture comme si elle était un de ces destriers ailés des légendes d'autrefois. Avec lui, elle divague en compagnie de la gestation, elle va dans le tiède, dans l'ombre, dans l'archaïque. Elle revient de ses formidables et superbes chevauchées pour caracoler avec impudence devant le chromé, le javellisé, le codé des cliniques modernes. Soudain, elle saute de sa monture et, les mains sur les hanches, elle harangue le corps médical et ces messieurs-dames de la Sécurité sociale. Elle compte ses sous, elle fait l'inventaire de ses réserves. Puis elle repart.

Au cours de ses cavalcades magnifiques, cocasses ou sordides, mêlant l'épique au journalier Hortense Dufour va jusqu'à son terme.

MARIE CARDINAL.

★ LA GUENON QUI PLEURE, d'Hortense Dufour, Grasset, 120 pages. Environ 58 F.



poésie

Les silences étranglés de Bernard Vargaftig

ORBE est le huitième livre de poèmes de Bernard Vargaftig si l'on compte les plaquettes tirées à peu d'exemplaires. C'est aussi celui qui, par son admirable densité, le range définitivement au nombre des poètes les plus originaux de sa génération. Celle-ci, quand elle ne prône pas le langage éclaté ou le tract social, a pris pour habitude, à la suite de René Char et de Guillevic, de s'en tenir à un minimum de mots, comme pour protester à la fois contre l'éloquence et les excès de l'image.

Ce qui fait le prix de Bernard Vargaftig, dans ce livre, c'est que son silence étranglé est la traduction de toute une manière d'être, et non d'une attitude littéraire. Il suggère, en chaque poème, une angoisse et une culpabilité profondes, à la façon d'un Kafka qui n'aurait pas l'audace d'exprimer totalement sa difficulté à vivre. Des fragments, des impressions fugaces, des instantanés déjà effacés par d'autres bribes inachevées, nous sont offerts, où passe un homme traqué entre des objets ou des phénomènes tout aussi honteux de se manifester ou de se produire.

Bernard Vargaftig est une sorte de Georges Seurat du désespoir.

Rien ni la neige
Gouffre après gouffre

Et fuir et fuir
Et moi le même

Essence tôles
Loque au galop

Ce tocsin d'herbe
Autour du vent

L'enfant qu'on brûle
Avec les autres

Perdrix qui chante
A reculons

Versant cassure
Couteau désert

Devenu noir
Comme un feuillage

Et son semblable
Et l'évidence

La main trouée
Eperdument.

ALAIN BOSQUET.

★ ORBE, de Bernard Vargaftig. Textes - Flammarion, 138 pages. Environ 40 F.

essai

Une singulière carte postale

● ***Les rapports de la philosophie et du courrier vus par Derrida.***

UN jour, en se promenant à Oxford, Jacques Derrida découvre une carte postale en vente à la Bodleian Library. Cette carte reproduit un étrange dessin emprunté à un manuscrit anglais du treizième siècle : on y voit Socrate écrivant sous la dictée de Platon. Impossible, direz-vous : tout le monde sait que Socrate n'a rien écrit. A la rigueur, il a peut-être dicté certains textes à Platon... mais sûrement pas le contraire ! Pourtant, le dessin est là. Enigmatique. Troublant.

Il n'en fallait pas plus pour exciter Jacques Derrida. Pour l'inciter à écrire un gros livre — plus de cinq cents pages — sur ce thème singulier : qui a écrit le premier ? Et d'abord, peut-on écrire le premier — peut-on être le premier à écrire ? N'est-on pas, à tout moment, en train de répondre à quelqu'un d'autre — comme à une lettre qu'on aurait reçue ? Bien plus : est-ce que l'histoire des lettres (puisque le même mot, en français, désigne la littérature et la correspondance) n'a pas quelque chose à voir avec celle des techniques postales ? Et celle de la philosophie, avec les télécommunications ?

Questions peu banales. A la limite de la mystification, diront certains. Et sans doute Derrida, en écrivant ce livre, s'est-il bien amusé. Les trois cents premières pages, par exemple, sont rédigées à la façon d'une immense lettre d'amour, sans cesse abandonnée, détruite, recommencée après de longues interruptions. Le lecteur s'y laisse prendre, séduit par la facilité apparente du discours, mais au terme de cette étrange déclaration — qui ne cesse de s'interoger sur le statut de toute déclaration, quelle qu'elle soit, — il se retrouve perplexe, et même franchement égaré.

D'abord, à qui une telle lettre peut-elle bien s'adresser ? A-t-elle la moindre chance de toucher *son* destinataire ? Et si c'était moi, le destinataire... ? Du coup, j'en viens à réfléchir sur l'écriture en général : pour qui écrivons-nous ? La lettre, le texte — sont-ils autre chose que des espèces de testaments ? Mais pourquoi éprouvons-nous donc le besoin d'avoir des héritiers, des fils, de leur communiquer nos idées, notre savoir ?

Toutes ces questions, plus profondes qu'il n'y paraît, Jacques Derrida excelle à les désarticuler. Il en fait surgir, comme d'un jeu de miroirs symétriques, des perspectives en abyme. Très vite, on ne sait plus trop où l'on en est : ce qui est sûr, c'est que l'on est, bon gré mal gré, emprisonné dans l'écriture...

La suite du livre rapproche, de façon plus technique — plus rassurante, aussi, pour les philosophes de métier — ces problèmes et l'histoire de la philosophie classique. Car de Platon à Kant, Hegel et Freud, celle-ci n'a rien été qu'une série de transmissions pas toujours réussies, de lettres jamais ouvertes ou mal reçues. Un texte sur *le Facteur de la vérité* opère, de ce point de vue, une relecture fort intéressante du séminaire de Jacques Lacan avait, il y a quelques années, consacré à un texte d'Edgar Poe intitulé — précisément — *la Lettre volée*.

Les analystes s'en régaleront. Les autres trouveront sans doute que la partie la plus réussie du livre reste cette invraisemblable lettre d'amour où Derrida se révèle être, dans la lignée de *Glas* (1), un philosophe dont la pensée ne saurait être séparée d'une sorte de fascination pour le verbe. Bref, un véritable écrivain. Car même si une telle lettre, probablement écrite au second ou au troisième degré, se tient sans cesse en équilibre sur le fil du pastiche — elle ne peut s'empêcher d'être parfois incroyablement *touchante*. Il y a en elle une qualité d'émotion qui la rend plausible, et qui nous donne envie de la répéter, mot à mot, à mi-voix, à l'être dont le manque nous fait souffrir... Qu'en plus une telle lettre arrive à poser quelques-unes des interrogations les plus fondamentales — et les plus indicibles — de la philosophie sur elle-même, voilà qui suffirait à faire de ce livre — le dix-septième de Derrida — une œuvre pas comme les autres.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

★ LA CARTE POSTALE, de Jacques Derrida. Editions Flammarion, collection « La Philosophie en effet », 560 p.

(1) Galilée, 1974.

histoire littéraire

La curiosité de Maurice Rheims

● ***Une vue particulière sur la littérature.***

CE livre est plus riche, abondant, éclatant que la caverne d'Ali-Baba, peuplé de personnages et de leurs dieux créateurs, plein de démons et de merveilles, comme un paradis terrestre dans une tapisserie du quinzième siècle. Il y a là toutes les pièces de tous les décors imaginables, un monde d'objets, plus ou moins « objets d'art » — et l'art tout court et tout entier — et les passions qu'ils provoquent : vus, saisis, analysés dans la littérature. Et plus encore : ce que la relation à l'objet révèle de l'écrivain. Dans un double miroir : sa création romanesque ou poétique, et de sa vie.

Ainsi, le décor, l'objet, le tableau ou le vitrail n'envahissent pas moins Balzac, sa maison, sa passion que *la Comédie humaine* ; si présents aussi, chargés de sens, dans le *Temps perdu*, ils sont fort indifférents à Proust, qui vit dans une chambre banale au milieu d'objets ingrats. Ceux qu'ils voient sont ailleurs. *L'Enfer de la curiosité* nous fait pénétrer non seulement dans le rapport de l'écriture et de la peinture ou chez l'écrivain collectionneur, mais descendre dans les profondeurs de « l'écrivain et sa mère », ou surprendre les révélations de « la métaphore ». Une vue particulière est prise de la littérature, comme personne ne l'avait fait d'une manière si complète, méthodique, et qui n'en est pas moins mobile, alerte, vivante.

L'auteur met en lumière et s'attache à expliquer un fait : l'irruption du décor d'intérieur dans la littérature du dix-neuvième siècle. Avant, rien, ou presque. Soudain, elle en est remplie. Les Goncourt s'y vouent. Poe va jusqu'à esquisser une « philosophie de l'ameublement » qui ne sera pas sans influence sur Baudelaire et quelques autres. Plus surprenante, en apparence, sa disparition dans le roman d'aujourd'hui, pourtant si attaché à l'objet ; et l'éclipse totale du thème de l'art, et celle de l'artiste comme personnage de roman, alors que jamais l'artiste n'avait été à ce point un « personnage » social et économique. Mais pourquoi, quand on a répudié la concurrence à l'état civil, ferait-on concurrence au décorateur ? Quant à l'artiste, nous n'avons, trop évidemment, aucun Balzac, aucun Proust, aucun Zola pour peindre un Picasso à demi imaginaire.

Maurice Rheims le regrette, qui ose aussi rêver tout haut d'un retour au Beau, « avec un grand B ». Il considère en moraliste les conséquences possibles de notre amour de l'art et de notre amour de l'or (l'un parfois peu discernable de l'autre), qui font que toutes nos richesses sont concentrées dans les musées ou dans les coffres des collections particulières. Quel risque ! Quelle tentation pour les preneurs d'otages, maîtres chanteurs et rançonneurs ! Quel excès de facilité pour les révolutions culturelles ! En attendant, nous avons le droit d'aller adorer en troupeaux des beautés protégées par des cordons de soie. Alors, Maurice Rheims, en compensation aux prévisions les plus sombres, imagine avec sympathie des commandos d'amants de la beauté, barbus et écologistes comme les rapins du *Déjeuner sur l'herbe*, venant en force ravir les divers objets de leur passion, pour aller faire l'amour avec eux — avec elles — au fond des bois.

YVES FLORENNE.

★ L'ENFER DE LA CURIOSITE, de Maurice Rheims, Albin Michel, 490 p. Environ 75 F.

écrits intimes

Pour l'amour de Z...

RAYMOND DATHEIL est poète. En 1926, il publiait son premier recueil, *Ouvertures* ; d'autres recueils devaient suivre : *les Signatures naturelles* (1933), *les Nouvelles Signatures* (1961), *les Oraisons funèbres* (1969).

En 1952, Raymond Datheil rencontre Zdenka, qu'il épousera cinq ans plus tard. Z. c'est Zdenka. Alors le titre insolite de son nouveau livre, *Z. peint* s'éclaire.

Ce livre, qui se présente sous la forme d'un journal, entamé en 1952, n'est rien d'autre qu'un chant d'amour dédié à la femme élue, reconnue. Mais comme Zdenka est peintre, ce livre est aussi l'approche silencieuse, éblouie, par un poète de la peinture, du miracle de la création plastique, le dialogue des mots et des formes.

Paris, Provins, Ibiza, Formentera, Barcelone, Paris = Z. peint, dessine, pèle un fruit, rêve, dort, nourrit un moineau en perdition. Elle philosophe, aussi... Ecrit avec une encre classique, le livre fourmille de tableautins, de portraits, d'anecdotes, de détails vécus restitués avec bonheur et légèreté de style. Des odeurs, des couleurs, des rumeurs de campagnes, de quais, de rivières bourdonnent tout au long des pages qui retiennent des bribes de bleu de ciel, de bleu d'océan.

Z. peint résonne comme une douce musique. Deux êtres qui s'aiment vivent devant nos yeux. Et, en fin de compte, à cœur ouvert. C'est une très belle peinture de plein air — l'air de la grâce et de la vie.

ANDRÉ LAUDE.

★ Z. PEINT de Raymond Datheil. Librairie A.-G. Nizet, 159 pages, environ 53 F.

histoire

Une guerre civile française

● *Les luttes religieuses du seizième au dix-huitième siècle.*

LE 8 août 1523, l'évangéliste Jean Vallière brûle en place de Grève, à Paris. Deux cent trente-neuf ans plus tard, en 1762, l'année même où Jean-Jacques Rousseau publie le *Contrat social*, les juges de Toulouse pendent le pasteur Rochette, coupable d'avoir voulu baptiser un enfant. Entre ces deux dates (mais surtout au seizième et à la fin du dix-septième siècle), la guerre civile, les massacres, les tortures, ensanglantent, ruinent et détruisent presque le royaume de France.

Avec *les Guerres de religion*, Pierre Miquel, historien des crises morales de la société française *(l'Affaire Dreyfus, la Paix de Versailles et l'opinion publique en France)*, rouvre un dossier passionnant, celui de la lutte inexpiable, plus atroce et plus acharnée que n'importe quelle autre guerre civile, de deux factions qui ne partagent pas la même conception du monde.

La Réforme protestante est fille de l'imprimerie. Comme elle, véhiculée par les marchands, les lettrés, les clercs, elle vient d'Allemagne, et se cantonne, au début en tout cas, dans les centres urbains. Strasbourg devient très vite le refuge et le bastion des luthériens, mais c'est de Lyon, deuxième ville de France et proche de Genève, que partent les centaines de volumes, libelles, pamphlets, de la propagande calviniste.

Une nation coupée en mille

La Réforme ne coupe pas la France en deux, mais en mille : aucune classe, aucun ordre, aucune province, aucune juridiction, aucune ville, n'échappe à la division. La « religion » pénètre tout. Ce qui choque surtout les catholiques, c'est le mépris des protestants pour la messe, le culte de Marie et des saints.

Par quelle aberration blasphématoire, s'indignent les pasteurs, peut-on un instant imaginer que le corps du Christ, morcelé en millions d'hosties, se fait périodiquement ingurgiter par les fidèles ? Comment peut-on croire, répondent les catholiques, que Dieu, dans son infinie sagesse, ne tienne pas compte des œuvres des bons chrétiens ? Le débat ne reste pas purement académique. Il fait, au long du seizième siècle, des centaines de milliers de morts.

La guerre intérieure connaît deux phases principales. Jusqu'à la mort d'Henri II, en 1559, le royaume est en conflit avec l'empire de Charles-Quint, et les rois de France ne songent pas encore à extirper l'hérésie, d'autant qu'ils n'en ont pas les moyens, et que les protestants se battent aussi loyalement que les autres.

A la paix honteuse de Cateau-Cambrésis, tout change : le pouvoir royal, affaibli, prend en main la répression. « *La violence change de ton*, souligne Pierre Miquel, *parce que les nobles et les parlementaires qui changent de religion remettent en cause la monarchie.* »

Mais les réformés tiennent le Béarn, le Languedoc (presque en entier), le Poitou, plus quantité de villes, grandes, petites ou moyennes, sur tout le territoire. Les princes des deux religions prennent les armes, quémandent l'aide espagnole, anglaise, engagent des reitres et des mercenaires suisses. Des régions entières, comme au temps de la Grande Peste, sont désertées ; des villes aussi importantes que Rouen, pillées et rasées.

Pierre Miquel montre bien le mélange d'ambitions féodales, d'intérêts économiques centrifuges, de tentations antiroyalistes, qui sous-tendent ces guerres, mais jamais il ne néglige la part prédondérante de l'irrationnel : *le génocide des paysans vaudois* de Provence, en 1545, ne profite à personne, même pas à ses initiateurs. Le Paris affamé et cannibale de la Ligue, assiégé par Henri IV, ressemble par bien des traits au Münster des anabaptistes : même dictature absolue d'une petite fraction de la population pauvre sur le reste de la cité consentante, mêmes exécutions féroces des tièdes, même pression religieuse et mystique qui débouche volontiers sur des processions orgiaques.

Dans la tourmente, la personnalité d'Henri IV prend une envergure exceptionnelle. Grâce à son sens de la mesure, à son autorité, il sauve véritablement l'unité nationale, évite l'holocauste. L'édit de Nantes met fin à la guerre civile, qui, pourtant, dès la mort du roi (1610), renaît sous une autre forme.

Au seizième siècle, on extermine les corps. Au dix-septième siècle, les dévots et les jésuites, secondés par l'appareil administratif, entreprennent de briser les âmes : c'est la guerre des procureurs. Conversions forcées, enlèvements d'enfants, pressions fiscales injustifiées, se combinent dans un crescendo qui atteint son maximum en 1680, avec les « dragonnades » du Poitou et du Languedoc, et l'acte final de révocation de l'édit de Nantes.

Malgré la fermeture des frontières, 200 000 personnes parviennent à s'échapper. La population de Genève triple et un Berlinois sur cinq est Français. Il n'y a pratiquement plus *en France, ailleurs que sur les* galères, de tenants de « ladite religion réformée ». Les révoltes camisardes du début du dix-huitième siècle ne sont que des soubresauts. La raison catholique, faute d'opposants, a gagné.

ALEXIS LECAYE.

★ LES GUERRES DE RELIGION, par Pierre Miquel. Fayard, 596, p. Environ 69 F.

Les émeutes populaires du XVI[e] siècle

● *Misère et violence à Lyon.*

COMMENT mesurer l'impact de la *« modernité »* du seizième siècle sur la culture populaire de la France de la Renaissance ? Comment les « nouvelletez » de la réforme ont-elles cheminé à travers le capillaire de la société urbaine ? Avec huit essais (publiés de 1965 à 1973 dans diverses revues d'histoire dont *« Past and Present »*), Nathalie Z. Davis nous donne un livre dense, un peu touffu, se répétant parfois d'une étude à l'autre, qui répond à ces questions avec beaucoup d'érudition et un peu d'humour. *Les Cultures du peuple*, avec son sous-titre fort explicite : « Rituels, savoirs et résistances au seizième siècle », donne aux lecteurs français une bonne occasion de faire connaissance avec une remarquable historienne de la France moderne.

La « rebeine »

Lyon, vers les années 1500. Un superbe bouillon de culture. Un grand centre économique, avec ses foires, ses comptoirs bancaires, ses manufactures. Une ville de soixante mille âmes qui sue la prospérité, et la misère aussi : attirés par les promesses d'un centre en plein essor, les enfants de paysans lyonnais, dauphinois, savoyards, les jeunes artisans de Flandre et d'Italie, se pressent aux portes de la ville. Ils arrivent pauvres et ils le restent le plus souvent. En temps « normal », le menu peuple survit tant *bien que mal* ; *mais* le chômage, la maladie, et la disette jettent dans les rues, la main tendue, des milliers de familles d'artisans. Les mendiants vrais ou faux, les pauvres honteux ou menaçants grouillent sur le parvis des églises ; parmi eux un « grand nombre de petits enfants cryans et *huant de fai met froyt nuyt et* jour par la ville ».

Au printemps 1529, au pire d'une terrible disette, les crève-la-faim se révoltent, saccagent le grenier municipal et pillent les maisons de plusieurs grands notables ; c'est la « rebeine », avec cette foule qui envahit les *rues en criant* : « Voilà la Commune qui s'avansse contre les gros accaparans de cette ville. » Les révoltés ne veulent pas mettre la société cul par-dessus tête ; ils exigent seulement la surveillance municipale du prix du pain.

D'autres ouvriers lyonnais, ac*teurs occasionnels des rebeines*, les ouvriers du livre, se battent aussi pour le « droit au pain céleste », entendez la lecture libre de la Bible en français. Au sein des métiers du livre, les maîtres comme les compagnons sont acquis à la Réforme. Les uns se réunissent secrètement entre gens de bonne compagnie ; les autres « vont par les rues chantant des psaumes en français, mêlant à leurs cantiques des cris d'insultes contre les nobles chanoines comtes de la cathédrale Saint-Jean ».

Les compagnons n'oublient pas pour autant la lutte des classes. Ils ont formé la société des « Griffarins » ; ils bataillent ferme contre leurs patrons qui « acquièrent journellement de grandes et honorables richesses au prix de leur sueur et industrie merveilleuses ». Alors que l'Eglise catholique se gardait bien d'intervenir dans les conflits sociaux de l'imprimerie lyonnaise, le consistoire finit par prendre parti pour les maîtres ; nos ouvriers du livre, écœurés, découvrent qu'ils passent aux yeux de leurs pasteurs pour des goinfres et des paillards. Obligés de choisir entre les Griffarins et l'Eglise réformée, ils choisissent leur compagnie ouvrière... et retournent dans le giron de l'Eglise catholique, qui ne fait aucune difficulté pour admettre leur fête (assez bachique) où ils honorent Minerve « la Mère d'Imprimerie et déesse de Sçavoir ».

« Vinaigre moutarde... »

A l'intensité des luttes sociales, il faut ajouter la violence extrême des guerres de religion. Pour l'auteur, la cruauté des affrontements entre catholiques et protestants ne s'explique ni par des facteurs économiques ni par une brutale résurgence d'instincts primitifs. Nathalie Z. Davis montre la parenté entre le rituel des carnavals et charivaris et celui des émeutes religieuses. Ainsi, à Montauban, un prêtre est promené à rebours sur un âne (comme les cocus et les maris battus), un calice dans une main, une hostie dans l'autre ; et à Meaux, tandis que l'on massacre des protestants avec des couperets de boucher, l'une des victimes est conduite à la mort dans une brouette, escortée par la foule qui crie : « Vinaigre, moutarde », rappelant ainsi les obsessions anthropophagiques des *rites carnavalesques*. Les campagnes, mais aussi les villes du seizième siècle, sont donc le théâtre de manifestations violentes, étroitement liées aux diverses formes de la vie festive, professionnelle et associative. L'adoucissement des mœurs passa peut-être aussi par l'abandon progressf de tra*ditions moins innocentes*, moins « roses » qu'on pourrait le penser.

ANDRÉ ZYSBERG.

★ LES CULTURES DU PEUPLE, de Nathalie Z. Davis. Aubier, coll. « Historique », 444 pages, environ 96 F.

Comment peut-on être protestant ?

(Suite de la page 11.)

L'auteur aborde enfin la pratique sociale protestante, l'école, l'Etat, le pauvre, trois zones *d'influence que cette minorité* paraît avoir sélectionnées, mais qui lui ont aussi été imposées par sa réalité historique. Pour les deux premières, le rôle des réformés est déjà bien connu et Janine Garrisson - Estèbe se contente d'apporter des nuances ou des précisions, montrant, par *exemple, que certaines zones* huguenotes méridionales ne sont pas aussi alphabétisées qu'on pourrait le croire, ou rappelant l'existence d'un enseignement confessionnel réformé que les religionnaires n'ont pas hésité à sacrifier au profit de l'école laïque et obligatoire ; il est vrai que les valeurs morales inculquées aux instituteurs semblent souvent inspirées de l'éthique protestante. Le chapitre sur les pauvres est plus original avec la mise en valeur de certaines permanences dans la conception de l'assistance du seizième siècle au dix-neuvième siècle et la présentation de deux attitudes, celle de Jules Siegfried à la tête de la municipalité du *Havre* de 1878 à 1886 et celle du pasteur Elie Gounelle à Roubaix dix ans plus tard.

Une galerie de portraits

Ce souci constant d'illustrer la démonstration par des courts portraits n'est pas l'un des moindres intérêts du livre. Du roi de la géographie et prince de l'anarchie, Elisée Reclus, à la fondatrice de l'école maternelle, Pauline de Kergomard, en passant par les duchesses de Rohan ou la féministe Niboyet, toute une galerie de figures huguenotes permet de mieux cerner la « différence » protestante.

Dans un essai de ce genre, il serait facile de relever les oublis ou de critiquer certaines généralisations. Je regrette seulement que l'auteur n'ait pas suffisamment mis en valeur l'une des conséquences de l'implantation régionale des *huguenots*. *Conséquence* qui constitue un paradoxe étrange : ces hommes de la décentralisation et de l'autonomie locale ont été, là où ils étaient les plus nombreux, dans les régions occitanes, de puissants agents de francisation et de centralisation linguistique. Les protestants ont toujours adopté la langue des Etats dont ils dépendaient ; dans le royaume de France, ils ont donc traduit la Bible en français et substitué cette langue au latin dans leur liturgie, en pays d'oïl comme en pays d'oc.

Peut-être aurait-il été aussi utile d'insister plus sur la conscience spontanément internationale des protestants français. Certains leur ont assez reproché dans le passé les liens culturels avec Londres, Genève ou Amsterdam. Le phénomène n'est pas seulement caractérisitique de la haute société protestante : il est aussi le fait de communautés rurales plus modestes. Après la dernière guerre, celles-ci n'ont pas eu de peine à accepter des pasteurs suisses, comme elles avaient reçu, un siècle avant, les prédicateurs méthodistes anglo-saxons.

Ces nuances n'enlèvent rien au mérite principal du livre, celui de permettre à un large public de découvrir tout ce que le « petit troupeau » a apporté à notre culture. En refermant *l'Homme protestant*, nous comprenons mieux que le droit à la vie des minorités n'est pas seulement un principe moral, mais le moyen le plus sûr d'enrichir une civilisation et d'accroître son dynamisme.

PHILIPPE JOUTARD.

★ L'HOMME PROTESTANT, de Janine Garrisson-Estèbe. Hachette, collection « Le temps et les hommes », 241 pages. Environ 62 F.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Mme Jacques Duclos

A la suite de l'article de René L'Hermitte sur l'ouvrage le P.C.F. pendant la guerre *(Ramsay), publié dans* le Monde *du 21 mars, Mme Gilberte Duclos nous écrit :*

Pour moi et mes amis communistes combattants survivants de cette période, mon mari, Jacques Duclos, n'est ni à défendre ni à justifier. Toute sa vie n'a été qu'un dur, long, mais enthousiasmant combat pour son noble idéal de justice sociale. Je rappelle que mon mari et Benoît Frachon étaient les deux premiers dirigeants du parti communiste contraints à la plus implacable illégalité.

Il avait pour Gabriel Péri l'estime et l'admiration que l'on devait avoir pour l'intellectuel qui avait mis tout son savoir à la disposition du socialisme et de la paix et qui, par ses écrits quotidiens et combien prophétiques, a pris une place dans l'histoire de notre pays que personne n'est en mesure de lui reprendre.

Si je me permets ces remarques *sur les allégations de* M. L'Hermitte, c'est que je les considère comme une insulte à la mémoire de ce cher Gabriel Péri, que j'ai eu l'honneur de bien connaître, et cela m'est intolérable.

Comment un tel homme aurait-il pu écrire de sa prison : « *Et si c'était à refaire, je referais ce chemin* » ? Il n'y avait là rien de « génial » ou d' « outré » puisque, ce chemin, il l'avait tracé de sa propre plume depuis des années. Il n'y avait donc que continuité.

C'est lui qui a écrit, en accord avec mon mari et Benoît Frachon, la brochure : *Non ! le nazisme n'est pas le socialisme.* Elle a été dactylographiée par moi-même fin 1940. Ce texte fut ensuite confié à Arthur Dallidet, pour être acheminé vers le service central d'impression comme il en était pour toutes les publications du parti communiste.

Non ! Gabriel Péri, journaliste et député communiste, était un combattant d'avant-garde, un patriote ardent et conscient du danger qu'il courait pour ses dénonciations de la politique d'abandon et de capitulation nationale qui conduisait la France au suicide.

∴

Nous avons reçu également la lettre suivante de M. André Tollet, président du Comité parisien de la libération :

Le Monde a publié sous la signature de René L'Hermitte un article élogieux sur un livre dont il cite notamment un passage mettant gravement en cause l'honneur de Jacques Duclos.

Cet article se référant à mon témoignage, à propos de ce livre, peut laisser supposer aux lecteurs que je cautionnerais ces allégations.

Je vous serais obligé de publier cette lettre pour les informer qu'au contraire je suis indigné de ces insinuations calomnieuses qui ne reposent que sur des intentions malveillantes.

La mémoire de Jacques Duclos, résistant de la première heure, qui a risqué sa liberté et sa vie chaque jour, mérite le respect.

De telles insinuations visent en fait toute la Résistance, qui avait d'autres soucis que les bassesses que certains lui prêtent.

Naissance de la famille paysanne

● *L'ethnographie réveillée par la démographie historique.*

LA démographie historique semble sur le point de réveiller une discipline que l'on croyait définitivement endormie : l'ethnologie des paysanneries françaises. C'est, en tout cas, ce que suggère la lecture du petit livre de Martine Segalen sur *Mari et femme dans la société paysanne*, discrètement révolutionnaire.

Cet essai jette par-dessus bord le postulat traditionnel des ethnologues, celui d'une fixité des coutumes rurales, venues du fond des âges, et dont la seule vocation historique aurait été de s'affaiblir lentement au contact de la civilisation industrielle. Martine Segalen montre très bien que la civilisation agraire du dix-neuvième siècle, fière de ses rites et forte de ses familles, accrochée à la terre, est le produit d'une mutation historique relativement récente.

Un groupe silencieux

Du quatorzième au dix-huitième siècle, les familles paysannes, décimées par d'innombrables mortalités, ne peuvent atteindre la stabilité. Epidémies et famines pulvérisent à intervalles réguliers le règne de la coutume, et empêchent la formation de familles patriarcales. C'est la révolution démographique des années 1750-1800 qui permet l'éclosion de la « *civilisation traditionnelle* », décrite par les folkloristes du dix-neuvième siècle. C'est l'exode rural et la révolution industrielle qui, vidant les campagnes de leurs journaliers manœuvriers misérables, permet la consolidation d'une paysannerie moyenne et balzacienne.

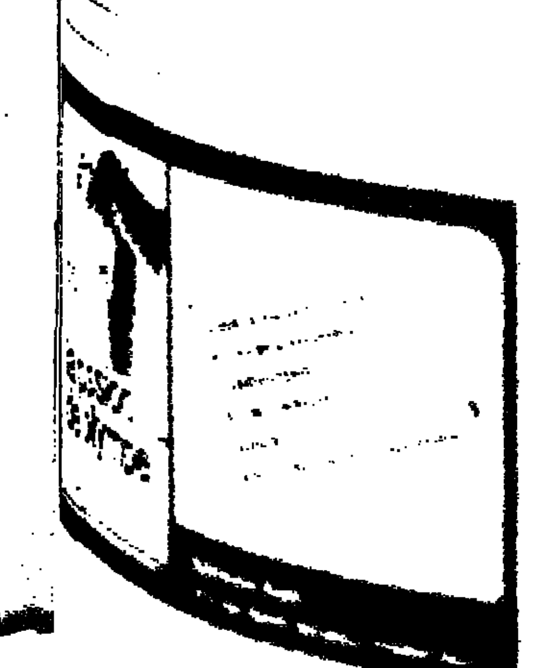
Un indice sûr de cette affirmation progressive de la famille large dans le monde rural, et du développement des stratégies matrimoniales, est l'augmentation nette, dans le courant du dix-neuvième siècle, de la fréquence relative des mariages consanguins, le plus souvent entre cousins.

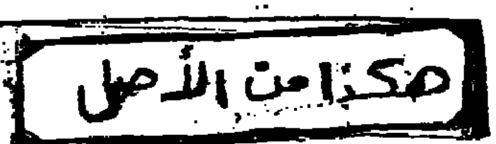
Mais que reste-t-il ici de l'ethnologie ? Surtout le rejet par Martine Segalen du naïf débat sur l'amour dans les sociétés agraires, introduit récemment par certains historiens comme Edward Shorter. Pour elle, l'amour n'est ni possible ni impossible, mais différent. Cependant, quelques indicateurs simples, comme l'âge au mariage et la proportion de naissances illégitimes ne suffisent pas à percer les sentiments d'un groupe humain aussi silencieux que la paysannerie. Le coup d'œil de l'ethnologue, porté sur l'environnement matériel, sur l'organisation du ménage et du travail, agricole et domestique, est indispensable.

Fidèle au principe historique adopté dans cet essai, Martine Segalen conduit la « *famille paysanne traditionnelle* » du berceau à la tombe. Née récemment, au dix-neuvième siècle, celle-ci est en train de disparaître depuis la seconde guerre mondiale. Le célibat masculin envahit les campagnes françaises, désertées par les femmes. L'amour conjugal abandonne aujourd'hui le monde rural.

EMMANUEL TODD.

★ MARI ET FEMME DANS LA SOCIETE PAYSANNE, de Martine Segalen, Flammarion, 210 pages. Environ 60 F.





lettres étrangères

La virtuosité insidieuse de Roa Bastos

● *Le sang, la mort, le Paraguay.*

JUSQUE dans les années 60, pratiquement aucun texte de romancier ou de poète paraguayen ne figurait dans les anthologies de la littérature latino-américaine publiées sur le continent ou ailleurs. Comme si ce petit pays, replié sur lui-même, cadenassé par des dictatures successives et saigné à blanc par des guerres démesurées, avait perdu la mémoire et la parole. C'est à les lui restituer que s'est attaché Augusto Roa Bastos, dont deux romans, et, aujourd'hui, un recueil de nouvelles ont été traduits en France.

Un art du clair-obscur

Hiro del hombre (littéralement, *Fils de l'homme*, curieusement — et malencontreusement si l'on s'en tient aux intentions de l'auteur — traduit par *le Feu et la Lèpre* (1) racontait *« la crucifixion de l'homme moyen dans sa recherche de solidarité avec ses semblables ; c'est-à-dire l'antique drame de la passion de l'homme dans la lutte pour la liberté, livré à ses seules forces dans un monde et une société inhumains qui sont sa négation »*. Ce livre est comme la parabole du sacrifice de l'homme paraguayen sur l'autel des guerres civiles, des exactions des grands propriétaires, de la misère, de l'ignorance et de la superstition. Les martyres, humbles ou illustres, se perpétuent dans la mémoire collective, et ici le souvenir est expiation. L'écrivain devient ce qu'Asturias appelait, en se l'appliquant d'abord à lui-même, le *« grand interprète de la tribu »*, le truchement et l'accoucheur des consciences populaires bâillonnées par l'oppression et perturbées par l'acculturation.

C'est pourquoi *Moi, le Suprême* — le second (et magnifique) roman de Roa Bastos traduit en français (2) — montrait que le danger de toute dictature réside moins dans ses multiples usurpations et autres impostures que dans le fait qu'elle monopolise, truque, réaménage, oriente ou ampute le bagage mythique qui constitue le fond même de la mémoire collective. Mais le tyran de *Moi, le Suprême* — réincarnation et transfiguration de José Gaspar Rodriguez de Francia, despote « éclairé » et « dictateur perpétuel » du Paraguay entre 1814 et 1840, lecteur de Voltaire et admirateur de Robespierre, défenseur sourcilleux de l'indépendance nationale — est un personnage suffisamment complexe pour être à la fois la « voix » de l'autorité absolue et celle du peuple, dont il assume les tics de langage, l'amour pour les proverbes, la véhémence et l'ironie.

« Chaque chose cherche sa perfection dans la mort » : cette formule de Roa Bastos pourrait servir de lien entre les différentes nouvelles regroupées sous le titre de *Moriencia* (Mourance) et publiées dans une bonne traduction de Michel Bibard. Aux massacres, aux morts lentes ou brutales qui peuplent ces récits, s'opposent les géométries incertaines de l'espoir, les jeux « absurdes » et stimulants de l'imaginaire, l'exercice balbutiant et têtu de la mémoire. Tout ici concourt à alourdir la chape d'un silence sépulcral : la chaleur, l'orage, le vent du nord qui vient tout dessécher ; la violence vaine et ininterrompue (*« Cent mille morts dans le Chaco. Morts pour rien »*), les rivalités muettes, les vengeances retardées mais implacables quand l'heure est venue.

Périodiquement, des mouvements d'enthousiasme ou d'héroïsme rassemblent des foules. Le plus souvent, chacun se replie sur soi et sous le coup de l'injustice, de l'isolement, de la frustration, certains êtres plus fragiles tentent un impossible retour vers l'enfance, avant de glisser dans la folie ou la mort : *« C'est comme une lente infection* — dit un des personnages — *Une vie d'enterrés vivants dont on ne peut pas s'échapper. »* Dans cette *« petite crevasse stérile sur l'écorce du monde »* se tisse peu à peu, malgré tout, la toile de la mémoire collective, charriant des événements dont l'aura mythique se dégagera lentement.

Avec un art consommé du clair-obscur, une pudeur qui n'exclut pas l'indignation et un lyrisme feutré qui fait passer un souffle épique sur ces histoires de sang et de mort, de solitude et d'héroïsme, Roa Bastos déploie une virtuosité insidieuse pour confronter son lecteur à cette *« réalité concrète et coupante qui nous tient à la gorge continuellement »* et qui pousse ses personnages *« à rêver ou à imaginer »*, puis à se soulever et à s'insurger, comme dans le conte intitulé : « la Rébellion » et placé symboliquement à la fin du recueil.

CLAUDE FELL.

★ MORIENCIA d'Augusto Roa Bastos. Traduit de l'espagnol par Michel Bibard. Flammarion, collection « Barroco ». 248 pages. Environ 58 F.

(1) A. Roa Bastos, *le Feu et la Lèpre*. Traduit par J.-F. Reille. Gallimard, « La Croix du Sud », 1968.

(2) *Moi, le Suprême*. Traduit par Antoine Berman. Belfond, 1977.



★ *Dessin de Berenice CLEEVE.*

Voix anonymes d'Amérique latine

DANS une page consacrée à Gongora, le grand poète cubain José Lezama Lima, parlant du *mythe* et du *langage*, évoquait "indestructibilité de leur union : non pas *re-création*, mais *verbe naissant, charbon ardent, epiphaneia*. Il y a quelque chose de cet ordre dans le très bel ensemble de textes rassemblés par J. Baldran et R. Bareiro-Saguier, sous le titre *la Tête dedans*. Y sont présents la mémoire collective de peuples ayant survécu à plusieurs siècles d'oppressions culturelle et économique, le quotidien de la terre, des gestes et de la mort, l'aujourd'hui lourd d'un passé d'agave et de superbe.

Pertinemment regroupés selon des « aires géographiques » (Méso-Amérique, région andine, forêt amazonienne, Gua[illegible] et Mato-Grosso), ces textes mêlent douloureusement le rêve de la réalité avec l'irréalité de la réalité : le vent éteigneur de cierges, la chaux et le sable, le maïs et la pastèque sont autant de récits de coca et de tabac, de calebasses de cahuana et de terres chaudes. Une réalité très quotidienne y est soudain présente avec ses odeurs, ses mots, ses couleurs — alors le verbe bouge et les feuilles calcinées de l'anéantissement deviennent guerrières fleuries et couteaux d'obsidienne.

Voix anonymes de la résistance indienne en Colombie, poèmes de Mapuches — ces petits-fils des indomptables Araucans chantés par Ercilla, — chants de la tribu Andoke décimée lors des violences de l'ère du caoutchouc, cris d'adieu et de révolte des Bora anthropophages, gestes des Mak'a-Guarini minés par l'alcool et les maladies dessinent une mosaïque d'invocations et de dialogues rituels, de mythes fécondants et de chants profonds — comme une véritable barrière de paroles contre la mort. Pour une présence forcenée de la langue : la force vive de la poésie orale. — G. de C.

★ LA TETE DEDANS, mythes, récits, contes, poèmes des Indiens d'Amérique latine. Publié par Jacqueline Baldran et Ruben Bareiro-Saguier. Maspero, 176 p. Environ 40 F.

LES ENFANTS FLOUÉS DE L'UNITÉ POPULAIRE CHILIENNE

ON savait que l'écrivain chilien Antonio Skarmeta, réfugié en Allemagne fédérale depuis le putsch militaire de 1973, était un bon conteur : son recueil de nouvelles, *Tout nu sur le toit (Desnudo en el tejado)*, qui lui avait valu en 1968 le prix Casas de las Americas, avait fait connaître son humour rageur, cette véhémence qui le pousse à dynamiter le langage pour en extirper les lieux communs et les pudeurs hypocrites, mais aussi pour en souligner les palpitations secrètes et les explosions créatrices.

On retrouve ces qualités, mises en valeur par une excellente traduction de Laure Guille-Bataillon, dans le roman que Skarmeta a publié récemment, *Beaux enfants, vous perdez la plus belle rose*. Le vers de François Villon qui sert de titre au livre rend particulièrement bien le coup d'arrêt brutal assené à la générosité, à l'engagement passionné, aux *espoirs*, au dévouement d'une partie de la population chilienne. Tout passe ici par des dialogues ou des monologues hachés, percutants, drôles, émouvants sans tomber dans le prosélytisme larmoyant ou l'attendrissement béat, ancrés dans la réalité historique des derniers mois du gouvernement Allende.

L'influence de Neruda

L'effervescence sociale, confrontée à la violence, aux démissions, aux déviations, transparaît dans un discours proliférant parfois parodique, parfois poétique (l'influence de Pablo Neruda est ouvertement reconnue), qui enregistre les luttes et les discussions politiques, mais aussi les déambulations picaresques d'un couple de marginaux ou les rêves de gloire d'un jeune footballeur débarqué de sa province.

Skarmeta, qui ne cache pas son engagement, a su habilement éviter les pièges de la propagande et du descriptivisme moralisateur. Cette ballade des enfants floués de l'Unité populaire est certainement, par sa vigueur et son inventivité, un des meilleurs morceaux de littérature militante que l'Amérique latine ait produits.

C. F.

★ BEAUX ENFANTS VOUS PERDEZ LA PLUS BELLE ROSE, d'Antonio Skarmeta. Roman traduit du chilien par Laure Guille - Bataillon. Gallimard, 1979, 192 p. Environ 49 F.

Un monologue sous la pluie

● *L'angoisse, l'autodévoration, la solitude par un romancier brésilien.*

UN homme marche. Une gare, une ville : Capharnaüm. Un homme marche dans ses propres pas, dans son propre vide, et soudain tout se fige, tout est immobile comme sur une photographie. Fuir du ventre maternel n'aura donc servi à rien... Seul, toujours seul... Et l'homme parle : *« Je ne suis pas ce que je suis à cet instant, mais un seul depuis que je suis né : multiple, multiple, multiple. Chaque fil de mes cheveux est une vérité différente »*, ou encore : *« Je ne possède aucune montre ni n'en laisse aucune me posséder... »* L'homme est un fou, un initié, le Chevalier errant du tarot, la sage d'Eschyle qui simule la folie pour garder le secret : *« Même mort, je continuerai à porter mon témoignage de mort. Cette pluie immobile, c'est moi qui la cracherai. »*

Traditionnellement vécue comme donatrice, la pluie puise sa force dans l'originaire céleste. Le *Yi-King* la fait descendre du *k'ien*, la danaéenne pluie d'or féconde par la fente du toit, l'Aztèque Tlaloc est foudre, éclair et semence, le *Rig Véda* en chante le miel et l'immortalité ; mais cette pluie-là n'est pas immobile, elle s'ouvre sur les « monts de sable » cambodgiens et apporte justice ou victoire, comme l'annonce Isaïe...

La pluie d'André Medeiros est immobile et figée. Elle est image de mort et d'angoisse. Elle est peur et désespoir. Ce renversement initial, cette glaciation de la source de vie donnent à ce roman brésilien une incontestable et passionnante dimension métaphysique. Ecrivain dadaïste, Campos de Carvalho ? Certes... mais dans la mesure où son goût pour le non-sens, le ricanement sarcastique, l'absurde (*« Son rire est grincement de dents »*, dit Amado) rejoint la dimension anthropophage du *Macounaïma* (1) de Mario de Andrade. Ecrivain des masques et du carnaval orphiques ? Soit... mais quand sa pluie est comme celle de Pessoa, silence et néant — *« Il pleut. Mon être (qui suis-je), je la renie »* (Pessoa, 1933), — une entreprise chirurgicale.

Tout au long de cet étrange monologue d'une violence rare, nous assistons à la lente mise en marche d'une kafkaïenne machine de mort. La colonie pénitentiaire avance en soi, dans son ventre, dans sa tête, dans sa conscience progressivement irriguée par la présence manifeste du cadavre : *« Le maître de ce cadavre, c'est moi-même... »* Alors s'installe une tenace odeur d'égout, et l'on se sent devenir un rat même si l'on s'y refuse, alors l'ombre vomit du vide dans le vide ; l'état de veille et de vigilance, le *« palimpseste lucide »* cèdent le pas à l'avancée de la décrépitude (*« J'étais positivement un animal de cirque »*), et la conscience devient blanche dans le blanc comme une pellicule surexposée qui se perdrait dans l'immaculé de l'écran. Fin tragique vers la corde et la suicidaire tentative de l'absence...

Acculé au fond de l'égout, dépecé, déchiqueté, Madeiros a fait de sa vie *« un poème d'incohérence et d'absurdité »*, pourrions-nous écrire en citant la phrase de G. Brunet qui ouvre le précédent roman de Carvalho publié en France : *La lune vient d'Asie* (2) ; rien ne pourra le détourner de sa tragique destinée, de sa dérive.

Dans cette espèce d'extase de la solitude, dans ce désir de se dévorer soi-même, lourd d'excréments accumulés et de langue rendue pâteuse par les langues apprises, c'est à une fulgurante remise en cause de l'être et des rites superbes de la danse et du travestissement que Campos de Carvalho nous convie ; *à moins que le bal masqué ne soit ici même et que nous soyons tous déguisés...* A un implacable taraudage de la condition humaine.

GÉRARD DE CORTANZE.

★ LA PLUIE IMMOBILE, de Campos de Carvalho. Traduit du brésilien par Alice Raillard. Albin Michel. 160 pages. Environ 39 F.

(1) Flammarion, 1979. Traduction Jacques Thiériot. Voir « le Monde des livres » du 18 janvier 1980.

(2) Albin Michel, 1976. Traduction Alice Raillard.

lettres étrangères

Sciascia, romancier, chroniqueur et moraliste

● ***Le plus ancien et le plus récent de ses livres paraissent simultanément en traduction française.***

POUR la plupart des lecteurs de Sciascia, les deux recueils qu'il publia au début des années 50 (*Fables de la dictature* et *la Sicile, son cœur*) étaient devenus une sorte de mythe. Totalement introuvables depuis des années, leurs titres semblaient toutefois permettre de les rattacher par avance à l'inspiration de ses livres ultérieurs, et il faut être reconnaissant aux éditions Pandora de les avoir publiés à nouveau, dans un texte bilingue.

Comme son compatriote Pirandello, Sciascia a donc commencé son œuvre par des poésies, en prose et en vers. D'emblée, sa lucidité éclate dans ces fables très brèves, qui parfois font penser à celles que Svevo écrivait vers la fin de sa vie, et ces animaux qui lui servent de porte-parole illustrent une vision narquoise et amère à la fois. Dans ce monde cruel, impitoyable, la vanité côtoie la souffrance et la bêtise, mais sombre parfois dans la bouffonnerie et, si l'on peut y voir en effet une satire du fascisme, Sciascia va plus loin et cerne d'un trait sans bavures les contours d'une société que, par la suite, il n'a jamais cessé d'analyser et de juger.

L'autre pôle de l'œuvre de Sciascia, on le sait, a toujours été la Sicile ; ses poèmes, eux aussi, sont pour la plupart de courtes évocations d'un paysage, à peine décrit, faites d'images immobiles dans une lumière crue où se détachent des visages burinés par la pauvreté et l'humiliation. Il y a une poignante nostalgie dans ces rappels d'un pays qu'il sent s'éloigner en lui et qui, pourtant, reste présent, avec sa dureté, son angoisse, mais aussi avec l'irremplaçable tendresse des souvenirs d'enfance.

Les reflets d'un procès d'inquisition

Par la suite, obstinément, Sciascia a multiplié les portraits de ce monde sicilien qui reparaît, comme figé, même si pourtant des signes imperceptibles montrent qu'il a changé, et qui demeure à ses yeux le miroir courbe où se résume l'image de l'Italie, et peut-être aussi celle du monde d'aujourd'hui.

C'est sur un « dossier » très particulier que s'appuie Sciascia dans *Du côté des infidèles*, publié en Italie à l'automne dernier. Conrairement à ce qu'annonce la couverture, ce livre n'est pas un roman, mais il renoue avec un genre dont Sciascia avait déjà usé avec bonheur dans ces chefs-d'œuvre que sont *Mort de l'Inquisiteur* et *la Disparition de Majorana*, et qui consiste à mettre en place et à relier entre eux par un récit, plutôt que par un commentaire, les documents — véridiques — concernant un personnage historique, une affaire policière, une énigme. Dans ce livre, Sciascia nous ramène aux années de l'après-guerre.

L'histoire vraie de Mgr Ficarra

Le héros de cette histoire vraie, Mgr Ficarra, est l'évêque de Patti, dans le nord de la Sicile. En 1947, à l'occasion des élections, celui-ci s'est vu durement reprocher par la section locale de la démocratie chrétienne d'être intervenu trop mollement pour appuyer les candidats de ce parti et d'avoir ainsi favorisé la victoire de la gauche. Ainsi commence une longue série de mises en garde de la hiérarchie et du Vatican, cherchant d'abord à lui faire changer d'attitude, puis essayant d'obtenir sa démission sous divers prétextes. Mais l'insistance de ces interventions du Saint-Siège se heurte à la tranquille fermeté de Mgr Ficarra, qui refuse de céder aux pressions sournoises, mais de plus en plus fortes, dont il est l'objet, jusqu'au jour où, après dix années d'escarmouches, il apprend indirectement qu'il a été déposé, tout en recevant le titre honorifique d'archevêque *in partibus infidelium* : du côté des infidèles...

Ainsi s'est déroulée une lutte inégale et surprenante dont Sciascia a trouvé les éléments dans le recueil des lettres reçues par l'évêque et dont le style feutré, mielleux, laisse filtrer d'étranges reflets : ceux d'un procès d'inquisition. Ou d'un procès stalinien, lorsqu'il faut, comme écrit Sciascia, *« et fût-on innocent, se rendre à la faute, pour le fait qu'on a été élu pour la faute, comme un exemple de culpabilité »*.

Il n'est donc pas étonnant que Sciascia se soit emparé de cette piste qui, au départ, illustre trop bien le poids de l'inextricable confusion qui continue d'exister en Italie entre deux institutions et deux pouvoirs, l'Etat et l'Eglise, et qui montre aussi la dégradation d'une autorité qui devient à elle-même sa propre fin, sans voir qu'elle nie ainsi sa propre raison d'être. Par le montage de ces documents qui s'éclairent entre eux, il montre, une fois encore, la logique impitoyable de ce contre quoi il n'a cessé de lutter : l'arbitraire, l'intolérance, l'hypocrisie qui pourrissent, à tous les niveaux, une société que, pour sa part, il a toujours voulu imaginer dans la lumière des encyclopédistes et des philosophes du dix-huitième siècle.

Ironique, cinglant, Sciascia — on peut le regretter — laisse ici s'estomper son imagination de romancier derrière la sobriété du chroniqueur et du moraliste qu'il n'a jamais cessé d'être. Mais faut-il redire que, pour lui, tout ce qu'il écrit, ses romans comme ses essais, a toujours été politique, et que, si les visages de ses protagonistes, réels ou imaginaires, ont changé, le discours que tient Sciascia reste le même, de plus en plus tranchant, et qu'il n'a jamais porté aussi juste.

MARCO FUSCO.

★ **FABLES DE LA DICTATURE ; LA SICILE, SON CŒUR, de Leonardo Sciascia. Pandora, 125 p., env. 38 F ; DU COTE DES INFIDELES, Grasset, 120 p., env. 25 F. Tous deux traduits de l'italien par J.N. Schifano.**

Le sourire énigmatique du marin

LA perle du cabinet de curiosités légué, à la fin du siècle dernier, par le baron Enrico Mandralisca di Pirajno à la municipalité de Cefalu, à mi-chemin entre Palerme et Messine, est constituée par l'un des plus saisissants portraits d'homme qu'ait peints Antonello de Messine, vers 1470, avant de quitter la Sicile.

L'énigmatique sourire, où la mélancolie perce sous le sarcasme, de ce *Portrait du marin inconnu* hante dès les premières pages le roman de Vincenzo Consolo, qui lui emprunte son titre, alors que nous assistons au débarquement nocturne, le 12 septembre 1852, dans le port de Cefalu, de la précieuse icône cédée à Mandralisca par un apothicaire de l'île de Lipari. Celui-ci s'était empressé, dit-on, de s'en débarrasser, craignant pour la santé de sa fille après qu'elle s'était jetée, pour le mutiler, sur le sourire peint qui l'ensorcelait, armée de son poinçon de brodeuse. Et voici que sur le pont du navire Mandralisca surprend dans la nuit l'éclair d'un regard dont l'ironie lui rappelle étrangement le portrait qu'il serre sur sa poitrine comme une relique.

Si, comme le suggère Sciascia dans sa *préface*, l'écriture de ce premier chapitre peut faire penser à Gadda (de même que la structure hélicoïdale du roman évoque les labyrinthes de Borges), rien n'est plus étranger à l'engagement politique de Consolo que la pure délectation baroque. La morale de son livre, qui a pour principal sujet le tragique soulèvement des paysans d'Alcàra (dans l'arrière-pays de Cefalu), en mai-juin 1860, la sanglante répression et sa récupération politique par les patriotes garibaldiens, cette morale est proprement anti-littéraire : quand bien même l'écrivain voudrait rendre la parole aux victimes de l'histoire, la maîtrise qui le consacre comme tel le rend irrémédiablement solidaire des oppresseurs qu'il dénonce.

La mort de la littérature

Prise de parole par les opprimés, la révolution ne peut s'accomplir qu'à travers la mort de la littérature. Mise à mort prononcée par Consolo par le truchement de son double caricatural, le baron de Mandralisca, mémorialiste impuissant des désastres de la guerre et préfigurée concrètement à l'intérieur du roman par sa progressive déconstruction, au fur et à mesure que l'aristocrate éclairé confond dans la même nausée les spires merveilleuses des escargots coprophages, qui enchantaient sa passion de mathématicien érudit, et les charniers de l'histoire dont s'est nourrie pendant des siècles la fine fleur de l'aristocratie dont il est issu.

Comble de dérision : lorsque, mettant sa libido d'archéologue au service de la révolution, Mandralisca transcrit les poèmes sauvages qu'une main anonyme a tracés au charbon sur les murs du cachot souterrain où pourrissaient les révoltés d'Alcàra, ces cris de haine et d'espoir, en lesquels s'annonce l'utopie d'une parole libérée des cauchemars de l'histoire, ces graffiti du désespoir et de la liberté sont les seuls documents apocryphes du livre de Consolo, qui multiplie par ailleurs avec un masochisme sarcastique, dans les failles de sa fiction, les pièces d'archives et les citations littéraires qui célèbrent allègrement l'enterrement de la révolution, au son béni des cloches où s'estompe l'écho des fusillades.

Et le marin inconnu ? Plus Mandralisca scrute amoureusement son portrait dans la solitude de son cabinet, et plus il s'inquiète de lui découvrir d'étranges ressemblances, non seulement avec lui-même, mais avec ceux de ses pairs qu'il a appris à vomir. Emblème de maîtrise et de détachement aristocratique, pur signe de connivence, l'énigme narquoise de son sourire tient encore en éveil la culpabilité de l'écrivain Consolo. Freud en sait sans doute là-dessus (là-dessous ?) plus long que Marx. Où puiser, sinon dans la démence, l'énergie qui arme le geste iconoclaste de la petite possédée de Lipari, ensorcelée par le sourire du trop bel inconnu ?

JEAN-MICHEL GARDAIR.

★ **LE SOURIRE DU MARIN INCONNU, de Vincenzo Consolo, traduit de l'italien par Marie Fasco et Michel Sager, préface de Leonardo Sciascia, Grasset, 220 p., env. 49 F.**

LE ROMAN JUIF AMÉRICAIN

(Suite de la page 11.)

A partir de là, les contours de la littérature juive américaine, vieille aujourd'hui d'un siècle, se dessinent dans un projet qui relève de l'histoire, de la linguistique et de la morale politique. A l'origine, une littérature en yiddish — un théâtre qui vaut moins pour sa valeur « littéraire » que pour sa fonction sociale : lieu de rencontre de la communauté, occasion d'un dialogue entre l'acteur et le public. Les récits publiés dans les nombreux journaux yiddish (plus de cinquante titres entre 1870 et 1900) évoquent le monde du *shtetl* et le rêve d'une société intégrée. Représentant contemporain de cette tradition, Isaac B. Singer (qui écrit toujours en yiddish) dépasse la dualité entre le sacré et le profane, le réalisme et le fantastique. Il fait des emprunts à l'Amérique (le gothique à la Edgar Poe, par exemple) et introduit dans l'imaginaire américain quatre siècles de vie juive.

Cinq étapes

Au tournant du siècle, l'écrivain juif adopte la langue américaine : c'est un sésame qui ouvre les portes du ghetto, mais qui est lourd de conséquences. L'américanisation est toujours perçue comme un choix complexe, douloureux, et présentée dans sa foncière ambiguïté. Ertel distingue cinq étapes. La première, la « littérature de témoignage », évoque la vie quotidienne des immigrés juifs de Hester Street, et des cas d'ascension sociale fulgurante (*David Levinsky*) ; elle se distingue par une lancinante interrogation sur l'identité juive.

La seconde se rapproche du « roman prolétarien » américain construit autour de quatre situations types : la grève, la prise de conscience du héros, son adhésion au socialisme, la corruption de la classe dominante. La spécificité, c'est ici, par exemple, dans les romans de Meyer Levin, le déchirement du personnage tiraillé entre la culture du *shtetl*, le socialisme et le sionisme. Avec Nathanael West, les contradictions deviennent la structure même du roman situé dans la zone intermédiaire du grotesque où le tragique se dispute avec le comique. Avec Henry Roth, c'est à la mort du père que l'on assiste.

La troisième étape marque, selon Ertel, un essoufflement passager. Devant l'échec de la version soviétique du socialisme et de la version américaine de la démocratie, devant la montée du maccarthysme, trois comportements sont possibles : le silence (c'est la tentation d'un grand nombre d'écrivains), l'acceptation des valeurs dominantes américaines (c'est le choix d'un Herman Wouk), la recherche de valeurs nouvelles permettant de comprendre le monde totalitaire (c'est ce que tente Mailer dans son apologie du « hipster », ce « nègre blanc » qui choisit de vivre intensément dans le présent).

L'étape suivante, la plus connue, celle de « l'apogée du roman juif américain », est symbolisée par Saul Bellow et Malamud. Le premier poursuit d'œuvre en œuvre sa trajectoire de la désespérance et de l'espérance, de l'aliénation à la conciliation. Le second oppose au rêve américain de la nature rédemptrice la supériorité de l'homme, produit de la culture.

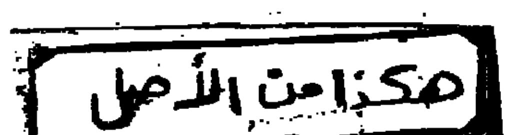
Les années 60 sont marquées par l'émergence des minorités de couleur dont l'analyse tiers-mondiste (les Noirs, les Indiens, les Chicanos, les Portoricains comme « colonisés de l'intérieur ») rejette les Juifs dans le camp des majoritaires, et par le développement d'une contre-culture inspirée par la pensée orientale, centrée sur la fusion cosmique avec la nature et la communion alors que la pensée juive est tournée vers l'Europe et centrée sur la culture et la communauté. La riposte littéraire prend la forme d'une remise en question du pouvoir arbitraire de l'Etat, de la bureaucratie, de la hiérarchie, de la sexualité, de la famille — avec une sauvagerie swiftienne : caricature, satire, grotesque, parodie, humour sont les armes de Heller (*l'Attrape-Nigaud*), Friedman (*Stern*), Roth (*Portnoy*), entre autres, dont l'approche comique rappelle celle d'un Lenny Bruce ou d'un Woody Allen.

En ce qui concerne l'avenir des lettres juives américaines, on peut se demander si le progressisme que l'auteur associe à cette littérature de la Diaspora n'est pas en train de se lézarder : certains libéraux juifs des précédentes décennies ne constituent-ils pas aujourd'hui le noyau du néo-conservatisme qui domine l'horizon des années 80 ? Le virage à droite de *Commentary* — une importante revue juive américaine où continuent à paraître les études d'intellectuels juifs prestigieux — n'est-il pas le signe d'une nouvelle étape ?

PIERRE DOMMERGUES.

★ **LE ROMAN JUIF AMERICAIN, de Rachel Ertel, Payot, 390 pages. Environ 97 F.**





niqueur et moraliste

...igmatique du marin

F AMÉRICAIN

ÉDUCATION

LES CARRIÈRES UNIVERSITAIRES

Les difficultés de titularisation et de promotion inquiètent les enseignants du supérieur

Le premier tour des élections au Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U., organisme créé par les décrets du 15 août 1979 sur les carrières universitaires), chargé du recrutement et de la promotion des enseignants du supérieur, aura lieu le 30 avril. Bien que critiquant la composition de ce conseil et notamment la proportion de membres nommés par le ministre, le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) demande aux universitaires de faire de ces élections « un référendum contre les décrets et les autres mesures de régression prises par le gouvernement ».

Ce syndicat, qui conteste la mise en œuvre des nouveaux concours et déclare que « le C.S.C.U. n'a plus à rendre un jugement scientifique mais à trier, éliminer, discriminer », appelle aussi les enseignants à deux jours d'action et de grève les 6 et 7 mai. Il entend ainsi protester contre les retards apportés par le ministre à procéder à des transformations d'emploi.

La stabilisation des effectifs des étudiants provoquée par l'arrivée de classes d'âge moins nombreuses, le développement des instituts universitaires de technologie (I.U.T.) et l'attrait des grandes écoles ont modifié profondément la mentalité des personnels enseignants des universités. Les assistants et maîtres-assistants, recrutés en grand nombre pendant les années 60, époque de fort développement des universités, pouvaient alors espérer connaître une promotion assez rapide.

La fin de l'augmentation continuelle du nombre d'étudiants, et donc de la création d'unités d'enseignements et de recherche (U.E.R.) et même d'universités a marqué pour beaucoup la fin d'une époque où l'on pouvait de soutenance de thèse de troisième cycle en liste d'aptitude en passant par un doctorat d'État, espérer faire une carrière sans obstacle insurmontable. Comme leurs collègues de l'enseignement secondaire, les universitaires connaissent aujourd'hui le temps des budgets en très faible augmentation et des créations de postes insignifiantes — une cinquantaine seulement sont prévues au budget de 1980 (*le Monde* du 11 octobre 1979).

La moyenne d'âge de ces personnels, bien que relativement élevée du fait de l'absence de recrutement, se situe pour la majorité des enseignants en-dessous de quarante ans, ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'espérer récupérer rapidement des postes devenus vacants par départs à la retraite. Selon le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN - C.F.D.T.), « *il faudra attendre près de vingt ans avant d'arriver à des chiffres de départ à la retraite notables.* » Enfin, la diminution du nombre d'étudiants qui peut même s'accentuer si les restrictions mises à l'inscription des étudiants étrangers sont appliquées, contribue aussi à provoquer un blocage des carrières universitaires.

L'autonomie des universités depuis les décrets d'août 1979 est ainsi fortement remise en cause alors que le pouvoir des professeurs de rang magistral est renforcé. Les « nouveaux mandarins » ou ceux qui s'étaient faits discrets après 1968 reprennent ainsi de l'influence dans les universités.

Un exemple de ce renouveau du pouvoir des « mandarins » a été fourni par la session de janvier du C.S.C.U. Depuis les derniers décrets, ce conseil procède à l'audition pendant environ trente minutes de l'enseignant proposé à une titularisation ou à une promotion (*le Monde* du 25 octobre 1979). Cette « *instance de choix à la compétence extraordinaire* », selon le SGEN, a ainsi reçu dans ses sections des assistants, des maîtres-assistants et des chargés d'enseignement, candidats proposés par la commission de spécialistes de leur université. D'après le SNE-Sup qui cite plusieurs cas, ces instances ont « *accordé des primes à la docilité et réprimé tous ceux qui ne jouent pas le jeu* ».

Le SNE-Sup donne l'exemple de la section de géographie qui a refusé la titularisation d'un maître de conférences dans le poste qu'il occupe à l'université de Paris-VIII sans prendre en considération son dossier pédagogique ou l'ensemble de ses travaux. Ce syndicat fait aussi état de la section d'allemand qui n'a pas retenu la candidature de M. Jean Chabbert, chargé d'enseignement depuis dix ans à l'université de Lille-III et qui y a assuré pendant cinq ans la direction de l'U.E.R. d'études germaniques. « *Son élimination par la majorité du C.S.C.U. est un scandale du triple point de vue de la compétence scientifique, des qualités pédagogiques et du dévouement au service public* », écrit le SNE-Sup qui signale aussi des cas d'élimination en anglais, en sciences économiques et en histoire.

Dans de nombreuses commissions, toujours selon ce syndicat, des décisions auraient été prises en fonction de critères « extra-scientifiques ». Certains constatent que les pratiques du C.S.C.U. peuvent stériliser les travaux de recherche dans la mesure où les candidats n'osent pas aller à l'encontre de ceux qui les jugent. Ils évoquent aussi les possibilités de règlements de comptes individuels « *parés d'arguments scientifiques* ».

SERGE BOLLOCH.

AU GRAND PALAIS A PARIS

Un choix difficile entre six cents étudiants et... une exposition de photos

Les étudiants en russe de l'université de Paris-IV sont inquiets. Depuis quelques semaines, des rumeurs annoncent que le 7 avril prochain les enseignants et les étudiants de slavistique seront expulsés des deux plus grandes salles de cours situées au Grand Palais.

« D'après ce que nous savons, *explique une étudiante*, le ministère de la culture veut réquisitionner ces deux salles pour y installer une collection de photos de Lartigue. A un mois des concours et à deux mois des examens, cette mesure paraît scandaleuse. Comment déménager en cours d'année, sans problème, six cents étudiants inscrits ? »

Depuis 1964, plusieurs unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de l'université de Paris-IV — études germaniques, études slaves et italiennes — sont installées dans une des ailes du Grand Palais. Le problème de leur déplacement vers d'autres lieux a souvent été évoqué, mais aucune solution n'a à ce jour été prise. « On parle de déménagement pendant les vacances de Pâques dans des locaux vétustes et exigus proches du lycée Raspail », *déclare une adhérente de l'UNEF.*

Les enseignants membres du Syndicat national de l'enseignement supérieur (S.N.E.-Sup.) se déclarent eux aussi inquiets de ces projets et envisagent d'appeler à la suspension de tous les enseignements au cas où l'expulsion serait effective. « Il semble que l'Elysée ait fait pression sur le ministre de la culture pour que cette exposition ouvre rapidement », *remarque un enseignant en soulignant les relations qui existent entre le président de la République et l'artiste.* — S. B.

Le mouvement de protestaton contre la fermeture de classes continue

Les mouvements de protestation des enseignants du primaire contre les fermetures de classes prévues pour la prochaine rentrée continuent dans les départements de province où les vacances scolaires de printemps ne commencent que le samedi 5 avril (le Monde *du 22 mars*) *A Bordeaux, trois mille enseignants, selon les organisateurs ont manifesté mardi 1er avril. Cette journée de grève décidée par le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) a été suivie par près de 90 % des instituteurs du département de la Gironde. Pour protester contre* « le redéploiement et les suppressions de postes » *les enseignants syndiqués au S.N.I du département de l'Allier ont organisé des grèves tournantes alors que la section des Yvelines de ce syndicat annonce déjà une grève pour le vendredi 18 avril.*

En Côte-d'Or, parents, enseignants et élus donnent publiquement leurs avis

De notre correspondant

Dijon. — « *Il faut poursuivre et multiplier les actions à la base, mener une véritable guérilla. Pour faire échec au ministre de l'éducation l'affrontement d'ensemble est nécessaire.* » Cet appel lancé par M. André Belleville, membre du Conseil national du S.N.I.-P.E.G.C. a clos la réunion publique du Comité technique paritaire de témoignage et de lutte que la section départementale du syndicat a organisée à la Bourse de travail de Dijon.

Le « vrai » Comité technique paritaire avait été suspendu le 12 mars par l'inspecteur d'académie à cause des interventions imprévues de parents et d'élus locaux venus manifester contre les fermetures de classes. « *En l'absence de l'inspecteur d'académie* », comme l'a souligné malicieusement M. Daniel Giron, secrétaire départemental du S.N.I., le « Comité de témoignage » du 2 avril était « présidé » par M. Christian Paris, responsable de la F.E.N. Il avait à ses côtés les délégués du personnel et un représentant de la fédération des conseils de parents d'élèves (fédération Cornec). La centaine d'instituteurs, de parents et d'élus présents ont rappelé que la fermeture prévue des onze classes maternelles « *n'est pas justifiée* ». Ils ont accepté deux fermetures d'écoles à classe unique sur quatre, et donné un avis défavorable à quarante-sept fermetures de classes primaires sur quarante-neuf.

Après les avis, les témoignages. Ils sont très nombreux : au Groupement pédagogique d'Esbarres, « *l'inspecteur départemental de l'éducation nationale avait promis, l'an dernier, que la situation resterait en l'état pendant quatre ans ; or, il est revenu sur sa promesse cette année* ». Le conseil municipal de Marsannay-la-Côte pense qu' « *il ne faut pas se baser sur des critères purement arithmétiques pour fermer les classes* ».

A Dijon, les parents d'élèves et les enseignants ont apprécié à sa juste valeur l'opposition du conseil municipal aux fermetures de dix-sept classes (*le Monde* du 1er avril). Mais ils demandent que M. Robert Poujade, maire, mais aussi député de la première circonscription, « *s'engage publiquement à demander un collectif budgétaire devant le Parlement* ».

Pour la majorité des participants à la réunion, « *la meilleure réponse que l'on puisse faire à M. Beullac est d'étendre l'action aux départements, au pays tout entier* ». Jeudi 3 avril, les parents d'élèves n'enverront pas leurs enfants en classe à Lacanche. Les écoles Paul-Bert, à Chenove, et Léon-Blum, à Longvic, l'école maternelle de Sainte-Colombe-sur-Seine; une école de Marsannay-la-Côte devaient être occupées par les parents. A Charrey « *on recommencera après Pâques* ».

« *Mais,* dit un directeur d'école, *si nous continuons à nous battre uniquement sur le plan local, nous risquons de nous épuiser.* » Le représentant des parents d'élèves, M. Gabriel Vinour, indique que son organisation invite les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école le 26 avril, tandis que M. Belleville annonce que le conseil national de son syndicat se réunira vendredi 4 avril en séance extraordinaire. Ce conseil sera suivi le même jour d'une réunion extraordinaire des responsables de la FEN, qui examineront « *un élargissement ou une généralisation possible* » de l'action revendicative avant la fin de ce mois.

CHARLES MARQUÈS.

LES BOURSES UNIVERSITAIRES AUGMENTERONT FAIBLEMENT EN 1980

Une circulaire parue au « Bulletin officiel de l'éducation » du 3 avril rappelle que les dossiers de demande de bourses de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 1980-1981 doivent être déposées avant le 30 avril 1980. Les taux de bourses seront majorés en moyenne de 7,9 % à compter du 1er octobre 1980, soit à peu près la même augmentation que l'an dernier (8 %).

Cette progression très faible du taux des bourses — alors que l'ensemble du budget du ministère des universités a augmenté de 10,6 % — n'empêchera pas le pouvoir d'achat des différents échelons de bourse de se dégrader (« le Monde » du 11 octobre 1979).

Le montant annuel sera de 4 680 F pour le premier échelon et de 8 784 F pour les bourses de licence.

● *Un nouveau président pour le SNALC.* — Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-indépendant), qui vient de réunir son congrès annuel, a procédé à un renouvellement de son bureau national pour « *mener avec rigueur le combat pour la défense de l'enseignement* ». M. Jean Bories, professeur de mathématiques à l'I.U.T. de Nice, a été élu président national.

MÉDECINE

POUR PRÉVENIR LES AFFECTIONS DENTAIRES

Combattre le tartre

On estime que, au-delà de quarante ans, la presque totalité de la population souffre d'une atteinte de l'ensemble tissulaire formé par le revêtement externe minéralisé de la racine de la dent (cément), l'os alvéolaire et la gencive, ensemble qu'on appelle le parodonte. L'absence d'études épidémiologiques suivies ne permet pas de préciser, à l'heure actuelle, quel peut être le rôle des soins parodontaux dans la prévention de la pathologie bucco-dentaire. Pour les spécialistes, réunis à l'occasion des premières assises du Syndicat national des parodontologistes (1), il n'est cependant pas douteux que cette prévention passe, entre autres, par une meilleure prise en charge des soins parodontaux par les caisses de Sécurité sociale.

Les premières lésions inflammatoires des gencives — les gingivites — apparaissent très tôt chez l'enfant, et l'on estime qu'elles touchent près de 80 % des enfants de sept à huit ans. Réversibles, ces lésions précèdent l'installation d'altérations plus profondes de l'appareil bucco-dentaire, touchant en particulier le parodonte. Celui-ci est en effet victime de la formation de la plaque dentaire, véritable enduit, adhérant aux surfaces dentaires, et constitué d'une multitude de micro-organismes qui, en dégradant les débris alimentaires (notamment les sucres) forment des substances acides capables de léser progressivement les dents, les gencives et l'os. Cette plaque dentaire est ainsi à l'origine des caries et du déchaussement des dents. C'est aussi elle qui, par un phénomène de minéralisation, aboutit à la formation progressive du tartre.

La prévention de la pathologie bucco-dentaire consiste donc, avant tout, à empêcher la constitution de cette plaque, ou, à un stade ultérieur, à l'éliminer. En France, diverses campagnes d'éducation sanitaire tentent, régulièrement, de sensibiliser le public en lui enseignant les règles simples de l'hygiène alimentaire (*le Monde* du 16 mai 1979).

Pour les parodontologistes, chirurgiens dentistes qui, après une formation post-universitaire, se sont spécialisés dans les soins de l'appareil parodontal, cette prévention représente, à elle seule, une part importante de l'activité quotidienne. Il s'agit avant tout, pour ces praticiens, d'enseigner les règles d'un brossage efficace des dents, qui permet à lui seul, une fois la plaque dentaire éliminée, d'empêcher sa réapparition.

Cet enseignement, d'autant plus nécessaire que l'affection se situe à un stade précoce, le praticien ne peut cependant le donner, individuellement, qu'au cours de séances de soins, et notamment des séances de surfaçage radiculaire (2), seule technique qui permet l'élimination de la plaque dentaire. « *Or le surfaçage radiculaire,* précise le docteur Paul Samakh, secrétaire du Syndicat national des parodontologistes, *nécessite toujours plusieurs séances, alors que les caisses de Sécurité sociale n'acceptent de rembourser qu'un maximum de deux détartrages par an* ».

C'est cet état de fait que déplorent les membres du Syndicat national des parodontoligistes, qui voient là un obstacle important à toute entreprise efficace de prévention. Ils souhaitent aussi que la nomenclature des actes remboursés par la Sécurité sociale soit élargie « *Même lorsque la maladie parodontale est à un stade avancé, même si les dents bougent,* précisent-ils, *des techniques médico-chirurgicales permettent encore la guérison. Il est regrettable que, en 1980, cette maladie soit considérée comme inévitable.* »

La pathologie bucco-dentaire est en effet souvent considérée comme une fatalité. Elle représente une part importante des dépenses de santé (9 % pour la France en 1975). Sa pathogénie étant élucidée et sa prévention aisément réalisable, on peut espérer voir, dans les années à venir, sa fréquence diminuer.

JEAN-YVES NAU.

(1) 24, rue Hermel, 75018 Paris, tél. 606-52-12.

(2) Le surfaçage radiculaire consiste à retirer le tartre et le cément nécrosé au niveau de la racine, sous la gencive, alors que le détartrage ne concerne que le tartre de la partie externe de la denture.

LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

« Un laxisme certain existe dans l'application de la législation » estime M. Jacques Barrot

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a annoncé mercredi 2 avril que la journée mondiale de la santé, placée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, sera, pour l'année 1980, consacrée à la lutte contre l'usage du tabac. Le lundi 7 avril, il sera proposé à chacun « de choisir la santé plutôt que le tabac » et de le faire connaître en portant une fleur à la boutonnière, symbole de nature et de liberté.

Parallèlement, diverses manifestations auront lieu au cours du mois d'avril, en liaison avec le Comité français d'éducation sanitaire. Elles reprendront le même thème, qui sera aussi illustré par un nouveau timbre à 1,30 F, diffusé à neuf millions d'exemplaires, mis en vente entre les mois d'avril et de novembre.

« *Quiconque commence à fumer régulièrement à partir de vingt-cinq ans peut voir sa durée de vie diminuer de quatre ans, et quiconque commence à quinze ans peut risquer huit ans de sa vie* »

Ces chiffres connus, le ministre de la santé et de la sécurité sociale les a repris une nouvelle fois au cours de sa conférence de presse à l'occasion de la Journée nationale de la santé de lundi prochain. Il a aussi redit la longue énumération des pathologies liées à l'usage du tabac (cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires et broncho-pulmonaires, retard staturo-pondéral du fœtus « contaminé » par une mère fumeuse).

« *Le propos du ministre de la santé*, a-t-il souligné, *n'est pas d'intervenir de façon dictatoriale dans l'intimité de chacun, mais il est d'informer et de prévenir.* » Selon lui, en effet, les campagnes d'information qui, depuis 1976 ont lieu chaque année connaissent une réelle efficacité puisque, entre 1975 et 1979, « *l'accroissement du volume des ventes de cigarettes n'a été que de 4 % au lieu d'un accroissement prévisible, d'après celui des années antérieures, de 20 %* ». « *Durant la dernière décennie,* a ajouté le ministre, *le nombre d'adultes fumeurs a diminué, en France, de deux millions.* »

Il convient cependant de préciser que ces chiffres masquent deux données essentielles : l'usage de plus en plus fréquent du tabac par les femmes et les très jeunes et la forte progression des ventes au cours de l'année 1979 (+ 3,9 %). Pour le ministre de la santé cet accroissement est, en grande partie, imputable « *au laxisme certain qui se fait peu à peu sentir dans l'application de la loi de 1976 qui vise la publicité sur le tabac* ».

Détaillant les nouvelles techniques utilisées dans la presse écrite pour tourner celle-ci (utilisation alléchante du fond de page, commentaire sur la qualité des produits, texte promotionnel) et considérant la publicité en faveur des cigarettes « légères » comme une incitation directe, le ministre a tenu à « *mettre en garde* » les intéressés en spécifiant qu'il prendrait des mesures énergiques pour faire respecter — et éventuellement aggraver — les dispositions en vigueur.

Participait à la conférence de presse de M. Barrot M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion, venu porter témoignage des méfaits de l'abus du tabac. M. Ségard a subi il y a deux ans et demi l'ablation d'un poumon ; sept ans après avoir cessé de fumer, il était atteint d'un cancer pulmonaire du fumeur.

Au total, l'action du ministère de de la santé dans ce domaine réside donc essentiellement dans l'information des dangers liés à l'« *endémie tabagique* ».

M. FRANCIS GUTMANN EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE

M. Francis Gutmann vient d'être nommé directeur général de la Croix-Rouge française. Il a pris officiellement ses fonctions le 1er avril. Il succède à M. Léon Rosen.

[M. Francis Gutmann est né le 4 octobre 1930 à Paris. Issu de l'Institut d'études politiques, titulaire de diplômes d'études supérieures d'économie politique, de droit romain et de droit ancien, il a ensuite fait une carrière administrative avant de devenir directeur et administrateur de sociétés privées. Il a aussi été chargé de mission, de 1951 à 1957, au ministère des affaires étrangères.]

SCIENCES

Le Commissariat à l'énergie atomique crée une société financière d'innovation

Poursuivant la politique de diversification de ses activités et soucieux de valoriser les connaissances acquises par ses chercheurs, le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) vient de créer une société financière d'innovation.

Grâce à cette société, baptisée EPICEA (Entreprise de promotion de l'innovation au C.E.A.), M. Michel Pecqueur, administrateur général du Commissariat, espère rapprocher le « *potentiel innovation* » de l'organisme qu'il dirige et celui de l'industrie nationale pour « *vivifier le tissu industriel* ». Par des prises de participation dans des sociétés existantes ou à créer en collaboration avec d'autres industries, EPICEA doit contribuer à valoriser les compétences acquises par le C.E.A. dans des domaines aussi variés que l'électronique, la robotique, le génie chimique, la santé, la biologie, les économies d'énergie, l'agro-alimentaire, etc. Il n'est cependant pas exclu que cette nouvelle société soit appelée à investir dans des techniques nouvelles qui ne seraient pas nécessairement issues du Commissariat.

Tout en se défendant de vouloir se substituer aux entreprises industrielles, le C.E.A., conscient du poids substantiel que représente son apport technologique, a pris une part de 30 % dans le capital initial d'EPICEA (10 millions de francs) réparti entre : la Banque nationale de Paris (20 %), la Banque française du commerce extérieur (10 %), la Lyonnaise des eaux (10 %), Elf-Aquitaine (10 %), Paribas (10 %) et les deux principales sociétés financières d'innovation que sont la SOFINNOVA du Crédit national (5 %) et la SOGINNOVE de la Société générale (5 %).

M. Pierre Jacquard, délégué général à l'innovation et à la valorisation industrielle du C.E.A., devrait présider aux destinées de la nouvelle société en compagnie de M. Michel Capart, qui en sera directeur général. Dans les prochaines années, EPICEA devrait investir annuellement entre 10 et 15 millions de francs sur toute une série de dossiers. Selon M. Pecqueur, l'augmentation de capital de certaines affaires en cours pourrait être du ressort de l'EPICA, tout comme le démarrage prochain de certaines opérations « *pratiquement mûres* », sur le contenu desquelles l'administrateur ne s'est pas prononcée, mais dont certaines, à n'en pas douter, font partie des secteurs prioritaires définis par le gouvernement. — J.-F. A.

ACCORD NUCLÉAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'INDONÉSIE

Un accord sur les applications pacifiques de l'énergie nucléaire a été signé le 2 avril à Paris, entre le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et son équivalent indonésien, le Batan. Il constitue l'un des volets de l'accord plus général sur la science et le développement de la technologie que M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche, avait signé en mai 1979 à Djakarta.

Le nouvel accord prolonge et élargit la coopération qui, depuis dix ans déjà, s'était établie entre les deux organismes. Il devrait couvrir les domaines suivants : physique nucléaire, physique des réacteurs, utilisation des radio-isotopes, sûreté nucléaire, radio-protection et chimie sous rayonnement. Il prévoit aussi l'échange d'experts, la formation de stagiaires et la fourniture d'équipements spécialisés susceptibles de contribuer au développement des applications de l'énergie nucléaire en Indonésie. A ce titre, Technicatome, filiale du C.E.A., devrait répondre à l'appel d'offres international que le Batan a lancé pour la fourniture d'un réacteur de recherche de 30 mégawatts.

D'autre part, le C.E.A. et l'Institut national de recherches nucléaires du Mexique viennent d'établir les bases d'un accord de coopération entre les deux pays.

● *Viking-2, l'une des sondes spatiales américaines* qui s'étaient posées sur Mars, a cessé ses émissions d'informations scientifiques en direction de la Terre. Cette interruption serait due, selon les responsables de la mission, à la défaillance des batteries de l'engin qui continuera de retransmettre cependant certaines autres informations. La sonde jumelle, Viking-1, en dépit de l'arrêt de quelques-uns de ses appareils, envoie toujours des photos de la planète rouge et des données météorologiques sur son atmosphère.

INFORMATIONS « SERVICES »

FÊTES PASCALES

Les services ouverts ou fermés

● PRESSE. — Les quotidiens parisiens paraîtront *normalement* le lundi 7 avril.

● BANQUES. — Elles seront fermées du vendredi 4 avril (à partir de 11 h. 45 ou de 12 h.) jusqu'au mardi 8 avril au matin.

● GRANDS MAGASINS. — Tous les grands magasins parisiens seront ouverts normalement le samedi 5 avril. Ils seront fermés le lundi 7 avril toute la journée.

● P.T.T. — Les bureaux de *poste seront fermés* le lundi 7 avril. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. *Toutefois, resteront ouverts* les bureaux qui le sont habituellement le dimanche et le bureau *situé au chef-lieu de département* (de 8 h. à 12 h.) qui assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des *timbres*-poste au détail, ainsi que jusqu'à 11 heures la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés, soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales.

● R.A.T.P. — Service réduit *des dimanches et jours fériés le* lundi 7 avril.

● SECURITE SOCIALE. — La caisse primaire d'assurance-maladie de la région parisienne *indique que* les *guichets* seront fermés le vendredi 4 avril à partir de 14 h. dans les centres *de paiement et dans les services* chargés *de régler* les prestations au public. Pour les prises en charge *et les renseignements* une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30. Les centres et les services seront normalement ouverts au public le mardi 8 avril.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — La caisse d'allocations familiales de la région parisienne indique que ses guichets et services d'accueil situés : 10-12 et 18, rue Viala (Paris-15e), 64-68, rue du Dessous-des-Berges (Paris-13e), 120-130, rue du Château-des-Rentiers (Paris-13e), 9, rue de Liège (Paris-9e), 78, avenue du Général-de-Gaulle à Maisons-Alfort ; tour Ouest-Carrefour Pleyel à Saint-Denis, 36, avenue F.-Joliot-Curie à Garges-les-Gonesse, 119-121, avenue Jules-Quentin à Nanterre, 2, avenue des Prés à Saint-Quentin-en-Yvelines, 15-17, rue Pierre-*Timbaud* à Rosny-sous-Bois seront fermés au public du vendredi 4 avril à 12 h. au mardi *8 avril au matin*. Cependant, le vendredi 4 avril après-midi, les centres de diagnostic et de soins *ainsi que les cliniques dentaires* resteront ouverts aux heures habituelles.

● MUSEES. — Tous les musées nationaux ainsi que les *expositions* seront ouverts le dimanche 6 avril. Le lundi 7 avril seront ouverts les expositions des galeries nationales du Grand Palais, le Musée des arts et traditions populaires (partiellement), *le musée* Jean-Jacques-Henner, le Musée national de Bois-Préau, le Musée national *des monuments français*, l'Orangerie (les Nympheas), les musées des châteaux de Compiègne et de *Fontainebleau*.

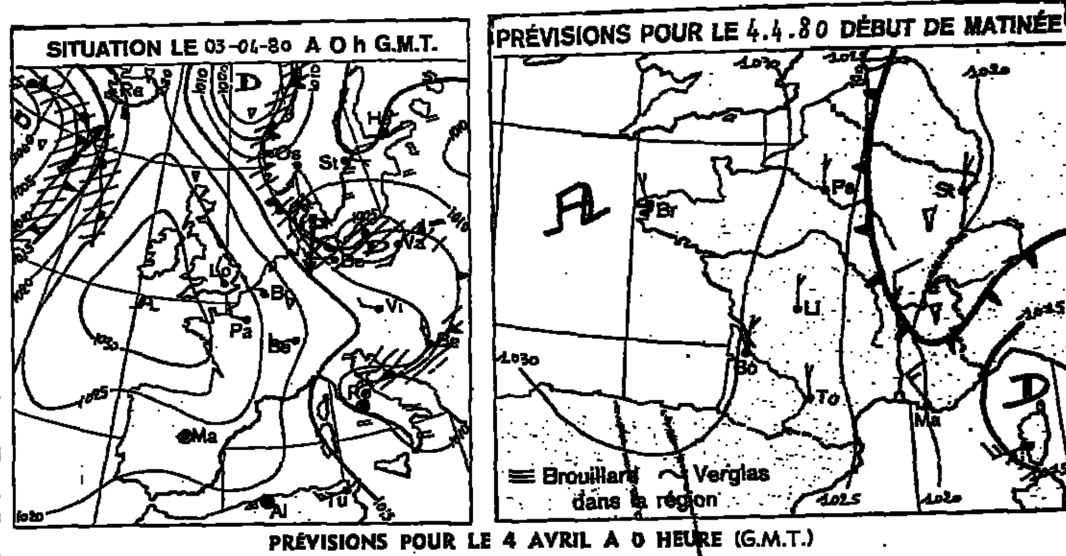
La Bibliothèque nationale et la bibliothèque de l'Arsenal seront fermées les samedi 5, dimanche 6 et lundi 7 avril.

Le musée Marmottan sera ouvert dimanche 6 et fermé lundi 7 avril. Le Musée des arts décoratifs *et le Musée de l'affiche* seront ouverts le dimanche 6 avril et fermés le lundi 7 avril. *Le Centre Georges-Pompidou* sera ouvert les dimanche 6 et lundi 7 avril de 10 h. à 22 h. Le Musée de l'armée et l'église Saint-Louis des Invalides seront ouverts les samedi 5, dimanche 6 et lundi 7 avril de 10 h. à 18 h. sans interruption. Pendant ces trois jours, le public aura accès au tombeau de Napoléon jusqu'à 19 h. La projection permanente *de grands* films en exclusivité *sur* les guerres de 1914-1918 et *de* 1939-1945 aura lieu dans la *salle de cinéma du Musée de* l'armée de 14 h. à 18 h. Le Musée des plans-reliefs sera *fermé le dimanche matin*, mais ouvert à partir de 14 h., ainsi que le samedi et le lundi toute la journée.

● SPECTACLES. Voir « le *Monde des arts et des spectacles* » du 3 avril.

● LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant l'Office de tourisme de Paris au 720-94-94 (informations en français) et au 720-88-98 (informations en anglais).

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 4 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 3 avril à 0 heure et le vendredi 4 avril à 24 heures :

De l'air froid et instable continuera à circuler des îles Britanniques et de la mer du Nord à la Méditerranée et à l'Europe centrale ; il maintiendra un temps instable sur le nord et l'est de la France.

Vendredi 4 avril, le temps sera très variable dans le Nord, le Nord-Est, le Jura et le nord des Alpes. Il y aura de belles éclaircies, mais aussi des nuages d'instabilité, qui donneront des averses parfois fortes en montagne. Les vents, de nord à nord-ouest, seront modérés, mais de fortes rafales accompagneront les averses. Dans la vallée du Rhône et dans le Midi méditerranéen, le temps restera ensoleillé avec des vents de secteur nord, assez forts près des côtes, souvent forts en mer.

Sur le reste de la France, après une matinée encore très fraîche, généralement brumeuse dans l'Ouest et le Sud-Ouest, il fera beau, les vents *seront faibles et les températures* maximales s'élèveront.

Le jeudi 3 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 026,3 millibars, soit 769,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 2 avril ; le second, le minimum de la nuit du 2 au 3) : Ajaccio, 18 et 6 degrés ; Biarritz, 14 et 5 ; Bordeaux, 15 et 3 ; *Bourges, 11 et 2* ; Brest, 11 et 4 ; Caen, 11 et 5 ; Cherbourg, 10 et 5 ; Clermont-Ferrand, 13 et 3 ; Dijon, 12 et 2 ; Grenoble, 14 et 2 ; Lille, 10 et 4 ; *Lyon, 12 et 2 ; Marseille*, 18 et 9 ; Nancy, 11 et 3 ; Nantes, 14 et 3 ; Nice, 16 et 9 ; Paris-Le Bourget, 11 et 5 ; Pau, 15 et 5 ; Perpignan, 17 et 10 ; Rennes, 13 et 2 ; Strasbourg, 13 et 2 ; Tours, 13 et 4 ; Toulouse, 14 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 9 degrés ; Amsterdam, 9 et 5 ; Athènes, 31 et 9 ; Berlin, 10 et 1 ; Bonn, 10 et 4 ; Bruxelles, 10 et 4 ; Le Caire, 23 et 14 ; îles Canaries, 33 et 17 ; Copenhague, 3 et 0 ; Genève, 12 et 2 ; Lisbonne, 24 et 15 ; Londres, 13 et 3 ; Madrid, 24 *et 6 ; Moscou, 3 et 0* ; Nairobi, 22 et 13 ; New-York, 14 et 8 ; Palma-*de-Majorque, 23 et 8 ; Rome, 18 et 10* ; Stockholm, 5 et −1 ; Téhéran, 18 et 14.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BREF

AUTOMOBILE

OPÉRATION « AUTO-BILAN ». — La direction des routes et de la circulation routière lance une opération « Auto-bilan » destinée à faciliter le contrôle de l'état général des véhicules automobiles.

Plus de deux mille centres de contrôle *signalés par des* panneaux bleus sur fond jaune sont mis à la disposition des automobilistes, qui pourront, sur rendez-vous, en moins d'une heure et pour une dépense de 100 F à 150 F, faire examiner leur véhicule.

LEÇONS DE CONDUITE BÉNÉVOLES. — Pour avoir le droit de donner des leçons de conduite bénévoles, deux conditions doivent être remplies : il faut, tant en ce qui concerne le véhicule que les *voies de circulation empruntées*, se conformer au code de la route et aux réglementations *préfectorales et municipales. La mairie, ou* la préfecture du département, peuvent vous renseigner à ce sujet ; *il faut*, en outre, *demander une* extension de garantie à l'assureur de l'automobile. Celui-ci n'est pas tenu de l'accorder.

SANTÉ

VACCINATION A AIR FRANCE. — Le centre de vaccination d'Air France, situé au 3, square Max-Hymans, 75015 Paris (2e étage), *fonctionne tous les jours du lundi* au samedi, de 8 h 45 à 16 h 30, sans interruption (sauf le samedi entre *midi* et *14 heures*). Il est à la disposition du public pour tout conseil médical de prévention avant un voyage lointain et pour l'actualisation des calendriers vaccinaux.

Les tarifs sont les suivants : fièvre jaune, 45 F ; choléra, 40 F *(dose unique) ou en deux doses*, 30 F chacune ; variole, 30 F ; anti-grippe, 45 F ; divers, 35 F (téléphone : 273-41-41).

VIVRE A PARIS

BANCS ANTI-VOL

Plusieurs centaines de sièges individuels ayant été volés ou détruits dans les parcs et jardins de la ville de Paris, des bancs publics destinés à être fixés au sol les remplaceront cette année.

Deux cents bancs incurvés et quatre cents bancs droits, pour un montant de 580 000 francs, ont été *commandés* par la mairie, qui procédera également à la remise en état des bancs abîmés.

PRIX

« Découverte du Japon »

L'Association de presse France-Japon, qui groupe des journalistes japonais en poste à Paris et des journalistes français s'intéressant au Japon, décerne depuis 1977 un prix annuel « Découverte du Japon » destiné à encourager les études sur le Japon dans tous les domaines journalistique, poli*tique, économique, culturel, scien*tifique, technique, sociologique, artistique, etc.

Le lauréat du prix 1980, décerné avant le 30 juin, recevra un billet d'avion Paris-Tokyo offert pour l'aller par la Japan Airlines et pour le retour par Air France ; il sera logé pendant un mois, du 1er au 31 août, à la Maison franco-japonaise de Tokyo et bénéficiera de facilités pendant son séjour.

Le jury sera composé de cinq membres de l'Association et de cinq personnalités extérieures : M. Ikawa, ambassadeur du Japon en France, les représentants du ministère des affaires étrangères, des Japan Airlines en France et de la compagnie Air France et M. Bernard Frank, *professeur* au Collège de France.

★ **Renseignements : 14, rue Cimarosa, 75116 Paris, tél. 727-30-90.**

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DU JARDINAGE

TIRAGE DU 2 AVRIL 1980

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.
1	31	150
	257 601	500 000
2	682	500
	9 282	1 000
	1 812	5 000
3	173	500
	973	500
	5 993	1 000
	8 283	1 000
	8 533	1 000
	82 613	100 000
4	824	500
	3 544	5 000
	7 444	5 000
5	5	70
	75	220
	0 395	1 070

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.
5	0 495	1 070
	3 735	1 070
6	916	500
	6 226	1 000
	4 596	5 000
	229 486	3 000 000
7	67	150
	81 357	50 000
8	8	70
	9 958	5 070
	0 858	10 070
9	9 529	5 000
	7 439	10 000
0	50	150
	320	500
	0 980	1 000
	7 840	1 000

● PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE PAQUES LE 10 AVRIL 1980 à SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE (Marne)

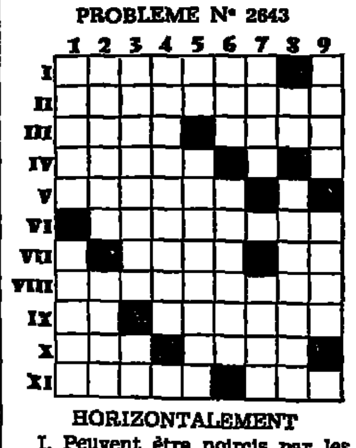
LOTO TIRAGE N° 14 — 6 19 26 29 30 41 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 7

PROCHAIN TIRAGE LE 10 AVRIL 1980 VALIDATION JUSQU'AU 9 AVRIL APRES-MIDI

1980 N° 16

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2643



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être noircis par les flammes. — II. Peut être considéré comme une *erreur*. — III. Pas acquis ; A la dent dure. — IV. A laquelle on pourrait reprocher un abus de confiance. — V. Ira de pis en pis. — VI. Tout à fait interdites. — VII. Derrière un cordon ; Pronom. — VIII. Peut réunir deux chaînes. — IX. Accueillit très mal (épelé) ; Quand on est au plus bas. — X. Compagnons de jeux ; Roi d'Iolcos. — XI. Comme certains écus ; N'est pas permis quand le régime est sévère.

VERTICALEMENT

1. Peut être un peu rouge quand il est fleuri ; Est bien avancée quand il y a la brune. — 2. Qui n'a donc pas de bagages ; Peut être utilisée par celui qui aime flatter. — 3. Facile à utiliser ; Abréviation pour le patron. — 4. Livre où l'on trouve toujours une préface. — 5. *Note* ; Qui se *sont* donc bien enrichies. — 6. En Suisse ou en Allemagne ; Qui ont eu le sort des privilèges. — 7. Qui auraient besoin d'un peu de liquide ; On y trouve de beaux plateaux. — 8. Dans une série d'interdictions ; Moins dure quand elle a été bien mâchée. — 9. Se lancer dans les retranchements ; *Monnaie d'échange*.

Solution du problème n° 2642

Horizontalement

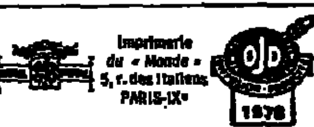
I. Prolixes. — II. Aubade ; Ut. — III. Reliures. — IV. Mer. — V. Nègres ; No. — VI. Aie ; Rai. — VII. Esta ; Tics. — VIII. Aînesse. — IX. Flottable. — X. Ein ; Oral. — XI. Ré ; An Net.

Verticalement

1. Parenté ; Fer. — 2. Rue ; Salle. — 3. Obligation. — 4. Lai ; Riant. — 5. Idumée ; Eton. — 6. Xérès ; Tsar. — 7. Er ; Risban. — 8. Sus ; Nacelle. — 9. Pois.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° 57 437.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 3 avril 1980 :

DES DECRETS

● Relatif à la formation des futurs avocats et au certificat d'aptitude à la profession d'avocat ;

● Révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au décret du 31 décembre 1946 pris pour l'application du livre IV du code de la Sécurité sociale relatif à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ;

● Relevant le montant maximal de la rente des anciens combattants et victimes de guerre et des anciens militaires titulaires du titre de reconnaissance de la nation.

UN ARRETE

● Fixant le montant de l'allocation prévue par l'article 4 de la loi du 13 juillet 1973 en faveur des associés d'exploitation.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 4 AVRIL

« La manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Garnier-Ahlberg.

« Louis XIV et Marly », 15 h., gare de Marly, Mm. Bouquet des Chaux.

« Hôtel royal des Invalides », 15 h., cour d'honneur, Mme Legrégeois.

« Beaubourg », 15 h., métro Rambuteau, *Mme Oswald*.

« Musée des monuments français », 15 h., entrée, place du Trocadéro, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

Exposition « Hommage à Monet », 11 h., Grand Palais (Arcus).

« *Hôtel Lauzun* », 15 h., 17, quai d'Anjou (Mme Camus).

« Le Salon des indépendants », 15 h., hall d'entrée, Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais inconnu », 15 h. 30, métro Pont-Marie (Mme Bouch-Gain).

« Le château de Vincennes », 14 h. 45, entrée, avenue de Paris (M. de La Roche), entrées limitées.

« *Les hôtels de l'Ile Saint-Louis* », 15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile (Le Vieux-Paris).

RADIO-TÉLÉVISION

RÉTROMANIE

Pièges de Pâques

Aux approches de Pâques, les salons d'antiquités et les foires à la brocante se multiplient *dans toute la France. C'est le* signal des grandes migrations printanières, le coup d'envoi de la brocante buissonnière. Chineurs et *rétromaniaques* s'en vont le cœur battant en quête des derniers témoignages d'un passé où ils espèrent retrouver leurs racines.

Plus les amateurs s'éloignent de leurs quartiers coutumiers, *plus ils s'imaginent qu'ils vont* découvrir « la bonne affaire ». Mais ceux qui les guettent au coin des stands n'en attendent pas *moins d'eux.*

Les rassemblements d'antiquaires et brocanteurs offrent au moins l'avantage de *permettre à chacun* de comparer la qualité des meubles proposés et de confronter les prix d'un marchand à l'autre.

Sachez pour commencer que les meilleurs achats se font dès le matin du premier jour de la foire ou du salon — et parfois même la veille de l'ouverture, pendant le déballage qui précède l'installation des stands et l'inauguration officielle. C'est à ce moment que les exposants sont le mieux disposés à fléchir sur les prix, car ils veulent rapidement « faire leurs frais », c'est-à-dire régler la location de leurs emplacements (dont les prix varient de 500 F à 3 000 F selon les salons).

Avant tout achat, sachez à qui vous avez affaire. Demandez sa carte au marchand ou *assurez-vous que vous pourrez* le retrouver à une adresse fixe.

Ne cherchez pas trop à vous procurer des meubles et objets typiques de la province où vous vous trouvez : les plus belles pièces sont dans les musées ou chez les collectionneurs, et les autres souvent plus chères que partout ailleurs, parce que plus demandées. Les armoires normandes sont à moindre prix à Toulouse qu'à Rouen, les faïences de Strasbourg moins chères en Provence qu'en Alsace... où vous découvrirez peut-être des faïences du Midi à des prix intéressants.

Faire parler les meubles

C'est dans la brocante régionale que l'on trouve le plus de *meubles remontés avec des* éléments disparates plus ou moins anciens. « *Ah ! si les meubles pouvaient parler...* », soupire parfois l'amateur. Et l'antiquaire réplique entre les dents : « *...Il faudrait vite leur dire de se taire !* » Il est malgré tout possible d'essayer de « faire parler » les meubles, en portant l'attention sur les points suivants, qui seront souvent révélateurs :

1) Les proportions : les tables, commodes, bonnetières, buffets démontés, coupés, remontés ou reconstitués ont rarement cet équilibre qui caractérise les meubles authentiques ;

2) Les trous de vers véritables sont peu profonds et tournent en galeries qui cheminent en suivant le fil du bois immédiatement sous la surface, comme on peut le vérifier avec une épingle. Mais de nombreux meubles baptisés de « rustiques » sont fabriqués avec des bois piqués de « vrais » trous de vers. Ne vous attachez pas trop à cet indice *douteux : d'autres éléments peuvent* vous renseigner ;

3) Les pieds — et notamment les pieds arrière — des meubles campagnards *doivent* être normalement très usagés, rongés par un long séjour sur la terre battue. C'est plutôt bon signe qu'ils aient été « entés », c'est-à-dire recoupés et greffés avec du bois sain. Une restauration visible vaut mieux que des pieds intacts qui signent un meuble récent ;

4) Les tiroirs anciens sont souvent d'un autre bois que le corps du meuble. Observez l'usure des arêtes, l'écrasement *des fibres et les montages en* queues d'aronde épaisses, *peu effilées*, parfois grossièrement fixées par un vieux clou ;

5) Les panneaux de fond (des commodes, armoires, buffets secrétaires) sont en planches à l'état brut, non rabotées, inégales ;

6) Les plateaux et les ceintures des meubles anciens révèlent *les coups de scie irréguliers* du sciage à la main jusqu'au milieu du dix-neuvième. Mais attention aux faux traits de scie *surajoutés avec une maladresse* calculée ;

7) Les sculptures d'autrefois sont plus fines, plus nerveuses, *plus spontanées que les récentes* (souvent empâtées et poncées) ;

8) Les ferrures et serrures sont rarement de la même époque que le meuble. Les marques des vis d'origine sont souvent visibles. La mise en place de pièces métalliques récentes (en cuivre, laiton ou fer) est acceptable mais diminue la valeur du meuble.

Les experts et les prix

Il est difficile de déjouer tous les pièges mais l'ensemble de ces indices vous donnera une base de discussion avec le marchand, et son attitude vous dira s'il est *possible* de lui faire confiance.

De nombreux Salons font appel à des experts qui sont *censés écarter les meubles* récents ou trafiqués. N'hésitez pas à les consulter sur place. Pour un meuble de valeur *demandez-leur un certificat d'authenticité.* Sinon, exigez une facture descriptive aussi précise que possible, pour un recours éventuel en cas de fraude ou tromperie découvertes ultérieurement (il faut que l'époque soit clairement mentionnée, et les restaurations doivent être signalées).

Quant aux prix — sur lesquels les experts *n'ont* pas à se prononcer — ils varient bien sûr selon la qualité du meuble, mais aussi selon l'appétit du vendeur. N'achetez pas sans vous renseigner auprès de plusieurs marchands. Consultez les résultats de ventes dans les journaux spécialisés *(la Gazette de l'hôtel Drouot, la Cote des antiquités)* (1), mais n'oubliez pas que les prix d'adjudication sont donnés sans les frais (16 % jusqu'à 6 000 F) et que les meubles proposés en salle des ventes exigent souvent des *restaurations coûteuses.*

Attention aussi aux ventes des dimanches et jours de fête dans les petites villes de villégiature. *Ces ventes sont souvent* « *montées* » avec la complicité d'antiquaires, et les enchères, stimulées par de fiévreuses rivalités d'amateurs innocents, dépassent bien souvent les prix en boutique.

GERSAINT.

(1) *La Gazette de l'hôtel Drouot*, hebdomadaire ; abonnement, 210 F, 99, rue de Richelieu, 75002. *La Cote des antiquités*, bimestriel ; abonnement, 50 F, 78450 Ceny. Envois de spécimens sur demande.

FOIRES ET SALONS

Antibes : 450 exposants (Experts), jusqu'au 14 avril.
Biarritz (Casino) : Antiquités, jusqu'au 7 avril (15 h.-20 h.)
Colmar : Antiq., broc., 5-7 avril.
Thorigné-sur-Dué (72) : Broc. 5-7 avril.
Barjac (30) : Broc., 6-7 avril.
Jonchery-sur-Vesle (51) : Broc., 5-7 avril.
Nolay (21) : Broc et exposition « la Poupée française au *dix-neuvième siècle* », 5-7 avril.
Chaunay (86) : R.N. 10, Sud-Poitiers, antiq., broc., 6-7 avril.
Montrichard (41) : Broc., 5-7 avril.
Thouars (79) : Antiq., broc., 10-14 avril.
Nîmes : Antiquités, brocante, 10-13 avril.
Gand (Belgique) : Antiquaires flamands, 11-20 avril.
Fontainebleau : Cent brocanteurs, place d'Armes, 18-20 avril.
Rouen (Hall aux toiles) : Antiq. (Experts), 20 avril-4 mai.
Nancy : Antiq., broc. (Experts), 25-28 avril.
Montpellier : Antiq., broc. (Experts), 25 avril-1er mai.
Strasbourg : Antiq., 26 avril-4 mai.
Paris : Broc., bd Port-Royal, 20, 21 et 27 avril ; Salon international de la Carte postale, hôtel George-V, 24, 25, 26 avril. Vente aux enchères 25 avril, à 20 h. 30 ; Louvre des Antiquaires : « le Monde inconnu des cannes » (Exposition), 24 avril-8 juin.

TRANSPORTS

NOUVELLE LIGNE D'AUTOBUS A CERGY-PONTOISE. — La R.A.T.P. a mis en service une neuvième ligne d'autobus à Cergy-Pontoise : le 448.

Cette ligne relie Jouy-le-Moutier à la préfecture de Cergy en desservant la base de loisirs de Neuville-sur-Oise (le 448 A). Le service est assuré tous les jours. Une antenne (le 448 B) dessert Vauréal l'après-midi seulement.

VARIG A AMSTERDAM. — La compagnie brésilienne Varig vient d'inaugurer un vol Amsterdam-Recife-Rio-de-Janeiro. Elle a, d'autre part, ouvert une escale à Milan sur la ligne Rome-Rio-de-Janeiro.

Jeudi 3 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Par le petit bout de l'aventure.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Le médiateur : un recours méconnu.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Les visiteurs.
(n° 1) Zarko.
Réalisation de M. Wyn, avec J.-M. Flotats, B. Kramer, J. Saintin, A. Oumansky...
21 h 30 L'événement.
Emission d'Henri Marque et Julien Besançon.
Au sommaire : L'Angleterre devient-elle antifrançaise ? ; U.S.A. : Et si R. Reagan gagnait ? Un portrait du candidat de l'Amérique en colère ; Les pétrodollars de Kadhafi à la conquête de Malte ; La milliardaire du loto aux fins de mois difficiles, et (sous réserves) : *Le gouvernement de l'O.L.P. ; Prisons : le pari de la sécurité ; Les inquiétantes leçons de la concurrence japonaise.*
22 h 30 Documentaire : La mort danse à Vergès.
Réalisation de A. Altit, avec A. Serra, I. Bruguera, R. Lopez, M. Felix Medina, J. Casado Ferrer.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Assemblée parlementaire : Le Sénat.

20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « l'Incompris ».
Film italien de L. Comencini (1966), avec A. Quayle, S. Colagrande, S. Giannotti, J. Sharp, G. Granata, G. Moll, A. Pacchetti.
Le consul de Grande-Bretagne à Florence se retrouve veuf avec ses deux fils. Il cache la mort de la mère au plus petit (six ans) et ne comprend pas la souffrance et le besoin d'affection de l'aîné (onze ans), ce qui provoque un malentendu.
Très beau film longtemps méconnu. Admirable étude de deux états de l'enfance, rapports psychologiques avec le monde des adultes. Un style rigoureux de tragédie.
22 h 15 Courte échelle pour grand écran.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Molécules : A propos de la température : A l'écoute de la terre : plissements et séismes.
18 h 55 Tribune libre.
Les femmes et la violence : S.O.S Alternative.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma (cycle Jean Gabin) : « le Gentleman d'Epsom ».
Film français de Gilles Grangier (1962), avec J. Gabin, M. Robinson, L. de Funès, P. Frankeur, F. Villard, J. Lefebvre (N., rediffusion).
Un officier de cavalerie en retraite vit, grâce à ses connaissances hippiques, de combines sur les champs de courses, où il plume les pigeons qui cherchent de bons tuyaux. Gabin en escroc portant beau, sympathique, écrasant de sa superbe les imbéciles qui l'entourent. Un film démagogique à la mesure des dialogues d'Audiard. On y rencontre Louis de Funès, très drôle dans un petit rôle.
21 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Les Anciens élèves », d'H. Thomas, lu par M. Etcheverry.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Les poumons face à l'environnement.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Une révolution en été », *de M. Buenzod.*
22 h. 30, Nuits magnétiques : Peinture fraîche.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Récital de piano de P. Devoyon, en direct de Radio-France : « Après une lecture de Dante » (Liszt), « Gaspard de la nuit » (Ravel).
20 h., Les chants de la terre : musiques traditionnelles.
20 h. 30, Ensemble de l'Itinéraire, dir. P. Eotvos, avec G. Barreau, V. Globokar et H. Dufourt.
22 h. 15 Ouvert la nuit : musique de chambre, portraits par petites touches : Beethoven (« Vingt-cinquième sonate », « Vingtième sonate » et « Sonatines ») ; 23 h., *Inédits* et références ; 1 h., Jazz forum : colin-maillard.

Vendredi 4 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Wickie le Viking.
14 h 15 Croque-vacances.
Joe chez les fourmis ; 14 h 30, bricolage : la fête du maquillage ; 14 h 45, Variétés : 14 h 50, Infos-nature ; 15 h, Infos-magazine : 15 h 15, Arago X-001 ; 15 h 25, les Etranges Adultes (téléfilm soviétique).
18 h TF 4.
18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
La porte à clé.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Diététique, les mal-aimés de notre alimentation : les légumes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : « Mon père avait raison ».
de Sacha Guitry, réalisation : P.-R. Benayoum, avec P.-E. Deiber, M. Daimes, N. Chollet, J. Barney...
Un homme que sa femme a quitté se consacre à l'éducation de son fils.
22 h 20 Documentaire : La dame de Nazca.
Maria Reiche, surnommée la « dame de Nazca », invite à pénétrer l'œuvre fascinante des hommes de l'ancienne civilisation nazca : l'étude des figures et des tracés gigantesques de la Pampa Colorado au Pérou, qu'auraient exécutés les Nazcas. Ces figures et ces tracés ont été découverts il y a quarante ans par des aviateurs qui survolaient cette région.
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : La vie des autres.
Cathy, demain je me marie.
12 h 45 *Journal.*
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Le chemin de croix.
14 h Aujourd'hui madame.
Solitudes.
15 h Sports : Tennis à Monte-Carlo.
17 h 20 Fenêtre sur...
Alfons Mucha.
17 h 50 Récré A 2.
Emilie ; Sophie la sorcière ; Mlle Rose et Charlemagne ; Satanas et Diabolo ; Dino boy.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Médecins de nuit.
Le livre rouge.
La chute d'un cambrioleur dans les escaliers entraîne les chevaleresques héros de l'ambulance dans de drôles d'aventures.
21 h 35 Apostrophes.
Emission littéraire de B. Pivot.
Juifs et chrétiens devant la souffrance.
Avec MM. G. Bessière *(Journal étonné)* ; E. Wiesel *(le Testament d'un poète assassiné)* ; sœur Lucile Lichery *(Que vos actes parlent Jésus-Christ)* ; Mme C. Vegh *(Je ne lui ai pas dit au revoir. Des enfants de déportés parlent)*, et D. Decoin (pour *le Vicaire du Christ*, de W.F. Murphy).
22 h 50 Journal.
23 h 2 Ciné-club (cycle Godard) : « France tour détour deux enfants ».
Série d'Anne-Marie Miéville et Jean-Luc Godard.
Arnaud dans la rue, Camille dans sa chambre, et Godard qui essaie de tirer au clair un certain nombre de lieux communs obscurs. Une étonnante émission d'informations qui n'était pas faite pour passer si tard.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Douze pour l'aventure : le raid moto Caracas-Rio ; Des livres pour nous ; Bricolopédie.
18 h 55 Tribune libre.
Les femmes et la compétition intellectuelle, avec F. Zeller-Hugodot.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3-Le nouveau vendredi : le portrait d'un flic.
La vie quotidienne d'un inspecteur de police principal qui gagne 5 000 francs par mois. Excellent reportage de Michel Honorin et Anne de Boismilon.
21 h 30 La fête basque.
Un reportage, qui n'est pas folklorique, sur l'expression d'un peuple. Tourné dans plusieurs villages pendant l'été 1979.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Pascal (le texte introuvable) ; à 8 h. 32, La mémoire de l'instant : A. Ravaute entre Rhône et Durance.
8 h. 5, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge : « Les fillettes chantantes », avec R. Sabatier.
11 h. 2, Musique, littérature et société au Moyen Age.
12 h. 5, Agora : Métamorphoses de la civilisation, avec J.-P. Milou-Caldagues.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musiques extra-européennes.
14 h., Sons : Inde... Bénarès.
14 h. 5, Un livre, des voix : « *Les Choses simples* », avec M. de Bourbon-Busset.
14 h. 47, Un homme, une ville : Stravinski à Venise.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique :
18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « La Petite lampe d'argile » et « la Dame Blanche », d'A. Lanoux, lus par F. Chaumette.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne :
20 h., Relecture : Jules Laforgue.
21 h. 30, Black and blue.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Amour de la musique.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, *Le matin des musiciens* (en direct du Festival de musique ancienne de Saintes) : Musique pour une semaine sainte (« les Jérémies »), « Drame des Marie », par l'Ensemble Venance Fortuna, « Troisième leçon des ténèbres pour le Jeudi saint » (M.-A. Charpentier), dir. W. Christie, et « Trois Repons » (Tristis est anima mea, In monte Olivetti, Unus est meum), « Méditation pour le Carême, pour trois voix d'hommes », « Miserere à deux voix », « The Lamentations of Jeremiah », « King's Singers » (Th. Tallis), « Lamentations de Jérémie » (C. de Morales), par l'ensemble Sei Voci, « Office des ténèbres » (Casanoves, A. Viola).
12 h., Musique de table : Musique de charme, « Coppelia », acte II, scène 2 (Delibes) ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Les métiers de la musique : la musique de film ; 13 h. 30, France et musique.
14 h., *Musiques* : Les chants de la terre, Japon (« le Koto ») ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée (pour les enfants de sept à neuf ans) ; 15 h. 45, Les claviers diversifiés de la famille Bach ; 16 h. 30, Musiques symphoniques : « *Peintures noires* » (Chaynes), « Symphonie n° 25 en sol mineur » K 183 (Mozart), « Concerto pour flûte » (Nielsen), « Symphonie inachevée, Zwickau » (Schumann).
18 h. 2, Six-Huit : Jazz times (jusqu'à 18 h. 30) ; *19 h. 30, France et musique.*
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Présentation du concert (Festival de Saintes).
21 h., Concert (en direct de l'abbaye aux Dames), « Messe des morts », « Troisième leçon des ténèbres pour le Vendredi saint », « Deux motets pour le jour de Pâques » (à deux voix : « Chant joyeux pour le temps de Pâques. Haec dies » ; à huit voix : « O filii et filiae ») (M.-A. Charpentier), par l'Ensemble Arts Florissants, dir. W. Christie, avec A. Mellon, V. Pattie, M. Courrèges, G. Laurens, D. Visse, E. Lestringant, M. Laplenie, P. Cantor, G. Canton, M. Muller, E. Matifa et Y. Reperant.
23 h. Ouvert la nuit : Vieilles cires cycle Ginette Neveu ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : hommage à David Munrow.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 3 AVRIL

— *M. Michel Sordel*, sénateur de la Côte-d'Or, membre du groupe de l'Union des républicains et des indépendants, et *Robert Schwint*, sénateur du Doubs, membre du groupe socialiste, s'expriment sur la loi d'orientation agricole, sur A 2.

VENDREDI 4 AVRIL

— *M. Pierre Messmer*, ancien ministre, député (R.P.R.) de la Moselle, est l'invité de l'émission « Parlons clair », de France-Inter, à 7 h. 50.

— *M. Jacques Rigaud*, P.-D. G. de R.T.L., *participe au journal* d'Antenne 2, à 12 h. 45.

● *La cérémonie d'abdication* de la reine Juliana des Pays-Bas sera retransmise en direct, le mercredi 30 avril, par TF 1, de 9 h. 45 à 12 heures, tandis qu'Antenne 2 diffusera, le même jour, en direct également, de 14 heures à 16 h. 30, le couronnement de la reine Beatrix, qui succède à sa mère.

● RECTIFICATIF. — A la suite d'une erreur de transcription dans le compte rendu des résultats du dernier sondage C.E.S.P. (*le Monde* daté 30-31 mars), il a été attribué à TF 1 une durée moyenne de 170,8 minutes et de 101,3 minutes pour Antenne 2. Or le premier chiffre correspondant à la durée moyenne globale d'écoute par spectateur (les trois chaînes confondues), c'est TF 1 qui recueille la durée moyenne de 101,3 minutes, A 2 étant regardée 100,6 minutes en moyenne.

VU

La peur du silence

Il y avait de bons moments, dans la dramatique de Philippe Laik, Louis et Réjane. *Il y avait même ce que la télévision peut offrir de mieux : une attention à une réalité précise, à des personnages bien situés dans des difficultés concrètes et actuelles. A travers ces amants du troisième âge, on a, en effet, entendu parler d'accidents du travail, de licenciements, de problèmes de relogement, des conditions de vie réservées aux retraités. Le cinéma n'est pas toujours aussi soucieux de destins si modestes, où pourtant il y a tout à puiser.*

Donner à réfléchir par le biais d'une fiction sympathique, c'est également ce que la télévision fait correctement, parfois. De toute évidence, l'auteur du film s'était fixé des objectifs : montrer que l'amour survient jusqu'au dernier jour, expliquer en même temps que ce n'est pas usuel de mettre ça en pratique, que cela risque de choquer famille et voisins, de créer des divisions et des agressions, puis terminer de façon optimiste après un appel à la prise en main de sa propre existence. Voilà un programme louable, une idée tonique.

L'ennui, malgré tout, avec les dramatiques, c'est qu'elles ont presque toujours les mêmes défauts. Bons comédiens, charmants, Paul Crauchet et Denise Noël n'ont visiblement pas eu le temps d'approfondir leur jeu, ni le réalisateur celui d'affiner sa mise en scène et ses dialogues.

Pour transmettre de l'information, il n'y a pas seulement la parole, mais il semble que la télévision ait peur du silence. Sans avoir peur du vide (ce genre de téléfilm contient des scènes creuses), elle se méfie également de la légèreté : Louis et Réjane, victimes de la richesse du sujet à démontrer, sont forcés de résumer en une heure trente leur passé, leur présent et ceux des autres. Dès lors, le débit de leur communication est identifiable : pour ceux qui sont devant leur petit écran, aucun doute n'est possible, il s'agit bien de télévision et non de cinéma.

CLAIRE DEVARRIEUX.

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Chaillot n'est plus à Avignon.

A propos du retrait des programmes d'Avignon du spectacle que devait y créer Jacques Lassalle, A la renverse *de Michel Vinaver (le* Monde *du 27 mars), André-Louis Perinetti, directeur du Théâtre national de Chaillot, nous précise qu'il* « n'a pas eu à retirer sa part de coproduction, car la situation qui lui est faite ne lui a, à aucun moment, permis d'envisager sa participation au Festival 1980 ». *Il nous confirme qu'il compte présenter ce spectacle à la rentrée théâtrale, mais ajoute que son intérêt n'est pas d'investir dans une coproduction dont le bénéfice publicitaire ne lui reviendrait pas.*

Cette affaire met une fois de plus en lumière les incohérences de la politique culturelle du ministère, la situation absurde d'un théâtre national à qui les moyens d'assurer sa mission de création ont été retirés, le malaise de metteurs en scène obligés de chercher plusieurs sources de financement, les ambiguïtés du festival d'Avignon.

« Le Festival, *nous écrit son directeur Bernard Faivre d'Arcier,* n'est pas un centre de production théâtrale. Sa capacité budgétaire (7 600 000 F dont 2 000 000 proviennent des recettes) lui permet seulement de couvrir toutes les dépenses propres à l'organisation, à l'information du public, au fonctionnement des lieux scéniques et à la rémunération (plus élevée cette année qu'autrefois) des troupes.

» Il reste qu'un spectacle dont la première présentation a lieu à Avignon doit être produit par ailleurs, par une ou plusieurs institutions théâtrales. Si celles-ci ne sont pas suffisamment bien dotées par les pouvoirs publics pour leur mission de création, le Festival ne sera plus lieu d'accueil de cette création. Le Théâtre national de Chaillot, dont l'histoire s'est confondue jadis avec celle du Festival, peut-il être encore ou sera-t-il à nouveau un partenaire privilégié d'Avignon ? Tout dépend des moyens financiers que l'Etat est disposé à lui accorder ». — C.G.

Marionnettes à Vincennes.

Le troisième Festival international de marionnettes et du théâtre d'animation de Vincennes aura lieu du 15 au 30 novembre prochain.

Déjà, le quatrième mardi de chaque mois, jusqu'au mois de mai prochain, des spectacles sont donnés à la M.J.C.-Théâtre Daniel-Sorano, 16, rue Charles-Pathé, à 20 h. 30 : le 22 avril, Dans la vie tout s'arrange, *par l'Atelier 75 (pour adultes) ; le 27 mai,* Image, *d'après Albert Camus, par les Marionnettes d'Angoulême (adolescents et adultes).*

Un concours de photos est également organisé sur le thème de la marionnette. Les clichés doivent parvenir au plus tard le 6 avril, à la M.J.C. de Vincennes.

Renseignements : Festival international de la marionnette, 21, rue d'Estienne-d'Orves, 94300 Vincennes, tél. : 808-13-23.

Calendrier.

TOURCOING. — *Au Théâtre municipal, jusqu'au 5 avril,* la Demande d'emploi, *de Michel Vinaver, dans la mise en scène de Joel Dragutin et des décors d'André Acquart ; production de la compagnie du Halot, cellule de création du Centre d'animation. Le spectacle sera repris les 7, 20 et 21 mai.*

TOULOUSE. — *Le Centre culturel accueille, les 8, 9 et 10 avril,* Punk Rats ou seuls les rats survivent, *de Jacky Paupe, avec Daniel Jegou et Patrick Depeyrrat. Un jeux violent entre deux gamins trop vieux, le jeu éternel de la domination, et cela se passe dans la zone au-delà des frontières de la vie.*

LAUSANNE. — *Le Théâtre des Trois Coups présente, du 8 au 19 avril,* les Trois Visites du docteur Seeberg, *de Michel Buenzod, un suspense qui traite des rapports de la psychiatrie et de la justice.*

GENEVE. — *Au Théâtre de la Comédie,* le Prince de Hombourg, *de Kleist, mise en scène de Claude Stratz, du 15 au 26 avril.*

« MARAT-SADE » A CRÉTEIL

Un exercice sans style

L'an dernier, avec une troupe allemande, Helfrid Foron donnait à Nanterre, pour deux représentations seulement, une fête poétique, un merveilleux spectacle à la fois de danse, de mime, de théâtre : *Variétés*. Il revient jusqu'au 5 avril, à Créteil cette fois, avec *Marat-Sade*, de Peter Weiss, par le Nouveau Gymnase de Liège. Le thème de la pièce est contenu dans le titre complet : « La persécution et l'assassinat de Jean-Paul Marat, représentés par le Groupe Théâtral de l'hospice de Charenton, sous la direction de Monsieur de Sade... »

L'action est supposée se passer en 1808. Napoléon est empereur, le rêve de liberté est mort. Les « fous », encadrés par des religieuses musclées, jouent pour le directeur de l'asile et ses invités — le public présent. Leur prestation est menée par une sorte de Monsieur Loyal qui s'exprime en vers de mirliton, à la manière des anciens conteurs des rues, moulinant une complainte tandis que se déroulent des images naïvement peintes : le meurtre de Marat par Charlotte Corday, scènes d'une révolution confisquée, entrecoupées de « songs » que chantent des bateleurs, et des affrontements idéologiques entre Sade le nihiliste et Marat, fanatique apôtre du peuple.

La pièce reste marquée par l'interprétation qu'en a donnée Peter Brook en 1965, et qui jouait de Brecht et d'Artaud, de la dialectique et des fureurs irrationnelles. Il posait les questions que se posait alors le théâtre et faisait oublier le pesant didactisme de Peter Weiss, ce que ne sait pas faire Helfrid Foron.

Le spectacle s'étale sur le plateau trop grand de Créteil, comme une conférence monotone, monochrome, monocorde. Tout est proféré sur un même ton, dépourvu d'inflexions. La violence est gommée, il ne se passe rien sur scène. Les fous regardent, chacun figé dans sa grimace. Marat et Sade semblent des leaders politiques fatigués en fin de campagne électorale. Tant de froideur souligne le schématisme d'un texte qui expose des idées générales, trop générales, c'est-à-dire pouvant s'appliquer à n'importe quelle situation, donc restant en surface. Tant de sécheresse étonne. Il est à peine imaginable qu'un même metteur en scène soit responsables des images éclatantes de *Variétés* et de cet exercice scolaire. La pièce, sans doute ne convient pas à sa sensibilité et, sans aucun doute, montée en premier lieu dans un théâtre beaucoup plus petit, elle ne s'adapte pas aux dimensions de Créteil.

COLETTE GODARD.

★ Maison de la culture de Créteil, 20 h. 30. Jusqu'au 5 avril.

CINÉMA

« QUADROPHENIA », de Franc Roddam

L'univers du rock

Jimmy est un « mod » et, pour autant qu'il puisse en juger, les « mods » sont les maîtres du monde. A peu de chose près. Tout au moins, « les types les plus cools » du moment, jusqu'à preuve du contraire. Etre « mod », c'est être différent, et pour jeter cette différence à la face du monde, pour briser l'indifférence, il faut porter l'uniforme, jouer la provocation : rouler sur un scooter amoureusement personnalisé, chargé de chromes et de rétroviseurs, s'habiller de parkas et porter des costumes sur mesure (le plus beau tissu et la coupe la plus chic de Londres), écouter les meilleurs disques de l'instant, du rhythm'n blues et puis les Kinks, les Who qui chantent *My Generation, J'espère mourir avant d'être vieux.* Jimmy s'y consacre pleinement.

Il passe ses nuits, en bande, dans des clubs de « mods », supporte de plus en plus mal son emploi, absorbe des *quantités astronomiques* d'amphétamines, rentre de moins en moins chez ses parents. Son père le croit schizophrène, sa mère est persuadée qu'il est simplement dingue. Comment peut-il choisir pour héros des singes tels que les Who ? La recherche d'identité aboutit au classique conflit de génération.

L'histoire de Jimmy, dans le film *Quadrophenia* est celle de la lutte éternelle du monde adolescent qui gagne quelques batailles et finit par perdre la guerre contre le monde adulte. Jimmy en mourra. L'Angleterre adolescente des années 1964-1965 est partagée entre deux clans qui se déchirent régulièrement dans de terribles affrontements, paralysant des villes entières de la côte sud. C'est la fin d'une époque et le commencement d'une autre. Les rockers vivent sur le *passé*, les « mods » saisissent le présent — le film de Philip Kaufman, *les Seigneurs*, illustre la même situation à New-York juste un peu plus tôt.

Jimmy mourra de s'être isolé dans un univers illusoire, d'y avoir cru trop fort. Il mourra de s'être trompé d'ennemis, les rockers, des garçons de son âge qui ne s'habillent pas comme lui, n'écoutent pas la même *musique, mais qui, au bout du* compte, se font piéger de la même façon par les mécanismes d'une société qu'ils rejettent chacun de son côté, différemment en apparences. Les générations suivront le même schéma ; seules les modes changeront.

Alors qu'ils sont plusieurs « mods » à tabasser un rocker, Jimmy reconnaît en lui un ami d'enfance. En dépit de l'amitié qui les lie, il reste impuissant à l'aider. Toujours cette différence. On ne peut pas lutter contre ça, contre ses plus intimes convictions. Sinon, à quoi bon ? A la fin d'un week-end à Brighton, longuement préparé, où Jimmy connaît l'amour avec Steph dans le fond d'une impasse, où des centaines de « mods » et de rockers se livrent à des batailles rangées d'une extrême violence, et après s'être fait arrêté avec l'Ace, un véritable héros, Jimmy rentre à Londres.

Sa mère, qui a découvert un sac d'amphétamines caché sous son matelas, le met à la porte ; il quitte son emploi, découvre Steph en compagnie de son meilleur ami et perd son scooter dans un accident. Finalement, lorsqu'il voit l'Ace, bagagiste dans un grand hôtel, se faire humilier par un client âgé et fortuné, ce qui lui reste d'illusion s'envole.

Adapté du double album du même nom, enregistré en 1973 par les Who, *Quadrophenia*, de Franc Roddam, n'est pas un film sur le rock, mais sur l'univers qui l'entoure, sur les générations qui sont nées avec lui et ont vécu au fil des années les mêmes passions, les mêmes espoirs, les mêmes désillusions. « *Jimmy est l'hybride des quatre personnalités qui forment les Who* », explique Pete Townshend, le leader du groupe et producteur du film. « *J'ai toujours voulu faire un film de* Quadrophenia, *surtout après l'expérience de* Tommy *avec Ken Russel. J'ai structuré la musique, l'histoire, dès le début, de façon à ce qu'elles s'appliquent aux exigences d'un film. Il y a deux choses étranges, par rapport à l'époque qui est illustrée dans* Quadrophenia : *la première, c'est qu'il y a beaucoup de similarités entre l'histoire des héros et celles des kids qui se sont identifiés à l'idéologie punk. La frustration, le désespoir, qui ont été à l'origine de cette incroyable explosion. Il y a tellement de gens, d'ambitions, de besoins, que l'action individuelle n'est pas suffisante. Il faut faire partie d'un mouvement pour être remarqué. La seconde, c'est qu'en Angleterre, la culture, l'imagerie des « mods », connaissent actuellement un incroyable regain de popularité.* »

Dans la semaine qui a suivi la sortie de *Quadrophenia*, en Angleterre, les marchands de scooter étaient hors-vente, on ne trouvait plus un seul parka dans tout Londres. Des nouveaux groupes inspirés des Kho du milieu des années 60 émergeaient de toute part avec des noms connotés : les Modettes, les Merton Parkas, les Lambrettas (marque de scooter). Les Jam, qui existaient déjà depuis quatre ans, se sont retrouvés tout à coup au sommet des hit-parades. Quant au « look » des groupes de ska, il est inutile d'aller le chercher plus loin : les lunettes noires, le « pork pie hat » de Ferdy, le dealer jamaïquain des « mods ».

Parce qu' « *il fait une place considérable au monde et aux pratiques de la drogue, qu'il sacrifie, à travers une longue séquence de bagarre et de mise à sac de magasins à Brighton, aux rites de la violence* » et qu'enfin « *la détresse romantique du jeune héros s'achève après une longue promenade en scooter au long des falaises anglaises par un plongeon dans la mer dont les longues hésitations ne suffirent sans doute pas à compenser la fascination* », la commission de contrôle a interdit ce film aux mineurs en France. Elle a eu raison. Elle refuse aux moins de dix-huit ans un film qui leur est destiné. Merci pour eux.

ALAIN WAIS.

★ Voir les films nouveaux.

Quatorze personnes ont été blessées au cours d'un concert donné à Francfort, le mardi 1er avril, par le groupe britannique Who. Cet incident a eu lieu à la suite d'une échauffourée avec les forces de police, intervenues pour arrêter un jeune soldat américain qui vendait du haschisch.

En décembre dernier, à Cincinnati, onze fans des mêmes Who avait trouvé la mort lors d'un de leurs concerts.

MUSIQUE

La puissance, la vitesse et la grâce

(Suite de la première page.)

L'interprétation du Te Deum *pour double chœur et grand orchestre, une des* Quatre Pièces sacrées *de la vieillesse de Verdi, ne fut pas moins belle, toute de charme et de spontanéité.* Te Deum *à voix basse selon l'intonation grégorienne, puis* Sanctus *éclatant comme un soleil d'or où s'amoncellent les instruments ; les mots filent vite, rarement répétés, dans ce chant de gloire à la fois naïf et théâtral. Avec quelle ferveur le chœur chante le* Salvum fac populum tuum *(Sauve ton peuple) comme un souvenir du fameux* Va pensiero. *Le* Miserere *s'étend en larges ondes de bénédiction. Un dernier éclat des trompettes appuyant durement la voix de la soprano un instant entrevue, et puis un filet tremblant en point d'orgue des violons éteint ce chant de triomphe dans le mystère de la mort.*

Cette élasticité, cette jeunesse inaltérable de Verdi, Karajan en donne lui aussi l'image avec cette silhouette si fraîche, si fine, cette démarche alerte qui dénote à peine, ou dément avec quelque coquetterie — quelque héroïsme aussi peut-être — une certaine raideur, séquelle d'une douloureuse opération. Entre deux mouvements, les mains sur les hanches, il reprend ses forces, mais rien ensuite dans cette direction souple, ces mains comme de douces flammes ou des éclairs tombant en foudre, n'indique la moindre perte d'influx nerveux.

Il donne véritablement le bonheur à sa chère Philharmonie ; nul autre orchestre ne manifeste aussi clairement sa joie de jouer, avec des mouvements enivrés, des vagues de têtes qui chavirent et se redressent, les bois dont chacun fait éclore comme visiblement le son le plus radieux de son instrument, les contrebasses qui arrachent leurs cordes avec tant de délices. Un autre jour, les voici très attendris devant la petite Anne-Sophie Mutter, blonde dans sa robe toute blanche, qui s'attaque, avec son air sérieux, impénétrable, au Concerto pour violon *de Beethoven. Le sage lyrisme manque encore un peu de rouerie et d'enchantement au seuil de la maturité. Mais ce concerto, qui règne souverainement dans les hauteurs, semble fait pour ces aigus limpides, cette égalité parfaite des coups d'archet, ce vibrato ravissant et cette sonorité mozartienne, dans ce larghetto qui rêve si tendrement.*

Après quoi, Karajan reprend sa Ferrari et se lance à tombeau ouvert dans la Quatrième Symphonie *de Tchaïkovski, poussant jusqu'à l'exaspération les idées fixes, le mâchonnement amer, les visions terrifiées du compositeur russe, où alternent d'épouvantables pandémoniums avec des épisodes tendres comme un bouquet de violettes. Les instrumentistes frétillent de bonheur. Karajan adore ces contrastes et il va toujours au bout des œuvres sans rien dissimuler. Un instant, c'est la fête au village avec ce scherzo en pizzicati où la Philharmonique sonne comme une gigantesque balalaïka. Et puis la course à l'abîme reprend sur les chapeaux de roue. Les trompettes du jugement, un coup terrible, comme la hache sur le billot ? Mais non, pour cette fois Tchaïkovski échappe à son destin et se fond dans le déferlement d'une grande liesse populaire.*

JACQUES LONCHAMPT.

L'Orchestre du Capitole de Toulouse, dirigé par Michel Plasson, donnera vingt concerts en Allemagne fédérale, du 14 avril au 8 mai, notamment à Bonn, Aix-la-Chapelle, Wiesbaden, Francfort, Mannheim, Stuttgart, Nuremberg, Munich. Il présentera des œuvres de musique française (Berlioz, Gounod, Debussy, Roussel, Ravel), ainsi que deux concertos, avec le pianiste Philippe Entremont (le premier concerto de Beethoven et le cinquième concerto de Saint-Saëns).

« LE MONDE DE LA MUSIQUE »

D'Aznavour à Victor Hugo

« Moi je travaille sur scène, devant le public (...). Les gens qui travaillent chez eux, je ne sais pas comment ils font leur compte, ils doivent s'ennuyer à mourir. » *Ça c'est Charles Aznavour qui le dit. Il ajoute même qu'en cas de trous de mémoire il éclate de rire devant le public et invente d'autres mots. Il raconte aussi son enfance et encore son « métier », comment il en est venu à jouer l'« égocentrisme », à chanter ses difficultés à lui pour coïncider avec celles de tout le monde. Les presque cinquante années de carrière, Aznavour les relate lui-même avec verve dans un long entretien publié par* le Monde de la musique *du mois d'avril* (1).

En couverture de ce numéro, l'image d'un robot violoniste annonce un dossier sur les synthétiseurs. Mais, à l'intérieur, il y a aussi, en moins sérieux, une interview imaginaire de Victor Hugo, où le poète explique, d'un ton plutôt goguenard, sa passion pour Beethoven et laisse tomber des aphorismes du genre : « Mozart est grand, mais il ne vient qu'après Glück. » *Reconduisant son visiteur, l'auteur de la* Légende des siècles *avoue son goût pour* ...la Marseillaise. *Dommage que le visiteur en question (Daniel Leuwers) ne s'attarde pas davantage à décrire l'intérieur Hauteville House, cette retraite aux meubles insensés. La maison de l'exil à Guernesey.*

D'autre part, on pourra lire un récit de la grande Pâque orthodoxe au monastère de Zagorsk (avant de regarder sur TF 1, le 6 avril, le reportage consacré à ces trois jours de célébration).

Enfin, et parmi d'autres, nombreux sont interrogés au fil des pages, Jean-Claude Vannier, le chanteur champion du pessimisme, et Claire Gibault, le chef d'orchestre. — M. L. B.

(1) Europe 1 consacre une journée entière à Charles Aznavour le mardi 8 avril.

DANSE

MOSHE ESRATI AU THÉATRE DE LA VILLE

Rythmes et vibrations

La personnalité de Moshe Esrati s'est manifestée à Paris lors du passage de la compagnie israélienne Batsheva en 1972. Il s'y révélait comme un danseur-chorégraphe très influencé par la technique de Martha Graham, qui convient parfaitement à sa puissance physique et à sa conception d'une expressivité totale du corps.

Entre-temps, il a quitté la Batsheva pour se consacrer à la rééducation motrice des sourds et muets. Ses recherches, ses expériences auprès d'eux l'ont amené à inventer une « danse silencieuse ». Elle repose sur le fait que des sons brusques (battements des mains et surtout frappements des pieds ou de bâtons sur un sol de bois) peuvent être perçus par des élèves dansant pieds nus. Cette méthode de vibrations et de cycles de rythmes, complétée par une communication gestuelle, permet de mêler les danseurs sourds et muets aux autres.

Aujourd'hui, Moshe Esrati a réalisé son vœu le plus cher : former sa propre compagnie, « Kol Demama » (son et silence). Elle comprend des solistes renommés venant de la Batsheva comme comme Esther Nadler, Gabi Bar, David Rappaport... et de jeunes danseurs (non-entendants). Pour le public, il est impossible de distinguer les uns des autres. L'ensemble forme une troupe dynamique, puissante, d'un haut niveau professionnel. Rien d'étonnant à ce que les ballets composés pour elle par Moshe Esrati tournent autour du thème de la solitude et de l'intégration de l'individu dans la société.

« Chapters Voices » (1980), véritable manifeste sur la manière dont la parole différencie l'homme de l'animal, est une fresque dans une lumière monochrome avec des traversées fluides de l'espace, des mouvements animaliers, stylisés, des effets de masse et des adages très plastiques. Ce ballet peut déconcerter le spectateur par ses ruptures de style. La partition de Noam Sheriff, alternant les rythmes martelés du bâton et des effets de musique de jazz très vibratiles contribue à cette impression d'étrangeté.

Deux autres ballets, « Le péché est à la porte » et « Alter ego », composés à dix ans d'intervalle, mettent en évidence le goût de Moshe Esrati pour les thèmes bibliques. Leur style « date » par rapport à l'évolution actuelle de la danse. Cela n'empêche pas d'en apprécier la grandeur et la force sauvage, la parfaite adéquation entre le geste et l'idée et la superbe technique d'Esther Nadler ou de David Rappaport.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Lucernaire (544-57-34), 18 h. 15 : Parlons français.
Bouffes - du - Nord (239-34-50), 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre Saint-Médard (331-44-84), 20 h. 30 : Amour pour amour.
Maison de la culture, Créteil (899-94-56), 20 h. 30 : Marat-Sade.

Les salles subventionnées et municipales

Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h. 30 : la Passion selon Pier Paolo Pasolini.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Folle de Chaillot.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : Casta Diva.
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Rina Schenfeld ; 20 h. 30 : La musique adoucit les mœurs.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Moïse.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Do ré mi pas folle ; 20 h. 30 : Amélia.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Bouffes - Parisiens (296 - 60 - 24), 20 h. 45 : Silence, on aime.
Carrefour de l'Esprit (633-48-65), 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. : Contes d'hiver.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Comédie des Champs - Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Joker Lady.
Fondation de l'Allemagne (589-32-26), 21 h. : les Bonnes.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Alain Aurenche; 22 h. 30 : J.-L. Debatice. — Théâtre noir, 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 15 : Albert ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : la Belle et la Bête.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Lili Calamboula.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : le Cavalier seul.
Plaisance (320-00-06), 22 h. 30 : Rose, les épines de la Passion.
Poche - Montparnasse (548 - 92 - 97), 21 h. : Une place au soleil.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Contes et exercices.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile. — Amphi, 20 h. 30 : la Mémoire.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
T. A. I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : le Journal d'un fou.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : 13 515 francs.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula-Waltz.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Pourquoi m'avez-vous appelé ? ; 22 h. 15 : Mythes et termites.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : les Enfants de Zombi.
Théâtre 347 (526-29-06), 21 h. : la Poube.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une chambre pour enfant sage.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bal Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 15 : Daniel Roux.
Bistrot des Halles (233-33-30), 23 h. : Bernard Dimey.
Blancs-Manteaux (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade ; 23 h. 45 : P. Triboulet.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Si être heureuse était conté.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte; 22 h. : les Deux Suisses; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
Cafessaïon (278-46-42), 21 h. 30 : Jacques Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Le Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : C'était.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : Home ; 22 h. : Six points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : R. Bohringer ; 21 h. 30 : H. Christiani ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Claude Astier ; 21 h. 45 : Dominique Mac Avoy.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : Bobok ; 22 h. 30 : M. Fanon.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. : Michèle Leho.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : B. Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Le Marche-Pied (636-72-45), 21 h. 30 : D. Pancrat.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez - moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : L. Arti.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme.
Splendid, 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 20 h. 30 : Ma vie est un enfer, mais je ne m'ennuie pas ; 22 h. : Bussi ; 22 h. 30 : Vies et morts d'un chien.

Les music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Renaud.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : Jacques Douai.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Négroropéen-Express.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 3 avril

Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 30 : P. Font et P. Val.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 45 : J.-M Caradec.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Enrico Macias.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : Holiday on ice.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre du Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : J.-C. Vannier.

La danse

Théâtre des Champs - Elysées (225-44-36), 20 h. 30 : Ballets du vingtième siècle (Mahler).
Théâtre Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Compagnie de l'Orme orange.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : G. et B. Picavet (Mozart, Schumann, Lefébure, Wely).
Unesco, 19 h. : Orchestre de chambre Pro Unesco, dir. O. Diakité (Bach, Haydn).
Radio-France, studio 106, 18 h. 15 : P. Devoyon (Liszt, Ravel).
Cité des arts, 20 h. 30 : M. Tagliaferro.
Sainte-Chapelle, 20 h .30 : M. Grancher, M. Thiery, C. Pages (Beethoven, Stradella, Bach...).

Jazz, pop, rock, folk

Bataclan (700-30-12), 20 h. : Nazareth.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : M. de Villers, M. Fosset Quintet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Rizome encore ; 23 h. 45 : El Grande Melao.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Jo Lee Wilson Quartet.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Groupe Lo.
Gibus (770-78-88), 22 h. : Breakers Speakers.
Golf Drouot (770-47-25), 22 h. : Trust.
Palace (246-10-87), 20 h. : The Mo-Dettes et Spizzenergi.
Petit-Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Orpheon Orchestra.
Petit-Opportun (236-01-36), 22 h. : Nazare Pereira.
Riverbop, 21 h. 30 : Gordon Beck, A. Holsworth, J.-F. Jenny Clarke, Aldo Romano.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Cande Luter.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Trois bébés sur les bras, de F. Tashlin ; 18 h. : la Baie des Anges, de J. Demy ; 20 h. : Lola, de J. Demy ; 22 h. : Model Shop, de J. Demy.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Variétés, d'E.-A. Dupont ; 17 h., Cinéma italien : la Belle de Rome, de L. Comencini ; 19 h., Cinéma russe et soviétique : les Ailes, de L. Chepitko ; 21 h., Hommage à M. Jancso : Sirocco d'hiver.

Les exclusivités

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Egypt., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
ALIEN (A., v.o.) (*) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
AMITYVILLE (A., v.f.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60).
AURELIA STEINER (F.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'AVARE (F.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e 322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
BLACK JACK (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; (v.f.) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BUFFET FROID (F.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CERTAINES NOUVELLES (F.) : Epée - de - Bois, 5e (337 - 57 - 47) ; Olympic, 14e (542-67-42).
C'EST PAS MOI, C'EST LUI (F.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Ternes, 17e (380-10-41).
C'ETAIT DEMAIN (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
CHAP'LA (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Moulin Rouge, 18e (606-63-26).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE COMBAT DES 7 TIGRES (Chin., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA DEROBADE (F.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v.-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
ELLE (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — (V.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ETALON NOIR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — (V.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — (V.f.) : Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Impérial, 2e (742-72-52).
LA FEMME FLIC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Madeleine, 8e (742-03-13).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
FOG (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93); Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
FRANCE, MERE DES ARTS, DES ARMES ET DES LOIS (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
GEEL (Fr.-Belg.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours impairs.
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (F.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72); U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359 41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
I COMME ICARE (F.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
IMAGES D'UN DOUX ETHNOCIDE (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JOSEPH ET MARIE (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
JUBILEE (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA MALADIE DE HAMBOURG (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
MA CHERIE (F.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354 39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
1941 (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V. f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11), h. sp.
MONDO CARTOON (D.A., v.o.) : La clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
LA MORT EN DIRECT (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES MUPPETS (Ang., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46); V.f. : Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70); Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
NOCES DE SANG (Mar., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE NOIR PRINTEMPS DES JOURS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'ŒIL DU MAITRE (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
OLD BOYFRIENDS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18); Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE PAYS DU SILENCE ET DE L'OBSCURITE (All., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23), voir festivals.
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
PIPICACADODO (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LE POINT ZERO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
PREMIER VOYAGE (Fr.) : Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
RHAPSODIE HONGROISE (Hong., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
RAS LE CŒUR (Fr.) (*), Marignan, 8e (359-92-82), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.), Marais, 4e (278-47-86).
RETOUR EN FORCE (Fr.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.), Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Lumière, 9e (246-49-07), P.L.M. Saint-Jacques, 13e (589-68-42).
SACRES GENDARMES (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-City, 8e (562-45-76), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).
SCUM (Ang., v.o.) (**), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES SEIGNEURS (A., v.o.) Mercury, 8e (562-75-90), La Clef, 5e (337-90-90) : V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Max Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.), J. Cocteau, 5e (354-47-62) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
STAR TREK (A., v.o.), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount - Bastille, 11e (343-79-17), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91), Mafic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Boul' Mich, 5e (354-48-29).
TESS (Fr.-Brit., v. ang.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LES TURLUPINS (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
VIOLENCES SUR LA VILLE (A., v.o.) (**), Quintette, 5e (354-35-40) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
WOYZECK (All., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

LES FILMS NOUVEAUX

QUADROPHENIA, film anglais de Franc Roddam. V.O. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34. V.F. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45 - 91) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25).
TENDRE COMBAT, film américain de Howard Zieff. V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PSYCHOSE, PHASE III, film américain de Richard Marquand. V.O. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770 - 72 - 86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Parnassiens, 14e (329-83 - 11) : Murat, 16e (651-99 - 75) ; Images, 18e (522-47 - 94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
VIVE LES FANTOMES, film tchèque d'Oldrich Lipsky. V. F. : Contrescarpe, 5e (325-78-37), h. sp.





SPECTACLES

Les séances spéciales

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29), 12 h.
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam., dim.).
LES DESARROIS DE L'ELEVE TOERLESS (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam. dim.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
EN QUATRIEME VITESSE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
GENESE D'UN REPAS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), 14 h.
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), mer., jeudi, ven., sam., à 23 h.
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., (v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), mardi, 21 h.
HAROLD ET MAUD (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), 14 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15 (sf dim.).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam. dim.).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
MUSIC LOVERS (Ang., v.f.) (**) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), jeudi, 21 h.
LE REGNE DE NAPLES (It.-All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).
SCHUBERT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
SŒURS DE SANG (A., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 22 h., sam. à 24 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.

Les festivals

LES MAUDITS D'HOLLYWOOD (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : Un Américain bien tranquille.
J.-L. GODARD, Olympic, 14e (542-67-42) : le Petit Soldat.
CINEASTES ET LITTERATURE (v.o.), Denfert, 14e (354-00-11) : les Hauts de Hurlevent.
SHAKESPEARE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) : Richard III.
DUSTIN HOFFMAN (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 13 h. 30 : Lenny ; 15 h. 45 : le Lauréat ; 17 h. 40 : les Hommes du président ; 20 h. : John and Mary ; 21 h. 45 : le Récidiviste.
LES ANNEES 70 (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : les Guerriers de l'enfer.
WAJDA (v.o.), Quintette, 5e (354-35-40) : le Bois de bouleaux ; Méli-Mélo.
ROBERT BRESSON, Olympic, 14e (542-67-42) : Quatre nuits d'un rêveur.
12 h. et 24 h. : Les nains aussi ont commencé petits ; 14 h. et 18 h. : la Mort de Maria Malibran ; 16 h. : Signes de vie ; 20 h. : le Pays du silence et de l'obscurité ; 21 h. 30 ; Flocons d'or.
HITCHCOCK (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 18 h. 30 et 22 h. : les 39 marches ; 20 h. 15 : Une femme disparaît ; (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : le Rideau déchiré.
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : le Ballon rouge, Crin blanc.
FELLINI (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68) : Fellini Roma ; Satyricon.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42) : le Dictateur.
LAUREL ET HARDY (v.f.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 14 h. 15, 17 h. : C'est donc ton frère ; les Deux Légionnaires.
BUSTER KEATON, Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 20 h. 30 Buster s'en va en guerre ; Campus.
FESTIVAL DU RIRE (v.f.), Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : les Compagnons de la noubа (Laurel et Hardy) ; 16 h. : les Trois Mariages, Prenez garde au lion ; 18 h. : Ma femme est une sorcière ; 20 h. : To be or not to be (v.o.).
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.
JERRY LEWIS (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) . Parachutiste malgré lui.
MARLENE DIETRICH (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Désir.
FILM NOIR (v.o.), Grands Augustins, 6e (633-22-13) : Règlements de comptes
WOODY ALLEN (v.o.), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82), I : Annie Hall ; II : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe... (**).
GINGER ROGERS, FRED ASTAIRE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : En suivant la flotte.
LES STARS DU CRIME (v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34) : la Meurtrière diabolique.

PRESSE

« AUTOGESTIONS » LANCE UNE NOUVELLE FORMULE

La revue *Autogestions (1)* — au pluriel, — réalisée par une équipe de chercheurs en économie et sciences sociales vient de publier les premiers numéros de la nouvelle série de « Autogestion et socialisme ».

Cette publication trimestrielle, lancée il y a treize ans, s'est assurée de la collaboration du Centre international de coordination des recherches sur l'autogestion, du concours du Centre national de la recherche scientifique et de la Maison des sciences de l'homme.

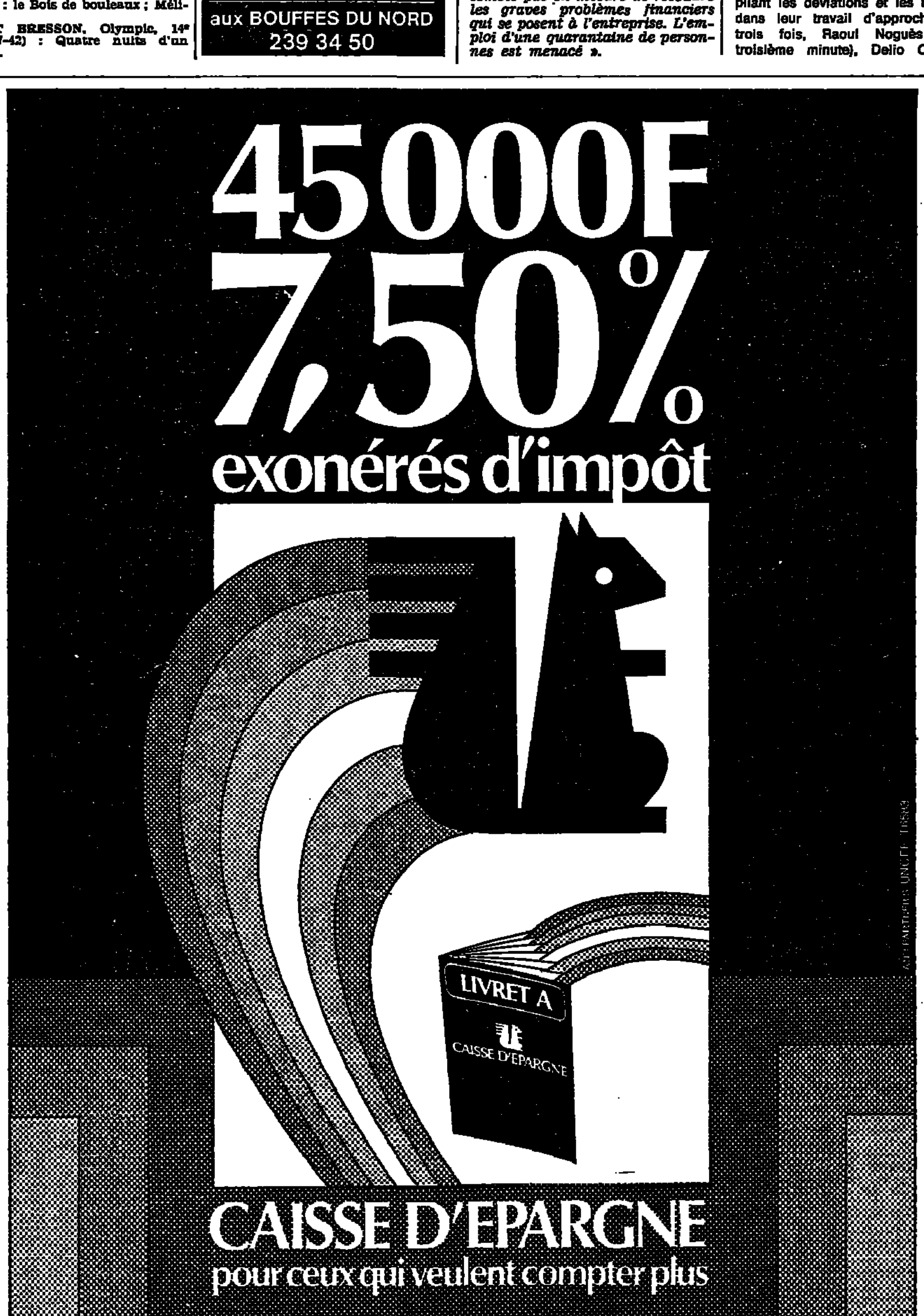
L'originalité de la nouvelle formule semble résider surtout dans la place importante faite à l'analyse d'expériences concrètes actuelles, et méconnues. Ainsi, les « Lip » nippons, ou encore les transformations patronales de l'organisation du travail au Japon. Les dernières réformes de l'autogestion yougoslave sont passées au crible.

D. R.

(1) *Autogestions*, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris. Le numéro : 30 F en librairie.

● *Le premier numéro d'« Echo-Sud »*, mensuel économique, est paru daté du mois d'avril. Consacré aux cinq départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, son rédacteur en chef est M. Jean Joubert, pour qui « *le Rhône devrait être un trait d'union et non une séparation entre les forces vives des départements concernés* ». D'un format magazine 21 × 28 cm, comportant 52 pages, le premier numéro tiré à 100 000 exemplaires, s'adresse aux industriels, négociants, agriculteurs, commerçants et cadres de la région comprise entre Valence et la Méditerranée. — *(Corresp.)*

● *Le personnel de « Demain l'Afrique »*, magazine bi-mensuel fondé il y a trois ans, a décidé mercredi 2 avril d'observer une grève de quarante-huit heures pour protester contre le retard avec lequel sont versés les salaires edpuis six mois. Selon la C.G.T., « *la direction actuelle ne semble pas en mesure de résoudre les graves problèmes financiers qui se posent à l'entreprise. L'emploi d'une quarantaine de personnes est menacé* ».



SPORTS

FOOTBALL

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Monaco manque le rendez-vous de Saint-Étienne (1 à 2)

Pour la première fois depuis le début du championnat de France de première division, le Football-club de Sochaux-Montbéliard, vainqueur de Nice par 2 buts à 1, occupe la première place du classement au soir de la trente et unième journée, disputée le mercredi 2 avril. Il devance, grâce à sa meilleure différence entre les buts marqués et encaissés (+ 34), l'association sportive de Saint-Etienne (+ 21), qui a battu à l'arraché l'association sportive de Monaco (2 à 1). Les Nantais, battus à Bastia (1 à 0), qui partageaient la première place avec les Monégasques, se retrouvent respectivement à la troisième et quatrième place à 1 point, à sept journées de la fin du championnat.

De notre envoyé spécial

Saint-Etienne. — L'association sportive de Monaco n'est pas l'équipe des grands rendez-vous. Ses éliminations prématurées depuis deux ans en Coupe d'Europe face à des clubs présumés inférieurs l'avaient démontré. Son échec à Saint-Etienne, dans un match qui pouvait être déterminant pour la suite du championnat, le confirme.

Pour les Stéphanois, cette rencontre était un véritable quitte ou double. Vainqueurs, ils restent en course pour le titre avec Sochaux, Nantes et Monaco. Battus, ils auraient été relégués à trois points de Monaco. Un handicap insurmontable près du but.

Selon le dénouement du championnat, on pourra épiloguer longtemps sur la malchance, la maladresse ou le manque de motivation des Monégasques. Malgré l'absence de leurs deux régulateurs d'attaque, Jean Petit, récemment opéré d'un ménisque, et Christian Dalger, qui souffre d'une douleur tenace, les joueurs de la principauté ont, en effet, donné une leçon de football académique à leurs adversaires.

Aux longues ouvertures de Michel Platini, qui ne trouve pas à Saint-Etienne les mêmes marques qu'en équipe de France, aux folles courses, ballon au pied, de Jean-François Larios ou de Jean-Marie Elie, les Monégasques répliquaient en multipliant les déviations et les une-deux dans leur travail d'approche. Par trois fois, Raoul Noguès (vingt-troisième minute), Delio Onnis et Albert Emon (quarantième minute) se trouvèrent ainsi idéalement placés pour conclure sur des reprises de volées à bout portant. Manque de conviction de leur part ou étonnant réflexe du gardien de buts stéphanois ? Trois fois, Ivan Curkovic parvint à les repousser.

C'est sur cette troisième tentative que se produisit un coup de théâtre comparable à celui du match retour de Coupe d'Europe contre Kiev, en 1976, puisque, sur une contre-attaque, Dominique Rocheteau faisait preuve d'une belle résolution pour aller ouvrir le score. Irrités par cette réussite et par la détermination extrême dont faisaient preuve les Stéphanois dans chacune de leurs interventions, les Monégasques connaissaient un second coup du sort avec l'expulsion, à la soixante-septième minute, de leur arrière central Roland Courbis, qui avait répliqué, après un coup de sifflet de l'arbitre, M. Konrath, à une faute de Jean-Marie Elie.

Compétition ouverte

Stimulés par l'adversité, les Monégasques se montraient alors dangereux, au point d'égaliser par leur buteur, Delio Onnis, sur un centre d'Alain Courriol (soixante-treizième minute). Mais réduits à dix, ils n'allaient pas pouvoir contenir jusqu'au bout les ultimes assauts des Stéphanois, poussés vers les buts par vingt-six mille supporters. A la quatre-vingt-unième minute, Jacques Zimako arrachait enfin une victoire qui permettait à Saint-Etienne de préserver ses chances dans la course au titre.

A moins de deux mois de l'attribution de celui-ci, la compétition semble plus ouverte que jamais, si on considère le calendrier des quatre postulants. Sochaux, le nouveau leader, aura le programme le plus difficile avec trois matches à domicile contre Lyon, Lille et Laval, et quatre déplacements à Metz, à Marseille et, pour finir, à Nantes et à Monaco. Saint-Etienne recevra Strasbourg, Valenciennes, Nice et Bastia, et jouera à Angers, à Nîmes et à Bordeaux. Nantes bénéficie peut-être du meilleur calendrier en accueillant Metz, Lyon, Sochaux et Laval, et en se déplaçant à Nice, à Angers et à Marseille. Quant à Monaco, il jouera également quatre fois à domicile, contre Bordeaux, Marseille, Lyon et Sochaux, et trois fois à l'extérieur contre Bastia, Metz et Valenciennes.

GÉRARD ALBOUY.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION
(trente et unième journée)

*Bastia b. Nantes	1-0
*Saint-Etienne b. Monaco	2-1
Sochaux b. *Nice	2-1
*Valenciennes et Paris-S.-G.	1-1
*Angers b. Lens	2-1
*Nîmes b. Brest	2-0
*Bordeaux b. Laval	4-1
Lille b. *Lyon	1-0
*Metz b. Marseille	3-2

Le match *Strasbourg-Nancy devait se disputer ce jeudi 3 avril, à 20 h. 30.

Classement. — 1. Sochaux et Saint-Etienne, 44 pts ; 3. Nantes et Monaco, 43 ; 5. Paris-S.-G., 36 ; 6. Valenciennes, 34 ; 7. Nîmes, 33 ; 8. Bordeaux, Strasbourg et Angers, 32 ; 11. Lens, 31 ; 12. Laval et Lille, 29 ; 14. Bastia, 27 ; 15. Metz, 26 ; 16. Nancy et Nice, 25 ; 18. Lyon, 23 ; 19. Marseille, 21 ; 20. Brest, 9.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

CYCLISME. — *Le Néerlandais Henk Lubberding, champion des Pays-Bas sur route, a gagné, mercredi 2 avril, la « classique » Gand-Wevelgen, disputée sur 264 kilomètres, dans les Flandres, après une échappée solitaire de quelque 70 kilomètres. Le Belge Fons de Wolf a pris la seconde place au sprint, devant les Néerlandais Piet Van Watwijk et Jos Schipper. Le premier Français, Legeay, est dix-neuvième. Bernard Hinault, victime d'une chute au soixante-quinzième kilomètre, a abandonné.*

FOOTBALL. — *Les cinq cents joueurs professionnels de football en Italie vont faire l'objet d'une enquête financière. Celle-ci, qui n'aurait aucun lien avec l'instruction sur les parties truquées et les paris clandestins, aura pour but d'établir si les joueurs paient régulièrement des impôts.*

TENNIS

Connors « out » à Monte-Carlo

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Une grosse tête est tombée mercredi 2 avril, sur le coup de 16 h. 30, au Monte-Carlo Country Club inondé de lumière printanière : pas une tête ordinaire, la tête de série numéro trois classée juste derrière Borg et McEnroe par l'ordinateur de l'A.T.P. (Association des joueurs professionnels), Jimmy Connors soi-même, ancien vainqueur de Wimbledon (1973 (1), 1974), Forest Hills (1974, 1976), Flushing Meadow (1978) et autres lieux.

Le plus fort, c'est que la défaite du champion américain a eu pour auteur, ô miracle, un Français, et de ceux qu'on n'attendait pas : Jean-François Caujolle n'avait pour titre, jusqu'à présent, que d'avoir remporté le National en 1978, et ses dernières performances dans un récent « tour de France » n'avaient rien de fracassant. Or voici que, au cours des deux sets sans appel, 7-6, 6-2, Caujolle a retrouvé, en commettant le minimum d'erreurs du fond du court, le bonheur de remettre en jeu les balles les plus tendues exactement comme nous lui avions vu faire au dernier tournoi de Wimbledon contre le même Connors (lequel ne l'avait battu que 6-2, 6-7, 7-6, 6-3).

Cela prouve une fois de plus que les longs rallyes et les admirables trajectoires de Connors perdent leur impact sur une surface lente comme la terre battue et qu'elles ont l'inconvénient de régler splendidement l'adversaire quand celui-ci a choisi, comme Caujolle hier, la tactique de la régularité.

La formidable pression que l'Américain met sur chaque balle donne, en effet, une vigueur décuplée aux répliques. Il est sûr que jouer contre Connors doit être une partie de prince. A l'époque de sa grande forme, celui qu'on appelait « Jimbo » se tirait de toutes les situations en galopant en deux foulées de son grand compas au filet, où il fusillait des volées définitives dans un superbe mouvement du haut du corps. Ou encore, il déplaçait tellement son vis-à-vis qu'il n'avait aucun mal à trouver le contre-pied ou le placement idéal, le trou opposé sans même bouger de la ligne de fond.

Les « anciens »

Tous ces coups pour la plupart du temps étaient exécutés à l'aide de son magistral revers lifté à deux mains à une vitesse supersonique tandis que sa poitrine libérait des cris sauvages. Les spectateurs de Roland-Garros en étaient restés béats d'admiration l'an dernier jusqu'à ce que sa carrière soit stoppée en demi-finale des Internationaux par le grand outsider Victor Pecci (celui-ci complètement éteint a été éliminé sans histoire ce même mercredi par le Tchèque Tomaz Smid).

Eh bien, en cette magnifique offensive, il faut reconnaître que Connors, étrangement statique, n'est monté en fait à la volée que sur la dernière balle — qu'il mit dans le filet — et que c'est l'exécution du Français qui prévalut sans cesse.

Caujolle, âgé de vingt-sept ans comme Connors, partage avec lui le privilège d'être gaucher et d'avoir des bras immenses, ce qui lui permet d'aller repêcher des balles perdues. Dans sa jolie tête crépue digne d'une toile de Girodet, il y a énormément de « gamberge » et une grande confiance dans ses moyens quand il s'attaque aux meilleurs, confrontation au sommet si rare pour nos joueurs. D'où sa très belle victoire monégasque qui remet en cause le conflit des générations — et des sélections — en regard de la très jeune équipe de France (Noah, Portes, Haillet, Bedel, Moretton).

Qui mieux est, en fin de cette même journée, « l'ancien » Patrick Proisy après avoir réussi à éliminer le crocodile espagnol José Higueras, a fait excellente figure en huitièmes de finale, battu avec les honneurs 6-2, 7-5 par l'Argentin José-Luis Clerc, récent vainqueur en Coupe Davis de McEnroe, ce dernier qui incarne à présent le plus grand danger pour l'invincible Borg. Et au fond la saison ne fait que commencer...

OLIVIER MERLIN.

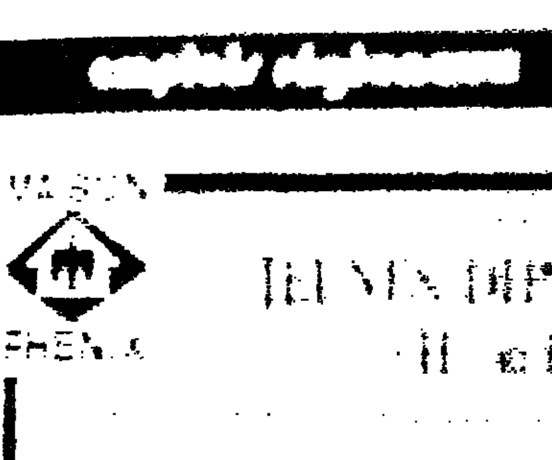
(1) En double avec Nastase.

RESULTATS

Seizièmes de finale. — McEnroe (E.-U.) b. Warwick (Austr.), 6-2, 6-2.

Huitièmes de finale. — Borg (Suède) b. Lendl (Tch), 6-2, 6-2 ; Gerulaitis (E.-U.) b. Gehring (R. F. A.), 6-0, 6-3 ; Gildemeister (Chili) b. Pinner (R. F. A.), 6-4, 6-0 ; Smid (Tch.) b. Pecci (Par.), 6-3, 6-1 ; Caujolle (Fr.) b. Connors (E.-U.), 7-6, 6-2 ; Clerc (Arg.) b. Proisy (Fr.), 6-3, 7-5.

JEUX OLYMPIQUES. — *La Fédération helvétique des sports équestres a annoncé, le 1er avril, qu'elle boycotterait les Jeux olympiques de Moscou parce que les libertés individuelles et les droits de l'homme ne sont pas respectés en Union soviétique. Cette décision, qui a été notifiée au comité olympique suisse par lettre, empêchera notamment Christine Stueckelberger de défendre son titre de championne olympique de dressage, obtenu à Montréal.*



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

ORGANISME DE FORMATION PRIVE
A GESTION PARITAIRE
A ACTIVITES NATIONALES ET INTERNATIONALES
recherché pour Paris

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PROFESSIONS

Sa mission :
- Proposer et conduire la politique de Marketing et de Relations avec les Entreprises et les professions pour assurer la promotion des actions de formation et la mise au point des Services nouveaux.
- Traduire en terme de formation les besoins exprimés par les Entreprises, coordonner les actions commerciales des Etablissements Régionaux et assurer le relais auprès des sièges nationaux et des Professions.

L'Homme :
- Formation supérieure à dominance commerciale type HEC - ESSEC - SUP de CO.
- ayant l'expérience de plusieurs années de Marketing de Sociétés de services, pratique de la formation souhaitée.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., prétentions et photo à no 52835 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

Société de Documentation recherche pour CLAMART

AGENTS TECHNIQUES
ELECTRONICIENS EXPERIMENTES pour rédaction de notices techniques.

Tél. pour R.-V. 644-63-22 poste 216.

Important transitaire-groupeur cherche taxateur export, très qualifié, anglais. Téléphonez pour rendez-vous au : 962-26-25.

Le Centre d'informations financières recherche COLLABORATEURS COMMERCIAUX (H. ou F.)
— Très bonne présentation;
— Goût contact haut niveau;
— Formation assurée;
— Possibilité encadrement;
— Rémunération importante.
Tél., pour R.-V. au : 553-20-00 +.

URGENT pour CLAMART

RÉDACTEURS
en MECANIQUE EXPERIMENTES pour notices et manuels techniques, susceptibles de diriger un groupe de travail.

Téléphoner pour rendez-vous 644-63-22, M. PAPIN.

Impte Sté de Distribution Sud-Est de Paris recherche

DEUX ANALYSTES-PROGRAMMEURS
DUT ou AFPA
Expérience confirmée en Cobol. Connaissances CII HB 64/40 TDS souhaitées.
1) Pour assurer la responsabilité des programmeurs.
2) Pour prendre en main l'analyse des application de gestion.
Env. C.V., photo et prétentions, à nº 91436 M, BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes

---

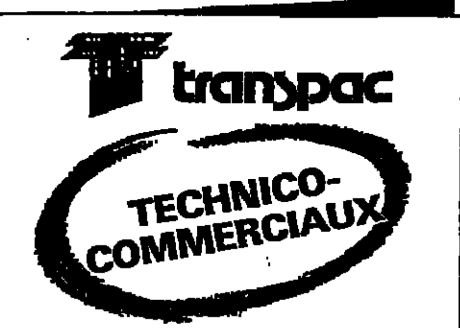
ATS
97-99 BD MAGENTA 75010 - PARIS
83, AV. DE LA MARNE 92 - ASNIERES

INGÉNIEURS
INFORMATICIENS
Connaissance ASSEMBLEUR 88-80 MDS.
Se présenter ou téléphoner : 246-28-77.

Centre d'enseignement des langues à Paris offre poste administratif et pédagogique à une personne anglophone, ayant déjà expérience dans ce domaine :
— Pour format. et suiv. cours;
— Planning des professeurs.
Esprit vif, organisée, poste à responsabilités. Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prétentions, nº T 019.127 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société recherche pour 93

TECHNICIEN ÉLECTRONIQUE
(IUT - BTS)
pour S.A.V. sédentaire, déplacements occasionnels. Ecr. av. C.V. et prét. sous Nº 89.200 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.



La téléinformatique est en profonde mutation. Ses techniques évoluent à un rythme rapide, ses applications pénètrent tous les secteurs d'activité.
TRANSPAC utilise les techniques les plus avancées et met la télématique à la portée des P.M.E. comme des grands organismes.
Pour diffuser ce nouveau service, nous avons besoin d'ingénieurs technico-commerciaux dynamiques, de ceux qui recherchent le contact à la fois avec des techniques de pointe et avec une clientèle variée.
Quelle que soit votre expérience technique dans ce domaine, saisissez cette occasion de vous valoriser en vous plaçant au cœur de la téléinformatique d'aujourd'hui et de demain.
Écrivez à la Direction commerciale de TRANSPAC,
Lieu de travail : Paris.

transpac Réseau national de transmission de données par paquets.

TOUR MAINE-MONTPARNASSE - TEL. 538.52.11 - B P 145 - 75755 PARIS CEDEX 15

POUR MOYEN-ORIENT :
Dessinateurs : tuyauterie Isos, électricité bâtiment ; Ingénieurs instrumentistes ; Inspecteurs de peinture.
Ecrire AIC, Koningslaan, 135. 8300 Knokke. - Belgium.

Importante Société pour MARSEILLE

PROGRAMMEURS
MITRA 125 SOUS MMT2
Salaire 10.000 F par mois.
M. WEISS. Téléph. : 337-99-22.

demandes d'emploi

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Parlant Anglais - Allemand - Français
Expér. en Grande-Bretagne - France - Allemagne
Cherche poste similaire à Paris
domaine machines tournantes

Ecr. sous le numéro 2.144, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS, CEDEX 09.

H., 36 a., cadre cl. 5, service étranger, crédits, documentaires, négoce internat., recherche poste encadrement banque, Paris ou province. Ecrire nº 6.200 à : « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

EDITIONS DE LIVRES
homme, 40 ans, parfaites conn. DE TOUS LES ASPECTS de l'Edition de livres, étudie toutes propositions. Ecrire à : nº T 019.128 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

COMPTABLE QUALIFIÉ
65 a., ch. travx gestion ou comptabilité. Forfait ou tps partiel. M. Vigneau, 35, r. Batignolles, 75017 PARIS.

information divers

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et tous avec ou sans diplômes. Pour les connaître demandez une documentation gratuite sur la revue FRANCE-CARRIERES (C 16) B.P. 402 - 09 Paris

occasions

MOQUETTE A SAISIR
Pure laine.
60 F le m2 T.T.C.
Beau velours synthétique
20 F le m2 T.T.C.
Tél. : 658-81-12.

emplois régionaux

FOURNISSEUR
Fonderie de Fonte
Région Nord-Est de la France recherche

INGÉNIEUR A.M. OU E.S.F.
chargé de la production et des ventes expérience moulage main et machine souhaitée. Adresser C.V. et prétentions. Ecrire : nº 7.944 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

P.M.I. Secteur métallurgie, implantée en Eure-et-Loir, en plein développement, rech. SON CADRE FINANCIER et COMPTABLE.
Poste à créer pour organisation mise en place animation des fonctions administratives et financières. D.E.C.S. Sup. de Co. ou équivalent. Expérience de 3 à 5 ans minimum, dans un poste similaire ou cabinet d'expertise (Age 25 ans minimum). Envoyer C.V. photo + prétent. à Ag. HAVAS, 3, r. A.-Gillet, 28200 CHATEAUDUN nº 026.143.

MAISON PHENIX

EN NORMANDIE

JEUNES DIPLOMES (H. ou F.)

Vous avez répondu à notre annonce du Monde daté 12 Mars.

Suite à un accident vos dossiers ont été détruits.

Nous vous remercions de renvoyer d'urgence votre C.V. sous réf. M/426 à :

CENTRE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL
3, Boulevard René Levasseur 72000 LE MANS.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

COFAP

EUROMARCHÉ
MASSENA
recherche

1 ADJOINT CHEF COMPTABLE

Expérience et bonnes connaissances comptables.

Ecrire avec curriculum vitae, prétentions et photo à M. MARTY.

EUROMARCHE - MASSENA,
13, place de Vénétie,
75643 - PARIS - CEDEX 13.

IMPRIMERIE OFFSET ET REPROGRAPHIE
Paris recherche

AGENT TECHNIQUE ET COMMERCIAL
(30 ans min.)
pour seconder patron. Sérieuses référ. exigées en offset, reprographie, photocompo, dessin..., apte au commandement (40 personnes). Env. C.V. détaillé et prét. à Nº 89199 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

STE AERONAUTIQUE recherche

COLLABORATEUR COMMERCIAL
suivi chantiers, relations client. Ce poste conviendrait à candid. dynamique, ayant de sérieuses connaiss. en aéronautique de préfér. production. Poste trav. situé à Paris-Etoile nécessit. gde disponibilité.
Anglais souhait. Adr. C.V. + prét., à A.M.P., ss réf. 9066/AL, PARIS-15e qui transmettra.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Part. vends CX 2000 PALLAS, 1977, 60.000 km, 25.000 F. Tél. entre 19 et 20 h. : 563-78-26.

+ de 16 C.V.

FERRARI 308 GTB, 77, 13.000 km état except. 95.000 F. Crédit avec comptant 10.000 F. Tél. au 208-23-93.

divers

Renseignez-vous
LANCIA BETA III
DELTA 7-8 CV
A 112 - 4 VERSIONS
11, rue de Miromesnil - Paris
336.38.35

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT
VEND AMIABLEMENT
véhicules repris en cours de contrat.

BMW 3,20 6A, modèle 80, 9.100 km, boîte auto, belle affaire.
MINI 1100 S « Printemps » modèle 80, 5.250 km, magnifique.
AUDI 100 L., mod. 78, 27.000 km. Prix intéressant.
PRINCESS 1800, mai 78, 33.200 km. Affaire intéressante
FORD Taunus 1300 GL, modèle 78, 26.000 km.
HONDA Accord, modèle 79, 20.000 km. Prix intéressant.
RENAULT R12 TS, break 79, 35.800 km. Très beau.
JAGUAR XJ 64L, 2 juin 78, boîte auto intérieur cuir, belle affaire.
ROVER 3 LS, mars 79, 7.500 km, boîte auto ét. neuf.
AUSTIN Allegro 1300, spécial modèle 80, 12.300 km. Très belle.
TOYOTA Carina, modèle 79, 27.700 km. Prix intéressant.
Tél. : 763-11-01.

ORCHESTRE REGIONAL
recherche

ADMINISTRATEUR EXPÉRIMENTÉ

pour assurer gestion administrative et financière. Connaissances musicales demandées, référ. exigées. Faire offre à Association Orchestre Philharmonique de Lorraine — 1, rue Fabert - 57000 Metz.

Société française en expansion, située dans la région RHONE-ALPES, spécialisée dans la fabrication et la vente des colorants pour matières plastiques, implantée dans différents pays, désirant développer son chiffre d'affaires à l'exportation, recherche

UN CADRE COMMERCIAL

parlant couramment l'anglais, allemand souhaité. Agé de 27 ans minimum, connaissant, si possible, la vente des colorants ou des matières plastiques, pouvant voyager 1 sem. sur 2. Libre rapidement. Les conditions offertes sont de nature à intéresser des candidats efficaces.

Env. lettre man., C.V., photo et prét., s/réf. 7.937, à : « le Monde » P., 5, rue des Italiens - 75427 Paris-9e.



emplois internationaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ BELGE
de fabrication et vente en gros
de diamants
recherche pour
DIFFUSION DIAMANTS INVESTISSEMENT

DIRECTEUR COMMERCIAL

capable de créer, organiser et animer réseau de vente

Pays concernés : Hollande - Grande-Bretagne, France, Suisse, Allemagne.

Ecrire avec C.V. sous numéro 845.410 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui tr.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur surench. du 1/10 au Palais de Justice Paris, jeudi 17-4-1980, 14 h.

UN APPARTEMENT
nº 5, au 1er ét., comp. séj., ch., cuis., s. de bns, w-c et cave à PARIS (17e)

8, PASSAGE CARDINET
MISE A PRIX : 55.011 FRANCS
S'ad. Me Gastineau, avoc., Paris (1er), 29, rue des Pyramides. tél. 260-46-79 ; Me Guyonnet, avocat, Paris (8e), 20, r. de la Bienfaisance ; Me Krief, avocat, Paris (16e), 155, av. Victor-Hugo ; à ts avoc. près T.G.I. de Paris Bobigny, Nanterre et Créteil ; sur lieux pr vis.

VENTE sur saisie immobilière au PALAIS de JUSTICE à EVRY (91), le mardi 15 avril 1980, à 14 heures

UN APPARTEMENT
au deuxième étage avec cave, sis à

VIRY-CHATILLON (91)
160, voie de Compiègne
MISE A PRIX : 20.000 FRANCS
Consign. préalable indisp. pour ench. Renseign. Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés, 51, rue Champlouis à Corbeil-Essonnes (tél. 496-14-18).

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à VERSAILLES (78), le MERCREDI 16 AVRIL 1980, à 10 heures, d'une

PROPRIÉTÉ sise à VILLENEUVE-EN-CHEVRIE
(YVELINES) Grande-Rue sans numéro
Compr. : Une maison à us. d'habitation, partie à us. commercial et cour avec diverses dépendances, l'ensemble d'une contenance de 13 A 82 CA, cadastré section D nº 521 lieudit « La Villeneuve-Village » pour 15 A 65 CA

MISE à PRIX : 100.000 Francs
S'adresser à Me A.-M. TROUBLE, avocat au barreau de VERSAILLES, 28, rue d'Angiviller (tél. 950-04-45) ; ou à tous autres avocats postulant près le Tribunal de Grande Instance à VERSAILLES.

SERVICE DES DOMAINES

Adjudication le MARDI 22 AVRIL 1980, à 10 heures, à AJACCIO, Préfecture, salle des Commissions

GROSSETO PRUGNA (Corse Sud)
POINTE DE PORTICCIO - 15 km d'AJACCIO

VILLA CINQ PIÈCES AVEC JARDIN - LIBRE
Sup. 2.000 m2 - Mise à prix : 700.000 F
Renseignements et consultation du cahier des charges : Direction des Services Fiscaux, 6, parc Cunéo-d'Ornano à AJACCIO (tél. (95) 21-51-43), ou Service de Publicité des Domaines, 17, rue Scribe à PARIS (9e). (tél. 266-93-46 poste 204).

LA VILLE DE PARIS
Vend LIBRES aux enchères publiques

2 appart. - 1 studio - 1 chambre
(dont 1 APPART. avec 1 terrasse de 130 m² environ et 1 pièce indépendante)
Faculté de réunion de l'autre APPART. avec la chambre.
à PARIS, entre

le boulevard Suchet et le champ de courses d'Auteuil

le mardi 22 avril à 14 h 30 à la chambre des notaires de Paris

Renseignements : Me Yves Boussel, notaire
79, bd Malesherbes, 75008 Paris - Tél. 296.16.98

VENTE SUR FOLLE ENCHERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS. LE JEUDI 24 AVRIL 1980, à 14 heures - EN UN LOT

PROPRIÉTÉ A SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94)
168, boulevard de la Marne - CONTENANCE 834 m2

LIBRE DE LOCATION - M. à P. : 150.000 FRS
S'ad. Me J. FITREMANN, avocat à Paris (8e), 11, bis, rue Portalis ; Me Charles MEJEAN, avocat à Paris (5e), 10, rue Gay-Lussac ; Me E. INBONA, avocat à Paris (6e), 3, rue Danton ; à tous avocats près les T.G.I. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; sur les lieux pour vis. les merc. de 14 h. à 18 h. et jeudi de 16 h. à 18 h.

Vente sur publication judiciaire au PALAIS DE JUSTICE A EVRY (91), LE MARDI 15 AVRIL 1980, à 14 heures

UN PAVILLON A MENNECY (ESSONNE)
6, avenue de la Jeannotte

MISE à PRIX : 100.000 Francs
avec faculté de baisse d'un quart en cas de non-enchères. Consignation préalable indispensable pour enchérir par chèque certifié ou espèces. Renseignements à Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés, 51, rue Champlouis à Corbeil-Essonnes (tél. 496-14-18) ; Mes L. et G. PAVIE, avocats, immeuble « le Mazière », rue des Mazières à Evry (Essonne), tél. 077-57-72.

Vente Tribunal Gde Instce NANTERRE, Mercredi 16 Avril 1980, 14 h.

PAVILLON à SCEAUX (92) et jouissance **TERRAIN 630 M2**
25, avenue du Président-Franklin-Roosevelt.

M. à prix 800.000 F s'ad Me BOISSEL, avoc. PARIS 14, rue Ste-Anne, T. 261-01-09.

Vente sur saisie Pal. Just. Versailles (78), 3, pl. A.-Mignot, 23 avril, 10 h.

PROPRIÉTÉ A USAGE INDUSTRIEL ET BUREAUX
A BEYNES (78) - 52, RUE DE MAULE
S/TERRAIN DE 67 A. 48 CA. - M. à P. : 600.000 F av. faculté de baisse
Pour ts renseig. : Me MOURICHOUX, avocat - T. : 950-08-57
24, rue des Réservoirs à VERSAILLES (78).

Vente au Palais de Justice à Nanterre (92), le mercredi 16 avril 1980, à 14 h.

PROPRIÉTÉ A CLAMART (92)
Lieudit « le Petit-Clamart », 29, route de la Garenne et 2, rue des Bergères

Cadastré section BU nº 199 pour 318 mètres carrés

MISE à PRIX : 120.000 Francs
S'adresser à Me ROGET, avocat, 7, rue de l'Université à 75007 PARIS ; Me D. BAUMGARTNER, syndic, 4, rue de la Coutellerie à 75004 PARIS ; Me CHATILLON-SIGRIST, avocat, 14, rue des Flatters à 75005 PARIS ; Me JONEAU, avocat, 85, avenue du Général-Leclerc à 75014 PARIS ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Nanterre, Bobigny, Créteil et Paris.

DÉFENSE

NOMINATIONS DANS L'ARMÉE DE L'AIR

— Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du 2 avril a approuvé les promotions et les nominations suivantes dans l'armée de l'air :

— Est promu général de division aérienne, le général de brigade aérienne Jean Maffre, qui est nommé inspecteur des armements nucléaires à compter du 3 juin 1980. Le général Maffre commandait depuis le mois de novembre 1978 le premier groupement des missiles stratégiques du plateau d'Albion (Vaucluse) ;

— Est promu général de division aérienne, le général de brigade aérienne Jean Anquetil, qui est nommé directeur de l'infrastructure de l'air à compter du 23 mai 1980. Il était, depuis le mois d'avril 1978, inspecteur des réserves et de la mobilisation de l'armée de l'air ;

— Est nommé commandant du premier groupe des missiles stratégiques à compter du 3 juin 1980, le général de brigade aérienne Jean-Marie Buretel de Chassey, qui succède ainsi au général Maffre. Il commandait, depuis le mois de juillet 1979, le centre d'opérations de l'armée de l'air.

AÉRONAUTIQUE

INAUGURATION D'UNE USINE FRANCO-BRÉSILIENNE DE FABRICATION D'HÉLICOPTÈRES

Le Brésil vient d'inaugurer en présence du président-directeur général de l'Aérospatiale, M. Jacques Mitterrand, la première tranche de l'usine d'hélicoptères de la société franco-brésilienne Helibras, dont la firme française détient 45 % des parts.

Implantée à Itajuba, dans le sud de l'Etat de Minas Gerais, cette usine produira, en 1980, huit hélicoptères du type Ecureuil, rebaptisés pour l'occasion Esquilo. La cadence de production sera progressivement accélérée, passant de un appareil par mois dans le courant du premier semestre 1981 à deux par mois ensuite. Selon M. Mitterrand, la production d'Helibras devrait donner au Brésil l'occasion d'être, à terme, totalement autonome en matière de production d'hélicoptères. Cependant, la production de la nouvelle usine vise à satisfaire à la fois le marché brésilien et le reste du marché sud-américain. Ainsi, la moitié des hélicoptères produits pourraient être réservés à l'exportation.

CARNET

Naissances

— Anne et Eli GRYNBERG laissent à Maïa la grande joie d'annoncer la naissance de

Rafaël.

Clamart, le 28 mars 1980.

Décès

— Mme Antonin Andant - Fourton,
M. et Mme Jacques David,
M. et Mme Didier David,
M. Thierry David,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antonin ANDANT,
docteur ès sciences
docteur en pharmacie,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,

leur époux, père, grand-père, survenu à Paris le 30 mars 1980, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale à La Rochette (Creuse).

20, rue Edouard-Nortier,
92200 Neuilly.
25, rue Edouard-Nortier,
92200 Neuilly.

— M. et Mme Marc Sator et leurs enfants,
M. et Mme Michel Neiman et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Collinet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone COLLINET,

survenu subitement le 30 mars 1980, dans sa quatre-vingt-troisième année.

[Mme Simone Collinet, qui joua un rôle important dans le mouvement surréaliste alors qu'elle était l'épouse d'André Breton, fut, de 1948 à 1965, directrice d'une galerie d'art moderne, où elle ne cessa de défendre une peinture d'ordre poétique.]

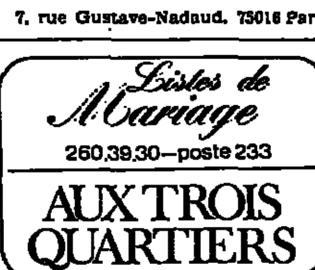
— Mme Henri Cottard, son épouse,
M. et Mme Philippe Cottard,
M. et Mme le docteur Gérard Peyte,
M. et Mme le docteur Antoine Coutière,
ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Henri COTTARD,
officier de la Légion d'honneur,
ingénieur général
des ponts et chaussées,
ancien directeur
du port autonome de Bordeaux,

rappelé à Dieu, le 29 mars 1980.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Vaucresson (Hauts-de-Seine), dans l'intimité familiale.

7, rue Gustave-Nadaud, 75016 Paris.



— Mme Emile Daufes,
M. et Mme Alain Daufes,
M. et Mme Eric Daufes,
M. François Daufes,
Nicolas, Laurent, Pascal, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Émile DAUFES,
agent immobilier,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
croix des Forces françaises libres,
président honoraire de la FNAIM,
survenu le 2 avril 1980.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 4 avril 1980, à 11 heures, au cimetière d'Alès.

12, rue Deparcieux, Vénézobré.
67, rue Georges-Clemenceau,
Sainte-Foy-lès-Lyon.

— Mme Robert Davanture,
M. Michel Davanture et Mme le docteur Marie-Claire Davanture et *leurs enfants*,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert DAVANTURE,

survenu le 30 mars 1980.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Lozère (Essonne).

6, rue Emile-Gilbert, 75012 Paris.

— Nous apprenons la mort de

Paul FLEURY,
administrateur général
du « Courrier de l'Ouest »,

décédé le mercredi 2 avril, à Angers (Maine-et-Loire), à l'âge de soixante-quatorze ans.

[Ancien résistant, Paul Fleury assumait la responsabilité de la presse clandestine dans le département de Maine-et-Loire. En 1944, le comité de la Libération, que préside M. Michel Debré, commissaire de la République, le charge de *réorganiser la presse. C'est alors qu'il* participe à la création du « Courrier de l'Ouest », quotidien dont il assume l'administration générale pendant plus de vingt ans.]

— S.E. Mgr Mélétios, exarque du patriarche œcuménique,
La Fraternité orthodoxe en France,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu à Londres, de

l'archimandrite Lev GILLET,

rappelé à Dieu le 29 mars 1980.

Un service religieux à sa mémoire sera célébré le samedi 17 mai, à 16 h. 30, en la crypte de la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris (8e).

[Né à Saint-Marcellin (Isère) en 1893, Lev Gillet a fait ses études (sciences, *philosophie, psychologie expérimentale*) à Grenoble, Paris et Genève. De plus en plus attiré par la vie monastique et par l'œcuménisme, il vécut ensuite à l'abbaye bénédictine de Farnborough (Grande-Bretagne). Puis il se lia à Rome avec Dom Lambert Bauduin, fondateur du prieuré d'Amay-sur-Meuse, qui devait devenir *le monastère de Chevetogne* (Belgique).

A Lvov (Galicie), il participe au renouveau uniate. En 1928, le Père Lev Gillet, qui s'était heurté à plusieurs reprises à l'anti-œcuménisme d'alors de l'Eglise romaine, passe à l'Eglise orthodoxe. Il est nommé en 1929 recteur de la *première paroisse francophone par le métropolite* Euloge. A partir de 1938, le Père Lev Gillet se fixe à Londres, où il devint chapelain du Fellowship de Saint-Alban et de Saint-Serge.

Le Père Lev Gillet fit de nombreux séjours au Moyen-Orient pour faire avancer la cause de l'unité des Eglises. Religieux d'une grande élévation d'esprit et d'une modestie exemplaire, il a laissé une œuvre abondante écrite en français ou en anglais, signée soit de son nom, soit de la mention « Un moine de l'Eglise d'Orient ». Il a aussi publié une étude sur les relations entre le judaïsme et le christianisme. En 1979, paraissait « la Colombe et l'Agneau » aux Editions de Chevetogne.

Le Père Lev Gillet a fait don de son corps à la faculté de médecine.]

— M. et Mme Gérard Tonelli et leurs enfants ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve GRIMAUD,
née Clémence Duthell,

leur mère et grand-mère, survenu en sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le 28 mars 1980.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Feuilleraie, 10130 Ervy-le-Chatel.
41, avenue de Gravelle,
94220 Charenton.

— M. André Guttmann,
M. et Mme Claude Oliel,
M. et Mme Yves Le Guerinais,
Barbara et Stéphan Oliel,
Mme veuve Jules Farkas,
M. Emeric Guttmann,
M. et Mme Paul Bouvier,
M. et Mme Michel Judaszko,
M. et Mme Bruno Bouvier et leur fille,
M. et Mme Samy Ohayon et leur fils,
M. et Mme Alain Gribe et leurs fils,
Mlle Laurence Judaszko,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André GUTTMANN,
née Germaine Farkas,

leur épouse, mère, grand-mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante et parente, survenu le 31 mars 1980, à Boulogne (92), dans sa cinquante-cinquième année.

La levée du corps se fera le jeudi 3 avril, à 15 heures, à la maison mortuaire, 145, boulevard Jean-Jaurès.

L'inhumation aura lieu à 15 h. 30, au cimetière israélite de Versailles, 3, rue du Général-Pershing.

— M. et Mme Philippe Lamirault, leurs enfants et petite-fille,
Mme Martine Sarton et ses enfants,
M. et Mme Marc Lamirault et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Bechet et leurs enfants,
M. et Mme Christopher Bressey et leurs enfants,
Les familles Janet, Viard, Taillefer et Cels,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Pierre LAMIRAULT,

survenu *le 1er avril*, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 4 avril, à 15 h., en l'église de Thiron-Gardais (Eure-et-Loir).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Claude Thibault et ses enfants Pierre-Olivier, Véronique, Isabelle, Guillaume et Caroline,
M. Maurice Thibault,
M. et *Mme Francis* Thibault et leurs enfants,
Mlle Mauricette Thibault,
M. et Mme Léon Gaûzere,
M. et Mme Jean-Marc Gaûzere et leurs enfants,
M. Jean-Luc Gaûzere,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Claude THIBAULT,
géologue,
maître de recherches
au Centre national
de la recherche scientifique,

survenu à Biskra (*Algérie*), le 23 mars 1980, dans sa quarante-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame de Talence, le 5 mars 1980, à 9 heures, et l'inhumation à Tartas (Landes).

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu subitement à Abidjan, le dimanche 30 mars 1980, de

Mlle Germaine d'YNGLEMARE.

La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

De la part de :
Sa famille,
La communauté apostolique Saint-François-Xavier, en France, en Italie, en Côte-d'Ivoire, au Togo.
24, boulevard Victor-Hugo,
Neuilly-sur-Seine.

Remerciements

— M. Emile Madar et son fils Georges-Henri, très émus de toutes les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de leur mère et grand-mère,

Mme Étoile MADAR,

survenu le 20 mars 1980, prient toutes *les personnes* qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leurs vifs remerciements.

— Mme E. Bonnaire,
M. R. Pléau,
Et toute la famille,
remercient tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

Mlle Antoinette CALLANDREAU.

Communications diverses

— « L'assurance reste-t-elle un secteur protégé ? » Le groupe Assurances des anciens Sciences-Po organise, sur ce thème, le mercredi 23 avril, un dîner-débat animé par M. Guy Verdeil, président du Groupe des *assurances nationales (GAN)*. Renseignements et inscriptions : groupe Assurances des anciens Sciences-Po, 187, boulevard Saint-Germain Paris (7e). Tél. : 548-91-62.





L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

PLACE DES VOSGES (près) 130 m2 grenier aménagement à terminer. Prix : 1.200.000 F. GARBI 567-22-88.

S.F.P.G.I. (groupe Suez) vend ds hôtel du 18e tr. beaux appts. TEL. : 271-72-80.

5e arrdt.

CONTRESCARPE, récent pierre de taille, 110 m2, liv. 30 m2 + s. à manger + 3 chbres sur jardin, tt cft, parkg. possibilité. Px : 1.150.000 F. T. : 535-86-37.

7e arrdt.

COGNACQ-JAY
Pierre de T., 1929, splendide 3 P. 118 M2 TT CFT. Beaux rangements, 2 chbres service possib., 2 asc. BELLE AFFAIRE. FRANCE CONTI 346-63-09.

7e SUFFREN Ste propriétaire vend dans imm. pierre de taille rénové (ascens., toiture, cage escalier) 5 PIÈCES OCCUPÉ en catégorie 2 B. Tél. 567-66-77 ou LE SOIR : 574-61-07.

9e arrdt.

RUE ROCHECHOUART
Studio 25 m2, vraie cuisine, s. de bains, 2 asc. Impeccable. DANPIERRE 553-66-73.

CONDORCET 6 2 p. pl. soleil, entr., cuis. coin repas, s. d'eau. PX EXCEPTIONNEL. 878-41-65.

15e arrdt.

PARIS-15e, bel appt 2 p. 88 m2 calme, 2e ét., séj. 23 m2, entrée, 2 ch., parkg souterr. 785.000 F. AGENCE : 962-94-97 ou 962-58-95.

16e arrdt.

HOTEL PARTICULIER
48, AVENUE DES TILLEULS
VILLA MONTMORENCY
SIMER 500-78-78.

LUXUEUX PIED-A-TERRE ou ATELIER excellente adresse SOLEIL, CALME. H. LE CLAIR. 562-93-54.

300 M2 parfait état, excellent plan, 5 chbres, 2 services, 2 parkings. 2.500.000 F - 500-78-78.

22 RUE DES VIGNES
Ds splend. imm. pierre de taille 5 P. TT CFT, 5e ét. 120 M2 BALCON SOLEIL. LIBRE FIN AOUT 1980. BON ETAT ENTRETIEN. STE PROPRIETAIRE 567-66-77.

MUETTE (près) 5-6 pièces, 3 sanitaires, pierre de t., vue dégagée, balc., terrasse sud. 224-89-14.

18e arrdt.

Sq. Carpeaux imm. p. de t. 8e asc., gd studio tt cft, chf. cal. Tél. Prix exceptionnel 878-41-65.

92 Hauts-de-Seine

PUTEAUX DEFENSE 400 m RER particulier vend 4 pièces, 105 m2 (séjour 39 m2), 2 bains, aménages parking. Vue tout Paris. Crédit possible. 775-14-85.

NEUILLY 150 m2 jardin, réception + 4 chambres, soleil. PRINCIP 225-98-90.

78 - Yvelines

78 ANDRÉSY
F4, 10' à pied gare, cuis. éq. Téleph. 974-73-67 ou 974-73-36.

LE VESINET près R.E.R. GD STANDING 110 m2, living, 2 chbres, asc., cave, box, ss-sol. EXCEPTION. IMMOB OUEST 976-18-18.

province

COTE D'AZUR VAROISE
TOULON CAP-BRUN
« PORT MEJEAN »
18 apparts très haut. stand. dans parc naturel de 3 ha, accès direct à la mer. Rens. SOMECO, B.P. 594, 83400 HYERES. Tél. (94) 65-38-30 ou sur place 3018, av. de la Résistance, 83100 TOULON. Tél. (94) 41-31-14.

HAUTE SAVOIE
Le Praz-de-Lys (1.500 m). Stat. été-hiver près de GETS. Studios à partir de 100.000 F avec 20.000 cpt + crédit, 2 et 3 pièces. ERIGE VENTE, B.P. 18, 84, route de Genève, 74240 GAILLARD. Tél. (50) 38-52-89.

ROYAN façade mer, gd appartement ancien 120 m2, 4 chambres, 2 s. de bains, confort, jardin privé 300 m2, plage aux pieds. Tél. (56) 96-51-29.

Part. vd SUPERBESSE (63) stud. cabine 26 m2 bien meublé, gde terrasse, expos. sud. Tél. Mme Bony (73) 79-60-86.

constructions neuves



Jetez l'ancre dans votre jardin

À Port-Camargue, votre ponton privé prolonge le jardin de votre marina.

LES BARONNETS.

Des marinas de 2, 3 ou 4 pièces immédiatement habitables que vous devez visiter.

Port-Camargue, Aigues-Mortes, St Gilles, Arles, la Camargue... Faites un beau voyage

En attendant, pour recevoir gratuitement une documentation complète, retournez ce bon à Boucau Promotion.

M., Mme, Mlle ....

Adresse complète ....

Réalisation BOUCAU PROMOTION. Les Olivettes. Rte de Nîmes 30400 Les Angles. Tel. (90) 82 10.29

appartem. achat

URGENT, rech. 2 ou 4 pièces, Paris ou Neuilly, paiement comptant chez mon notaire, M. THOMINE. - 260-64-71.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Part. à Part. achète Appart. 3/4 pièces, 65/70 m2 confort, St-Maur, Fontenay, Nogent, Joinville. Prox. R.E.R., calme. Tél. 889-08-27 à part. de 18 h 30.

fonds de commerce

Pas-de-porte à Vendre à Carcassonne, 176 m2, convient tout commerce, centre ville. (68) 25-03-12 H.R. 25-27-37.

BRETAGNE SUD cède cause santé excellente affaire artisanale FABRICATION - VENTE CHEMINEES. Ecr. no T 19.050 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

locaux commerciaux

RECH. LOCAL COMMERCIAL 250-400 m2, 2 burx, acc. camions. Téléphone 678-31-86.

viagers

STE spécialiste VIAGERS F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00. Prix, indexation et garanties. Etude gratuite discrète.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL. CONSTITUT. DE STES. Démarches, Secrétariat, Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides. ASPAC : 281.18.18 +

locations meublées Offre

Paris

BD FLANDRIN, grand standing studio cuis. équipée, bains, w.-c., tél., 2.100 F. - Tél. : 634-13-16.

PRES TOUR EIFFEL
SEMAINE - QUINZAINE OU MOIS FLATOTEL loue du STUDIO au 5 P. standing, 43, rue Saint-Charles, 75015 Paris - Tél. 577-54-04.

locations meublées Demande

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés à Paris recherche du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades. Tél. : 285-11-08.

locations non meublées Offre

Paris

PORTE DE LA PLAINE, 15e, 3-4 p., 78 m2, 6e étage, asc., ensol., Tél., 2.000 + ch. (500 F). Téléphone : 577-25-25, poste 361.

Région parisienne

MASSY (ESSONNE)
APPARTEMENTS A LOUER SANS COMMISSION
4 PIECES, 90 m2 + 13 m2 loggia, loyer 1.658 F, charges 449 F.
5 PIECES, 105 m2 + 13 m2 loggia, loyer 1.926 F, charges 540 F.
S'adresser au Gérant : 1, allée de Suède. Tél. 920-48-91 (le matin) ou au gardien 1, rue Nationale 920-48-92 ou 920-48-92.

PARIS EST
93 BAGNOLET
SANS COMMISSION
3 PIECES, 67 m2, loyer 1.154 à 1.244 F, charges 540 F, parking 92 F.
4 PIECES, 78 m2, loyer 1.360 à 1.451 F, charges 619 F, parking 92 F.
5 PIECES, 96 m2, loyer 1.463 à 1.566 F, charges 762 F, parking 92 F.
S'adresser de 9 à 12 h au Bureau de Gérance du lundi au samedi : LES PARCS DE LA NOUE, 1 à 13, rue de la Noue, Bagnolet. Tél. 858-02-31. Métro Gallieni. Bus 76 et 101 N.

locations non meublées Demande

Paris

PPTAIRES LOUEZ SOUS 24 H. VOS APPARTS SANS FRAIS. TÉL. : 741.53.88.

Ch. à louer appt de 3 pièces, tt cft, loyer maximum 1.500 F, ch. comprises, prêt 18e, 19e, 20e. Agence s'abstenir. Ecr. no 6.202 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. T. : 283-57-02.

propriétés

NORMANDIE
90 min. autoroute SNCF
très belle maison normande, impeccable, tout confort, habitable de suite. 6 P., PARC 3.600 M2. *PRIX : 680.000 F.* LARGE CRED. PERSONNEL. Pptaire : (32) 45-00-34.

SI VOUS SOUHAITEZ être PPTAIRE EN NORMANDIE (Eure) 130 KM DE PARIS, 70 KM DE DEAUVILLE. Et si VOUS DISPOSEZ de 1.500.000 F, une chance vous est offerte : dans un PARC de 5.500 M2 clôturé admirablement situé, une vaste maison normande et une plus petite décorées et meublées LUXUEUSEMENT, sont à votre disposition immédiatement et si vous êtes pêcheur de *truites un important parcours* sur la Risle vous attend. PROPRIETAIRE (16) 32-45-00-34.

MOULIN, de caractère, proche Avallon, isolé sur 1 hectare, 10 pces, cft., dépendances, riv. à truites, biel plan d'eau, 1.310.000 F. Richez B.P. 29 Avallon (86) 34-03-44.

PACY-SUR-EURE
Très belle VILLA CARACTERE récente, partie en rotonde, toit chaume, living 50 m2, cheminée, poutres, cuis. aménagée, 5 ch., 2 s. de bains, lingerie, garage. Sur pelouse, nombreux arbres. Vis. : 574-75-68. Ag. s'abstenir.

AIX-EN-PROVENCE
QUARTIER RESIDENTIEL
magnifiq. bastide bien const. plein sud. Vue sur Sainte-Victoire, superficie totale 500 m2, *très belle réception*, 5 chbres av. s. de bns, logem. de gard., gd gar., confi. parfait, décorat. luxueuse, et de bon goût, piscine bien aménagée, parc boisé de 8.000 m2. Prix 2.700.000 F. JOHN CHEETHAM 13410 Lambesc. T. (42) 28-00-14.

53 KM PARIS OUEST
MANOIR XIVe siècle
8 pièces, confort, annexes. PISCINE. PARC BOISE 29 HA. PRIX TOTAL 2.800.000 F. EXCLUSIVITE NADEL A. DUSSAUSSOY 742-92-12.

GISORS (3 km) Propriété ancienne pierre, entrée, gd living, cheminée, cuis., 4 chbres, bains, chauffage mazout, dépend. Jardin ombragé 1.400 m2. Prix 650.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC, 2, fg Cappeville, à Gisors. TEL. 16 (32) 55-06-20.

LANGUEDOC MAISON XVIIe 1/2 heure MER. Restauration e tamenag. except. 280 m2 + 2 terrasses, s/2.000 m2, état neuf. 750.000 F. T. 254-50-11.

BORDURE DE BRENNE
ANCIENNE ORANGERIE
entièrement restaurée, tt confi., bâtiment en forme de L, grand salon, grande salle à manger, cuis. équipée, 6 chambres dont 3 mansardées, 3 s. de bs, dégagements, cave, parc de 4.000 m2 clos de murs, belle serre à l'ancienne, piscine de 12 X 6, poss. 3,5 hectares et accès à la rivière, état impeccable. Ecrire Maître GIRAULT, 45, rue de la République, 36300 LE BLANC, ou tél. : 16 (54) 37-00-28.

pavillons

Villiers-sur-Marne, 7 P., 2 S. de B., gar. + 4 boxes : 850.000 F. Tél., entre 9 et 10 h. 588-33-48.

terrains

Vouvray-sur-Loir (72). A vendre 5 lots beaux terrains à caravanes de 1.000 m2, demi-boisés. Exposition sud, pêche 100 m. du Loir. 12.000 F le lot. Téléphoner au Cabinet Garnier, Château-du-Loir, au : (16-43) 44-00-22.

GROUPE NEGOCIA rech. terrains ttes régions sur ttes superficies pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, RUE DES MATHURINS, PARIS-8e. 266-57-22.

forêts

AUX PORTES
D'AIX-EN-PROVENCE
massif forestier, 230 ha chênes, pins avec tr. belle vue sur Sainte-Victoire. Possib. d'une construct. viabilité facile. *1.800.000 F.* JOHN CHEETHAM 13410 Lambesc. T. (42) 28-00-14.

domaines

13-SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
A vendre à 3 km du centre 29 hectares de verger *poiriers, pommiers, vignes* d'un seul tenant. Tél. : (90) 92-06-56 de 14 heures à 16 heures.

villas

GOLF de CANNES-MANDELIEU
Dans parc paysagé de 4 ha avec piscine et tennis
TRES BELLES MAISONS de 3/4 à 5/6 pièces avec jardin privatif, garage et parking
documentation gratuite
Philippe de FERRON 2, r. du Dr Gosselin 94230 CACHAN 665.22.84
Les Jardins de la Siagne

BOUGIVAL, belle villa 6 P. sur 600 m2 joli jardin. Vue impren., séj. 42 m2, 4 chbr., 2 bns, 2 wc, sauna, caves, gar., 1.200.000 F. Agence 962-79-90 ou 958-92-72.

Ile de Ré Les Portes : maison 4 chambres + jardin, proximité plages + magasins — Prix : 490.000 F. *Propriétaire*, Tél. : (37) 23-45-72. Visite sur place, REGRENY : (46) 29-52-17.

PRÈS DEAUVILLE
PIEDS DANS L'EAU
Escalier privé sur plage, VILLA SUR 500 M2 JARDIN 6 P. cuis. équipée, 2 bains, sous-sol. Impeccable. Prix élevé justifié. Sur rendez-vous 563-90-22 (16-31) 87-80-36.

maisons de campagne

CORBIÈRES
CHARMANT VILLAGE

Situé lisière Vaucluse, 9 km de MANOSQ., ALPES HTES PROV. *Part. vd mais. ancienne ent. rénovée* 5/3 plans, living, avec cheminée, cuis. équipée, grande arr. cuis., 4 ch., 5. bns, faïence, gde s. d'eau, 3 w.-c., plusieurs penderies, terrasse, 180 m2 hab. Prises TV et téléph., chauffage électrique. 420.000 F à débattre. TEL. : (92) 78-24-33.

DEAUVILLE Exceptionnel MONT-CANISY
Vue panoramiq. mer, architect. ancienne normande, 2 p., 58 m2, poutres, gde cheminée, impecc. 380.000 F. Tél. 16 (3) 451-20-92 ; week-end : (31) 88-68-18.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DE LA MARÉE NOIRE DU « TANIO »

Six cents Bretons manifestent à Paris

L'entrevue manquée avec le président de la République

Naïve idée fixe : ils voulaient voir le président. Six cents Bretons, élus des localités du Finistère-Nord et des Côtes-du-Nord touchées par la marée noire, et professionnels de la pêche, du tourisme et du commerce, avaient fait le voyage de l'Océan à la capitale tôt dans la matinée du mercredi 2 avril, avec l'intention d'exprimer de vive voix à M. Valéry Giscard d'Estaing leur découragement et leur amertume, après l'échouage du *Tanio*.

Ils étaient arrivés par la gare Montparnasse en groupes joyeux et décidés — la plupart en ciré jaune et brassard de deuil « *celui de nos plages* » — avec des banderoles et les traditionnels drapeaux bretons. Comme des cousins de province qui viennent faire connaître aux Parisiens les produits du terroir, ces élus, la poitrine barrée d'une écharpe tricolore, ces doux écologistes avaient pensé à apporter quelques barils de mazout...

Depuis la côte, il peut paraître naturel — « *républicain* » dira même un Breton de Plougastel — de venir manifester devant l'Elysée, symbole du pouvoir, et s'il le faut, d'interrompre le programme de la journée du premier responsable de l'Etat pour lui exposer ses griefs en une entrevue-surprise. « *Notre manifestation sera pacifique et apolitique* » avaient annoncé ces Bretons. Ils ne voulaient rien casser : simplement être là, bloquer la rue et « *noircir un peu le trottoir du président* ». Une délégation de vingt personnes devait demander une audience à M. Giscard d'Estaing.

Mais il y a bien longtemps qu'on ne défile plus devant l'Elysée. Pour crier sa colère, il faut aller ailleurs. Les Bretons auraient dû comprendre que cette règle allait leur être imposée en trouvant les stations de métro Concorde et Champs-Elysées-Clemenceau fermées et en se heurtant, une première fois, aux forces de l'ordre qui bloquaient, vers 12 heures l'avenue des Champs-Elysées. Etonnements. Un slogan improvisé : « *Les C.R.S. au mazout.* » Le cortège prend une rue à gauche. Une autre masse noire de gendarmes mobiles lui fait face. Les manifestants essaient alors de passer par les quais. Là les C.R.S. seront un peu plus nerveux, les élus bretons un peu plus scandalisés. Bousculades. On échange quelques coups. L'adjoint au maire de Trégastel parvient à arracher la matraque d'un policier. Au soir de ce voyage inutile, ce sera le seul souvenir que les manifestants emporteront de Paris.

Deux élus bretons, MM. Jean-Yves Simon, vice-président du conseil général du Finistère, et Alphonse Harzel, son homologue des Côtes-du-Nord, seront finalement reçus, vers 14 heures, par M. de Combret, secrétaire général adjoint de l'Elysée. La déception gagne le cortège. Les manifestants ont compris qu'ils ne verraient pas le président. Aussi la délégation décide-t-elle de quitter l'Elysée.

L'après-midi avance. Les Bretons gênent maintenant le trafic de la capitale. Les cordons de police poussent les manifestants vers les Invalides. Déjà c'est le chemin de la Bretagne, via la gare Montparnasse. « *Ils ne veulent pas nous entendre*, dit M. Jules Legendre, le maire adjoint de Portsall, *nous repartons les mains vides mais nous reviendrons.* »

Les six cents Bretons étaient déjà remontés dans le train quand on apprenait, dans la soirée, que le président de la République était disposé à recevoir une délégation de représentants élus des collectivités locales de la côte nord de la Bretagne. M. Jean-Marie Poirier, porte-parole de l'Elysée, expliquera : « *On regrette à l'Elysée que les représentants de la délégation bretonne, arrivés à Paris dans la matinée, n'aient pas cru devoir se rendre à l'audience qui leur était proposée sur l'instruction du président de la République, avec le secrétaire adjoint à la présidence, M. de Combret.* »

Ce dernier, a ajouté le porte-parole, avait été chargé par M. Giscard d'Estaing de recueillir « *toutes les observations et les propositions des membres de la délégation* ». M. Poirier a également indiqué que le chef de l'Etat « *comprend et partage l'émotion et la préoccupation des populations de la côte nord de la Bretagne* ».

Il s'agissait donc d'une question de forme. A l'Elysée, on expliquait jeudi matin qu'il n'était pas question pour le président de se voir imposer une entrevue « sauvage », mais qu'il acceptait d'entendre des protestataires bretons à condition qu'il sache qui ils étaient et qui ils représentaient.

Ph. Bg.

UNE COQUE DE BÉTON ARMÉ SUR L'ÉPAVE ?

L'épave du *Tanio* échouée au large des Côtes-du-Nord laisse échapper 7 tonnes de pétrole par jour. Les assureurs britanniques chargés d'étudier les problèmes techniques ont exposé les données sur la situation actuelle de l'épave immergée. La dégradation biologique du pétrole retenu dans les cuves a été écartée. De même, la solution d'une gélification du pétrole a été jugée « impraticable ». Enfin, la solution d'un dynamitage a été également exclue.

Les possibilités d'action sont aujourd'hui au nombre de trois : le renflouement de l'épave (pour la faire remonter) ; le pompage du fuel ; la couverture de l'épave par une coque de béton armé, solution la plus coûteuse, mais qui « réglerait » efficacement le problème des fuites.

Quelle que soit la solution qui sera retenue, aucune opération ne pourra être engagée avant environ cinq mois, étant donné la complexité de la situation. Des mesures conservatoires seront donc employées pour colmater les fuites.

M. SOISSON : une opération « Juin en Bretagne »

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, réunissait mercredi 2 avril, tard dans la soirée, une conférence de presse au cours de laquelle il allait expliquer pourquoi, à ses yeux, la saison touristique en Bretagne ne lui semblait pas « *nécessairement compromise* ».

« *Si aucune vague nouvelle de pollution n'est émise par l'avant de l'épave du Tanio, on peut estimer que le travail de nettoiement sera achevé début juin pour l'arrivée des premiers touristes* », a déclaré le ministre, qui a reçu, mercredi, des élus et des professionnels du tourisme breton. Les effets possibles de la catastrophe sur la prochaine saison touristique « *sont fonction non de la pollution elle-même, mais de la manière dont la catastrophe a été perçue dans l'opinion par l'intermédiaire des médias* ».

La chute des réservations et les quelques annulations concernent, sauf exception, des zones bien plus circonscrites qu'en 1978. De plus, on n'a pas assisté au phénomène d'annulations massives par les « tour-opérateurs » européens, notamment allemands, comme cela avait été le cas pour l'*Amoco-Cadiz*.

« *Après le nouveau coup* » porté à l'image touristique de la région, a ajouté M. Soisson, il faut « *faire savoir que la zone polluée ne concerne qu'une part infime des 3 000 kilomètres des côtes de la Bretagne et que cette zone même sera complètement propre avant l'été* ». Cet objectif sera atteint notamment par une action sur la presse étrangère, essentiellement européenne, à laquelle nous « *montrerons tout* ». D'autre part, des actions ponctuelles sont envisagées pour les communes particulièrement touchées, notamment Perros-Guirec et Trégastel.

Il s'agirait, avec le concours d'une compagnie d'assurances, de garantir des vacances exemptes de tout inconvénient lié à la pollution. Les modalités de cette action seront mises au point dès que sera connu le sort de la partie avant du bateau et donc éliminés les risques de pollution nouvelle, a précisé M. Soisson.

Enfin, l'effort de promotion de la Bretagne, déjà une priorité du budget du tourisme, sera poursuivi et l'opération Juin en Bretagne sera renouvelée avec le concours de la S.N.C.F.

LA MISSION DE LA MER : indemnisations dans les meilleurs délais.

Pour sa part, la mission interministérielle de la mer faisait savoir, toujours le mercredi 2 avril, que les victimes du naufrage du *Tanio* seront indemnisées « *dans les meilleurs délais et dans les mêmes conditions que celles de la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz. *Ces décisions, prises conformément aux instructions du premier ministre ont été confirmées par le président de cette mission* », qui souligne que « *ces indemnisations seront effectuées sur la base des déclarations fiscales des demandeurs* ».

« *Pour ce faire*, précise la mission interministérielle, *des groupes de travail seront constitués sur le plan local dans les départements concernés, pour examiner en liaison avec les responsables des professions intéressées les demandes présentées et estimer les dommages subis. Les administrations fiscales considéreront cas par cas, avec bienveillance, la situation des personnes ayant subi un préjudice direct affectant leur trésorerie.* »

La mission ajoute : « *Des crédits permettant d'accorder une avance forfaitaire sur indemnisation, dans les cas les plus urgents, seront mis à la disposition du préfet. Hormis cette disposition en faveur des personnes et des entreprises privées, la situation des communes directement victimes de la pollution est actuellement à l'étude au niveau des administrations. Cette étude sera poursuivie conjointement avec les élus.* »

DE NOUVEAUX FORAGES PÉTROLIERS EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU ?

Les habitants de la région de Fontainebleau viennent d'apprendre avec quelque inquiétude que la Compagnie générale de géophysique procédait actuellement à des reconnaissances pour un éventuel forage profond en forêt domaniale. Des premiers travaux de géophysique avaient permis, de 1958 à 1965, de déterminer la présence de pétrole à environ 1 600 mètres de profondeur, entre Macherin, les monts Girard et les gorges d'Apremont, une zone particulièrement fréquentée de la forêt de Fontainebleau.

En 1960, soixante-quinze puits ont été creusés, mais, en 1961, un arrêté de M. Debré, premier ministre à l'époque, a mis fin aux forages, et, en 1971, l'O.N.F., la commission supérieure des sites, la préfecture de Seine-et-Marne et la ville de Fontainebleau s'étaient formellement opposés à de nouvelles demandes de forages. Quelques-uns des puits installés il y a vingt ans sont encore en exploitation, notamment près de Bois-le-Roi et de Chartrettes. En cas d'autorisation pour un nouveau forage profond, on peut imaginer une très vive réaction de la part des élus locaux et des associations de défense de l'environnement, plus actives aujourd'hui qu'il y a vingt ans. — J.-L. P.

INFERNALE RUE DU DRAGON

Presque chaque soir, mais surtout le vendredi et le samedi, la petite rue du Dragon, dans le sixième arrondissement de Paris, porte trop bien son nom. Crachant des crissements de freins, des bruits d'avertisseurs et des insultes grinçantes d'automobilistes, elle n'offre à ses riverains que bruit et fureur.

La préfecture de police est bien intervenue afin d'accélérer la distribution des contraventions pour stationnement illicite : les automobilistes n'en ont cure et continuent à garer leur voiture n'importe où, provoquant de multiples incidents et un tintamarre ininterrompu de klaxons L'enfer...

Et pourtant, il suffirait de rendre à cette jolie voie son évidente vocation piétonnière. Même les commerçants ne pourraient s'en plaindre : la rue est si courte qu'il suffirait aux chalands de quelques centaines de mètres de flânerie pour atteindre leurs vitrines...

CORRESPONDANCE

Du pétrole et des idées

M. Claude Carattni, de Talence, en Gironde, nous écrit :

« *En France, nous n'avons pas de pétrole, mais nous avons des idées* », nous répétait un slogan à la gloire de notre esprit d'initiative.

C'est alors que l'*Amoco-Cadiz* nous apporta ses 230 000 tonnes de pétrole, et s'il nous laissa d'abord à court d'idées, on vit ensuite que nos responsables n'avaient pas les idées courtes, et que tout avait été décidé pour que les marées ne soient plus noires.

Hélas, le *Tanio*, et ses 20.000 (?) tonnes ont achevé de nous persuader que « *en France, lorsque nous avons du pétrole, nous n'avons plus d'idées* ».

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES DE PALUEL ET DE PENLY

De notre correspondant

Rouen. — Il y aura donc une deuxième centrale nucléaire en Seine-Maritime. Le *Journal officiel* du 29 mars 1980 a publié un décret déclarant d'utilité publique la construction de la centrale nucléaire de Penly, qui sera située à 10 kilomètres au nord de Dieppe (quarante et un mille habitants), entre les falaises et la mer. Plus au sud sur la côte, à moins de 40 kilomètres, une autre centrale est en chantier à Paluel.

Dans les deux cas, il s'agira de centrales à quatre unités de mille trois cents mégawatts chacune. A Paluel, la première sera reliée au réseau fin 1983 A Penly, les terrassements et travaux de falaises seront entrepris dès maintenant. A partir de 1983 commencera la construction des unités de production dont la première fonctionnera à la fin de 1988.

Les opposants au projet de centrale à Penly pourront faire valoir l'irrégularité de la démarche d'E.D.F., puisque la plupart des opérations de remembrement nécessaires à la desserte ferroviaire de la centrale ont été effectuées avant la déclaration d'utilité publique. Le ministère de l'agriculture a signalé à l'administration les risques d'« *incidence d'une telle illégalité sur les opérations* ». Mais dans la région dieppoise, déjà fortement touchée par le chômage, on se prépare à tirer le maximum de profit d'un chantier qui, l'espace de quelques années, fournira près de mille emplois aux locaux.

L'exemple proche de Paluel, où une procédure dite « *grand chantier* » a permis aux collectivités de développer leurs équipements grâce au remboursement anticipé des emprunts par E.D.F., a probablement convaincu les derniers élus locaux quelque peu réticents.

● *M. Roger Martin, président du Conseil supérieur des installations classées.* — M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a nommé pour trois ans M. Roger Martin président du Conseil supérieur des installations classées, en remplacement de M. Jean Blancard, atteint par la limite d'âge.

Placé auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie pour donner son avis sur toutes les questions relatives à l'application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, le Conseil supérieur est composé de représentants de l'administration, des exploitants des installations classées (industriels, artisans et commerçants, agriculteurs) et d'associations ayant pour objet la protection de l'environnement, de personnalités qualifiées dans le domaine de la prévention des pollutions et d'inspecteurs des installations classées.

TRANSPORTS

MALGRÉ LA CATASTROPHE D'OCTOBRE 1979

M. Médecin estime que la réalisation du port de Nice pourrait être reprise selon de nouvelles techniques

De notre correspondant régional

Cannes. — La réalisation du nouveau port de commerce, interrompue après la catastrophe du 16 octobre 1979, pourrait être reprise selon de nouvelles techniques de construction à l'emplacement qui avait été prévu initialement, près de l'embouchure du Var, a estimé le mardi 1er avril le député (P.R.) et maire de Nice, M. Jacques Médecin.

« *L'hypothèse d'un accident dû à des causes naturelles*, a déclaré M. Médecin, *apparaît aujourd'hui de plus en plus vraisemblable. Il serait donc, dans ces conditions, injustifié d'abandonner un projet dont dépend l'avenir économique du département et pour lequel des sommes considérables ont déjà été engagées.* » Le maire de Nice a précisé que les nouvelles installations portuaires pourraient être menées à bien, en tenant compte de la fragilité du delta sous-marin du Var, grâce à des procédés de « digue creuse » ou sur pilotis, déjà expérimentés avec succès dans plusieurs pays.

« *En tout état de cause*, a souligné M. Médecin, *la plate-forme aéroportuaire existante, dont la viabilité n'est pas mise en cause, devra être protégée contre les attaques de la houle. Derrière les ouvrages de défense qui seront construits, il est logique de penser que des bassins portuaires pourront être aménagés dans des conditions de sécurité satisfaisantes.* »

Au cours de la conférence de presse réunie par le maire de Nice, le président de la chambre de commerce des Alpes-Maritimes, M. Joseph Ippolito, et des responsables de la direction départementale de l'équipement ont par ailleurs présenté le projet définitif de remodelage de l'actuel port de commerce de Nice permettant d'accueillir, à partir d'avril 1981 les derniers modèles de car-ferries de 145 mètres de long qui assureront la desserte de la Corse.

Par rapport à l'avant-projet rendu public à fin février (*le Monde*, daté 2-3 mars) les principales modifications retenues tendent à sauvegarder en grande partie le bassin réservé jusqu'ici à la plaisance, dont la transformation en parc de stationnement avait été primitivement envisagée.

Les travaux pourraient commencer en septembre 1980. Le coût des investissements (41 millions de francs) reste inchangé. Le financement sera supporté par la chambre de commerce pour les trois quarts de la dépense. L'Etat apportera une aide de 9 millions de francs correspondant à sa participation pour 1981 aux frais de la première tranche du nouveau port de commerce, pour laquelle près de 146 millions de francs ont déjà été effectivement engagés, soit une augmentation de 62,2 % par rapport à l'estimation faite en janvier 1977 La destruction des ouvrages, causée par la catastrophe du 16 octobre dernier — elle a fait dix victimes, — représente une perte évaluée à deux tiers environ de cette somme.

GUY PORTE.

En Allemagne fédérale

DES FEMMES SUR LES LOCOMOTIVES

Les femmes pourront devenir conducteurs de locomotive en Allemagne fédérale Les chemins de fer d'outre-Rhin leur ont en effet ouvert l'accès à cet emploi considéré jusqu'à présent comme « *typiquement masculin* ».

Les femmes qui briguent cet emploi devront posséder l'aptitude physique pour le remplir ainsi qu'une formation de spécialiste électricien ou métallurgiste Elles subiront d'autre part une période de formation de dix-huit mois. Après avoir passé un examen de sortie, elles pourront alors se glorifier du titre de « conductrice de locomotive... de réserve ». Il sera fait appel à leurs services en cas de poste vacant.

En France, aucun obstacle juridique n'interdit à une femme d'occuper un poste de conducteur de locomotive. Néanmoins, la S.N.C.F. ne compte aucun conducteur femme dans ses effectifs. Des candidatures sont en cours d'examen : les critères d'embauche sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

PÊCHE

Les importations françaises de poissons sont encore trop importantes

M. Joël Le Theule, ministre des transports, a commenté, le jeudi 3 avril, au cours d'une conférence de presse, les dispositions adoptées la veille en faveur de la pêche maritime.

Ce secteur occupe en France environ vingt-cinq mille marins.

La production débarquée est de l'ordre de 700 000 tonnes, pour une valeur de 3,5 milliards de francs (y compris la conchyliculture) Cette production est loin de suffire à l'approvisionnement du marché national et pour les produits de la mer au sens strict nos importations nettes s'élèvent à 2,3 milliards de francs.

Pour remédier aux difficultés multiples que connaissent les pêcheurs — industriels ou artisans — 175 millions de francs seront dépensés en 1980 par l'Etat (109 millions l'ont été en 1979) avec un triple objectif :

1) Aider la modernisation de la pêche artisanale en augmentant le nombre de bateaux qui bénéficieront de crédits de modernisation : cent bateaux de pêche artisanale et huit bateaux de pêche semi-industrielle bénéficieront de cette mesure en 1980 ;

2) Encourager la pêche industrielle à adopter une gestion plus saine et l'« *inciter à l'innovation* ». « *Les entreprises de pêche industrielle et de grande pêche*, a indiqué le ministre, *pourront passer avec l'Etat des engagements concernant aussi bien la structure de leur flotte, les économies de carburant, la diversification des activités, l'« évolution » des frais d'équipage* » ;

3) Le troisième objectif est de réduire le déficit de nos échanges extérieurs pour les produits de la mer. Dans un premier temps celui-ci doit être stabilisé puis réduit. « *La volonté politique du gouvernement*, a déclaré M. Le Theule, *est de développer le secteur économique des pêches maritime pour lui-même et pour l'économie française tout entière.* »

Cela suppose une concentration des efforts de recherche et que « *tout soit mis en œuvre pour faciliter la reconstitution des stocks, en particulier dans le golfe de Gascogne, la mer du Nord et l'ouest de l'Ecosse* ».

« *Une politique européenne de la pêche est donc nécessaire* », a conclu le ministre.

URBANISME

Comment terminer l'esplanade de la Défense ?

Une place ouverte au lieu des immeubles-miroirs d'Émile-Aillaud

Est-ce enfin la bonne ? Une nouvelle consultation d'architectes pour la construction du — ou des immeubles — de la tête de la Défense sera lancée le 15 avril ; les projets devront être remis le 15 juin.

Comment clore la grande esplanade de ce Manhattan de l'Ouest parisien ? Les propositions n'ont pas manqué depuis quelques années, mais aucune n'a pu emporter la conviction de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, y sont intéressés.

Le projet le plus grandiose fut certainement celui de M. Emile Aillaud, présenté en 1973. Il consistait à fermer la perspective Carrousel - Arc de Triomphe - pont de Neuilly - la Défense par deux grands immeubles-miroirs concaves où Paris se serait reflété. Il fut âprement discuté puis abandonné.

Après la relance de l'opération de la Défense, en août 1978, et la décision de principe d'y installer un ou plusieurs ministères, on relança le débat. En mai 1979 une consultation officieuse fut lancée auprès de neuf architectes français. Mais aucun des projets présentés ne trouva grâce aux yeux de M. Jean Lacaze, le nouveau directeur de l'EPAD (Etablissement public d'aménagement de la Défense) ni des plus hautes autorités de l'Etat. L'objectif recherché était, il est vrai, imprécis et contradictoire : on demandait que les immeubles prévus soient totalement invisibles depuis la place du Carrousel jusqu'à l'Etoile, mais qu'ils aient un caractère « monumental ».

Aujourd'hui les pouvoirs publics sont plus clairs et plus modestes. Le principal débat est définitivement tranché : la perspective sur la Défense ne devra pas être fermée. A la vingtaine d'architectes français qui vont être consultés, dont M. Aillaud et les neuf qui l'ont été l'été dernier, un dossier très précis va être remis. On leur demande de construire 100 000 mètres carrés de bureaux dans des immeubles ne dépassant pas 35 mètres de hauteur, dont un devra abriter un ministère et qui seront bâtis autour d'une place ouverte, bien « délimitée », comme peut l'être la place de la Concorde. Celle-ci reste largement ouverte sur les Tuileries, les Champs-Elysées et la Seine tout en étant pour l'œil clairement fermée.

Les projets devant être remis le 15 juin, le directeur de l'EPAD espère qu'une décision définitive pourra — enfin — être prise avant la fin de l'année, ce qui permettrait de commencer les travaux en 1981.

économie

CONJONCTURE

La croissance française va-t-elle être de 1,50 % ou de 3 % ?

De quoi 1980 va-t-il être fait ? Bien malin qui pourrait le dire aujourd'hui. Les meilleurs experts, publics et privés, réunis il y a quelques jours à l'initiative du ministre de l'économie, n'ont pu se mettre d'accord. Sauf sur un point, touchant à la fois la méthode et le fond : si l'on connaissait les résultats définitifs de l'année 1979, il serait possible d'avancer en terre moins incertaine.

Surprise : les résultats de 1979 ne sont-ils pas déjà connus ? Et M. Barre n'a-t-il *pas annoncé* il y a quinze jours (*le Monde* daté 23-24 mars) que l'année passée avait vu la croissance française atteindre un taux de l'ordre de 4 %, excellent en ces temps d'inquiétude mondiale ? Renseignement pris aux meilleures sources, le bilan exact de 1979 n'est, en fait, pas encore connu. Et cela a même valu un incident à l'ouverture de la session du Groupe technique de la Commission des comptes de la Nation, le 27 mars.

M. Jean-Louis Moynot, le représentant de la C.G.T., a déploré au début des travaux que parmi les documents fournis aux membres du Groupe ne figure aucune estimation des services officiels (INSEE ou Direction de la prévision). Il y a vu une *« atteinte flagrante aux responsabilités »* des administrations, *« contraire aux assurances données précédemment »* par M. Monory ; et le début d'un processus où, sous couvert de diversification des sources de l'information économique — ce qu'a recommandé le récent rapport de M. Lenoir — le gouvernement *« s'apprête à mettre gravement en cause les prérogatives et les moyens du service public »*, pour *« faire prévaloir les approches technocratiques »* de bureaux d'étude privés. Pour donner plus de solennité à ses propos, M. Moynot a même quitté la séance.

La réponse des hauts fonctionnaires présents a été simple : le compte *annuel* des résultats de 1979 ne sera disponible que dans un mois environ, un certain nombre de calculs devant encore être menés à bien. Plutôt que de se fonder sur les chiffres actuellement disponibles des comptes *trimestriels* en vue d'esquisser une prévision 1980 — au risque d'avoir à recommencer cette estimation dans un mois — mieux vaut attendre un peu. Seules ont donc pu être examinées au cours de la séance les prévisions des instituts indépendants de conjoncture.

L'argument de l'administration ne convainc pas complètement. Parce que les résultats des comptes trimestriels (calculés à prix constants, sur la base des prix de 1970), s'ils diffèrent légèrement de ceux du compte annuel (calculé, lui, sur la base des prix de l'année précédente), ne s'en écartent qu'assez peu. Pour l'année 1978, par exemple, les comptes trimestriels ont évalué à 3,5 % la croissance de la production intérieure brute que le compte annuel a finalement chiffrée à 3,3 % ; de même, les calculs trimestriels ont vu la consommation des ménages (principal poste des comptes de la nation) augmenter en 1978 de 4,3 %, contre une estimation de 4 % dans le compte annuel.

Sur l'investissement, les stocks et les importations en 1979, l'écart entre les deux mesures risque d'être un peu plus fort, en raison des mouvements conjoncturels imprévus de fin d'année et d'un certain nombre de distorsions dans la structure des prix (sur le pétrole et les matières premières notamment). Mais les comptes trimestriels fournissent tout de même une solide base d'appréciation sur ce qu'a été l'année 1979 :

LES COMPTES DE LA NATION EN 1978 ET 1979

(Evolution en volume, à francs constants, en %)

	1978	1979
● PRODUCTION INTERIEURE BRUTE MARCHANDE	+ 3,5	+ 4
a) Ressources de la nation :		
PIB industrielle	+ 3,2	+ 4,5
PIB non industrielle	+ 3,8	+ 3,6
Importations	+ 7	+ 10,6
Total des ressources	+ 4,2	+ 5,3
b) *Emploi de ces ressources :*		
Consommation des ménages	+ 4,3	+ 3,1
Consommation nette des administrations	+ 4,9	+ 2,4
Investissements	+ 1,4	+ 3,4
Dont des entreprises	+ 2,6	+ 4,5
des ménages	+ 0,3	+ 1,8
des administrations	— 0,3	+ 2,2
Exportations	+ 6,8	+ 8,3
Variation des stocks (1)	12,17	25,52
● PIB NON MARCHANDE	+ 3	+ 1,4
● PIB TOTALE	+ 3,5	+ 3,7

(1) En milliards de francs constants (1970)

Comme on le voit, l'augmentation de la production nationale en 1979 n'a pas été de 4 %, mais seulement de 3,7 % ; et probablement même d'un peu moins, ainsi qu'il apparaîtra quand on connaîtra les résultats définitifs du compte annuel. C'est néanmoins un score fort honorable en cette période d'anémie mondiale. Et qui s'explique par la remontée considérable de la production durant le troisième trimestre (+ 2,4 %), poursuivie plus modérément pendant les trois derniers mois (+ 0,4 %) ; ce qui a contrasté avec l'atonie du premier semestre (+ 0,7 % seulement en six mois). La reprise de l'investissement au troisième trimestre puis de la consommation au quatrième (au détriment de l'épargne) ont joué là un rôle décisif. Etroitement lié à l'accélération de l'inflation.

Quatre incertitudes majeures

1980 va-t-il prolonger le mouvement ? Ou bien la dépression annoncée par la plupart des experts, en raison de l'effet déflationniste de la hausse du pétrole, va-t-elle marquer une rupture brutale ?

Les débats du groupe technique de la commission des comptes ont fait apparaître des *divergences réelles d'appréciation*. Le centre d'observation de la Chambre de commerce de Paris (C.O.E.) s'attend actuellement à une croissance de 1,5 % seulement (en raison surtout du moindre stockage), le bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE) à un progrès de 2 %, le Rexeco, plus optimiste, à une expansion de 2,9 %. Rappelons qu'au début de mars, les experts de la C.E.E. prévoyaient pour la France une croissance de 2,1 % (1).

Pourquoi ces différences d'appréciation, qui vont du simple au double ? Pour quatre raisons principales :

1) Les avis divergent sur la *date de retournement de la conjoncture* dans les pays étrangers qui sont nos principaux clients. Selon que la dépression — prévue depuis six mois déjà ! — touchera les Etats-Unis au deuxième ou au troisième trimestre, selon que l'activité allemande ou italienne « tiendra » jusqu'à l'été ou à l'automne, le volume des exportations françaises variera sensiblement et, par voie de conséquence, le rythme de la production industrielle de notre pays. Tous les experts sont d'accord sur l'inéluctabilité de l'« effet déflationniste » ; mais quand aura-t-il lieu ici et là ? Un demi-point de croissance globale se joue là.

2) Sur le plan intérieur, l'heureuse surprise qu'a constituée pour les pouvoirs publics la *reprise de la consommation* des ménages, malgré une baisse du *pouvoir d'achat net des salariés* (après impôt et cotisations sociales), n'est toujours pas expliquée de façon incontestable. Fuite devant l'inflation ? Sûrement. Mais pourquoi précisément à ce moment de 1979 et de cette ampleur ? La réponse à ces questions permettrait peut-être de supputer la durée du phénomène en 1980. Là aussi, un demi-point de croissance se joue. Il est sûr que le taux d'épargne ne continuera pas indéfiniment à baisser : quand cessera-t-il de le faire ?

3) Le niveau de l'*investissement privé* dépend largement des deux points précédents. Même si cette rubrique « pèse » apparemment moins que les deux autres dans les comptes de la nation, l'effet d'entraînement des dépenses qu'elle concerne lui confère un rôle important dans l'évolution de l'ensemble. Le volume élevé des *commandes en portefeuille* garantit une bonne activité pour le premier semestre. L'aisance financière de la plupart des entreprises leur donne, en outre, les moyens de rattraper au second semestre une partie du retard pris ces dernières années dans le renouvellement de leur équipement. Le feront-elles ?

4) Enfin, l'évolution des *stocks en cours d'année continue* à demeurer un élément d'incertitude à peu près total. Chacun pense qu'ils s'accroîtront beaucoup moins qu'en 1979, où ils ont beaucoup progressé : mais de combien ? Là encore, un tiers ou un demi-point de croissance peut se jouer.

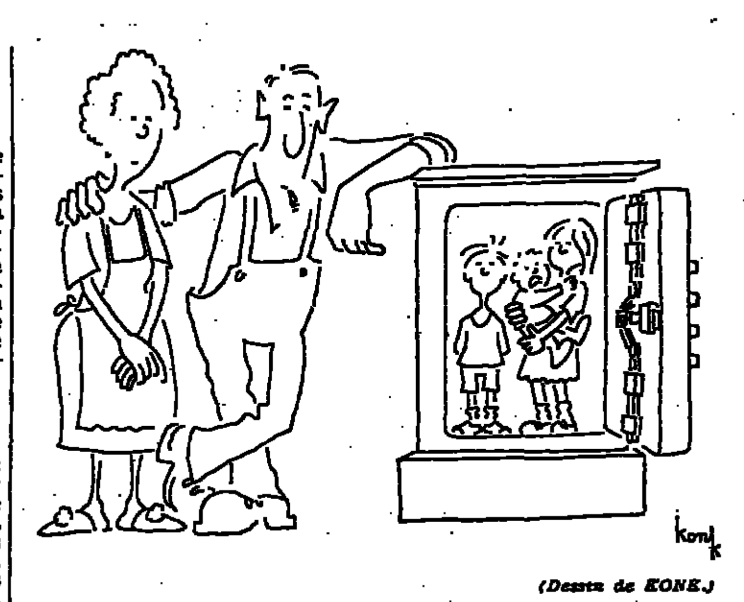
Au total, les comptables nationaux officiels ne sont pas loin de penser que leur prévision de l'ar (2,6 % de croissance en 1980, correspondant à 2,5 % de PIB marchande et à 3,3 % de PIB non marchande) (2) a de bonnes chances de se vérifier, les rectifications de sens contraires par rapport aux calculs présentés au Parlement pouvant finalement s'annuler l'une l'autre.

Sur un seul point concernant 1980, l'accord des experts est unanime : la hausse des prix sera ! u up plus forte que prévue : de l'ordre c 12,5 % à 13 %, alors que le gouvernement espérait enc e à l'automne la limiter à 9 %.

GILBERT MATHIEU.

(1) En janvier, *l'Expansion* prévoyait une croissance de 1,5 %, tout comme la moyenne des personnalités consultées par *la Vie française*.

(2) La production « marchande » est celle qui fait (ou peut faire) l'objet d'échange sur un marché, à un prix visant à couvrir au moins le coût de production. C'est notamment le cas de tous les biens. La production « non marchande » comprend les services fournis par les administrations (publiques et privées) à titre gratuit ou quasi-gratuit, ainsi que les services produits par les ménages à titre d'employeur domestique. En 1979, la PIB marchande a été évaluée officiellement à 2 350 milliards de francs et la PIB non marchande à 305 milliards.



(Dessin de KONK.)

LE SALAIRE MINIMUM FAMILIAL

L'UNAF : trop faible et trop restrictif

Satisfaction amère ou désenchantement, telles sont les premières réactions au projet de loi prévoyant la création d'un revenu minimum familial en 1981 de 4 200 F par mois (« le Monde » du 3 avril). Pour M. Burnel, président de l'UNAF, les associations familiales sont favorables, dans l'ensemble, au principe de la mesure, mais elles estiment que le montant retenu est bien faible, une famille de trois ou quatre enfants ne pouvant que difficilement vivre avec une telle somme. Phénomène aggravant, pour l'UNAF, ce minimum n'en est pas un pour les non-salariés, les chômeurs et les autres personnes sans revenu fixe puisque le projet ne prévoit pour eux que le versement d'une somme forfaitaire de 210 F.

Quant aux comparaisons internationales faites par le gouvernement, selon lequel « la France sera aussi un des premiers pays à avoir institué un revenu familial », elles sont loin d'être favorables à notre pays puisque la Grande-Bretagne et surtout la Suède et les Pays-Bas ont déjà institué soit une « garantie de ressources », soit un « minimum vital » qui, parfois, est bien supérieur au salaire minimum appliqué en France.

A l'issue du conseil des ministres, mercredi 2 avril, Mme Monique Pelletier, ministre délégué chargé de la famille et de la condition féminine, a communiqué des précisions sur le projet de loi, adopté le jour même par le gouvernement, sur l'institution en 1981, d'un revenu minimum familial pour environ cent cinquante mille familles. *« Il constitue une innovation importante dans la politique familiale : c'est désormais l'ensemble des revenus (salaires et prestations familiales) dont disposent chaque mois ces familles qui sont pris en compte.*

» Le montant du revenu minimum familial sera d'environ 4 200 F par mois à compter du 1er janvier 1981 pour les familles de trois enfants. Il sera progressif en fonction du nombre d'enfants au-delà de trois.

» Le mécanisme retenu est le suivant :

» ● Les familles, dont les revenus sont facilement connus parce que leurs salaires représentent l'équivalent du SMIC ou plus, percevront chaque mois une allocation qui sera la différence exacte entre le montant du revenu minimum familial et leurs ressources mensuelles (salaires plus prestations familiales).

» ● Pour les autres familles dont les revenus sont moins réguliers ou moins bien connus, le gouvernement souhaite mettre en œuvre un dispositif simple leur évitant des démarches compliquées et des contrôles nombreux.

Celles-ci percevront donc une allocation mensuelle d'un montant forfaitaire de 210 F, soit environ 2 500 F par an, lorsque leurs revenus mensuels sont inférieurs au revenu minimum familial. Ce montant de 210 F correspond en effet à la moyenne de ce qui sera versé aux familles bénéficiaires de l'allocation différentielle.

» ● Ce mécanisme de revenu familial est permanent.

« Les caisses d'allocations familiales et les caisses de la Mutualité sociale agricole verseront directement chaque mois aux familles concernées les allocations du revenu minimum familial en même temps que les autres prestations familiales (...) Le montant du revenu minimum familial sera réévalué chaque année ».

ÉNERGIE

LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

La C.F.D.T. s'inquiète du recours massif à l'électricité d'origine nucléaire et la C.G.T. rappelle sa position sur le charbon

Le gouvernement a arrêté, le mercredi 2 avril, les grandes lignes de la politique énergétique française pour les dix ans à venir (*le Monde* du 3 avril). Il s'agit, rappelons-le, de ramener la part du pétrole dans le bilan énergétique de la France à environ 30 %. On trouvera dans le tableau ci-dessous les deux hypothèses retenues par les experts pour 1990. Les différences entre les deux scénarios sont minimes.

Pour tenter d'atteindre ces objectifs le gouvernement a défini une série de mesures renforçant le dispositif d'économie d'énergie. Ainsi les constructeurs d'automobiles devront mettre sur le marché en 1990 des voitures ne consommant que 6 litres au 100 kilomètres. Dans le secteur industriel, on espère que des investissements de 60 milliards de francs sur dix ans permettront d'économiser 6 millions de TEP par an. Enfin, le gouvernement va « *encourager* » la consommation et « *réactiver* » l'usage du charbon.

Ces choix énergétiques ont provoqué diverses réactions. Pour M. Krasucki, secrétaire de la C.G.T., le gouvernement *« est enfin contraint de reconnaître l'utilité et l'importance du charbon après vingt ans de saccage insensé »*.

« S'il est souhaitable de réduire notre dépendance pétrolière », estime pour sa part M. Michel Rolant, secrétaire national de la C.F.D.T., *« il est dangereux de vouloir atteindre cet objectif en imposant l'utilisation de l'électricité dans tous les domaines en dehors des transports »* (en 1990 : 42 % de l'énergie primaire proviendra de l'électricité, et 73 % de l'électricité sera produit par le nucléaire). *« Il s'agit d'un formidable pari sur le bon fonctionnement de dizaines de centrales nucléaires (l'équivalent de soixante-six centrales de 1 000 mégawatts).*

» Il est clair pour la C.F.D.T., et l'opinion publique doit en être informée, que la réalisation de ce plan sera tellement coûteuse (254 milliards de francs) qu'elle empêchera de poursuivre en même temps un programme sérieux d'économies d'énergie, de développement des énergies nouvelles et d'exploitation des ressources nationales. »

	1973		1979		1990 hypothèse A		1990 hypothèse B	
	M.T.E.P. (1)	%	M.T.E.P.	%	M.T.E.P.	%	M.T.E.P.	%
Charbon	30,5	17	34,5	18	33	14	28	11,5
Pétrole	116,3	66	108,5	56	68	28	80	33
Gaz	15	8,5	23	12	42	17	37	15,5
Energies nouvelles	2	1	3	1,5	12	5	10	4
Hydraulique	18	6	16	8	14	6	14	6
Nucléaire	3	1,5	8,5	4,5	73	30	73	30
Consommation totale énergie primaire	176,8	100	193,5	100	242	100	242	100

(1) Million de tonnes d'équivalent pétrole

● *Les Rencontres internationales papetières de Grenoble.* — Grenoble vient d'organiser, et pour la quatrième fois en dix ans, des Rencontres internationales papetières, à l'image des grands pays papetiers du monde (Etats-Unis, Canada, Suède, Finlande), qui chaque année abritent une manifestation qui fait le point de l'évolution des technologies et des besoins industriels. Sur une « toile de fond » d'exposition de matériel de 10 000 mètres carrés illustrant les possibilités techniques des principaux constructeurs, ces Rencontres ont été l'occasion d'une dizaine de colloques.

L'ALGERIE A SUSPENDU SES LIVRAISONS DE GAZ A LA FIRME AMERICAINE EL PASO

L'Algérie a suspendu, depuis le 1er avril, ses livraisons de gaz naturel liquéfié à la société américaine El Paso. Cette interruption est la conséquence directe du conflit ouvert voilà plusieurs mois entre la Sonatrach et El Paso au sujet des prix du gaz algérien.

Un accord avait pourtant été conclu en mai 1979 entre les deux parties. Il prévoyait de porter de 30,5 cents à 1,75 dollar le prix de l'unité de base : le million de B.T.U. (1). Tarif qui était indexé sur les prix de certaines qualités de fuel.

Si les autorités de Washington ont bien ratifié, à la fin de l'année dernière, le nouveau contrat, l'Algérie n'en a rien fait et a demandé, il y a un mois, l'ouverture de nouvelles négociations pour un relèvement substantiel du prix et une modification de la formule d'indexation. Pour Alger, le prix de la thermie-gaz doit être aligné sur celui de la thermie-pétrole. Pour parvenir à cette équivalence, les Algériens demandent donc un relèvement du prix de leur gaz naturel de 6,11 dollars le million de B.T.U. Demande qui a été également formulée aux autres clients de la Sonatrach, notamment à Gaz de France, avec qui des négociations sont en cours.

El Paso a refusé la proposition algérienne et estime qu'il s'agit maintenant d'une affaire d'Etat à Etat, qui concerne les relations entre les Etats-Unis et l'Algérie.

Le contrat interrompu prévoyait la livraison de 10 milliards de mètres cubes/an, sur une période de vingt-cinq ans. Le gaz naturel était acheminé aux Etats-Unis par neuf méthaniers appartenant tous à El Paso, d'une capacité de 125 000 mètres cubes chacun.

(1) British T.

AFFAIRES

UNE EXPÉRIENCE DE COGESTION A LA FRANÇAISE

Les salariés de l'entreprise Benoit disposent de la moitié des voix au « conseil de gestion »

De notre correspondant

Lyon. — Au moment où les termes de cogestion, de participation et d'autogestion reviennent à un rang privilégié du vocabulaire politique, une expérience tentée dans la banlieue industrielle de Lyon, à Saint-Bonnet-de-Mure, apporte un éclairage intéressant, qui marque cependant les limites d'une expérience de cogestion. Son promoteur, M. Jacques Benoit, est à la tête d'une petite industrie de brûlerie de fruits exotiques qui emploie au total trente personnes. Créateur de l'entreprise, il en détient le capital. Même si les règles originales de fonctionnement paraissent révolutionnaires, même si les salariés souscrivent largement à la formule, cette cogestion est née, existe et se développe grâce à un seul *homme : le directeur.*

M. Jacques Benoit a trente-sept ans. Il a trouvé un créneau intéressant dans le marché des industries alimentaires. Dans des locaux vastes, fonctionnels et spacieux, il dirige depuis sa création la Brûlerie Jacques-Benoit. Société anonyme, l'entreprise a un capital de 350 000 F. Originalité essentielle : l'existence du *conseil de gestion*, véritable pouvoir exécutif.

M. Benoit affirme : *« La cogestion n'est pas une idée originale faite par un original. C'est en fait un espoir pour tous ceux qui en ont assez du choix imbécile entre une société capitaliste dépassée et une société collectiviste qui se dit égalitaire, mais avec un nivellement par la base. C'est un espoir pour tous ceux qui ne veulent être traités ni de jaunes ni de rouges. »* A partir de sa pratique quotidienne de la cogestion, M. Benoit propose ses théories à ses homologues chefs d'entreprise. Il a sans grand succès créé un mouvement : le MIDE (Mouvement pour l'information et la démocratie dans l'entreprise, chemin du Bois-Rond, 69720 Saint-Bonnet-de-Mure). Il a édité une plaquette intitulée : « Réflexions sur la cogestion et son application », qui porte un sous-titre révélateur : « L'entreprise de demain comme je la vois ».

L'idée la plus originale concerne le pouvoir, qui, dans cette entreprise, appartient totalement à un conseil de gestion paritaire. La moitié des voix sont attribuées au représentant du capital, l'autre moitié aux salariés. Toutes les décisions importantes sont prises à la majorité des trois quarts. Les pouvoirs du conseil sont très étendus : il nomme le chef d'entreprise, fixe les salaires, détermine les politiques commerciales d'investissement et d'emploi. Plus anecdotique : le personnel attribue chaque année une note à son directeur. En 1979, une *« bonne année »* pour les résultats de son entreprise : M. Benoit montre sa note non sans fierté : 8,35 sur 10.

L'expérience ne se veut pas dirigée contre les organisations syndicales. *« J'ai beaucoup trop de respect de la lutte syndicale »*, écrit notamment M. Benoit, mais il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise. Mme Josiane Desseigne, secrétaire du comité d'entreprise, explique : *« Tout se passe à l'amiable. S'il n'y a pas de syndicat, c'est que nous n'en éprouvons pas le besoin... et que cela ne ferait pas plaisir à M. Benoit. »*

CLAUDE RÉGENT.

ÉTRANGER

Pauvre comme le roi d'Espagne

De notre correspondant

Madrid. — Le roi d'Espagne a des revenus inférieurs à ceux de certains ministres. L'homme politique le plus riche du pays est le dirigeant nationaliste catalan, M. Pujol. Toutefois, la plus grosse fortune — près de 9 milliards de pesetas officiellement déclarés, soit un peu plus d'un demi-milliard de francs — appartient au président d'un groupe rassemblant des banques, des sociétés vinicoles et des compagnies d'assurance, M. Ruiz Mateos.

Voilà ce que les Madrilènes peuvent apprendre, depuis le 31 mars, en consultant les listes de déclarations de revenus que le ministère des finances expose au public pour la deuxième année consécutive. Les chiffres, qui correspondent à l'année 1978, mériteraient toutefois d'être actualisés. Il y a tout lieu aussi de croire que bon nombre d'entre eux ne donnent pas une photographie tout à fait exacte des richesses détenues par les classes possédantes.

Il s'agit, malgré tout, d'une affaire inédite de transparence fiscale. Le mérite en revient à l'ancien ministre des finances de M. Adolfo Suarez, le centriste de tendance social-démocrate, M. Fernandez Ordonez, auteur d'une réforme de la fiscalité, qui avait fait grincer bien des dents dans les premiers mois de la démocratie. Son successeur, M. Garcia Anoveros, a continué la pratique inaugurée l'an dernier.

Depuis la réforme fiscale de 1977, les Espagnols sont tenus de déclarer, non seulement leurs revenus annuels, mais aussi leur patrimoine, y compris leur résidence principale, si sa valeur dépasse 4 millions de pesetas (250 000 francs). Ce patrimoine est soumis à l'impôt.

Des exceptions

Les Espagnols les plus riches, aux termes des déclarations de 1978, sont le président du groupe Rumasa, M. José-Maria Ruiz Mateos, un patron de la métallurgie basque, M. José-Maria Aristrain, et un industriel catalan, M. Alberto Folch. Le président de la banque Banesto, la première du pays, M. José-Maria Aguirre, ne vient qu'en quinzième position avec un patrimoine déclaré de près de 2 milliards et demi de pesetas (150 millions de francs). Grâce à son mariage avec la duchesse d'Albe, un ancien prêtre progressiste, M. Jesus Aguirre, devenu directeur général de la musique, occupe une honorable dix-neuvième place.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est à droite et au centre de la classe politique qu'on trouve les situations les mieux assises. M. Jordi Pujol, banquier et secrétaire général de Convergences démocratiques, le parti nationaliste vainqueur aux récentes élections parlementaires catalanes, est suivi de près, au chapitre des fortunes personnelles, par un des dirigeants de la droite, M. José Maria de Areilza, qui a été le premier ministre des affaires étrangères de la monarchie. L'un et l'autre ont déclaré au fisc un patrimoine équivalent à 18 millions de francs. Ils sont suivis par d'anciennes personnalités franquistes, comme M. Carlos Arias Navarro, qui a été président du gouvernement, et M. José Antonio Giron, qui a été ministre du travail sous la dictature. Ce dirigeant de l'extrême droite parlementaire, M. Blas Pinar, notaire, est aussi très fortuné.

Les personnalités de gauche, en général, n'ont guère de patrimoine à déclarer. Beaucoup d'entre eux, il est vrai, sont sortis il y a peu de temps de la clandestinité ou de l'exil. Il y a, malgré tout, des exceptions et le numéro un dans ce domaine est encore un catalan : M. Joan Reventos, secrétaire général du parti socialiste de Catalogne, grand rival de M. Pujol lors du dernier scrutin. Autre figure de proue : M. Juan Maria Bandres, député de l'extrême gauche nationaliste basque.

MM. Felippe Gonzalez et Santiago Carrillo suivent de très près dans la hiérarchie des revenus avec environ 2 millions de pesetas imposables (125 000 francs). Parmi les ministres les moins à plaindre sont, sans aucun doute, M. Marcelino Oreja, titulaire des affaires étrangères, et M. Inigo Cavero, ministre de la justice, deux personnalités démocrates-chrétiennes qui possèdent un solide patrimoine et disposent chaque année de revenus substantiels. Ils ont gagné davantage, en 1978, que le roi Juan Carlos, lequel a déclaré un peu plus de 7 millions de pesetas (440 000 francs).

Le président du gouvernement, M. Adolfo Suarez, a déclaré, quant à lui, près de 6 millions de pesetas (375 000 francs) et son patrimoine était à peu près du même ordre. Ses critiques les plus féroces le reconnaissent : le premier ministre est un affamé de pouvoir, mais il n'a jamais été un faiseur d'argent, alors que les occasions étaient belles sous le franquisme qu'il a loyalement servi pendant vingt ans.

CHARLES VANHECKE.

ESPAGNE

● *L'indice espagnol du coût de la vie* a augmenté de 0,9 % en février, contre 2,8 % en janvier. Il s'est inscrit à 190,5 (base 100 en 1976).

ETATS UNIS

● *Plus de la moitié (53,5 %) des familles américaines* ont disposé d'au moins deux salaires en 1979 (contre seulement 51,5 % en 1978). Dans le cas où l'homme et la femme travaillent, le salaire combiné moyen a été de 500 dollars par semaine en 1979, indique aussi le département du travail. — *(A.F.P.)*

GRANDE-BRETAGNE

● *Les réserves monétaires britanniques* se sont accrues de plus de 3 milliards de dollars en mars, soit d'environ 12,5 %, à la suite principalement de la revalorisation annuelle du stock d'or de la Banque d'Angleterre en fonction de l'évolution des cours du métal sur le marché libre. Selon la Trésorerie, le montant de ces réserves se chiffrait, au 31 mars, à 26 963 millions de dollars, contre 23 935 millions à la fin du mois précédent. — *(A.F.P.)*

En Italie

Un médiateur à la tête de la Confindustria

De notre correspondant

Rome. — La Confédération de l'industrie italienne (Confindustria) ne sera plus dirigée par un homme « charismatique ». Après M. Giovani Agnelli, président de Fiat, et M. Guido Carli, ancien gouverneur de la Banque d'Italie, c'est le représentant d'une entreprise de taille moyenne, M. Vittorio Merloni, qui sera élu le 5 mai à la présidence des patrons du secteur privé.

Agé de quarante-sept ans, M. Merloni ne provient pas du nord du pays, mais de la région des Marches. L'entreprise d'électro-ménager qui porte son nom symbolise la « voie adriatique du développement ». C'est une société familiale qui a su prendre en quelques années une remarquable extension : cinq mille employés et 230 milliards de lires de chiffre d'affaires en 1979 ; des établissements en Grande-Bretagne, au Portugal et en Belgique ; des livraisons d'usines « *clé en main* » à plusieurs pays, dont l'Union soviétique.

Le nouveau président de la Confindustria veut incarner la continuité. Il se réclame de ses deux prestigieux prédécesseurs, proposant par boutade qu'on le surnomme — à l'instar du pape — Giovanni Guido Ier. Toutefois, contrairement à MM. Agnelli et Carli, il n'est pas un représentant du monde « laïc ». Parmi ses amis les plus proches figure M. Arnaldo Forlani, président de la démocratie chrétienne. Aussi se demande-t-on si avec lui la Confindustria ne va pas avoir quelques liens avec le parti gouvernemental.

Il a fallu plusieurs mois aux patrons italiens pour se donner un nouveau président. Aucun des candidats ne jouissait d'une majorité suffisante, alors que M. Carli lui-même savait que sa reconduction aurait été difficile. Beaucoup d'industriels, qui n'ont jamais reconnu l'ancien gouverneur de la Banque d'Italie comme l'un des leurs, lui reprochent d'avoir favorisé les accords au sommet avec les syndicats.

Les membres de la Confindustria se reconnaîtront plus volontiers en M. Merloni. C'est un médiateur : entre le nord et le sud, la petite industrie et la grande, l'Italie « *profonde* » et le management. On ignore encore quels moyens il adoptera pour ressouder une association traversée de tensions internes. Le choix de ses collaborateurs sera déterminant. M. Merloni n'a promis jusqu'à présent que de « *dialoguer* » avec le gouvernement et les syndicats. Indication peu significative dans un pays où la négociation est quasi permanente à tous les niveaux.

ROBERT SOLÉ.

En Grande-Bretagne

L'AMERTUME EST VIVE AU PAYS DE GALLES après la fin de la grève dans la sidérurgie

(De notre correspondant.)

Londres. — La très grande majorité des 130 000 grévistes de la sidérurgie britannique devaient, après trois mois de grève, reprendre le travail, jeudi matin 3 avril, à l'appel de leurs syndicats. Ceux-ci ont tous accepté l'augmentation mensuelle de 15,5 % proposée, lundi 31 mars, par la commission d'enquête qui avait été chargée par les deux parties d'arbitrer le conflit. La décision des syndicats, qui réclamaient auparavant une majoration de 20 % a toutefois rencontré quelques poches de résistance qui devraient se résorber rapidement.

L'amertume est la plus vive dans les régions qui seront particulièrement touchées par le plan de restructuration de *British Steel*. Ce plan prévoit une réduction d'un tiers de la production et du personnel d'ici à la fin de 1980. Ainsi au Pays de Galles, à Port-Talbot et à Llanwern, où 11 300 licenciements sont attendus, une partie des grévistes doivent se rencontrer jeudi pour décider s'ils poursuivront leur mouvement de protestation.

Les hauts fourneaux de *British Steel* fonctionneront à nouveau pleinement dans deux ou trois jours ; mais la situation ne redeviendra totalement normale que d'ici environ un mois, a annoncé, mercredi 2 avril, Sir Charles Villiers, le président de la firme nationalisée.

Cependant, *British Rail* s'apprête à remplacer *British Steel* à la une de l'actualité sociale : les syndicats des chemins de fer ont rejeté, mercredi, comme « *totalement inadéquate* » une offre de 17 % d'augmentation mensuelle.

(Intérim.)

En R.F.A.

RECUL DU CHOMAGE

Nuremberg (A.F.P.). — Le nombre des chômeurs a reculé en Allemagne fédérale de 11,7 % en mars par rapport à février pour s'inscrire à 875 900. Toutefois, selon l'Office du travail, cette baisse est « *légèrement plus faible que d'ordinaire en cette saison* », car « *en raison de l'hiver relativement peu rigoureux, le recul saisonnier du chômage avait commencé cette année dès février.* »

Par rapport à mars 1979, le nombre des demandeurs d'emploi a baissé de 8,5 %, contre 13,5 % de février à février.

LE DEUTSCHEMARK RESTE AU « PLANCHER »

Alors que le dollar confirmait jeudi matin son recul sur les marchés des changes, un autre fait marquant caractérisait la situation : la faiblesse persistance du deutschemark, qui se trouve, ainsi que le franc belge, à son point le plus bas d'intervention au sein du Système monétaire européen (S.M.E.). A Paris, la devise allemande est cotée 2,3033 francs.

La devise américaine valait, en fin de matinée, 4,49 francs et 1,9525 deutschemark. A Zurich, elle était cotée 1,85 franc suisse. A Londres, la livre sterling s'échangeait contre 2,15 dollars.

***L'or* a été coté par opposition 491,25 dollars l'once de 31,103 grammes, soit un cours supérieur à celui auquel s'est faite, mercredi, la vente aux enchères du Fonds monétaire (444,01 dollars). A Hongkong, le prix est descendu jusqu'à 473 dollars.**

M. Long prenant sa retraite

M. DUNKEL EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GATT

Genève *(A.F.P.)*. — M. Arthur Dunkel (Suisse) a été désigné, le 2 avril, pour succéder à M. Olivier Long au poste de directeur général du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Agé de quarante-huit ans, M. Dunkel, dont le mandat a été fixé en principe à cinq ans à partir du 5 mai, est ambassadeur et représentant de la Suisse auprès du GATT.

M. Long, âgé de soixante-cinq ans, également de nationalité suisse, était devenu directeur général du GATT en 1968.

Le conseil du GATT, où sont représentés une soixantaine de pays, a d'autre part désigné M. William B. Kelly, ancien représentant adjoint des Etats-Unis pour les négociations commerciales, au poste de directeur général adjoint.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,5195	4,5255	— 300	— 265	— 530	— 485	—1285	—1198
$ can.	3,7913	3,7980	— 180	— 135	— 265	— 213	— 555	— 440
Yen (100)	1,7523	1,7562	— 36	— 10	— 85	— 55	— 155	— 108
DM	2,2988	2,3031	+ 45	+ 71	+ 84	+ 118	+ 285	+ 355
Florin	2,1075	2,1116	+ 10	+ 32	+ 32	+ 60	+ 95	+ 160
F.B. (100)	14,3685	14,3940	— 730	— 519	—1230	—1000	—2730	—2200
F.S.	2,4259	2,4331	+ 105	+ 140	+ 230	+ 270	+ 645	+ 735
L. (1 000)	4,9774	4,9867	— 302	— 224	— 555	— 467	—1450	—1300
£	9,7070	9,7260	— 495	— 390	— 936	— 828	—2245	—2010

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 5/8	9 1/8	9 1/4	9 3/8	9 3/4	10 1/8	10 3/8	11
$ E.-U.	18 1/8	18 1/2	20	20 3/8	19 1/4	19 5/8	19 3/16	19 9/16
Florin	9 1/4	10 1/4	11	11 5/8	11	11 11/16	11 3/4	12 9/16
F.B. (100)	13 1/4	15 1/4	16 7/8	17 5/8	17 3/16	17 15/16	17 1/8	17 7/8
F.S.	2 5/8	3 1/8	5 7/8	6 3/8	6 5/16	6 11/16	7 7/16	7 13/16
L. (1 000)	10	15	17 3/16	18	18 1/8	20	18 7/16	20 1/16
£	17	18	18 1/8	18 3/4	18	18 3/4	18 1/16	18 13/16
Fr. franç.	12 1/2	12 3/4	13 1/4	13 1/2	13 5/8	13 7/8	14 3/8	14 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

La journée d'action des métallurgistes C.G.T. pour les libertés syndicales

Le patronat et les syndicats s'accusent réciproquement de violence

La prolongation, sinon l'aggravation de la crise économique, conjuguée avec le malaise politique, ne cesse de relancer l'escalade entre le patronat et les syndicats, et plus particulièrement la C.G.T., qui organise, dans la métallurgie, jeudi 3 avril, une journée d'action avec débrayages et pétitions pour la défense des libertés et du droit de grève, avec parfois la participation de la C.F.D.T.

Les grèves, pour être surtout ponctuelles, revêtent souvent une grande dureté dans les enteprises et les incidents avec les représentants de la direction ne sont pas rares. Les ateliers étant occupés, les patrons en réclament l'évacuation en faisant appel aux tribunaux, ce qui donne lieu à un durcissement des travailleurs, *parmi lesquels des militants politiques.* Dans cet enchaînement de la violence, les syndicats ne manquent pas d'accuser les employeurs d'avoir déclenché l'« agression » avec le chômage, le blocage ou la régression du pouvoir d'achat, les atteintes aux droits des travailleurs et plus spécialement aux libertés syndicales.

« *L'offensive systématique du parti communiste et de la C.G.T.* » prend la forme de violence contre les dirigeants d'entreprise et les non-grévistes allant « *jusqu'aux illégalités et délits* », déclarait, le 27 mars, M. Boursier, délégué général de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières).

A l'appui de cette affirmation, les « *maîtres de forge* » publient une longue liste des « *exactions* » constatées durant les quatre derniers mois dans leur branche industrielle. *On y trouvera neuf* cas de « *séquestrations* » de directeurs ou de chefs de personnel, chez Alsthom-Unelec (Belfort-Beaucourt), ATEC (Cherbourg), Société industrielle de Rechebonne (Tournon), Usinor (Longwy), PUK (Creil), Grunding (Fleurance, Gers), A.O.F. (Brest), Lardet-Babcock (Cherbourg), S.E.V. Marchall (Châtellerault). La durée des « *retenues* » va de deux à une dizaine d'heures, et, parfois, elles s'accompagnent d'une mise à sac des locaux.

Cinq chambres syndicales (Saint-Nazaire, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Brest, Amiens) ont été occupées, non sans dégâts dans certains cas. La mairie de Tournon, l'église Saint-Paul de Nîmes ont aussi été envahies. La demi-douzaine de « *violations de domicile* » citées sont souvent marquées d'incidents : chez Gouz (Aubervilliers), trois tonnes de peinture *sont répandues dans* le hangar principal et les bureaux, les pneus des camions et voitures sont crevés. Des portes, du matériel sont brisés chez Ericsson (Colombes), Nozal Armature (Mondeville, Calvados). A Usinor Mardyck, des « *délégués C.G.T.* » déboulonnent des rails. Huit jours plus tard, deux grévistes, dont un délégué, mettent le feu à des papiers et à un stock de carton. Ils assomment un contremaître qui les a surpris. Ailleurs, des cadres sont frappés et, chez Alsthom-Unelec (Saint-Ouen), un délégué syndical C.G.T. est surpris en flagrant délit de vol, dit encore l'Union patronale.

Le document, enfin, dénonce les « *abus chroniques* » du droit de grève, notamment chez Mavilor (Loire), Rotodiesel (Blois), Usinor (Denain), SNIAS (Saint-Nazaire), Carnaud (Rouen), Thomson-C.S.F. (Brest et Laval, Finistère), Précision-fondeur (Laval), Serinox (Champigny), aciéries du Manoir de Pompey, Messier-Hispano (Montrouge), Erineto (Blois), A.N.F. (Valenciennes), l'Unité hermétique (La Verpillière, Isère).

Souvent, indique l'UIMM, les directions d'entreprise ont porté plainte.

« Frapper les syndicats à la caisse »

L'organisation patronale reste des plus discrètes sur la contre-attaque financière lancée contre les syndicats devant les tribunaux.

Sur l'ensemble du pays, selon la C.G.T., près de trente procès importants sont en cours à l'instigation de groupes ou d'entreprises liés au grand patronat ou au secteur public, dans la métallurgie (Creusot-Loire, Brissonneau et Lotz-Five Cail, Babcock-Renault), dans les transports (Air Inter), le grand commerce (Mammouth), l'assurance (Compagnie du Nord), les cuirs et peaux, les ardoiseries de Trélazé, les compagnies maritimes, etc.

La direction d'Alsthom-Belfort, après la longue grève de l'automne dernier, poursuit les syndicats en dommages-intérêts (N.D.L.R. : *pour les divers usines du groupe, elle réclame 10 millions de francs).* Celle du groupe Trailor-Pullman, à Lunéville, assure la C.G.T., a fomenté une action, par l'intermédiaire de non-grévistes, pour faire condamner la C.G.T.

La tactique patronale n'est pas entièrement nouvelle. Par exemple, en novembre 1975, la directions de l'usine Renault du Mans avait assigné la C.G.T. en dommages-intérêts. Six mois plus tôt, la « grève de l'enthousiasme » des O.S. de cet établissement avait abouti, selon la direction, à un coulage de la production, et la société réclamait 29 millions de francs à la section syndicale C.G.T.

Mais, cette fois, le procédé tend à se généraliser. On tente de « *frapper les travailleurs et les syndicats à la caisse* », déclare la C.G.T., en affirmant « *solennellement* » que ni elle ni ses organisations « *ne pateront les sommes qu'on prétend leur extorquer* » (1).

Cependant, c'est essentiellement sur « *la défense des libertés fondamentales et de la justice* » que reviennent inlassablement les déclarations-réquisitoires de la C.G.T. La semaine dernière, elle dénonçait tout à la fois « *l'inculpation montée de toutes pièces* » contre M. Maurice Lourdez, militant de l'Union Ile-de-France C.G.T., les tentatives du gouvernement, et du patronat pour « *mobiliser l'appareil de justice* » à l'encontre des militants à la suite de grèves ; la « *répression qui s'est abattue sur cinquante-sept fonctionnaires et militants C.G.T. de la police parisienne* », le jugement « hâtif » déclarant illicite l'arrêt de travail des *mécaniciens* d'Air France, Air Inter et UTA ; les poursuites engagées après les émissions de Radio-C.G.T., etc.

« L'odieux stratagème »

Parfois, il est vrai, la virulence des déclarations du bureau confédéral ou d'autres organisations contre les atteintes aux libertés est une sorte de prologue à l'expression de l'indignation devant la « *campagne anticommuniste* » et l'« *odieux stratagème* » monté contre M. Georges Marchais.

Cependant, les autres centrales protestent, elles aussi. Certains de leurs militants ou de leurs syndicats emploient la manière forte et ne sont pas mieux traités que ceux de la C.G.T. La C.G.C. répète qu'il faut changer de premier ministre, et l'exécutif national de Force ouvrière, le 2 avril, a affirmé qu'il « *fera tout* » pour mettre en échec les « *tentatives réactionnaires du patronat* ». M. Maire disait récemment que les motifs de mécontentement s'accumulent et que la situation présente des risques d'autoritarisme. Mais les comportements ne subissent-ils pas le poids de la prochaine élection présidentielle ?

JOANINE ROY.

(1) Les organisations syndicales, en droit, ne sont propriétaires que de biens sans grande valeur. Leurs immeubles appartiennent à des sociétés créées à cet effet.

POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL NOIR

Un rapport remis au chef de l'État préconise l'institution de « contrats emploi-création d'entreprises »

M. Robert Delorozoy, président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (A.P.C.C.I.), a remis à M. Giscard d'Estaing, mercredi 2 avril, le rapport sur le travail clandestin, que le président de la République lui avait demandé. « *Il vaut mieux recourir à des dispositions qui rendraient le travail au noir inintéressant plutôt que d'accentuer, sans résultat significatif, la répression* », a déclaré M. Delorozoy à sa sortie de l'Elysée.

Prévention

Dans son rapport, le président de l'A.P.C.C.I. préconise la régularisation du travail noir occasionnel, en proposant l'acquittement d'une taxe spécifique qui assurerait, pendant une période très brève, la protection sociale de l'employé et la liquidation de ses obligations fiscales. Il souligne, d'autre part, la nécessité de la prévention par des campagnes d'information, et se prononce pour un encouragement à la constitution d'entreprises, en instituant des contrats emploi-création d'entreprises, et en modifiant les règles d'inscription au répertoire des métiers et au registre du commerce. Il suggère, enfin, la constitution d'entreprises polyvalentes de dépannage et de petits travaux courants, en les faisant bénéficier d'un taux réduit de la T.V.A.

Le développement du travail noir, estime l'étude de M. Delorozoy, est lié au ralentissement de la croissance économique. Plus de huit cent mille personnes auraient été concernées en 1978, soit 5 % des travailleurs. Son chiffre d'affaires serait de 90 milliards de francs, c'est-à-dire l'équivalent du secteur automobile. Mais les spécialistes estiment que ces chiffres restent bien en dessous de la vérité.

Le travail clandestin est surtout fréquent dans le bâtiment, où il représenterait 3 % du chiffre d'affaires et toucherait cinq cent mille personnes, et dans la réparation automobile, la confection, les travaux d'entretien et le petit dépannage.

La coopérative CAP issue de Lip pourrait embaucher vingt-cinq personnes

De notre correspondant

Besançon. — La Société coopérative ouvrière de production, constituée par les anciens ouvriers de Manuest, et qui emploie aujourd'hui deux mille trois cent soixante salariés à Chatenois (Vosges), a pris l'engagement de confier la fabrication de certaines pièces de mobilier à la coopérative CAP (Commission artisanale de Palente) issue de Lip. Cela représenterait un chiffre d'affaires hors taxe annuel voisin de 2 millions de francs pour le CAP, qui pourrait embaucher vingt-cinq personnes en 1981 (elle a actuellement deux salariés seulement) en développant, parallèlement au façonnage du bois, des activités issues de la « chiffonnière » créée à l'occasion du conflit (couture, peinture sur soie).

Quant aux Industries de Palente, dont l'avenir dépend dans une large mesure des études et tractations conduites par le CIASI (Comité interministériel pour l'aménagement des secteurs industriels), elles attendent que le tribunal de commerce de Besançon accorde au syndic de l'ancienne société Lip l'autorisation de lui céder une partie des machines et le droit d'utiliser la marque. — C. F.

● *A la S.N.C.F.*, cinq fédérations de cheminots ont signé l'accord salarial 1980. Après F.O. (*le Monde* du 3 avril), la C.F.T.C., la C.G.C., la F.M.C. (maîtrise et cadres) et la F.G.A.R.C. (autonomes) ont en effet paraphé ce contrat, qui prévoit le maintien du pouvoir d'achat en masse salariale, l'attribution d'une somme unique de 300 francs, une augmentation de 0,50 % de l'indemnité résidentielle pour les agents de la troisième et dernière zone et une majoration de 0,3 % des pensions de réversion. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont rejeté ces dispositions.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES SICAV DES CAISSES D'ÉPARGNE
gérées par la caisse des dépôts et consignations

LE LIVRET PORTEFEUILLE — Une SICAV "diversifiée"	S.N. FRANCE OBLIGATIONS — Une SICAV "obligations"	Livret BOURSE INVESTISSEMENTS — Une SICAV "MONORY"
Comptes de l'exercice 1979 approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires		
du 26 MARS 1980	du 26 MARS 1980	du 27 MARS 1980
Actif Net : F. 1 486 778 260	Actif net : F. 2 880 005 790	Actif Net : F. 815 915 850
Nombre d'actions en circulation : 6 016 112	Nombre d'actions en circulation : 8 778 031	Nombre d'actions en circulation : 4 763 529
Valeur liquidative : F. 247,13	Valeur liquidative : F. 328,09	Valeur liquidative : F. 171,28
Dividende 1979 (coupon n°25) Net + Avoir : F. 11,40 + 1,87	Dividende 1979 (coupon n°23) Net + Avoir : F. 22,00 + 2,18	Dividende 1979 (coupon n°13) Net + Avoir : F. 9,52 + 1,99

Réinvestissement du dividende en actions nouvelles jusqu'à la fin du mois de JUIN 1980.

Dividende mis en paiement à partir du LUNDI 31 MARS 1980 dans toutes les Caisses d'Epargne et dans tous les bureaux de poste (Caisse Nationale d'Eparne)

et pour L.B.I., chez les comptables du Trésor chez les Agents de Change

---

AUSSEDAT REY

Le conseil d'administration, réuni le 26 mars 1980, a arrêté les comptes de l'exercice 1979 qui seront présentés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, le 21 mai prochain.

Le chiffre d'affaires de la société en 1979 s'élève à 1 760 millions de francs hors taxes, soit une augmentation de 18,1 % par rapport à 1978. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe atteint 2 016 millions de francs (+ 15,95 % sur 1978).

Le bénéfice net de la société-mère s'élève à 27 804 000 F, après 59 millions 581 000 F d'amortissements et 3 370 000 F de provision pour hausse des prix. En 1978, le bénéfice avait été de 6 852 000 F.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée un dividende de 5 F représenté par l'acompte déjà versé le 27 décembre 1979.

A la suite de la démission de deux administrateurs, MM. Jacques Bouchayer et François Rollier, le conseil a coopté M. Robert Tourre, président de la Société nouvelle des basaltes, *et M. Henri Delaage, président d'honneur* des Machines Bull et administrateur de C.I.I.-Honeywell-Bull.

S.A. FINANCIÈRE ÉTERNIT

Le conseil de surveillance de la S.A. Financière Eternit a, dans sa séance du 28 mars 1980, vérifié et contrôlé les comptes établis par le directoire.

L'ensemble des sociétés du groupe a enregistré au cours de l'exercice 1979, et surtout pendant le deuxième semestre, un niveau d'activité supérieur de 3 % environ en volume à celui de 1978.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 1 148 millions de francs, en hausse de 15,3 % sur celui de l'exercice précédent.

Le bénéfice net consolidé, après impôts de 51 472 558 F et provisions pour participation des salariés de 8 995 249 F, s'est élevé à 45 millions 347 984 F, soit 61,68 F par action.

Toutes les sociétés qui composent le groupe ont été bénéficiaires et le redressement de la principale d'entre elles, Eternit industries, a été particulièrement sensible.

Le bénéfice net de la S.A Financière Eternit a été arrêté à 10 millions 989 460 F contre 4 945 822 F en 1978.

Le directoire compte proposer à l'assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra le 12 juin 1980, de fixer le dividende à 11 F par action. Compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, le revenu global par action sera de 16,50 F, en progression de 15,8 % sur celui de l'année précédente.

SICAV 5000

Siège social : 49 avenue de l'Opéra - 75002 PARIS
RCS PARIS B 306 551 730



L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société s'est réunie le vendredi 28 mars 1980 sous la présidence de Monsieur Maurice HOPÉ. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 décembre 1979.

Les produits distribuables de l'exercice s'élèvent à F. 77 058 783,52.

L'Assemblée a décidé d'attribuer à partir du 31 mars 1980 à chaque action en circulation un revenu global de F. 8,36 composé d'un dividende net de F. 6,94 et d'un impôt déjà payé au Trésor (crédit d'impôt) de F. 1,42.

Ce dividende sera matérialisé par le paiement de deux coupons :

— coupon n°3 de F. 2,21 net représentant le produit des obligations françaises non indexées, dont F. 0,02 correspondant aux revenus de l'emprunt d'Etat 8,80 % 1977 ;

— coupon n°4 de F. 4,73 net afférent aux autres revenus encaissés par la Société, dont F. 3,14 représentant le produit des actions françaises.

Pour les personnes ayant leur domicile fiscal en France, ces coupons ouvrent droit à des crédits d'impôts de F. 0,22 (coupon n°3) et F 1,20 (coupon n°4) dont F 1,17 correspondant à l'avoir fiscal afférent aux revenus d'actions françaises.

Comme les années précédentes, le montant de ces coupons pourra être réinvesti en actions de la Société pendant une durée de trois mois à compter de la mise en distribution en franchise de droit d'entrée.

Enfin, l'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs HOPÉ, CHEROUX et FILHO pour une durée de six années et nommé Monsieur Jean-Paul AMIEL administrateur de la Société pour une durée de six années.



La Société Atesma S.A., au capital de 4 400 000 F, dont le siège social est sis à Paris (16e), 86, rue Michel-Ange, société de location de personnel spécialisé dans l'aéronautique, informe son aimable clientèle qu'une caution de 7 200 000 F, délivrée par la Société franco-néerlandaise de cautionnement, 82, rue Saint-Lazare, Paris (9e), lui a été fournie pour garantir les organismes sociaux et les utilisateurs de son personnel au regard des dispositions du décret du 28 décembre 1979. La caution est délivrée à compter du 1er janvier 1980 pour une année entière et consécutive jusqu'au 31 décembre 1980.

Paris, le 1er avril 1980.
Le conseil d'administration.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS ET DU TOURISME

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 mars, a arrêté les comptes de la compagnie pour l'exercice 1979. Le résultat net, après amortissements et constitution de toutes provisions nécessaires, s'élève à 206 439 005 FB contre 109 millions 418 155 FB en 1978.

Il proposera à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende net de 60 FB par action, contre 40 FB l'année précédente.

Le conseil a décidé, en outre, sous réserve de l'approbation des autorités de contrôle compétentes, de demander à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'adopter les dispositions nécessaires en vue d'augmenter, dans le courant du présent exercice, le capital social de 259 746 500 FB pour le porter à 1 038 986 500 FB par la création et l'émission de 519 493 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 500 FB, dans la proportion d'une action nouvelle pour trois anciennes, au prix de 750 FB par titre.

S.I.M.N.O.R.

Le conseil d'administration, présidé par M. H. Darely, a arrêté les comptes de l'exercice 1979.

Les recettes locatives ont atteint 28 641 000 F contre 26 299 000 F en 1978 (+ 8,90 %). Le résultat d'exploitation ressort à 15 961 866 F contre 13 609 245 F en 1978 (+ 17,28 %).

Le bénéfice net de l'exercice augmenté du report à nouveau, soit 16 372 254 F, permet au conseil de proposer à l'assemblée, convoquée pour le 30 mai 1980, la distribution d'un dividende de 9,50 F par action, dont 2,19 F non soumis à l'impôt sur le revenu, contre 8,50 F pour l'exercice précédent.

Le taux élevé d'occupation de l'ensemble des locaux d'habitation, ainsi que celui des immeubles de bureaux dans les régions de Lille, Reims et Arras, laissent espérer pour l'exercice en cours une nouvelle progression du dividende.

MORGAN & CIE S.A.

Réuni le 24 mars 1980, sous la présidence de M. Jean Villechaise, le conseil de surveillance a pris connaissance des comptes de l'exercice 1979 et du rapport annuel du directoire.

L'année 1979 a été marquée par deux événements importants pour la société :

— D'une part, l'émission au mois *de novembre d'un emprunt obligataire* à taux flottant d'un montant de 300 millions de francs ;

— D'autre part, l'augmentation au mois de décembre du capital social qui a été porté à 30 millions de francs, cette augmentation étant réalisée à concurrence de 19 millions par versements en numéraire et à hauteur de 1 million, par incorporation de réserve.

De ce fait, le total du bilan est passé de 314 325 832 F en fin 1978 à 503 253 989 F au 31 décembre 1979.

Ces événements, tout en entraînant un alourdissement temporaire des charges de la société, vont permettre à celle-ci de développer de manière importante ses possibilités de crédits en francs français, notamment à moyen terme.

Après passation des amortissements et provisions, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 1 058 115 F contre 2 467 669 F à fin 1978.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire de verser aux 30 000 actions de 1 000 F composant le capital un dividende de 75 F par action.

SLIMINCO

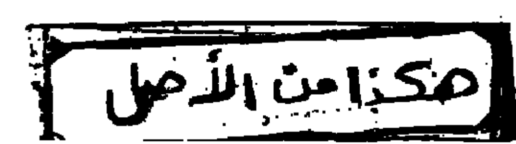
Au cours de sa séance du 31 mars 1980, le conseil d'administration a examiné les comptes de l'exercice 1979.

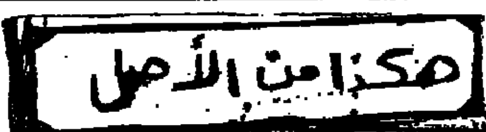
Après dotation de 48 125 983, 39 F aux comptes d'amortissements et de provisions, ces comptes font apparaître un bénéfice net de 68 millions 782 865,55 F contre 62 millions 199 140,10 F l'an passé.

Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 22 mai 1980, la distribution de 85,05 % du bénéfice, soit 58 millions 500 000 F, correspondant à un dividende de 26 F par action (contre 23,50 F précédemment), soit une augmentation de 10,64 %.

En 1979, l'activité de Sliminco a connu un rythme satisfaisant en matière de crédit-bail. Ainsi les engagements pris à ce titre se sont élevés à 105 752 000 F pour 20 opérations. Globalement, et après ajustements, le volume des engagements était de 1 229 000 000 F au 31 décembre 1979 pour 199 opérations, dont 35 en propriété directe (336 millions).

Le chiffre d'affaires a progressé par rapport à l'exercice précédent de 10,15 % et s'est élevé, en 1979, à 170 468 000 F hors taxes dont 30 millions 664 000 F hors taxes au titre des recettes provenant de l'exploitation du patrimoine en propriété directe dont la situation locative est satisfaisante.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

3 AVRIL

Une petite bouffée de hausse

Singulièrement, alors que personne ne s'y attendait vraiment, la Bourse de Paris, à la veille du long week-end pascal, s'est offert un petit galop et, prises dans le mouvement déclenché à l'ouverture par l'action Michelin (+ 5,1 %), les valeurs françaises se sont mises les unes après les autres à monter, si bien que, à la clôture, l'indicateur instantané affichait un gain de 1,3 %.

Toutes n'ont quand même pas emboîté le pas à la « vieille dame de Clermont-Ferrand », et quelques-unes ont encore subi des pertes, comme Routière Colas (— 4,2 %), UTA (— 2,6 %), Comptoir des entrepreneurs (— 2,4 %) et A.D.G. (— 2 %). Mais leur nombre, néanmoins, a considérablement diminué, tandis que celui des titres en hausse allait croissant avec Manurhin (+ 6,2 %), Saint-Louis (+ 6 %), P.L.M. (+ 6 %), SIAS (+ 4,4 %) et Suez (+ 4,2 %), pour ne citer qu'eux.

Beaucoup s'interrogeaient autour de la corbeille sur ce réveil subit du marché qui intervient juste avant un chômage de quatre jours, la Bourse étant traditionnellement fermée le vendredi saint et le lundi de Pâques.

Même si en soi la hausse enregistrée ce jour n'offre aucun caractère particulier, elle apparaît un peu démesurée pour un jeudi saint. « Notre place, ces derniers temps, n'avait pas suivi Wall Street dans sa reprise par peur d'une rechute », nous a expliqué un professionnel. « L'excellente consolidation survenue mercredi à New-York l'a rassuré et il a commencé à combler son retard. » C'est une explication. Il est possible aussi que, anticipant un plafonnement des taux d'intérêt, les opérateurs aient cru bon de reprendre position. Cela étant, il ne faut pas exagérer le mouvement. Il s'est fait assez peu d'échanges.

Nouvelle baisse de l'or avec le lingot à 72 000 F, puis à 71 850 F (contre 73 600 F). Mais bonne tenue du napoléon, qui a progressé de 0,50 F à 660,50 F, après 661 F.

LONDRES

Dans un marché très calme, seuls les pétroles font preuve de fermeté. Les industrielles s'effritent et les fonds d'État sont résistants. Baisse des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) : 491 25 contre 506 50

VALEURS	CLÔTURE 2-4	COURS 3-4
Beecham	117	117
British Petroleum	362	382
Courtaulds	66	68
*De Beers	8 45	8 45
Imperial Chemical	374	372
Rio Tinto Zinc Cor.	370	366
Shell	348	348
Vickers	112 1/2	114
War Loan 3 1/2 %	30 1/8	30
*West Driefontein	59	58 3/4
*Western Holdings	55 1/2	55 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

RHONE-POULENC. — Bénéfice net consolidé pour 1979 : 791 millions de francs contre 237 millions. Dividende global : 13,50 F contre 6,50 F.

AUSSEDAT REY. — Le bénéfice net de la société mère, pour 1979, a presque quadruplé, passant de 6,85 à 27,80 millions de francs. Suspendu en 1976, le service du dividende est repris. Son montant global est fixé à 7,50 F contre 4,50 F pour 1975. Il est représenté par l'acompte déjà versé le 27 décembre 1979.

ALSACIENNE DE SUPERMARCHÉS. — Bénéfice net pour 1979 : 12,54 millions de francs (+ 34,2 %). Dividende global : 18 F (+ 20 %). Une distribution gratuite d'actions est projetée.

TELEMECANIQUE. — Bénéfice net consolidé pour 1979 : 84 millions de francs contre 69 millions. Dividende global : 36 F (+ 17 %).

SCHLUMBERGER. — Nouveau bénéfice net record pour 1979 : 658 millions de dollars (+ 31 %).

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS. — Bénéfice net pour 1979 : 20,56 millions de francs contre 16,81 millions. Dividende global : 13,20 francs contre 12 francs.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	2-4	3-4
1 dollar (en yens)	257 40	257 60

NEW-YORK

Reprise

Le passage des taux de base bancaires américains au niveau psychologique de 20 % (voir d'autre part) n'a produit aucun effet notable mercredi sur la tenue de Wall Street. Qui plus est, le glissement des cours observé la veille s'est même arrêté pour faire place à une assez franche reprise et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une hausse de 3,33 points, à 787,80.

De son côté, l'activité redevenue assez faible ces derniers jours a un peu augmenté, et 35,21 millions de titres ont changé de mains contre 32,25 millions précédemment.

De toute évidence, ce nouvel enchérissement du loyer de l'argent avait été anticipé, et les opérateurs sont désormais persuadés que le pire est maintenant arrivé, certains commencent même à jouer une prochaine désescalade. Le fait que les objectifs de croissance de la masse monétaire aient été atteints pour le premier trimestre, de l'avis même du président du « Fed », les a, semble-t-il, renforcé dans leur conviction.

Sur 1 874 valeurs traitées, 1 014 ont monté, 507 ont baissé et 353 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 1-4	COURS 2-4
Alcoa	59 3/8	59 3/8
A.T.T.	48 7/8	48 5/8
Boeing	53 1/2	54 7/8
Chase Manhattan Bank	38 1/8	38 3/8
Du Pont de Nemours	35 3/8	36 1/8
Eastman Kodak	47 1/8	47 5/8
Exxon	57	56 1/2
Ford	29	29
General Electric	47 1/4	47 5/8
General Foods	26	25 5/8
General Motors	45 3/4	46 1/2
Goodyear	11 7/8	11 7/8
I.B.M.	5? 7/8	55 1/2
I.T.T.	24 3/8	25 1/2
Kennecott	27 1/2	27 1/4
Mobil Oil	65 7/8	67
Pfizer	38	38 1/2
Schlumberger	185 3/4	18[illegible]
Texaco	33	32 7/8
U.A.L. Inc	18	18 3/8
Union Carbide	38 1/8	34 3/8
U.S. Steel	17 1/4	17 1/8
Westinghouse	21 1/4	21 1/8
Xerox	53 7/8	54 1/2

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	1er avr.	2 avril
Valeurs françaises	98,4	98,6
Valeurs étrangères	100	99,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	101,6	102,4

BOURSE DE PARIS - 3 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

* Cours précédent

SICAV

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3-4	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 526	4 504	4 400	4 610
Allemagne (100 DM)	230 330	230 400	223	235
Belgique (100 F)	14 368	14 368	13 500	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	210 650	211 450	205	216
Danemark (100 krd)	74 190	74 020	72	77
Norvège (100 k)	87 150	87 250	83	88
Grande-Bretagne (£ 1)	9 716	9 673	9 500	10
Italie (1 000 lires)	4 984	4 983	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	242 4?0	243 260	238	250
Suède (100 krs)	100 630	100 100	97 500	102
Autriche (100 sch.)	32 265	32 280	31 500	33 100
Espagne (100 pes.)	6 182	6 177	6	6 400
Portugal (100 esc.)	8 775	8 760	8 400	9 400
Canada ($ can. 1)	3 783	3 786	3 630	3 880
Japon (100 yens)	1 756	1 749	1 700	1 800

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/4
Or fin (kilo en barre)	73250	72000
Or fin (en lingot)	73600	7185
Pièce française (20 fr.)	660	660 50
Pièce française (10 fr.)	387 5.	386 10
Pièce suisse (20 fr.)	512	510 10
Union latine (20 fr.)	504 60	508
Souverain	660	656
Pièce de 20 dollars	2880	2950
Pièce de 10 dollars	1350	1395
Pièce de 5 dollars		825
Pièce de 50 pesos	3160	3149
Pièce de 10 florins	625 50	625

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 3 avril 1980 a été tiré à 557 185 exemplaires.

A B C D E F G

Le taux des crédits bancaires porté à 20 % aux États-Unis

Sur l'initiative, cette fois-ci, de la Chemical Bank, la plupart des banques américaines ont porté mercredi leur taux de base à 20 %. La veille elles l'avaient déjà relevé de 19,50 % à 19,75 %. Le président du Système de réserve fédérale, M. Paul Volcker a déclaré devant une sous-commission du Sénat que la réduction des dépenses fédérales et le retour à l'équilibre budgétaire sont nécessaires « pour briser la psychologie inflationniste et diminuer les pressions qui s'exercent sur les marchés financiers ».

De son côté, la Banque du Canada a porté son taux d'escompte de 15,49 % à 16,20 %. Une nouvelle hausse du loyer de l'argent devrait avoir lieu aussi en Europe, à commencer par la R.F.A., alors que le deutschemark continue à s'affaiblir.

Le taux de base du crédit bancaire est le reflet des conditions générales du marché monétaire, à ceci près que, pour ne pas effrayer leurs clients, les établissements financiers, dans les périodes tumultueuses, procèdent par étapes à l'ajustement des conditions qu'ils imposent aux emprunteurs. C'est, semble-t-il, ce qui s'est passé aux Etats-Unis depuis la mi-mars. Si elles l'avaient osé, les banques américaines auraient probablement porté d'un seul coup à 20 % leur *prime rate* (taux des crédits bancaires à court terme pour les clients présentant la meilleure signature) dès le lendemain de l'annonce faite le 15 mars par le président Carter et par M. Paul Volcker, président du Système de réserve fédérale (Institut d'émission), des nouvelles mesures destinées à lutter contre l'inflation. Elles ont préféré procéder à quatre relèvements successifs qui ont porté depuis lors le taux de base de 18,50 à 20 %.

Il s'agit d'un niveau sans précédent qui dénote l'extraordinaire tension et le désordre régnant sur les marchés monétaires et financiers après les secousses qu'ils ont subies depuis deux mois, après la déroute du marché obligataire. Par rapport à octobre 1978, la hausse du taux du crédit bancaire est aux Etats-Unis de 100 % (le taux de base étant passé de 10 % à 10 1/4 % le 24 de ce mois-là). Le « seuil » de 15 %, pour employer le jargon utilisé (de quelle ligne de démarcation s'agit-il ?) avait été franchi le 23 octobre 1979, quinze jours après le premier coup de barre un peu vigoureux de M. Paul Volcker (le « programme » du 6 octobre décidé d'urgence pour stopper la chute du dollar). Depuis lors, le taux du crédit bancaire n'est plus jamais descendu au-dessous de ce pourcentage. Durant l'été de 1974, au plus fort de la tension monétaire qui avait précédé la récession le *prime rate* avait atteint un maximum de 12 %.

Jusqu'à maintenant, la politique pratiquée effectivement par le Système de réserve fédérale n'est « restrictive » que dans le sens très relatif où probablement elle ralentit un peu le rythme, toujours frénétique, d'expansion du crédit (c'est-à-dire de l'endettement) Le 15 mars, le taux de l'escompte a été dédoublé. Cependant, le taux le plus fort (16 %) imposé à titre de « pénalité » aux banques qui recourent « trop » à l'escompte, reste avantageux puisque les banques en question peuvent immédiatement, avec un confortable profit, prêter les ressources qu'elles viennent ainsi d'emprunter en escomptant une fraction de leur portefeuille auprès de l'institut d'émission. L'escompte n'est pas le moyen le plus *important pour alimenter les* banques commerciales en nouvelles réserves (sur la base desquelles elles développent leur crédit). La principale source d'alimentation provient des interventions du « Fed », qui demeure, même en ces temps dits de « restrictions du crédit », un acheteur net de nouvelles créances émises sur le marché (par le Trésor) Depuis le 15 février (jour où M. Volcker avait pris de nouvelles mesures de freinage, un mois avant la Maison Blanche), le total des ressources fournies par l'institut d'émission (total Reserve Bank Credit) a encore augmenté, passant de 131 208 millions à 137 227 millions le 24 mars, soit une progression de 4,57 % en l'espace de cinq semaines.

Le « Fed » qui, malgré les apparences, a aussi continué à nourrir l'inflation, se résoudra-t-il à cesser d'être un acheteur net de créances sur le marché, c'est-à-dire à casser pour de bon le processus ? C'est peu probable. L'arrêt de l'escalade dépendra donc d'un facteur qui échappe au contrôle de l'administration et des autorités monétaires : la chute, qu' finira bien par se produire, de la demande de crédit provoquée par un ralentissement plus ou moisn sévère de l'activité, sans doute précédé par la faillite d'importants établissements financiers *et industriels* (l'incroyable équipée du marché de l'argent a bien failli en déclencher quelques-unes de retentissantes).

Les Etats-Unis ne sont pas les seuls à se trouver pris dans le piège. Le dollar monte parce que *le yen et* les *monnaies européennes*, surtout le deutschemark, sont en position de faiblesse. L'Allemagne fédérale doit faire face aussi à un énorme déficit budgétaire dont une partie croissante doit être financée indirectement par la Bundesbank. Celle-ci vient de faire appel, pour la première fois de son histoire, à des prêteurs étrangers (en l'occurrence saoudiens).

Pour attirer des nouveaux souscripteurs, à l'intérieur et à l'extérieur de la R.F.A., les autorités monétaires allemandes devront laisser monter les taux d'intérêt dont le niveau est encore à peine supérieur à la moitié des taux américains. Une très forte poussée des taux allemands est probable La R.F.A. sera sans doute en 1980 un des plus gros pays déficitaires (le déficit intérieur ayant fini, comme partout, par engendrer le déficit de la balance des paiements). La faiblesse du deutschemark et l'inflation croissante en Allemagne créent en Europe une situation totu à fait nouvelle, d'où il devrait résulter dans l'immédiat un nouveau renchérissement du coût du crédit. En France, le taux de base des banques est de 13,25 % depuis le 13 mars, à quoi il faut ajouter au moins 1 % de commission pour avoir un chiffre comparable avec le *prime rate* américain.

PAUL FABRA.

LE CONFLIT DE MANUFRANCE

Le ton monte à Saint-Étienne

De notre correspondant

Saint-Etienne. — *A Manufrance, c'est de nouveau l'effervescence. Une solution a certes été trouvée* in extremis *au problème du règlement des salaires de mars, mais ce ne sera qu'un cautère si, comme depuis neuf mois, trop de fournisseurs continuent à exiger d'être payés dans un délai d'une semaine, privant ainsi la trésorerie de l'entreprise de 90 millions, et si parallèlement les banques nationalisées ne modifient pas leur attitude à l'égard de la firme.*

C'est le nœud gordien pour Manufrance. Les salariés ne l'ont pas tranché, même s'ils ont spectaculairement mis une fois de plus le doigt sur la plaie mercredi 2 avril en occupant « *à titre d'exemple* » toute la matinée et durant une bonne partie de l'après-midi le siège stéphanois de la B.N.P. « *qui fut le chef de file du pool bancaire de l'ancienne société.* »

« *Nous envisageons des actions extérieures dures* », avait annoncé la veille l'intersyndicale C.G.T., U.G.I.C.T. - C.G.T., C.F.D.T et C.G.C. qui mardi menaçait de « *taper encore plus haut et plus fort si rien ne s'arrange* ». Les manifestants ont évacué les lieux, vers 17 heures, après que les délégués eurent reçu l'assurance du préfet de la Loire que les pouvoirs publics organiseraient une « table ronde » des organismes bancaires de la place à une date qui n'a pas été fixée.

Ce même mercredi, s'est tenue à Paris, au siège du Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI), une réunion de travail, à laquelle ont participé le président-directeur général de Manufrance, M. Mestries, et les principaux actionnaires de la Société nouvelle. Cette réunion a essentiellement porté sur les conditions dans *lesquelles pourraient être débloqués* les 6 millions de prêts du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.), reliquat d'un prêt total de 22 millions de francs consenti par la puissance publique.

On sait que le déblocage de ce reliquat est lié à un apport de capital de 4 millions de francs qui devrait être fait par un nouvel actionnaire de Manufrance. Pour autant que l'on puisse le savoir, les dirigeants de la firme stéphanoise auraient indiqué aux responsables du CIASI qu'un nouvel actionnaire — on parle de la société Publi-Service (qui travaille déjà pour le catalogue) — était effectivement prêt à affecter cet apport. Si la chose était vérifiée, et l'on devrait être rapidement fixé, le reliquat du prêt du F.D.E.S. serait versé à Manufrance.

PAUL CHAPPEL.

M. JACQUES DARMON ENTRE DANS LE GROUPE THOMSON-C.S.F.

M. Jacques Darmon, ancien directeur de cabinet de M. Michel d'Ornano, entre dans le groupe Thomson. Il prendra, le 15 avril, les fonctions de directeur délégué dans la société Thomson-C.S.F. M. Darmon devrait, dans un premier temps, exercer des tâches de coordination et de gestion des *différentes* branches de Thomson-C.S.F.

LA GREVE DES OUVRIERS DU NETTOIEMENT DU MÉTRO CONTINUE

La grève des neuf cents travailleurs immigrés salariés des entreprises privées, qui assurent *le nettoiement des stations du* métro parisien, dure depuis onze jours. Aucune solution n'apparaît puisque, depuis le lundi 31 mars, il n'y a pas eu de nouveau contact entre les grévistes et leurs employeurs.

Le syndicat C.F.D.T., largement majoritaire dans ces sociétés, organisait, ce jeudi 3 avril en fin de matinée, une manifestation quai des Grands-Augustins devant le siège de la R.A.T.P. « *pour exiger d'être reçus* ». Il estime, en *effet, que c'est la Régie* qui est la principale responsable du cxonflit.

Dans la nuit du 2 au 3 avril, comme la nuit précédente, la R.A.T.P. a fait nettoyer sommairement une vingtaine de stations les *plus fréquentées* par d'autres entreprises sous-traitantes. Certains chefs de gare eux-mêmes ont pris le balai pour repousser le long des murs la plus gros des détritus qui jonchent les quais.

DE NOMBREUX DÉMOCRATES ONT VOTÉ POUR M. REAGAN DANS LE WISCONSIN

Washington (*A.F.P.*). — La belle victoire apparente du président Carter dans la primaire démocrate du Wisconsin mardi 1er avril (*le Monde* du 3 avril) cache une réalité assez inquiétante pour l'hôte de la Maison Blanche au fur et à mesure que sont analysés de façon plus fine les résultats de cette consultation. Sans aucun doute, M. Carter a très nettement battu le sénateur Kennedy par 56 % des voix contre 30 %, mais il apparaît maintenant que de nombreux électeurs du Wisconsin ont déserté mardi le parti démocrate pour participer à la primaire républicaine et renforcer M. Ronald Reagan.

Le Wisconsin est un des rares Etats où les primaires sont « ouvertes » : les électeurs sont libres de voter du côté républicain ou du côté démocrate quelle que soit leur affiliation politique.

Avec 90 % des résultats de comptes mercredi en mi-journée, on constatait que près de 800 000 électeurs avaient participé à la primaire républicaine et 570 000 seulement à la primaire démocrate. En 1976, quand M. Carter était candidat pour la première fois, c'était exactement le contraire qui s'était produit. Il est clair que, placés cette année devant le choix entre le président Carter et le sénateur Kennedy, beaucoup d'électeurs *démocrates* sont allés voter chez les républicains. Cela traduit à la fois leur méfiance envers la personnalité de M. Kennedy et leur mécontentement pour la façon dont M. Carter a gouverné depuis trois ans.

L'analyse du vote de mardi montre que c'est évidemment M. John Anderson, le plus libéral des candidats républicains, qui a surtout profité des défections démocrates. Mais M. Reagan, malgré sa réputation d'ultra conservateur, en a tout de même attiré le quart. De plus, il a obtenu la moitié des suffrages des électeurs indépendants qui ont participé à la primaire républicaine.

Le recrutement «extérieur» des magistrats

Le Sénat limite les pouvoirs de l'exécutif

Le Sénat a repris mercredi 2 avril en fin d'après-midi, et poursuivi en séance de nuit, la discussion du projet de loi organique tendant à élargir le mode de recrutement des magistrats. Ce texte, dont il avait commencé l'examen les 12 et 13 décembre dernier, devrait être adopté en première lecture mardi prochain 8 avril au palais du Luxembourg. Le nombre d'amendements (cent quatre-vingt-dix) témoigne de l'intérêt que les sénateurs portent à une réforme où se trouve engagé le principe d'indépendance de la magistrature assise.

Voté le 8 octobre en quelques heures par l'Assemblée nationale, le projet gouvernemental avait été sensiblement défiguré et déséquilibré par l'adoption d'un amendement de M. Jean Foyer, député (R.P.R.) de Maine-et-Loire, permettant au gouvernement de recruter à son gré des magistrats. Le texte initial prévoyait d'accroître la représentativité et les pouvoirs de la commission d'avancement.

Dans l'esprit du garde des sceaux, cette mesure, réclamée par les magistrats, était en quelque *sorte* la contrepartie de l'élargissement du recrutement extérieur. *Mais* l'Assemblée nationale avait refusé, contrairement à ce que lui demandait le gouvernement, de substituer un système électif à la désignation par voie d'autorité, du régime en vigueur. D'autre part, à côté de la commission d'avancement qu'elle avait cantonnée dans un rôle limité, l'Assemblée nationale avait créé une commission spéciale d'intégration chargée de donner un simple avis au lieu de l'*avis conforme* exigé actuellement. Ces décisions avaient provoqué une grande émotion dans le corps judiciaire et, le 31 mars, le syndicat de la magistrature avait qualifié l'initiative de M. Jean Foyer *d'« amendement scélérat »* (*le Monde* du 2 avril).

La commission des lois du Sénat, son président, M. JOZEAU-MARIGNÉ (R.I., Manche), et son rapporteur, M. THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher), considèrent que le texte initial représentait un juste équilibre, « car tout en ouvrant les possibilités du recrutement extérieur, il maintenait un droit de regard des magistrats sur les intégrations directes ». Ils demandent donc aux sénateurs d'abroger l'amendement Foyer voté par l'Assemblée nationale.

La discussion générale du projet ayant été achevée au mois de décembre, les sénateurs abordent d'emblée l'examen des articles.

Une discussion s'engage à propos de l'article premier, tendant à instituer une nouvelle catégorie de magistrats qui, placés auprès des chefs de cour d'appel, auront vocation à effectuer des remplacements selon les besoins du service dans l'ensemble des tribunaux de première instance du ressort de la cour.

M. CICCOLINI (Bouches-du-Rhône) et les membres du groupe socialiste demandent la suppression de l'article.

Ces *missi dominici*, considère de son côté M. LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne), risquent de devenir les *instruments d'une « entreprise de mainmise de l'exécutif sur l'appareil judiciaire »*.

« *Votre commission des lois ne l'a pas pensé* », répond le rapporteur, M. THYRAUD.

« *Ces magistrats*, précise le ministre, M. ALAIN PEYREFITTE, *n'assureront les remplacements que dans des cas limités, dont les plus fréquents sont les congés de maternité.* »

M. Guy PETIT (R.I., Pyrénées-Atlantiques) pense, lui aussi, que la mesure proposée respecte « l'esprit de l'inamovibilité ». M. DAILLY (Gauche dém., Seine-et-Marne) veut avoir l'assurance (que lui donne le ministre) que les juges remplaçants ne seront pas changés de cour d'appel sans leur accord.

Par 186 voix contre 99 (P.C., P.S., rad. g.), l'amendement de M. CICCOLINI est alors repoussé.

Le statut des remplaçants

En séance de nuit, un long débat s'instaure sur l'article 2 qui fixe le statut des magistrats remplaçants. L'objet du litige entre le garde des sceaux et le rapporteur se cristallise autour d'une disposition proposée par la commission des lois et qui établit un « *verrou* » *ne permettant pas le* passage des remplaçants d'une fonction ou d'une juridiction à l'autre. « *Il convient*, déclare le rapporteur M. Thyraud, *de préciser que ces magistrats demeureront en fonction, en cas d'empêchement du titulaire jusqu'au retour de celui-ci.* »

Le garde des sceaux s'oppose à cette disposition, qu'il juge trop rigide. « *Ainsi donc*, souligne M. Peyrefitte, *si un magistrat en poste est atteint d'une longue maladie, qui peut durer dix ans, le magistrat remplaçant occupera ses fonctions pendant dix années ?* » Le Sénat ne se laisse pas impressionner par cet argument limite, et adopte l'amendement de la commission, avec une légère rectification.

Les sénateurs adoptent ensuite, contre l'avis du gouvernement, une amendement de M. CUTTOLI (Gauche dém., Français de l'étranger), qui introduit, après l'*article 4, un article additionnel* permettant, sous certaines conditions, aux magistrats « ayant accompli quatre années de services effectifs dans le corps judiciaire » d'être nommés « membres des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration. »

« *Est-ce au moment où la magistrature manque de personnel qu'il faut faciliter l'évasion des magistrats* », avait demandé le ministre pour tenter (vainement) de faire repousser une disposition approuvée, au demeurant, par le rapporteur de la commission des lois.

ALAIN GUICHARD.

Le régime fiscal applicable aux opérations des SAFER

M. Barre rassure les députés

M. Raymond Barre la répondu, mercredi 2 avril, à la lettre qui *lui avait été adressée par M. Alain* Mayoud (U.D.F.), président de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation agricole, dont les députés doivent débattre en deuxième lecture, *dans laquelle celui-ci exprimait* sa « *stupéfaction* » devant le contenu de l'article 15 du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Ce texte propose, en effet, une importante réforme de la fiscalité applicable aux activités des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) en préconisant la suppression des exonérations de droit de timbre et de taxe de publicité foncière dont ces sociétés bénéficient pour leurs opérations de rétrocession *de* terres agricoles.

« *J'analyse la mesure proposée par le gouvernement soit comme une mauvaise manière faite à l'Assemblée nationale, soit comme un faux pas dont l'initiative me paraît revenir aux services fiscaux* », avait notamment écrit M. Mayoud au premier ministre. Le président de la commission spéciale avait également souligné que la suppression de l'exonération des droits de mutation « *aboutirait à un renchérissement d'environ 16 % du prix des terres pour près d'un quart du marché foncier* ».

Le R.P.R. avait affirmé, pour sa part que la disposition proposée par le gouvernement était « *en contradiction flagrante avec les objectifs de la loi d'orientation agricole* ».

La commission spéciale de l'Assemblée nationale, réunie mardi *1er avril, avait réservé son vote* sur le projet de loi modifié par le Sénat, dans l'attente de la réponse de M. Barre.

Dans sa lettre à M. Mayoud et à M. Maurice Cornette (R.P.R.), rapporteur de la commission, le *chef du gouvernement s'emploie* à rassurer les députés. « *Il ne saurait bien entendu être question de proposer une mesure qui irait à l'encontre du but recherché à travers les dispositions foncières de la loi d'orientation agricole* », indique notamment M. Barre. Le premier ministre précise qu'afin de dissiper les « *ambiguïtés* » suscitées par la rédaction de cet article 15 le gouvernement déposera un amendement stipulant que la suppression de l'exonération des droits de mutation ne s'appliquera qu'aux opérations de rétrocession de terres agricoles « *aux personnes qui ne prennent pas l'engagement d'exploiter ou de donner à bail les biens acquis* ».

Le régime fiscal actuel serait maintenu pour les terres agricoles rétrocédées à des exploitants. Ayant pris connaissance de cette décision du premier ministre qui limite la portée de la réforme préconisée par les rédacteurs du projet de loi, la commission spéciale a adopté, mercredi soir, le texte du projet de loi d'orientation agricole.

● *L'état de santé du président Tito* est sans changement, ont indiqué, ce jeudi 3 avril à Ljubljana, les *médecins du dirigeant* yougoslave dans un communiqué transmis par l'agence Tanjung. L'inflammation pulmonaire tend à s'apaiser, mais le malade a toujours une température élevée.

LE GOUVERNEMENT ACCORDE UN PRÊT DE 500 MILLIONS DE F AU CRÉDIT LYONNAIS

M. René Monory, ministre de l'économie, vient d'accorder un prêt de 500 millions de francs, avec un taux d'intérêt « aménagé » au Crédit lyonnais. Cette opération, financée par le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) vise à aider le Crédit lyonnais à renforcer sa productivité, sa compétitivité et ses fonds propres.